This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 3693.52
B

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

D. R. Lowell.
Paris.

LES

MANUSCRITS FRANÇOIS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
Rue de Vaugirard, 36.

LES

MANUSCRITS FRANÇOIS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

LEUR HISTOIRE ET CELLE DES TEXTES ALLEMANDS, ANGLOIS, HOLLANDOIS, ITALIENS, ESPAGNOLS DE LA MÊME COLLECTION.

PAR M. PAULIN PARIS,
De l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

II.

FORMAT IN-FOLIO MAGNO.

PARIS,
TECHENER, PLACE DU LOUVRE, 12.

1838.

~~L Memorial~~

B 3693.52
B

Harvard University
Lowell Memorial Library,
From the Library of
James Russell Lowell,
Jan. 24, 1900.

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

5034
50-139
4-7

A MONSIEUR

N. A. DE SALVANDY,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Gage d'un dévouement respectueux et inaltérable.

P. PARIS

Dans un ouvrage de longue haleine et dont les parties sont publiées à distance l'une de l'autre, il me semble que l'auteur doit exposer clairement le but qu'il se propose d'atteindre et le plan qu'il a résolu de suivre. Puis, dans les volumes suivans, il doit en peu de mots passer en revue les observations qu'on lui a faites, en reconnoître la justesse ou bien en combattre la sévérité. Je ne dirai donc rien ici de mon second volume, sinon que je me suis efforcé de le rendre moins imparfait que le premier. Mes lecteurs auront encore droit de l'accuser d'arrêter leur attention sur des ouvrages plus recommandables par la beauté de leur exécution matérielle que par l'importance de leurs révélations historiques ou littéraires. C'est un défaut commun à la majeure partie de nos plus grands manuscrits. Cependant, au milieu de tant de chefs-d'œuvre d'enluminure et de calligraphie, on trouvera plusieurs livres que distingueront d'autres genres de mérite. — Dans le troisième volume, enfin, j'aborderai les

textes de nos *Chansons de geste*, de nos Chroniques et de la grande poésie italienne.

On trouvera peu de modifications au plan que je m'étois d'abord tracé. Seulement, mon livre étant de ceux qu'on ne lit guère et que l'on peut avoir besoin de parcourir souvent, je me suis efforcé de le rendre plus facile à consulter. En tête de chaque exemplaire d'un même ouvrage, j'ai pris soin de répéter le titre général. Puis, à la mention du numéro d'ordre de chaque manuscrit dans la Bibliothèque du Roi, j'ai cru bon de joindre une série numérique indiquant l'ordre dans lequel je les décris. Par ce moyen, l'on pourra mieux suivre la progression de mon travail et balancer le peu que j'aurai fait avec tout ce qui me reste à faire.

Jusqu'à présent, les encouragemens honorables ne m'ont pas manqué ; j'ai surtout fait mon profit des observations judicieuses qui m'ont été transmises par des personnes dont la sévérité pour le livre prenoit sa source dans l'intérêt qu'elles portoient à l'auteur. L'attention que l'illustre M. Daunou a bien voulu donner à mon premier volume réclame aussi particulièrement l'expression de ma reconnoissance : mais quel auteur fut jamais complètement sa-

tisfait des reproches qu'on lui a faits? En conséquence, sous l'urbanité parfaite des expressions, je n'ai pu m'empêcher de trouver souvent une rigueur excessive dans le fond de la critique dont j'ai été honoré. Le plan que j'ai suivi est-il donc si défectueux? Toutes les parties de mon travail méritent-elles d'aussi graves censures? Voilà ce que mes lecteurs vont décider en parfaite connoissance de cause, car j'en appelle en leur présence à M. Daunou de M. Daunou lui-même. Je reproduirai les objections dans toute leur force, puis de mon mieux je tenterai d'y répondre. Après cela, si le grave et respectable directeur du *Journal des Savants* persiste à me condamner, je me soumettrai sans réticence et je réparerai mes torts dans le volume suivant.

Mais je dois me hâter de le dire : je ne prendrois pas aujourd'hui la liberté dangereuse de ressusciter cette polémique, si je n'avois senti que tous les reproches adressés à mon livre par M. Daunou pourroient lui être également faits par la partie la plus éclairée de mes lecteurs. Je conserve mon plan, je laisse à mes descriptions leur étendue, leur forme générale; je touche encore les questions de blason, de reliure, d'appartenances, etc. Je suis donc obligé,

après avoir encouru pour tout cela le blâme d'un juge très-compétent, de rendre compte des motifs qui m'ont empêché d'en reconnoître toute la justice.

La première censure tombe sur les premiers mots du volume :

LES MANUSCRITS FRANÇOIS. « M. P. P. continue » d'écrire partout *oi* au lieu d'*ai*, quoique cette » dernière orthographe soit établie dans le nou- » veau dictionnaire de l'Académie française. »

J'ose réclamer la très-innocente liberté de conserver mes premières habitudes orthographiques. Il y a quatre ans, l'*Académie française* étoit encore *l'Académie françoise;* les *Français* n'ont dépossédé les *François* qu'à une imperceptible majorité, et personne n'ignore que plusieurs imprimeurs de Paris, parmi les plus corrects et les plus renommés, refusent encore de courber leurs formes sous le joug de l'hérésie voltairienne. M. Charles Nodier passe en général pour connoître assez bien le génie de notre langue et les mystérieuses sinuosités de son orthographe ; cependant M. Nodier l'académicien écrit encore *François, quoique* l'*ai* soit *établi* par le dictionnaire académique. Et la raison ? la voici, je sup-

pose : il écrivoit ainsi dans sa jeunesse, il ne veut pas, à cinquante ans, sans bons et valables motifs, mettre une paille dans sa plume et recommencer les exercices de l'école primaire. Il le feroit pourtant et je suivrois son exemple, s'il nous étoit bien démontré que le nouveau système est le meilleur et qu'en le suivant, notre style seroit à lui plus brillant, à moi quelque peu moins humble ; mais sur ce point tous nos doutes ne sont pas levés. Nous n'applaudissons pas encore assez franchement à la liberté de modifier l'orthographe que l'Académie joint à sa mission de constater l'usage des mots et leur prononciation consacrée. Et, je vous prie, tant qu'il n'est pas question de changer les formes de notre langue, quelle nécessité d'en changer l'orthographe; tant que vous admirerez tous les mots, toutes les phrases de nos classiques du grand siècle, quelle nécessité de gourmander leur manière d'écrire ces mots et ces phrases? — On prononce autrement aujourd'hui?—Mon Dieu! voilà plus de cent ans qu'on a le tort de prononcer *Francès*, *connessès* : pendant cent ans, l'Académie n'avoit pas confirmé de sa grande autorité ce méchant usage ; ne falloit-il rien moins que la révolution de 1830 pour lui arra-

cher la palinodie? C'est pitié que la chute des rois entraîne le déshonneur de la langue. Hier, ouvrant une nouvelle édition de ces *Fables choisies, mises en vers par M. de Lafontaine*, je tombai sur la fable du Rat et de l'Éléphant :

> Se croire un personnage est fort commun en France;
> On y fait l'homme d'importance
> Et l'on n'est souvent qu'un bourgeois;
> C'est proprement *le mal Français* (1).

Français, l'entendez-vous? Voilà des éditeurs qui savent leur orthographe : toutefois, supposons qu'ils eussent couru la chance de déplaire à l'Académie; leur édition, sans doute excommuniée par M. Villemain, n'auroit jamais obtenu la précieuse approbation de l'Université; les colléges et les pensionnats de demoiselles lui seroient à jamais fermés : mais, en revanche, le petit nombre de leurs jeunes lecteurs n'auroit pas besoin sur ce vers d'un commentaire que l'on n'a pas fait, et, dès le premier coup-d'œil, ils remarqueroient que la prononciation du mot *françois* étoit meilleure au temps de Lafontaine. On ne peut d'ailleurs assez dire combien l'orthographe se lie intimement à certaines déli-

(1) Édition classique d'Aug. Delalain.

catesses d'expression et de pensées. Ces vers de Boileau :

> Le Corneille, à mon goût, est joli quelquefois ;
> Pour moi, je l'avoûrai, j'aime le beau françois,

Ont un grand charme pour tous ceux qui connoissent, et par conséquent chérissent notre langue : changez le mot *quelquefois*, et ajoutez :

> Pour moi, je l'avoûrai, j'aime le beau français.

Il n'y aura plus là que deux vers plats. Que sera devenue cette voix pleine du beau parleur, et sa complaisance comique à tomber orgueilleusement sur *le beau françois?* Tout aura disparu, et la langue aura perdu l'une de ses ressources, sans que l'on puisse dire au profit de quoi?

Il y avoit prescription de plus d'un siècle pour le *françois* prononcé *français*, et cette raison pouvoit suffire; car, en fait de grammaire et surtout d'orthographe, il ne devroit y avoir de lois que celles de l'usage écrit, établi, reconnu. Mais sans alléguer trop haut les intérêts de l'étymologie, ne peut-on remarquer que, dans l'origine, on prononçoit rudement Francois, du nom générique et glorieux des *Francs;* puis le substantif féminin *France* ayant fait peu à peu foiblir l'adjectif, on finit par pronon-

cer *Franceois* ou *François* jusqu'à la fin du XVIe siècle. Alors l'invasion des reines, des favorites et des dames d'honneur italiennes frappa de mollesse et de je ne sais quelle incertitude le son de notre plus généreuse diphtongue. Alors il fut de bon goût courtisanesque de dire les *Francès*, les *Einglès*; je *cerchès*, je *criès*, je *souhetterès*. On voulut même changer le fond de la syntaxe, et Brantôme méprisoit ceux qui *avoient esté*, et non pas *estoient esté*. Heureusement pour le XVIIe siècle, Malherbe et Vaugelas parurent, et personne n'osa plus, de long-temps, rouvrir les blessures faites par les Italiens à notre bonne prononciation.

A ce propos, je remarque un fait curieux : le nom des peuples qui avoient de fréquentes relations avec la cour de France au XVIe siècle, a seul vu corrompre chez nous son ancienne prononciation. Ajoutons-y cependant les points de la France les plus habituellement livrés à l'influence italienne. Henri III fut roi de Pologne ; la France fut toujours en lutte d'ambition avec l'Angleterre ; les Italiens commerçoient principalement avec *Lyon*, *Marseille*, *Avignon*, etc. On prononça donc les *Polonès*, les *Englès*, les *Avignonnès*, etc. Mais, grâces à Dieu,

on nous laissa les *Danois*, les *Suédois*, les *Hongrois*, les *Rémois*, les *Champenois* et les *Comtois*. C'est quelque chose.

Si l'on a tant à blâmer dans les *Français*, que ne dira-t-on, surtout que ne pensera-t-on pas des enfants, des méchants et des savants? Pour les *Français*, on allègue le despotisme de l'usage; pour les enfants, celui de la raison. Cependant on n'a jamais, il me semble, fait sentir la pénultième de savants et d'amants? On ne la prononçoit, on ne l'écrivoit pas; l'Académie ne pouvoit donc alléguer le plus foible prétexte pour en allourdir nos mots, en allonger nos syllabes. Je me suis souvent enquis des considérations auxquelles elle avoit cédé. On m'a dit que l'addition de la pénultième *t* étoit faite dans l'intérêt des étrangers Anglois, Allemands et Polonois qui se livroient à l'étude du *François*. Sans le *t*, ces estimables personnes auroient grand' peine à distinguer le radical de son addition numérale accidentelle; en conséquence, ils pencheroient à croire que le mot simple est *enfan*, *savan*, *aman*, tandis qu'il est en réalité *enfant*, *amant* et *savant*, etc.

Eh bien! cette réalité, je ne l'admets pas encore. Du moins les Latins, nos maîtres, pensoient-ils

comme on craint tant de voir penser les Polonois et les Russes. Chez nous, au XIIIe siècle, et M. Daunou le sait mieux que personne, l'*s* final de ces mots désignoit ce que les grammairiens appellent le nominatif singulier, et le *t* final, le nominatif pluriel. Ce système étoit plus conforme au génie de la langue mère; mais en le renversant complètement, en attribuant à l'*s* le service du *t*, et au *t* le service de l'*s*, nos auteurs n'ont jamais prétendu que le *t* devînt partie inhérente et indivisible du radical. — Donc, par tous ces motifs, je sollicite la permission de garder mon *françois* et mes *enfans*; j'ai besoin surtout que l'on me pardonne d'aussi longues explications à propos d'une chose en apparence aussi futile. Je l'avouerai, je n'ai pas été fâché de pouvoir exprimer mon opinion sur la réforme orthographique de l'Académie françoise. J'ai le plus profond respect pour les Vaugelas, les Ménage et les Bouhours; je ne prétends pas contester les immenses services rendus par l'illustre fille de Richelieu à la langue françoise, mais, comme l'un des plus célèbres membres de l'Académie, « je » suis convaincu que des deux innovations auxquelles » elle a obtempéré, celle de l'orthographe voltairienne » et celle de la nomenclature moderne des sciences,

» il ne restera pas la moindre trace dans la langue
» usuelle et littéraire, quand la succession des temps
» amènera la septième édition du dictionnaire....
» Alors les lois étymologiques de l'orthographe,
» éclaircies par un bon savoir, seront devenues
» aussi intelligibles aux esprits justes qu'elles sont
» rationnelles, ou bien la langue aura fini de finir.
» Elle sera morte. » (Charles Nodier, sur le *Dictionnaire de l'Académie françoise*, septembre 1835.)

Je passe à la seconde observation de M. Daunou.

« Nous supposons qu'il s'agit principalement ou
» même uniquement des Mss. français, quoique le
» titre annonce le projet de joindre à leur *histoire*
» *celle des* TEXTES *allemands*, *anglois*, *hollan-*
» *dois*, *italiens*, *espagnols*. Le mot TEXTES équi-
» vaut-il au mot *manuscrits*, et le plan de M. P. P.
» embrasse-t-il toutes les langues vulgaires de l'Eu-
» rope occidentale, y compris celle dont M. Marsand
» s'est spécialement occupé en 1835. Ou bien les TEX-
» TES étrangers désignés dans ce titre ne sont-ils que
» ceux dont il y aurait lieu de faire mention, à raison
» de leurs rapports avec des manuscrits français.
» Quelques lignes de la préface semblent indiquer

» la première de ces deux interprétations, et par » conséquent étendre l'ouvrage à plusieurs idiomes » vulgaires. Cependant le tome 1er ne décrivant que » des manuscrits français, sauf pourtant deux ex- » ceptions, il est à présumer que si l'auteur doit en » effet comprendre dans son travail des TEXTES » écrits en cinq ou six autres langues, il en formera » autant de séries distinctes. »

Il me semble que la description de deux manuscrits, l'un flamand et l'autre catalan, sur les cent cinquante-quatre examinés dans mon premier volume pouvoit conduire à une conclusion absolument contraire. Il est certain que je n'ai pas prétendu faire une série distincte pour chacune des langues étrangères dont les manuscrits sont compris dans le *fonds* dit *françois* (1); je les décrirai tous dans le rang qu'ils occupent à la Bibliothèque du roi, et s'il n'y a que deux textes en langue étrangère parmi les volumes cotés 6701 à 6817, je n'ai pas dû, dans mon premier volume, en décrire un de plus ou de moins.

III. « Nous remarquerons que l'ordre établi entre » les manuscrits françois, par M. P. P., consiste à

(1) « Parce que les textes françois en forment l'incontestable majo- » rité. » (Préface du premier volume.)

» les diviser par formats, depuis l'in-folio maximo » jusqu'aux plus petites dimensions. Puis sous chaque format, par provenances d'*anciens et de nouveaux fonds*, c'est-à-dire selon les dates ou les » causes de leur introduction dans la Bibliothèque » royale. » Je crois reconnoître ici une légère inexactitude de la part de l'illustre académicien. L'ordre établi dans la Bibliothèque du roi, non par moi mais par les directeurs anciens et nouveaux, admet d'abord deux grandes divisions, celle des *fonds anciens*, et celle des *fonds nouveaux*. J'ai clairement expliqué dans le premier volume les motifs de cette division générale. Puis, dans chacun des deux fonds, les volumes sont rangés dans l'ordre des formats, et pour chaque format dans l'ordre des matières. C'est cet ordre là que j'ai suivi.

IV. « Lorsqu'il s'agit de rédiger un catalogue des» criptif et analytique, il faut, à ce qu'il nous sem» ble, de tout autres dispositions pour le rendre » aussi instructif qu'il doit l'être. En effet, ce que » demandent les lecteurs, ce qui peut le mieux fa» ciliter et diriger leurs études, c'est le rapproche» ment de tous les exemplaires d'un même livre et

» de tous les ouvrages qui, dans une même langue (1),
» traitent les mêmes sujets ou appartiennent à un
» même genre de littérature... Dans les quatre vo-
» lumes du catalogue des Mss. orientaux, grecs et
» latins de la B. R., les divisions immédiates sont
» systématiques, ainsi que les subdivisions dont le
» nombre s'élève jusqu'à cent soixante-trois.... Un
» ouvrage tel que celui qu'entreprend M. P. P. ré-
» clame, à notre avis, un ordre purement littéraire
» qui correspondé à la nature, à l'enchaînement et
» à l'intérêt des articles dont il se composera. »

J'ai déjà senti toute la force de ces objections; mais je croyois y avoir suffisamment répondu dans ma première préface. Je conjure mes lecteurs d'y recourir. J'ajouterai seulement ici que M. Marsand, dont l'ouvrage a été si bien accueilli par le monde savant et par M. Daunou lui-même, n'avoit pas non plus suivi d'autre ordre que le mien. M. Daunou a loué l'exactitude scrupuleuse des tables de ce beau travail (a); c'est qu'en effet la bonne disposition des *tables* répond, dans les ouvrages de ce genre, à toutes les exigences des lecteurs curieux de con-

(1) Pourquoi pas même dans toutes les langues?
(2) *Journal des Savants*, mai 1835.

fronter tout ce qui se rapporte à l'un des sujets qui les intéresse. Sans les *tables*, la plus admirable classification de manuscrits n'offrira qu'un désordre systématique ; car toutes les parties des connoissances humaines sont liées entre elles par des nœuds inextricables. Dans la théologie, l'historien trouvera souvent plus de morceaux à consulter que dans un gros recueil intitulé *Histoire*. Ainsi du poète, du philosophe, du moraliste ou du grammairien. Puis comment classer les *polygraphes*, surtout les polygraphes anonymes ? Enfin est-il si malaisé de convenir que dans une *Histoire des manuscrits*, il est important de réunir, sous un seul article, tout ce qui se rapporte à un seul volume ? Comment en aurois-je pu donner une idée précise quand l'ordre des matières auroit exigé dix ou vingt des cent soixante-treize subdivisions louées dans un précédent catalogue ? Et puis, en dépit de ces laborieuses subdivisions, il est certain que tous ceux qui ont à consulter le Catalogue oriental, grec et latin, prennent les *tables* pour leur unique guide. Ils n'auront à faire ni plus ni moins pour mon Histoire des Manuscrits ; et, que je la termine ou qu'un autre en prenne le soin, j'ose espérer qu'un jour on me saura

quelque gré d'avoir, le premier, tenté de faire connoître tous les volumes de notre grand fonds françois. C'est précisément parce que la tâche en est longue et pénible, qu'il étoit important de commencer par le commencement et de gagner du terrain pied à pied, jusqu'aux dernières limites. Si je n'achève pas, du moins ma besogne ne sera-t-elle à reprendre qu'au point où je l'aurai laissée. Il n'en seroit pas de même, on en conviendra, si j'avois prétendu d'abord épuiser les matières théologiques, et continuer jusqu'aux dernières subdivisions *rationnelles*.

V. « Chaque article d'un catalogue instructif est » susceptible, au gré du rédacteur, de plus ou » moins de développements, et l'on aurait, pour » ainsi dire, les deux limites extrêmes de leur éten- » due, en considérant d'une part les articles pres- » que toujours trop succincts du catalogue achevé » en 1744, et de l'autre les savantes notices dont le » recueil a été commencé en 1787.... Ce dernier » modèle n'est pas celui qu'il serait permis d'imiter » dans une description générale et *systématique* de » tous les manuscrits françois du roi, puisqu'il la » rendrait indéfiniment volumineuse.... La mesure

» moyenne établie par M. Marsand sèmblerait à » beaucoup d'égards un exemple plus proposable. »

Par une singulière coïncidence, la mesure des articles du catalogue de M. Marsand est précisément, en somme et jusqu'à présent, la mesure des miens. Sans doute une pareille conformité est l'effet du hasard, mais il faut en conclure que si mes descriptions pouvoient être plus exactes ou plus convenables, leur *mesure moyenne*, comme le dit M. Daunou, est à l'abri de tout reproche.

VI. « Le tome 1er de l'ouvrage de M. P. P. ne » contient que cent six articles, qui correspondent à » cent dix-sept volumes manuscrits. » (Lisez : *cent cinquante-quatre volumes manuscrits*.) « Si la » mesure devoit rester la même pour tous les for- » mats inférieurs, l'auteur se seroit imposé une bien » longue tâche. »

Dans le système des probabilités, un volume de dix feuillets in-4° ou bien in-32 ne doit pas exiger une aussi longue notice qu'un in-folio maximo de douze cents feuillets. Dans le même système, un ouvrage bien et longuement apprécié dans un premier article, à l'occasion du premier de ses manuscrits, n'exigera que quelques lignes, à l'occasion des

autres leçons peu différentes de la première. Toutefois l'auteur ne s'en est pas moins imposé une bien longue tâche, pour laquelle fournir, les encouragemens ne sont pas inutiles.

VII. « Il doit s'attendre à rencontrer, parmi ses » lecteurs, une grande diversité d'opinions sur l'im- » portance des détails qu'il a recueillis ou omis. Plu- » sieurs trouveront qu'il a trop rarement indiqué le » nombre des feuillets, et surtout trop négligé de » désigner les espèces ou formes d'écritures. »

J'ai désigné avec soin les dates de la transcription des manuscrits. Quant aux espèces ou formes des écritures, j'avoue qu'en les notant plus positivement j'aurais tremblé de commettre des erreurs : car je ne sais pas encore d'une manière assez précise ce qu'on entend par *lettres de forme*, *lettres de court*, *lettres boulonnoises*, etc. Les Dipplomatiques et le catalogue du duc de La Vallière ne me satisfont aucunement sur ce point. Si je doute, je pense que plusieurs de mes lecteurs douteroient avec moi ; et telle est, bonne ou mauvaise, la raison de la négligence que l'on déplore. Mais si je me suis rarement trompé sur la date des manuscrits, on pourra me tenir compte, à défaut de mieux, de ce genre d'exactitude.

VIII. « Au contraire, les provenances ou an-
» ciennes appartenances, les reliures, les miniatures,
» les ornements accidentels, et spécialement les ar-
» moiries, occupent dans les descriptions de M. P. P.
» beaucoup plus d'espace qu'il n'était nécessaire....
» Les provenances n'étaient indiquées dans les an-
» ciens catalogues que par des formules très-conci-
» ses : *Olim Mazarinaeus*, *Colbertinus*, *Telle-*
» *rianus*, *Bigotianus*, etc., qui peut-être suffi-
» raient encore, excepté dans les cas très-rares où
» quelques faits bien notables s'attachent à cette
» mention des anciens propriétaires. »

Je suis de l'avis de M. Daunou : seulement, j'ai pensé que le cas de rattacher à la mention des propriétaires quelques faits bien notables (c'est-à-dire bien dignes de l'être), n'étoit pas aussi rare qu'il le suppose. Sans blâmer la concision vantée des autres, je garde l'espérance qu'on ne trouvera pas trop fastidieux les aperçus que j'ai donnés sur les anciennes bibliothèques de Colbert, de Catherine de Médicis, de Lancelot, de Baluze et de Mazarin. En tout, ces aperçus comprennent la valeur d'une demi-feuille d'impression. Il est vrai que je ne me suis pas contenté de citer les propriétaires immé-

diats; j'ai parlé de tous ceux que je reconnoissois pour avoir, avant le roi de France, possédé les manuscrits dont je traçois l'histoire (et non pas simplement les catalogues). Ai-je eu tort de mentionner dans ce but et le duc de Berry et Charles V et Louis XII et les ducs de Bourbon et les comtes de La Marche? Voilà la question.

IX. « Les occasions d'observer les progrès ou » les procédés de l'art des relieurs ne sont pas » non plus très fréquentes : on remarquerait plus » souvent leurs méprises et les dommages qu'ils ont » causés. »

En général, je n'ai consacré qu'une demi-ligne à la reliure de chacun de nos volumes. Je demande la permission de continuer.

X. « Quant aux miniatures, qu'il importe assu- » rément de noter avec soin, le discours a si peu de » moyens de les bien décrire, que lorsqu'on veut en » donner une parfaite connaissance au lecteur, on » est forcé d'en mettre sous ses yeux des copies fi- » dèles. Or, le volume dont nous rendons compte » n'est accompagné d'aucune figure non plus que » d'aucun *fac simile* d'écritures. »

Cette omission de *figures* et de tout *fac simile*

sera sans doute réparée plus tard par la publication d'un *Atlas*; mais en la supposant irréparable, j'avoue qu'il m'a semblé rigoureusement nécessaire de donner une assez bonne place dans mon travail aux ornemens des plus beaux volumes manuscrits que l'on ait conservés. Dans notre collection, les volumes de grand format sont les plus précieux et les plus remarquables sous le rapport de l'exécution. « *C'est chez eux*, ai-je dit, *qu'on retrouve les plus beaux monumens de la peinture au* xve *siècle.* » Cependant, je n'ai pas prétendu en donner à mes lecteurs « une connoissance parfaite », mais leur indiquer exactement les volumes qu'il pouvoit leur importer de voir et de consulter.

XI. « A l'égard des détails héraldiques, M. P. P. » a prévu que le commun des lecteurs les prendroit » en dédain, et nous croyons qu'il ne s'est pas » trompé; mais il a compté sur l'indulgence de » ceux qui, dans un riche manuscrit, retrouveraient » avec surprise la trace de leurs armoiries hérédi- » taires; et cette considération lui a suffi... » (J'arrête ici M. Daunou; cette considération ne m'a pas suffi. J'ai dit : *L'indication des armoiries a le mérite de mettre fréquemment sur la trace*

des anciens propriétaires. La comparaison de plusieurs blasons m'a souvent permis de reconnoître la date des volumes et le motif de leur transcription). —« Pour insérer dans un très-
» grand nombre de pages, des lignes d'ARGOT telles
» que celles-ci : *Ecu des ducs de Bourbon, de*
» *France au filet de gueule posé en bande....*
» Voilà, suivant l'auteur, une *langue simple et fé-*
» *conde en grands souvenirs*. Nous sommes loin
» de la connaître assez pour avoir le droit de lui
» contester de telles qualités ; mais il nous semble
» qu'étrangère à presque tous les textes français
» auxquels ce volume est consacré, et ne servant
» qu'à expliquer quelques-uns de leurs ornements
» accessoires, elle pourrait figurer un peu moins
» dans la description et l'analyse de ces monuments
» de notre ancienne littérature. »

On ne peut railler avec plus d'esprit le soin que j'ai pris de formuler les signes héraldiques dont nos manuscrits anciens sont parsemés. J'ai pourtant éprouvé quelque surprise de voir l'illustre et savant directeur des Archives du Royaume de France méconnoître ainsi l'importance de ces indications dans l'histoire des anciens monumens nationaux. Les

écus fixés aux lambris des maisons, aux verrières des églises, aux feuillets et sur la reliure des manuscrits sont comme les sceaux apposés aux chartes dont M. Daunou comprend si parfaitement l'importance. Rappelant le nom des possesseurs, comment aurois-je négligé d'indiquer les écus apposés à la place des noms? Est-il indifférent de savoir que tel personnage, telle famille a fait exécuter, a conservé tel beau manuscrit, telle précieuse copie?—La langue héraldique est obscure?—Elle ne le sera pas pour les bibliothécaires étrangers qui verront mes indications concorder avec les armoiries peintes sur les volumes qu'ils conservent. Et puis, sans la description des armoiries, comment recomposer les vieilles collections de Jean duc de Berry, du seigneur de la Gruthuyse et de tous ces princes de la maison de Bourbon, si grands amateurs de précieux livres? Après tout, la langue héraldique ne se compose que de mots empruntés à la vieille et très bonne langue françoise. M. Daunou la connoît donc mieux qu'il ne le dit, et ne pas la savoir, ce seroit renoncer à tirer parti des plus importans travaux historiques, entre lesquels il me suffira de citer l'Histoire des grands officiers de la couronne de France par le père Anselme,

l'Histoire de la maison d'Auvergne de Baluze, l'Histoire de Savoie de Guichenon, etc., etc. J'ignore si la langue héraldique, si familière aux Ménage, aux du Cange, aux Saint-Simon, aux père Ménestrier et à tant d'autres lumières de notre histoire nationale, doit être regardée comme un *argot*; mais je sais bien que tous les dictionnaires de l'*Académie françoise* ou *française* s'accordent à définir ce mot, un « certain langage de gueux et de filoux, qui n'est in- » telligible qu'entre eux. » Me sera-t-il permis de réclamer ici contre la sévérité de M. Daunou ?

Après plusieurs reproches peut-être trop justes sur l'extrême étendue de mes citations de textes, M. Daunou continue :

XII. « Nous ne serions pas surpris qu'on fît, avec » plus ou moins de fondement, des reproches du » même genre à quelques analyses de romans, et » particulièrement à une dissertation qui, à la suite » d'une courte notice de la deuxième partie du ro- » man de Lancelot, occupe à elle seule près d'un » septième du corps de ce tome premier. »

Cette observation paroîtra sans doute encore fort judicieuse, et je remercie en particulier l'habile critique de l'avoir fait suivre d'un véritable éloge de

ma dissertation. Qu'il me permette seulement de lui rappeler que celle-ci vient à la suite de la notice, non pas d'un seul manuscrit mais de vingt-six volumes de divers romans chevaleresques. Plusieurs fois même, en parlant de chacun de ces manuscrits, j'avois eu soin de renvoyer à la dissertation qui devoit en compléter la description.

Maintenant je n'ai plus qu'à m'incliner devant la justesse des autres observations faites par M. Daunou sur mon premier volume. Oui, j'aurois dû ne pas désigner comme une *impertinence* (page 230) une erreur notable de l'habile et spirituel Bernard de Lamonnoye, tout « en prenant ce nom-là », comme a bien voulu le remarquer mon censeur, « dans sa signification immédiate de choses non pertinentes. » Oui, j'ai fait une malheureuse citation dans ce passage de la page 50 : *L'un met la somme des sermons, l'autre les con (di) tions tout au long.* Ainsi qu'on l'a remarqué, « il étoit bien facile de reconnoître, dans *contions* ou *concions*, la traduction du mot latin *conciones.* »

Pour l'union de deux mots en un seul, que M. Daunou me reproche, page 59 :

> Finitur *labòris*, laus Christi grata sit oris,
> Qui sit scriptoris requies mercesque laboris.

c'est en vérité la faute de mon imprimeur. « Au reste, » ajoute-t-on, « la citation de ces deux mauvais vers » était au moins inutile. » Pourtant, en la faisant, j'ai remarqué que *seuls* ils pouvoient mettre un jour sur la trace du nom de l'artiste extrêmement habile qui avoit exécuté le volume. Fort souvent autrefois, les peintres et les calligraphes se contentoient de placer à la fin de leur travail un ou deux méchans vers qui faisoient pour ainsi dire partie de leur signature, et qui seuls en tenoient fréquemment lieu. Il en est de ces rimes comme des armoiries, elles nous permettent souvent de reconnoître l'identité d'un artiste dont elles accompagnent le nom dans un autre volume; et ces reconnoissances sont au moins utiles à l'histoire de l'art.

En parcourant ce nouveau volume, on verra le redressement de plusieurs autres erreurs que j'ai moi-même reconnues dans le précédent, ou que l'on m'a fait reconnoître. Peut-être en aurai-je autant plus tard à relever dans le second. Dans ce cas-là même, je désire que l'on me tienne compte des fautes inséparables d'un travail de ce genre; il faudroit, pour les éviter toujours, un jugement exquis fortifié d'un savoir encyclopédique. Mais qui

jamais devoit tenter de publier une histoire de notre grande collection de manuscrits en langue vulgaire, sinon l'une des personnes chargées de conserver ou de communiquer ces manuscrits ? On avoit déjà publié la notice de tous les *Codes* orientaux, grecs et latins : on avoit fait une description littéraire de tous les *Codes italiens* et *portugais* : pourquoi nos manuscrits françois, dont la collection a toujours été pour nos rois un sujet d'orgueil et pour les gens de lettres une mine inépuisable, pourquoi nos manuscrits, dis-je, ne deviendroient-ils pas également l'objet d'un examen sérieux et véritablement littéraire ? Oseroit-on répéter hautement ce que j'ai tout bas entendu murmurer, « que la publication » d'une *Histoire des Manuscrits françois* a le » grand inconvénient d'augmenter le nombre des » curieux, et d'ajouter aux difficultés de la surveil- » lance générale de nos salles d'étude ? » Je répondrois que l'inconvénient d'ajouter à l'utilité réelle de la Bibliothèque du Roi est de ceux dont on peut facilement se consoler, et qu'autant vaudroit brûler le livret du Musée royal, dans la crainte de voir augmenter le nombre de ceux qui se présentent aux portes. Mieux les différentes collections

de la Bibliothèque seront décrites, moins nous aurons à craindre l'importunité des curieux. Ce n'est pas la multiplicité des demandes, c'est leur incertitude qui parfois rend nos fonctions assez pénibles ; et l'Age d'or des bibliothécaires arrivera quand ils ne seront plus obligés de faire des réponses précises à des questions qui ne l'étoient pas, et ne pouvoient l'être.

Mais quand un livre de la nature de celui-ci n'auroit d'autre avantage que de rendre la propriété du roi imprescriptible, le mien seroit encore digne d'intérêt. Une fois signalé par son titre et sa reliure, par les armoiries, les ornemens et toutes les autres curiosités qu'il renferme, personne n'osera tenter de le distraire de la Bibliothèque royale, ou du moins ne pourra le faire avec impunité. C'est donc en faisant valoir cette dernière considération, que je sollicite moins encore encouragement et secours que protection et liberté.

P. Paris.

25 décembre 1837.

LES

MANUSCRITS FRANÇOIS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

N° 6818.

155. LA BIBLE HISTORIALE, TRADUCTION DE *l'Historia Scolastica de Petrus Comestor*, PAR GUIART DES MOULINS.

Un volume in-folio magno, vélin, deux colonnes, nombreuses miniatures, vignettes et initiales; commencement et milieu du XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien numéro 213.

L'auteur de l'*Historia Scolastica*, Pierre Mangeur, natif de Troyes en Champagne et long-temps chancelier de l'Université de Paris, jouissoit d'une immense renommée de science et de bon esprit, dans la dernière partie du XIIe siècle. « C'étoit, » dit la chronologie de Saint-Marien-d'Auxerre, « un homme » très-éloquent, doué d'un excellent savoir, lequel, » en renfermant dans un seul volume les histoires de » l'un et de l'autre Testament, avoit achevé un ou-

» vrage suffisamment utile, suffisamment agréable, » et compilé de diverses matières. » Il mourut en 1179, dans l'abbaye de Saint-Victor de Paris, où il s'étoit retiré après avoir légué son bien aux pauvres. On a long-temps et avec beaucoup de raison admiré l'épitaphe qu'on lui fit et qu'on lisoit encore avant la révolution sur sa tombe, dans l'église abbatiale de Saint-Victor, à Paris :

Petrus eram quem petra tegit; dictusque Comestor
Nunc comedor. Vivus docui, nec cesso docere
Mortuus, ut dicat qui me videt incineratum :
« Quod sumus iste fuit, erimus quandoque quod iste. »

L'*Historia Scolastica* étoit exclusivement destinée aux clercs et aux étudiants des écoles. Ce fut pour les gens du monde que notre Guiart des Moulins la traduisit en françois, plus d'un siècle après la mort de Pierre Mangeur. La leçon que j'ai sous les yeux doit donner lieu à quelques observations.

Le nom du traducteur, le préambule et la date de la traduction ne s'y trouvent pas. On lit seulement au-dessus de la table : « Chi commenchent li non des » livres hystoriaus de la Bible contenus en cest livre, » qui sont translaté en franchois selonc le latin. Et » de cascun livre les rubriques par nombre. Premiè- » rement les capitles du livre de Genesis. » Cette table générale est écrite sur trois colonnes et comprise dans les huit premiers feuillets. On ne retrouve pas non plus ici la préface de Pierre Comestor, prêtre du dio-

cèse, non pas de Trèves, comme Guiart le traduit ordinairement, mais de Troyes; en revanche, les commentaires marginaux ou fondus dans le texte sont plus étendus que dans toutes les autres leçons.

Le volume, dans sa totalité, est formé de trois anciens volumes, qui diffèrent l'un de l'autre pour la date et le caractère des ornements et de l'écriture. Le premier de ces volumes primitifs comprend les feuillets 1 à 170. — 234 à 260 — 345 à 469 — et 506 à 523 et dernier feuillet. Nous allons d'abord en parler.

Les 170 premiers feuillets nous conduisent à la fin du quatrième livre des *Rois*. Au fol. 234 commence le livre de *Job*, ou plutôt quelques extraits de ce livre; car Guiart des Moulins, effrayé de la hardiesse des expressions, s'est ainsi excusé de les traduire : « Après » chou ouvri Job se bouche, si maudi le jour qu'il » fu nés et dit mout de paroles *que nus ne doit trans-* » *later*. Et si parlèrent si ami .. et ches paroles qu'il » disent li uns à l'autre sont de *si très fort latin* et » plains de si grant mistère que nus n'en puet le mis- » tère entendre s'il n'est trop grant clerc de Divinité. » Et pour chou les trespasserai-jou; car *nus ne les* » *devroit oser translater*. Car laie gent i pourroient » errer. »

A la suite de Job sont les livres de *Tobie*, *Esdras* (non terminé), *Judith* et *Esther*.

A compter du fol. 345 sont traduits les *Machabées* (deux livres), l'histoire des *Évangiles*, les *Actes des Apôtres*, et enfin sur deux feuillets rattachés là,

un fragment de *Jérémie*, une *généalogie de J. C.* et l'*Évangile de saint Jean*.

Enfin, à partir du feuillet 505, on trouve l'*Apocalypse*, devant lequel est écrit *Liber Apocalypsis* de la propre main du roi Charles VI. Cette partie pour le moins avoit donc appartenu à ce prince, et par conséquent à son père. Malheureusement, dépecé comme il l'est, on ne peut reconnoître la place exacte que le volume occupe dans le catalogue de Gilles Mallet.

Les miniatures de cette partie, sans être d'une touche bien fine, sont cependant élégantes et habilement faites. Je les crois, ainsi que l'écriture, du commencement du XIVe siècle.

Le fragment du deuxième volume primitif ne se compose que des feuillets actuels 171 à 199. Ils n'ont été écrits et ornés dans le même temps ni par les mêmes personnes. Ils comprennent la traduction littérale des *Psaumes*, terminée, comme dans toutes les autres bibles historiales, par une petite pièce de vers intitulée : *la Létanie :*

« Kyrie eleison dous dieus
Soies nous soués et piteus.
Christe eleison, biaus dous sire
Ne nous monstre mie ton ire....
Pries pour nous à Deu, saint Pere
Que il nous gete hors de misere,
Pries pour nous à Deu saint Pol
Qui pour lui estendis le col, etc. »

Comme cette litanie n'invoque guère d'autres saints

que ceux des églises et monastères de Paris, on en doit conclure qu'elle fut composée à Paris. Mais le caractère des ornements de cette partie semble révéler une main méridionale ; italienne, espagnole ou provençale. Je crois qu'ils ont été exécutés plus d'un demi-siècle après l'écriture, c'est-à-dire vers 1400. Vous remarquerez surtout parmi eux la miniature et l'initiale du fol. 179 v°, la miniature du fol. 184 v°; enfin celle du fol. 190 v°, la plus curieuse des trois.

Le troisième fragment de volume offre la plus belle, sinon la plus ancienne des trois écritures. Les miniatures en sont exécutées avec esprit et facilité, dans le style le plus ordinaire du XIVe siècle. Ils comprennent la traduction littérale des *Paraboles*, de l'*Ecclésiaste*, du *Cantique des Cantiques*, de la *Sagesse*, de l'*Ecclésiastique*. — Puis les livres d'*Isaïe*, de *Jérémie*, d'*Ézéchiel*, de *Daniel*, ceux des *Petits prophètes*, et plus loin, les *Épîtres des apôtres*. A la fin des épîtres de saint Paul et de l'épître de saint Jude on lit : « Escriptes l'an mil CCCXLVII, ou mois d'aust. » Priés pour celui qui les fist escripre et pour le clerc » qui les escrit. »

Ainsi, le manuscrit date en partie de l'année 1347, et fut, au moins en partie, la propriété de Charles VI. Les derniers feuillets en sont à désirer.

N° 6818 [2].

156. LA SAINTE BIBLE, TRADUCTION LITTÉRALE.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes; une miniature, nombreuses vignettes et initiales; XVe siècle. Belle reliure, façon Padeloup.

Ancienne bibliothèque de l'archevêque de Reims, n° 1.

Ce volume contient le texte sacré jusqu'à la fin des Psaumes. La même traduction, très-rajeunie, se retrouve dans le n° 6701.

N° 6818 [3].

157. LA SAINTE BIBLE, TRADUCTION LITTÉRALE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes; fin du XIVe siècle. Reliure de carton marbré.

Fonds Baluze, n° 69.

Il comprend la traduction des livres saints depuis la dernière partie du Psautier jusqu'à la première des Machabées. L'écriture en est fort bonne, et les miniatures qui l'ornoient autrefois étoient précieuses, si l'on en juge d'après la beauté des grandes lettres tracées au-dessus de chaque page. Malheureusement elles ont toutes été arrachées, ainsi qu'un grand nombre de feuilles dans le courant du volume. En somme, ce manuscrit est dans un état déplorable de

mutilation. L'écriture rappelle bien celle des scribes de Charles VI.

N° 6819.

158. LA BIBLE HISTORIALE, TRADUCTION DE GUIART DES MOULINS.

Un volume in-folio, vélin, trois colonnes, très-nombreuses miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 76.

On trouve ici le travail complet de Guiart des Moulins. Les ornements sont de bon goût, et les miniatures d'une grande finesse, surtout celles de l'Apocalypse. On lit à la fin : « De camera compo- » torum Blesensis. »

N° 6820.

159. LA BIBLE HISTORIALE, TRADUCTION DE GUIART DES MOULINS.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, belles et très-nombreuses miniatures, vignettes et initiales; première partie du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 773.

« Ci commence la Bible Historiaus, où les hystoires » escolatres sont. Ce est li proesmes de celui qui mist » ce livre par escrit. »

Ce bel exemplaire formoit deux volumes, dont le

premier seul est conservé chez nous, et se termine avec le Psautier. L'écriture en est belle, les miniatures fines et d'un beau caractère. Au bas de chacune d'elle se trouve un écu différemment accompagné, mais toujours de France sans nombre, parti d'Angleterre de gueules aux trois léopards d'or. Cet écu doit nous faire penser que le manuscrit a été fait pour Henri V, roi de France et d'Angleterre, et sous ce rapport, il est d'une grande curiosité. On n'a effacé ce double blason que sur la page du frontispice : on l'y a remplacé tantôt par l'écu plein de France aux trois fleurs de lys, ou aux fleurs de lys sans nombre, tantôt par un pennon d'azur à la croix patée de gueules, ou par d'autres armoiries de fantaisie.

Le volume fit partie de la bibliothèque royale de Blois, comme le prouve sur la première feuille de garde l'indication de la place qu'il y occupoit.

N° 6821.

160. LA BIBLE HISTORIALE, TRADUCTION DE GUIART DES MOULINS.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 214.

C'est la seconde partie complète d'un fort bel exemplaire dont la première n'est pas chez nous. Elle commence avec les *Paraboles de Salomon.*

L'écriture et les ornements sont d'un demi-siècle antérieurs à ceux du numéro précédent, et la bande tricolore qui entoure toutes les miniatures semble révéler le goût du règne de Charles V. Ces miniatures sont d'un grand style et d'une école savante; mais le coloris en est généralement défectueux.

N° 6822.

161. LA BIBLE HISTORIALE, DEUXIÈME PARTIE; TRADUCTION DE GUYART DES MOULINS.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, belles miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 86.

« Ci commencent les paraboles de Salomon. Et » premièrement le prologue du translateur. »

Le volume se poursuit jusqu'à la fin du second livre des Machabées. C'est l'un des précieux monuments du XIVe siècle, pour la calligraphie, la beauté des ornements et surtout des initiales. Le style des miniatures et le cadre tricolore qui les entoure marquent le règne de Charles V ou celui de Charles VI.

De France, où il fut exécuté, ce volume étoit passé en Italie, où le recueillit Louis XII, à l'époque de la conquête du Milanois. A la fin on lit : « *Payye au roy Loys XII* » comme sur tous les livres enlevés à la bibliothèque des Sforce et des Visconti.

N° 6823.

162. LA BIBLE HISTORIALE, TRADUCTION DE GUYART DES MOULINS.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, très-belles et nombreuses miniatures, vignettes et initiales; fin du XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 247.

Ce superbe exemplaire de la traduction de Pierre Comestor est complet. Il offre même ce que j'ai rarement vu dans les autres leçons, la traduction entière de l'histoire de Job, et à la suite l'abrégé du même livre tel que presque tous les manuscrits se contentent de le fournir. L'histoire entière est suivie de cette rubrique, au fol. 225; « Cy fini le » livre de Job. Et pour ce qu'il est trop fort à en- » tendre aux gens lays le nomment aucuns : *le* » *grant Job*. Et le livre qui s'ensuit *le petit Job*. » Combien qu'il ne fust que celluy Job seulement; » mais il est .... abrégé pour le mieulx faire en- » tendre aux lays et simples gens. »

On ne peut donner trop d'éloges au calligraphe de ce volume et à l'enlumineur de la plupart de ses ornements. Toutefois les premières miniatures et quelques-unes dans le corps du manuscrit sont d'un style grossier qui dépare les autres. L'une des plus jolies, celle du fol. 345 v° n'est pas terminée; le fond n'a été que touché. — En tout, le volume con-

tient cinq cent quarante-cinq feuillets écrits et numérotés en caractères bleus.

Ce beau livre appartenoit dans l'origine à Jean, duc de Berry, comme le prouve d'abord la double signature autographe « Jehan » placée au commencement et à la fin du texte, et chaque fois précédée de ces mots également autographes : « Ceste bible » est au duc de Berry. » Ensuite la fameuse note de Jean Flamel, répétée dans un fort grand nombre des manuscrits du duc de Berry, et que M. le comte Auguste de Bastard a fait avec raison calquer dans son ouvrage de la *peinture des manuscrits*, comme un modèle de la calligraphie du XIVe siècle.

« Ce est la bible historiaulx la quele est à Jehan, » fils de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne. » Comte de Poitou, d'Estampes, de Bouloingne et » d'Auvergne. FLAMEL. » On a quelquefois confondu ce *Flamel*, dont le nom patronymique étoit *Jehan*, avec Nicolas Flamel, le célèbre alchimiste. Il est fort douteux que ces deux écrivains fussent même parents, puisque Nicolas Flamel, dans les actes nombreux que son historien nous a conservés, ne fait aucune mention de Jean, le secrétaire du duc de Berry.

Jusqu'en 1410, le duc de Berry conserva ce volume dans sa bibliothèque de Fontainebleau. C'est le catalogue de cette librairie qui nous l'apprend : « Un livre nommé bible historial, laquelle est à Jehan, fils de roy de France et duc de Berry ; signé

Flamel, laquelle mon dit seigneur donna au mois de juin l'an 1410, à noble et puissant seigneur de Belleville et de Montagu. »

Plus tard elle passa entre les mains de Philibert, duc de Savoie, dont la signature autographe est placée à la fin du volume à la suite de celle du duc de Berry. Elle revint de là dans la bibliothèque de Blois et depuis ce temps est restée unie au fonds du roi.

N° 6824.

163. LA BIBLE HISTORIALE, TRADUCTION DE GUYART DES MOULINS.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en carton rouge, à dos de maroquin rouge semé de fleurs de lys.

Ancienne bibliothèque de Gaston, duc d'Orléans, n° 12.

Ce volume comprend le travail complet de Guyart des Moulins. Les miniatures, très-nombreuses, sont d'un style assez original. L'écriture en est bonne.

N° 6825. — 6826.

164. LA BIBLE HISTORIALE, TRADUCTION DE GUYART DES MOULINS.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

Ancienne bibliothèque Béthune, théologie 1.

Bel exemplaire complet du travail de Guyart des Moulins. Le *grand Job* s'y trouve avant le *petit Job*.

Les miniatures, d'un style grossier, sont toutes encadrées dans la bande tricolore. A la fin du second volume est transcrit le nom du copiste dans les rimes suivantes :

> Ore est ceste bible parfaite,
> Benoist soit cil qui l'a parfaite!
> Et qui voudra savoir son nom
> Il a nom *Gefroi Godion*.

Ce copiste a été pris bien à tort pour le traducteur même, dans le catalogue msc. de la bibliothèque Béthune.

N°.6827.

166. LA BIBLE HISTORIALE, TRADUCTION DE GUYART DES MOULINS.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, belles miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

Ancienne bibliothèque Béthune, théologie, n° 6.

Cette leçon, transcrite sur un vélin assez grossier, ne se poursuit que jusqu'à la fin du quatrième livre des rois; encore les seize derniers feuillets sont-ils copiés d'une autre main. On lit à la fin, en écriture rouge et de la même main que celle des rubriques de tout le volume, les mots : *Escript à Chasteaubrient, l'an mil quatre cens et dix-sept.* Cette date est précieuse, en ce qu'elle nous empêche de regarder les ornements du volume comme l'œu-

vre d'un enlumineur italien. Malgré certain air de ressemblance dans le costume et dans la physionomie des personnages, il est vraisemblable que le manuscrit est l'ouvrage de deux scribes normands et d'un imagier breton ou anglais. Ces derniers, qui n'ont presque jamais eu de style particulier dans les arts, se modeloient, au XIVe siècle surtout, sur les enlumineurs italiens, et nous en trouvons d'autres exemples.

La première miniature, la seule qui soit d'une grande dimension, est fort belle. Le sujet est un lieu commun des bibles historiales : c'est Dieu le père, assis sur un trône et entouré des anges et des quatre évangélistes. Dans la première initiale est figuré à genoux un personnage dont la casaque blasonnée est d'argent, écartelé de gueules. Dans la vignette inférieure sont trois écus : celui du milieu, soutenu par un ange, est également d'argent écartelé de gueules ; celui de droite est de Bretagne écartelé d'argent à deux fasces de gueules. Celui de gauche est formé de Bretagne écartelé d'argent à deux fasces de gueules; parti de France 1, de Bourbon-la-Marche 2, de Montmorency-Laval 3 et 4. De plus, un écusson brochant sur le tout, de gueules au lion d'argent, qui est de Montfort. J'avoue avec douleur que je n'ai pu reconnoître à quel personnage appartenoit précisément cet écu; cependant il doit être de l'un des *enfants* ou *petits-enfants* de Jean de Montfort, duc de Bretagne.

N° 6828.

167. LA BIBLE HISTORIALE, TRADUCTION DE GUIART DES MOULINS.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XVe siècle. Relié en carton rouge, avec un dos de maroquin rouge.

Ancienne bibliothèque du cardinal Mazarin, sans numéro.

Exemplaire complet à l'exception de la première feuille de texte, qui a été arrachée. Il contient le *grant* et le *petit* Job. Les ornements en sont grossiers et la seule miniature placée au-dessus des paraboles de Salomon mérite un instant d'attention pour le costume des personnages.

Cette Bible, avant d'arriver au cardinal Mazarin, appartenoit d'abord à un Italien illustre dont la signature se trouve sur la dernière feuille de garde. « Alexandre Galleazzy, 1604, 8 février. » Bientôt après, elle passa dans la bibliothèque de Charles de Gonzague, duc de Nevers, qui lui-même a écrit au bas de la signature de Galeazzo les mots suivants : « Ce presant livre apartient à Charlle de Gonsague » et de Cleves duc de Nevers et de Reteloes, marquis » du..... perre de France lieutenant pour le roy en » Champagne et Brie. — Charle de Gonsague et de » Cleves. » Et plus bas : « Oro et unum necessa- » rium. » Peut-être resta-t-elle dans cette maison jusqu'en 1668, époque du transport de la bibliothè-

que du cardinal Mazarin dans celle du roi; elle auroit alors été confondue avec les autres livres du cardinal, par le duc de Nevers, l'un de ses héritiers. — Charles de Gonzague mourut en 1637. C'étoit le père de la célèbre Marie de Gonzague, reine de Pologne.

N° 6828 [2].

168. ANNALES DU MONDE, JUSQU'AU TEMPS D'ABRAHAM.

Un volume in-folio mediocri, papier, lignes longues; XVIIe siècle. Relié en parchemin cartonné.

Fonds Lamare, ancien n° 328.

Il y a peu de choses à dire comme peu de profit à tirer de ce travail, dont plus de la moitié se rapporte à l'histoire du monde antérieurement au péché de nos premiers pères. L'auteur, quel qu'il soit, possédoit cependant un certain mérite de style. Ses raisonements sont clairs, ses déductions savamment appuyées et presque naturellement tirées. Il faut dire en outre que son but étoit, non pas l'histoire ante-diluvienne, mais les annales de l'humanité, complètes autant que possible. Le premier livre, le seul qui soit resté, nous conduit à l'enfance d'Abraham; peut-être, en se rapprochant davantage de nous, l'historien auroit-il senti la nécessité d'abréger les considérations philosophiques. Après la préface vient une introduction fort longue dans la-

quelle nous voyons tout ce qui s'est passé, probablement, avant l'œuvre des six jours. Le premier livre commence avec les premiers mots de la Genèse.

Ce manuscrit est aujourd'hui placé le premier dans le fonds de Philibert de la Mare, savant illustre et conseiller au parlement de Dijon. La Mare mourut dans cette ville, à l'âge de soixante et onze ans, le 16 mai 1687. Ses manuscrits, au nombre de six cents environ, avoient été d'abord vendus par son fils à un libraire de Paris, puis revendus à un libraire de Hollande. Le duc d'Orléans, alors régent, informé de l'importance de cette collection, la fit retenir au moment où l'on se préparoit à l'envoyer au nouvel acquéreur. Le libraire hollandois fut remboursé de la somme qu'il avoit avancée, et les volumes arrivèrent en 1718 prendre leur place à la Bibliothèque du roi. Ils sont presque tous d'un extérieur peu agréable et généralement reliés comme celui-ci; mais ils renferment un assez grand nombre de documents précieux relatifs à l'histoire des XVIe et XVIIe siècles.

Palliot, dans son livre de la *Vraye et parfaite science des armoiries*, *Dijon* 1661, s'exprime ainsi page 363 : « De la Mare, au duché de Bour-
» gogne, porte de *gueules au chevron d'or*, *ac-*
» *compagné de trois coquilles d'argent*. Ce champ
» rouge est bien mis à propos à ces armes, portées
» par Philibert de la Mare, seigneur de Chevigny,
» du port de Palleau et de Champigny-sur-Thille,

» et conseiller au parlement : parce que cet illustre » n'a que feu et amour pour les belles-lettres et pour » les choses de l'antiquité, qui portent sa curiosité » à faire amas des anciens manuscrits, tant histo- » riens que autres, auxquels après la fonction de » sa charge, de laquelle il s'acquitte très-dignement » et généreusement, il s'occupe à leur faire voir le » jour, pour faire part au public des belles lumières » qui se trouveroient estouffées, si son soin et » son travail ne les tiroit des honbres. Imitant la » vertu de Pierre de la Mare son ayeul, lequel eut » l'honneur, à cause de son mérite, d'avoir esté » nommé par le roy Henry-le-Grand ambassadeur à » Venise. »

La Bibliothèque du roi possède, dans le fonds du président Bouhier, une histoire de Philibert de la Mare en latin, accompagnée d'une notice plus courte en françois.

N° 6829.

169. LA BIBLE MORALISÉE, EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes de texte du XIVe siècle, et deux colonnes de miniatures des XIVe, XVe et XVIe siècles. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 250.

Le texte renfermé dans ce volume, l'un des plus admirables de la Bibliothèque du roi, pourroit bien être l'ouvrage de Petrus Comestor, dont un

écrivain du XIIIe siècle (1) a dit : « Scripsit etiam » allegorias super utrumque testamentum. » C'est un choix de versets de la sainte Écriture, en latin et en françois, traduits dans l'ordre des livres saints et accompagnés d'une moralité allégorique. Pour en donner une idée exacte, je vais transcrire les quatre premiers alinéas.

« In principio creavit Deus cœlum et terram. Dixit- » que Deus : Fiat lux et facta est lux : terra autem » erat inanis et vacua, et tenebræ erant super faciem » abissi, et spiritus Domini ferebatur super aquas.

— « Au commencement Dieu créa le ciel et la » terre, et dist Diex : Lumière soit faite, et lors lu- » mière fu faite. Or estoit la terre vaine et vuide, » et ténèbres estoient sur la face de l'abisme, et l'es- » prit de Dieu estoit sur les eaues.

— « Creatio lucis angelorum creationem, terra » tenebrosa obscuram scientiam in prophetis et Do- » mini spiritum sanctum apostolis datum significant.

— « La création de lumière emporte la création » des anges ; car ils ont lumière d'entendement : et » la terre vuide et ténébreuse, science obscure ès » prophètes au temps de la Senagogue : et l'esprit » de Dieu sur les eaues, le saint esprit aus appostres » donné le jour de Pentecôte, signifient. »

Ainsi du reste. On voit déjà d'après ces premiers mots que l'ancienne langue françoise offroit de très-

(1) Jean Brompton, cité par M. Daunou, *Histoire littéraire de France*, tome XIV, page 17.

grands avantages dans la traduction des saintes Écritures. Aujourd'hui, nous sommes forcés de dire : « *que la* lumière soit faite. » — « Sur la *sur*face de » l'abisme, » etc., etc.

Chaque page contient ainsi huit articles latin et françois ; c'est-à-dire, quatre fragments de la Bible suivis de leurs quatre commentaires. Chacun de ces fragments et de ces commentaires correspond à une miniature de deux pouces environ de long sur dix-huit lignes de large. Dans son état actuel, le volume est de trois cent trente-six pages, et contient par conséquent deux mille six cent quatre-vingt-huit miniatures. De plus, il y a dans chaque page seize charmantes initiales, indépendamment du titre courant. Toutes ces lettres sont alternativement en or et en azur, avec des *cadeaux* d'azur et d'or.

Que ce travail sur la sainte Bible soit l'ouvrage de Pierre Comestor ou d'un autre docteur du XIIe siècle ou du XIIIe, il n'en est pas moins digne de considération. Les moralités sont déduites naturellement du texte sacré ; les sujets d'édification qu'on en tire sont combinés par une intelligence que l'étude du monde semble éclairer aussi bien que les contemplations théologiques. J'avoue que les démons jouent dans certains endroits un rôle très-matériel, mais notre moraliste s'adressoit à des hommes qui n'avoient aucun doute sur l'existence de l'enfer ; et il faut avouer que si les diables ont été réellement créés, l'examen de leurs habitudes et des moyens

qu'ils mettent en œuvre n'est pas sans importance pour les hommes.

Tour à tour les usuriers, les traitres, les menteurs, les voleurs, les assassins et surtout les débauchés figurent dans notre *Bible moralisée*, et voient leur condamnation déduite des propres paroles de l'esprit de toute vérité. Aucun ordre de personnes n'y est ménagé. L'on peut même dire que les rois, les grands et les prêtres y trouvent d'autant plus fréquemment leur condamnation, qu'ils occupoient dans le monde une position plus élevée. Ainsi dès le commencement, à propos de la création des animaux rampants, des oiseaux et des amphibies, le moraliste dit : « Les rampans sont ceulx qui ont la vie active, » c'est-à-dire, qui euvrent et labourent. Les oisiaus » sont ceulx qui ont vie contemplative, c'est-à-dire, » qui pensent aus biens du ciel. Les grans balaines » qui deveurent les petits, ce sont les grans sei- » gneurs. » Plus loin (page 3, v°), à l'occasion des excuses que donne Adam : « Adam, lequel s'es- » cuse par sa femme, signifie aucuns pécheurs qui » dient qu'il ne se pueent tenir de péchier et qu'ils » sont né de telle heure que convient qu'il soient » ou convoiteurs ou luxurieus, ou ainsi des autres » péchés. » — (page 10, v°.) Jacob offrant le présent à Esaü : « Signifie que les petits apaisent aucu- » nes fois les grans par donner et servir. Jacob étoit » bon et aora Esaü qui ne l'estoit mie. Por mons- » trer que les bons subjiés doivent obéir et révé-

» rence porter aus souverains, combien qu'il soient » mauvais et les apaisier d'humbles services. »—(*id.*) Sur Sichem qui souffre la circoncision pour épouser Dina : « Sichem et ceux qui furent circuncis pour » avoir celle fille, segnifient ceux qui se contiennent et » se retranchent des délices, pour avoir vaine gloire. » — (f° 13 v°.) « Pharaon consultant les astrologues, » segnifie les infirmes et imparfaicts théologiens, » qui de la disposition de Dieu se conseillent aus astro- » nomiens; mais nul d'iceulx n'en scèvent fors songe » et vanité. » —(f° 21, v°.) Moyse ramenant le peuple juif « segnifie que le bon parler quant de sa prédica- » tion il fiert les sages selon le monde, il se conver- » tissent, sans ire et persécution comme il appert » de la prédication saint Père et saint Pol. »

J'ai tiré ces passages de la seule Genèse, et comme on le devine, ils ne sont pas moins fréquents ni moins énergiques dans les moralités tirées des autres livres de l'Écriture. Notre volume finit avec le prophète Isaïe. Le reste en a peut-être été arraché, ou plutôt n'a jamais été relié avec les premiers cahiers, parce que les miniatures qui devoient accompagner l'écriture n'avoient pas reçu un commencement d'exécution. Ce qui me fait pencher vers cette seconde opinion, c'est que les ornements des deux derniers cahiers reliés sont légèrement ébauchés. Toutefois nous avons, dans un recueil formé de fragments et de bribes d'anciennes écritures, des feuilles de la même Bible moralisée, entièrement écrites

par le même scribe, mais privées des miniatures qui devoient les accompagner. Nous verrons aussi sous le n° 6829 un second exemplaire exécuté par le même copiste, ou du moins dans le même cabinet *d'écrivain juré*. Sans doute ces écrivains les confioient ou les rendoient en cet état à des enlumineurs qui, d'après les textes, composoient les miniatures. Celles du n° 6829 sont l'ouvrage de plusieurs artistes, aussi peu contemporains que rivaux de talent. On ne s'attend pas à trouver ici un aperçu complet de ce qui distingue le travail de chacun d'eux; je hasarderai cependant d'exprimer une opinion fondée, je le crains, sur des connoissances trop superficielles de l'histoire des arts du dessin; c'est aux artistes seuls qu'il appartient de faire autorité, en décrivant des volumes comme celui-ci.

Le premier ornement est un grand dessin remplissant la première page du manuscrit. Ce dessin est fait à la plume avec tant de délicatesse qu'on seroit tenté de croire que les lignes n'en sont tracées qu'au crayon. Le citoyen Camus, membre de l'Institut, auquel on doit une dissertation assez curieuse de notre volume et du suivant, a fait calquer ce dessin, que l'on a gravé deux fois, à la suite de son travail (1). On voit encore les traces visibles du calque, car il est bien vrai qu'on ne peut guère tirer de nos miniatures des empreintes de ce genre, sans leur ôter

(1) Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, tome VI. Paris, an IX. — Page 106 et suiv.

une bonne partie de leur fraîcheur. Dans tous les cas, il seroit ou bien difficile ou tout-à-fait impossible de trouver un autre dessin du XIVe siècle aussi pur, aussi délicat que celui-ci. Je dis XIVe siècle, car on y reconnoît la touche de l'artiste le plus ancien. La figure assise devant un pupitre et dans son oratoire est sans doute un évangéliste ou bien l'un des pères de l'Église; le lion attentif aux gestes de ce personnage semble indiquer suffisamment saint Jérôme ou saint Marc. Toutefois, une miniature du f° 15, v°, représente saint Paul sous des traits et avec des attributs tellement analogues, qu'on ne peut s'empêcher de concevoir sur le véritable nom des doutes que vient encore augmenter un chapeau de cardinal appendu entre le lion et un magnifique lutrin en forme de roue (1).

Passons aux miniatures : Les cadres présentent alternativement, le premier un carré oblong, dont la bordure intérieure forme six croissants ou arcs

(1) Heureusement dans l'*Inventaire des meubles du roi Charles V*, (msc. du roi 8356), je remarque un précieux article (f° 204), qui va permettre de reconnoître et le modèle véritable de notre dessin, et les personnages qu'il représente. Parmi les objets précieux conservés en l'*estude du Louvre*, on voit donc : « Saint Giroisme qui oste » à un lyon l'espine de son pié; séant en une chayère, sur ung enta- » blement à six escussons de France, et une roe devant luy, où il a » plusieurs figures de livres, tout d'argent doré; et au costé de sa » chayère pend ung chapeau rouge de cardinal, pesant quatorze marcs, » cinq onces. » A l'exception des écussons de France que notre artiste a omis de reproduire, on ne peut décrire plus clairement le charmant frontispice du msc. 6829.

de cercle réunis tous à leurs extrémités supérieure et inférieure par deux petits angles aigus. Le second un autre carré long composé d'un prostibule, jubé ou porte gothique dont les détails linéaires sont variés et toujours élégants et purs. Jusqu'à la feuille 56, les croissants s'appliquent à la miniature du texte de la Bible; mais à compter de là, jusqu'au f° 98, ils encadrent au contraire la miniature consacrée à l'expression des moralités allégoriques: puis les cadres s'échangent sans garder d'autre ordre que le caprice du peintre, si ce n'est qu'ils sont toujours alternatifs dans la même page.

Les trente-trois premiers feuillets sont, à mon avis, les seuls dont les miniatures puissent être rapportées à la date de l'écriture. Sous la main de trois artistes différents, on y reconnoît le faire de la même école, école dont la science dans la disposition des draperies, les effets de lumière, d'ombres, et même de perspective, pourra grandement surprendre. C'est bien d'ailleurs le costume de la dernière partie du XIVe siècle; de ce règne de Charles VI que l'ardente protection des ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berry, rendirent si fortuné pour les seuls artistes. Les premières feuilles sembleroient même pouvoir remonter à Philippe de Valois, d'après les miniatures f° 1, v° n° 2. — f° 3, v° n° 2. — f° 4, v° n° 8. — f° 5, v° n° 5. Cependant je n'oserois l'assurer, quelques autres figures se rapportant mieux au

règne de Charles VI, comme au f° 7 r° n° 8, et v° n° 2; et f° 9, v° n°s 2, 4 et 6.

Séparées dans vingt volumes, je citerois toutes les figures des trente-trois premiers folios; mais je me contente ici de remarquer que la main des artistes devient plus correcte et plus légère à mesure que nous approchons du fol. 25. Plusieurs figures allégoriques sont toujours représentées avec les mêmes attributs: ainsi, la synagogue ou la loi ancienne est une femme ayant une robe d'un seul tissu richement drapé; ses yeux sont bandés, une couronne d'or tombe de sa tête; d'une main elle tient le livre de la loi, de l'autre une lance dont la hante est presque toujours brisée. Pour la loi nouvelle ou l'Eglise, ses longs cheveux blonds sont ornés d'une couronne d'or, son blanc et large manteau couvre une tunique bleue; d'une main elle tient la croix, de l'autre un calice. Les anges ont une grande tunique blanche; et à ce propos, je dois rappeler que l'un des grands griefs de Camus contre ce volume et ceux qui le firent exécuter, c'est de nous représenter les anges sous la forme des hommes, et les ames comme de petites figurines s'échappant de la bouche des mourants ou des contemplatifs. Il faut pourtant, à mon avis, renoncer aux anges ou leur donner la figure la plus gracieuse que l'on puisse concevoir. Au temps de Camus, l'Amour et Vénus étoient parfaitement accueillis avec les attributs qu'on leur connoît; pourquoi enlever aux

peintres les moyens de figurer les puissances divines et les facultés divines de notre ame et l'ame elle-même? On peut être sûr qu'au XIVe siècle, aussi bien qu'aujourd'hui, on savoit que l'ame n'avoit pas une forme matérielle; seulement il n'arrivoit guère à personne de mettre en doute sa nature immortelle; c'est en quoi notre siècle diffère de celui-là.

Les amateurs de ces nudités qui sont aujourd'hui, par le progrès des sciences morales, devenues des *obscénités*, ne seront pas entièrement trompés en parcourant notre volume. Plusieurs actions indécentes sont commises par des moines, et le citoyen Camus en conclut que des moines ne durent exécuter ni accepter une semblable Bible. Je crois que c'est encore une erreur. Destinés aux heureux du siècle, c'est-à-dire aux ecclésiastiques et aux grands seigneurs, le peintre a dû choisir dans ces deux classes les principaux sujets de ses enseignements figurés : d'ailleurs, les miniatures peignent exactement le texte écrit des moralités; ces moralités qui pouvoit les faire, sinon un clerc, et un clerc très-habile? Rien dans ces tableaux ne répond à ce que nous et les païens appelons des satires; ce sont des enseignements sérieux dont chacun étoit appelé à faire son profit, et qui n'excitoient pas de scandale même chez les pécheurs auxquels le moraliste s'adressoit.

Au f° 3, v^o, un jeune couple étroitement enlacé et un riche païen adorant une idole figurent exactement la moralité que l'on tire du caractère

du serpent. « Ceci segnefie ceuls qui par convoitise » mondaine trespassent le commandement de Dieu. » Tels guerredonne l'ennemi et les enlache par la » bouche, par le coul, par les rains, par les jambes » et par les piés, et les jette tous liés en tenèbres » d'enfer. » Au f° 7, r° n° 8, on remarquera ceux qui pèchent contre nature; les actes, tout indécents qu'ils sont, y sont décemment indiqués. F° 8, v° n° 1, naissance des fils de Jacob; précieux modèle d'un lit au XVIe siècle. F° 9, r° et v°, plusieurs contrastes heureux de la vie mondaine et de la vie ecclésiastique. — Curieuse fustigation. F° 10, r° n° 2, figure d'un jongleur ou ménestrel. N° 4, un gentilhomme *fait gorge* à un épervier, une dame arrange sa coiffure à l'aide d'un miroir. V° n° 2, épée curieuse avec son baudrier. N° 4, rapt de Dina. N° 5, circoncision des Sichemites. F° 11, v° n° 7, les Ismaélites se consultent, tandis que les frères de Joseph regardent dans la citerne. N° 8, les saintes femmes au tombeau de Jésus-Christ (deux charmantes compositions). F° 12, r° n° 3, joli groupe de Thamar et Judas. V° n°s 1 et 3, Joseph et la femme de Putiphar. F° 13, r° n° 4, tableau des joies de ce monde. F° 14, r° n° 4, la Pentecoste. F° 17, r° n°s 5, 7 et 8, inhumation, tombeau, et Calvaire. F° 18, r° n° 4, peinture des tentations du Diable. V° n° 5, naissance de Moïse (délicieuse composition). F° 19, r° n° 8, tentations. F° 21, r° n° 8, même sujet. V° n° 8, costume de courtisans. F° 22, r° n° 2, ex-

trême-onction. V° n° 4, costumes. F° 23, r° n°s 5 et 7, vue d'une ville. F° 24, r° n° 5, vaisseau. N° 6, tentation.

A la feuille 25, la main, pour être encore de la même école, change cependant et devient moins légère. Les plis des costumes ont moins de flexibilité, les têtes surtout sont inférieures aux précédentes pour le dessin et pour la couleur. Au f° 26, r° n° 1, on remarquera un curieux chapeau. Au f° 27, v° n° 6, un moine pécheur. F° 30, v° n° 4, singulier tableau des péchés. F° 32, r° n° 4, tableau des vices à l'occasion d'un passage du *Lévitique*. « Celui qui » a le nez boçu signifie ceux qui vilenie dient et » hautes paroles. Par les rous, les vieux luxurieux » qui ont la volenté d'ordure et n'ont mais le » pooir. »

Il est probable que notre volume demeura longtemps sans recevoir d'autres embellissements que ceux des trente-trois premiers feuillets. Je ne pense pas que les suivants aient été exécutés avant l'année 1460, c'est-à-dire près d'un siècle après les précédents. Jusqu'au f° 40, ces miniatures ont fort peu de mérite, les cadres même deviennent moins élégants, et les couleurs semblent uniquement gouachées. Cependant, comme costumes, ces miniatures ont encore leur intérêt. Par exemple, f° 35, r° n° 8, — Fol. 36, v° n° 6, une scène de jugement public. F° 37, r° n° 6, festin et libertinage. V° n°s 1, 3 et 7, costumes.

Le v° du f° 40 appartient encore à la même main; mais le r° et les feuilles suivantes jusqu'à 47 v° sont d'un maître bien autrement habile, plus habile même que les auteurs des 33 premiers feuillets. On peut les compter parmi les chefs-d'œuvre de la peinture au xv° siècle; harmonie des tons, agencement des costumes, expressions variées, finesse et pureté du dessin, tout s'y rencontre, et même une véritable entente de la perspective. On a attribué cette partie à Jean Van-Eick; c'étoit lui faire un honneur dont peut-être il étoit digne, mais que ne justifient pas exactement les tableaux qui nous restent de lui. L'auteur de nos miniatures me semble avoir approché trop de la perfection pour n'avoir pas été exclusivement peintre de miniatures. Supposez que, d'après les ouvrages de Gros ou d'Eugène Devéria, on s'avise, dans trois cents ans, de leur attribuer les miniatures de madame de Mirbel, on sera fondé tout aussi bien dans cette opinion que dans celle qui fait honneur à Jean de Bruges des vignettes dont nous nous occupons.

Si l'on est forcé de s'arrêter à chacun de ces morceaux achevés, on remarquera cependant davantage le singulier motif de componction trouvé f° 41, v° n° 5. Au f° 46, v° n° 5, représentant la mort de Moïse, on compte plus de trente figures toutes distinctes l'une de l'autre. Le v° du f° 47 ne contient que trois sujets peints par le même maître; les au-

tres sont de la main qui a orné les feuillets 33 à 40. Puis la manière varie encore plusieurs fois jusqu'à la fin du volume; mais l'exécution en est toujours plus ou moins mauvaise ou médiocre.

Le v° du f° 62 ne contient que la première colonne d'ornements; deux cadres de la seconde colonne ont seuls été légèrement tracés.

A compter du f° 69, je crois que les ornements sont du règne de Louis XII ou de celui de Charles VIII.

Au f° 101, avec une nouvelle manière, la moins mauvaise de toutes ces dernières, j'ai remarqué pour la première fois, dans un cadre, la devise *sans nombre* et, dans un autre cadre, des besans d'argent sur un fonds d'azur.

Le fol. 112 contient la seule vignette du volume; c'est là que commencent les extraits du Psautier. A compter de là, on trouve prodigué dans les cadres et même dans l'intérieur des miniatures un écu soutenu de la devise *sans nombre*, et dont la couleur est d'azur aux six besans d'argent, 3, 2, 1, au chef d'or.

Au f° 145, les figures cessent d'être terminées, les têtes ne sont que préparées d'une teinte blanchâtre.

Au f° 153, les figures n'ont reçu aucune trace de couleur, et le fond seul a été gouaché. Enfin, du f° 160 à 168, l'ébauche devient encore plus imparfaite. Il est donc probable, comme je l'ai dit plus

haut, que le reste de la transcription n'avoit reçu aucun commencement d'esquisse.

Il me reste maintenant à parler des possesseurs probables de ce volume. Si le grand dessin du frontispice nous peut faire penser qu'un prélat avoit présidé à son exécution, les nombreux changements que nous avons remarqués dans le travail des enlumineurs, et surtout les différentes époques auxquelles on doit les rapporter, nous témoignent qu'il a souvent changé de propriétaire. L'un des derniers, sinon le dernier, fut le seigneur qui fit tracer l'écu représenté dans la dernière partie du volume, et cet écu d'azur à six besans d'argent et au chef d'or appartient à la maison de *Poitiers Saint-Vallier*, dont, comme on sait, le dernier descendant direct fut le père de Diane, duchesse de Valentinois. Je ne crois pas que la fin de notre volume ait été exécutée par les ordres de cette fameuse maîtresse de Henri II; nous y trouverions pour la reconnoître d'autres marques que le blason de ses ancêtres; par exemple, des croissants, des D, des H entrelacés, etc., etc. Je penche donc à regarder son père, Guillaume de Poitiers, comte de Saint-Vallier, comme le personnage auquel appartint long-temps notre volume et au patronage duquel on doit l'exécution de la dernière partie des miniatures.

Si l'on veut bien comparer ce que je viens de dire avec la dissertation de Camus, on trouvera que je me suis beaucoup écarté de sa manière de voir sur

presque tous les points. Cependant il y auroit de l'injustice à ne pas savoir gré au premier antiquaire du soin minutieux avec lequel il a décrit un grand nombre de miniatures. Je n'ai pas répété cette partie de son travail, car il étoit inutile de placer ici ce qu'on avoit déjà bien exprimé ailleurs; mais j'engage les curieux à y recourir.

N° 6829 [2].

170. LA BIBLE MORALISÉE, EN LATIN ET EN FRANÇOIS.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes de texte et deux colonnes de miniatures; XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 517.

Ce volume, dont les rapports avec le précédent sont nombreux, a été transcrit dans le même atelier d'écrivain. Les cadres sont disposés de même; le texte est tantôt écourté, tantôt prolongé, mais évidemment les deux volumes ont eu le même modèle. Quant aux miniatures, elles sont seulement gouachées; les chairs y sont légèrement nuancées de rose, le costume est blanc, les auréoles sont d'or mat; enfin une bande d'azur figure les régions célestes. D'ailleurs ces petits et presque innombrables dessins, bien que fort éloignés du mérite des bonnes feuilles du n° 6829, sont pourtant encore fort estimables. Elles semblent toutes de la même main; le peintre a moins de penchant pour les nu-

dités ; les visages sont rendus avec beaucoup de finesse. C'est un monument précieux de l'art au milieu du XIVe siècle, temps auquel remontent et l'écriture et les ornements. En tout, le volume est composé de trois cent vingt-une feuilles, ce qui fait cinq mille cent vingt-quatre miniatures ; le dernier feuillet en contenant seulement quatre.

Ce beau manuscrit nous vient de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne. Dans l'inventaire de la librairie de Bruges, fait vers 1467, on lit : (1) « Une « autre bible en parchemin couverte de satin figuré » noir et cloué de grands clous dorés, où est un » billet, *c'est la belle bible historiée*, commençant » au second feuillet : *Et protulit terra*, et au der- » nier feuillet : *Foris, canes venefici.* »— La même mention se retrouve encore parmi les livres de la chapelle ducale (2).

Cette indication est précieuse, puisqu'elle prouve et l'origine de notre bible, et l'estime qu'on en faisoit au XVe siècle. Sur la dernière feuille de garde du volume on lit les mots suivants : « En ce » livre a IIII. C. XXII. feuillets, et ystoires II. M. » V. C. LXXVI. » — Plus bas : « Ce livre de la bible » en latin et en françois historiée, fut au bon duc » Phles de Bourgongne, deuxiesme de ce nom, et » est à present à son nefveu fils de sa seur Agnès » de Bourgoigne, Pierre, aussi deuxiesme de ce

(1) Voyez *Librairie protypographique*, par M. Barrois, n° 712.
(2) *id.* N° 1158.

» nom, duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, comte » de Clermont en Beauvoisis, de Fourest et La Mar- » che et de Gien, viconte de Carlat et de Murat, sei- » gneur de Beaujeuloys et Bourbon Lanceys et d'An- » nonay, Per et chanberier de France, lieutenant et » gouverneur de Languedoc.— Robertet. » — Enfin d'une écriture à peu près contemporaine. « En l'an » M. III. C. LXI, le XXIe jour de novembre deceda » Philippe, duc et comte de Bourgonne. 1361. »

Notre volume passa de la bibliothèque des ducs de Bourbon dans celle des rois de France.

N° 6829 [3 3].

171. HISTOIRE UNIVERSELLE, JUSQU'AU TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Un volume in-folio parvo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en veau racine, au chiffre de Napoléon (N.) sur le dos.

Fonds Lancelot, n° 2.

« Ci est li livres dou commencement dou monde, » et coment nostre sires fist Adan et Eve. »

Cette compilation, dont l'auteur m'est inconnu, fut faite pour les gens du monde, comme l'attestent ces mots qui commencent la plupart des réflexions : *Seignor, sachiés que en cellur tems, etc.* Après l'histoire de Joseph, l'auteur passe rapidement sur les autres récits bibliques, et nous raconte au long la

destruction de Thèbes, celles de Troyes, du royaume de *Femenie* ou des Amazones ; puis il s'attache aux aventures d'Enée, à son arrivée en Italie, et à la première partie de l'histoire de la république romaine. Le dernier alinéa conservé se rapporte à l'invasion des Gaulois en Italie ; mais plusieurs chapitres contenant la suite de l'histoire romaine ont été arrachés. Tel qu'il est parvenu à la Bibliothèque du roi, le volume a 174 feuillets.

Cette histoire est écrite en bon françois du XIVe siècle, qu'on trouve bien rarement sous la plume des copistes italiens de la même époque. Le volume dont nous nous occupons est pourtant leur ouvrage; il est facile de le reconnoître à la forme des lettres, à la force du vélin et surtout aux couleurs employées pour les miniatures. Ces dernières sont d'un art très-grossier ; l'or des vignettes est bruni fortement en relief. Au bas de la première page, on voit un écu d'argent à la croix en sautoir de gueules, et à la bordure de sable chargée de sept fleurs-de-lys d'or. J'ignore à quelle famille (probablement italienne) il appartenoit. Lancelot (Antoine et non pas Claude, comme je l'ai dit, tome Ier, p. 27) a écrit encore son nom sur la première page. Aux titres nombreux de cet habile antiquaire à la reconnoissance de la Bibliothèque du roi, nous devons ajouter ceux que lui mérite la passion qu'il avoit pour l'accroissement de nos richesses littéraires. Dans une lettre citée par la *Biographie universelle*, l'abbé

Terrasson, son ami, écrivoit de lui quelques jours après sa mort : « Je suis jaloux de la succession de » ses livres, cartes et estampes, qu'il laisse au *gouf-* » *fre*. Je ne doute pas que vous ne connoissiez » comme moi sa manie pour donner à la Bibliothèque » du roi. C'étoit sa marote, et il auroit volé ses amis » pour se satisfaire là-dessus. » Grâce à ce que l'abbé Terrasson veut bien appeler la manie, la *marote* de Lancelot, le monde savant peut aujourd'hui profiter de tout ce que l'illustre académicien a laissé au *gouffre*. Son nom sera honoré par tous ceux qui auront besoin de recourir aux ouvrages qu'il avoit à si grand' peine réunis; il se retrouvera dans tous les prolégomènes des éditions qu'il aura pu contribuer ainsi à rendre plus parfaites. En seroit-il de même s'il avoit tout légué à l'abbé Terrasson?

Pour donner une idée du style de l'auteur de cette histoire universelle, je transcrirai la plus grande partie du deuxième chapitre f°. 2, r°. Il est intitulé : « *Coment le dyable dechut Adam*. »

« Quant nostre sires ot fet les angles si bel come » il lui plaisoit à faire, il les mist là sus el soverain » ciel en sa haute seignorie. Un en i ot plus bel » de tos les autres. Lucibel ot à nom. Cil s'en or- » gueilli pour la biauté que Dex li ot donnée. Si ce » traist vers Occident et fist là son siége, et o lui plu- » sors autres et dist que il regneroit en celle partie » et nostre Seignor regneroit en l'autre. Et tantost » come il ot ce pensé, nostre sires le trebucha dou

» ciel et toute sa compagnie ; c'est-à-dire cil qui avec
» lui se tenoient. Et si les envoia habiter el parfont
» abysme, en contrée qui est appellée enfer. Là les
» fist nostre sires d'orrible figure.... Cil dyables qui
» ensi fut trebuciés dou ciel par son orgueill., quant
» il vit le primerain home et Evain nostre première
» mère en paradis, si fu moult dolent, car il sot bien
» que il seroient herite del grant heritage qu'il avoit
» perdu.... Tantost se mist en la forme dou serpent
» qui estoit la plus viciouse beste qui adont fust faite.
» Dont s'en entra en paradis et ala mussant toute la
» vert herbe, tant que il vint à Adam et à sa fame et
» lor demanda que il faisoient illec.... Cil dyables
» vit que vers Adam ne vaudroit noient sa poinne ;
» et si par autrui n'espletoit, petit vaudroit sa que-
» rele. Et se trait vers Evain qui estoit de plus ten-
» dre manière et si dist : Eve, tu sais moult pou, si
» n'aimes honor né seignorie quant pour le mangier
» d'une pomme ne viaus estre aprise de savoir autant
» comme ton mestre. Eve escouta, et entendi mout
» bien le dyable, et si dit que cle ne l'oseroit faire.
» Li diables l'enorta et dist tant d'unes et d'autres
» que ele en fu tote entalentée. Au pommier s'en
» vint la lasse, si cueilli deus pommes, l'une en tendi
» à son baron qui ne la voust prendre.... La lasse
» mordi en la pomme qui lui ert devée, et engloti
» le morcel tout premerain ; Adam qui la crut outre
» droiture morst en la soe, à sa dolour et à notre
» pesance. Tantost comme il senti la savour en son

» cors avalée, il apersut bien et senti sa grant destor-
» bance ; il le jeta et mist sa main à sa gorge, né n'i
» laissa le morsel plus avaler en nulle manière. Et
» por ce dient li plusors que de ci avient que li hom-
» me ont encoires le not ens ès gorges. Quant
» Adam ot sentie la savour de la pomme qui lui es-
» toit deffendue et à Eve autressi, il se troverent tous
» nus et orent honte li uns de l'autre : car avant ne
» savoient-il noient de lor nueté. Que firent-il dont?
» Il pridrent foilles de figuiers que elles estoient
» grans, si s'en couvrirent au miex que il porent,
» dolens en furent et courecié; si se mucierent desous
» un arbre. »

Cette citation aura du moins le mérite de nous apprendre pourquoi nous appelons encore aujourd'hui cette partie cartilagineuse du larynx qui forme une éminence arrondie dans le cou des hommes, *pomme d'Adam*.

N° 6830.

172. LE NOUVEAU TESTAMENT, TRADUCTION DE GUYART DES MOULINS.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 235.

Cette traduction est la même que Guyart des Moulins a réunie à celle de l'*Historia Scolastica* de Pierre Comestor, et dont on peut également regarder ce

dernier comme l'auteur. Les miniatures sont assez mauvaises, cependant celles qui renferment les initiales des *épistres de saint Pol* ne manquent pas de finesse. Elles sont en général encadrées dans la bande tricolore tant prodiguée par les enlumineurs du règne de Charles V; cependant je crois l'exécution de ce volume antérieure à ce prince.

C'est une conquête de Louis XII sur l'Italie. La mention qu'on lit à la fin : « Pavye, au roy Loys » XII, » nous apprend qu'il faisoit partie de la bibliothèque de l'illustre maison Visconti. En 1360, Jean-Galéas Visconti, fondateur de la célèbre bibliothèque de Pavie, avoit obtenu la main d'Isabelle, fille du roi Jean. Or, notre volume peut bien avoir appartenu à cette princesse, morte le 11 septembre 1372. On peut en dire autant de plusieurs autres manuscrits rapportés par Louis XII; et peut-être le roi de France ne songeoit-il qu'à rentrer dans le bien de ses ancêtres en faisant à Pavie le beau choix de livres que la Bibliothèque conserve aujourd'hui.

N°s 6831 — 6832. — 6833.

173. LA SAINTE BIBLE. EN CATALAN.

Trois volumes in-folio, deux colonnes, vignettes et initiales, papier dont chaque cahier de huit feuilles est enveloppé dans une feuille de vélin; xve siècle. Reliés en maroquin citron, aux armes de France sur les plats.

Ancienne bibliothèque du cardinal Mazarin, n°s 45, 46, 453.

Les premiers mots de cette précieuse traduction sont: « En lo principio crea Deu lo ciel e la terra: » hera vana e buyda et les tenebres heran sobra la fac » del abis et l'esperit de Deu era portat sobra les » aigues. Et dis Deus: sia feta lume la lum fouct feta. » E vuit Deus que le lum seria bona et depertit le » lum de les tenebres, e apella la lum dia et les » tenebres nit, etc. »

Le texte du premier volume est poursuivi jusqu'à Job inclusivement. La première feuille en est ornée de vignettes représentant sur huit médaillons l'œuvre des sept jours. Elle offre de plus une initiale qui, malgré sa grossièreté, est précieuse comme monument de l'ancien art catalan.

Le second volume commence avec les « paraules » de Salomo fill de David reg d'Israel. » L'initiale de la première feuille est plus remarquable que celle du précédent volume. Elle représente le jugement de Salomon. Le texte se poursuit jusqu'à la fin de l'ancien testament, et se termine par une courte préface sur saint Marc et son lion.

Le troisième volume renferme tout le nouveau testament. Les derniers mots sont : « *Finito libro* » *sit laus gloria Christo. Amen.* » En tout, les trois volumes que l'on a réunis sous la même pagination contiennent sept cent vingt-trois feuillets, ou papier ou vélin.

N° 6833 [5].

176. LA SAINTE BIBLE. EN CATALAN.

Un volume in-folio maximo, papier dont chaque cahier de cinq feuilles est entouré d'une sixième de vélin ; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert, ancien n° 180.

La première feuille (vélin) de ce volume a été enlevée ; sans doute à cause des ornements dont une parcelle épargnée de la feuille atteste l'existence. Les premiers mots du second volume sont aujourd'hui : » Dona donchs lo senyor deu sabor de dormi. Ha- » dam e com se hadormis, pres li una de ses costel- » las e racompli carn; en ella he edifica lo senyor Deu » la costella que avia presa de Adam en la fembra... »

Comme le précédent, cet exemplaire devoit former plus d'un volume. On a seulement conservé le premier qui s'arrête avec les psaumes. La traduction diffère d'ailleurs de celle du n° 6833, dans les désinences et la forme d'une foule de mots. Je crois cependant qu'elles sont toutes deux le fait

d'un seul traducteur. On lit à la fin des psaumes et du volume l'indication suivante du copiste :

« Finito libro sit laus gloria Christo
» Enthonius Satorra vochatur
» Qui escripsit benedicatur.
» Deo gratias amen.
» Jesus Maria filius fecit iste li-
» ber anno à nativita Domini millesi-
» mo quadringentesimo sextimo
» uno. In octo diem agustus. »

On voit que notre copiste n'étoit pas un latiniste du premier ordre ; cette date est sans doute celle de 1461. — En tout, le volume est composé de 361 feuillets paginés par Antonio Satorra lui-même.

Nos 6834. — 6835.

177. LA CITÉ DE DIEU, TRADUITE PAR RAOUL DE PRAELLES.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; fin du XVe siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. nos 126 et 127.

Très-bel exemplaire dont l'écriture et les nombreuses vignettes sont surtout remarquables. Il pourroit bien être celui que l'on voit décrit dans l'inventaire de Charles V, n° 193 de l'édition de M. Van Praet, et que Gilles Mallet avoit, en 1380, remis au duc d'Anjou. Ce dernier prince l'auroit emporté en Italie, et, depuis, la *Cité de Dieu* seroit passée dans

la bibliothèque des Visconti. On lit à la fin de chaque volume la mention : « *Pavye, au roy Loys XII.* »

A ce que j'ai dit de cette traduction dans le premier volume j'ajouterai que Raoul de Praelles reçut de Charles V, pour son exécution, la somme très-considérable de seize cents livres ; c'est là ce que prouve l'extrait suivant du compte de Jean Lasnier, ou Lhuissier, receveur général des aides, en 1381 :

« A Me Raoul de Praelles, advocat et conseillier » du roy, par mendement donné à Paris le 28 oc- » tobre 1371, par lequel il luy ordonne pour l'uti- » lité de luy, du royaume et de toute la Crestienneté, » de translater de latin en françois le livre de saint » Augustin, de la Cité de Dieu; et pour ce luy a » donné quatre cens livres par an, jusqu'à la fin de » l'ouvrage, payables en quatre termes. »

Le premier volume contient les dix premiers livres de saint Augustin ; le deuxième, les douze derniers.

Nos 6836. — 6837.

179. LA CITÉ DE DIEU, TRADUITE PAR RAOUL DE PRAELLES.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

Ancienne bibliothèque Béthune.

Le bibliothécaire a écrit en double sur la première feuille de garde des deux volumes, la note suivante : « Livre manuscrit de la cité de Dieu, de » saint Augustin, traduitte par M. Raoul de Praelles, » sous le règne de Charles cinquiesme et par son ex- » près commandement, comme il se voit par l'épistre » qui lui est dédié, et où il est aussi à remarquer » que ce livre est le vray original présenté par l'au- » teur audit roy. » Il n'y a à remarquer ici que l'erreur du bibliothécaire. L'épître est la même qu'on lit dans les autres manuscrits et dans l'édition imprimée d'Abbeville.

Les miniatures de cet exemplaire sont faites avec soin. Le premier volume contient 311 feuillets ; le second 304, numérotés au xviie siècle.

N° 6838.

181. LA CITÉ DE DIEU, TRADUITE PAR RAOUL DE PRAELLES.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 125.

La première partie n'est pas dans la collection du roi ; le volume commence avec le onzième livre et se termine avec le dernier. La première miniature mérite d'être un instant regardée.

On lit à la fin du texte ces mots qui vont reporter notre attention sur un fait historique assez curieux :

« Des livres de Marcoussy, pour monsieur de » Guyenne, mis au Louvre en garde.

« J. D'ARSONVAL. »

Marcoussy est un petit bourg de l'Ile-de-France, à six lieues de Paris. Vers le commencement du xve siècle il appartenoit à Jean de Montaigu, surintendant des finances et grand maître de France. Ce ministre y avoit fait construire un château magnifique et de plus une maison religieuse pour les Célestins. On sait qu'il fut décapité sous les halles de Paris, le 17 octobre 1409 ; que sa tête fut placée au bout d'une lance, puis exposée durant plus de deux ans au-dessus de son corps, au gibet de Montfaucon.

En même temps ses biens furent confisqués, ses joyaux, pierreries et autres meubles précieux furent transportés au Louvre, par ordre du duc de Guyenne, Louis, Dauphin et chef du conseil de régence. Et quand Charles VI, l'année suivante, dans un intervalle de raison, se plaignit amèrement de la mort violente de son plus cher et peut-être plus fidèle conseiller, le duc de Bourgogne lui mit devant les yeux la vaisselle de l'ancien grand maître, dans laquelle il étoit facile de reconnoître plusieurs pièces qui avoient appartenu à la couronne et que l'on avoit dû fondre pour subvenir aux dépenses de la guerre. Mais Jean de Montaigu, en préservant tant de pièces curieuses de la destruction, ne croyoit-il pas mieux répondre aux intentions du roi qu'en suivant rigoureusement la lettre de ses ordonnances? On comprend difficilement, en effet, que le grand maître eût pu jamais songer à faire considérer comme sa propriété des vases du plus grand prix, connus et inventoriés depuis un temps immémorial parmi les joyaux de la couronne.

Quoi qu'il en soit, le volume dont nous parlons, transporté de Marcoussy au Louvre, le 7 janvier 1410, par le secrétaire du duc de Guyenne, provenoit certainement de la librairie de Jean de Montaigu. On lit à la suite du catalogue du roi Charles V, f° 37, v° : « Ce sont les livres que noble et puis-» sant prince monseigneur le duc de Guyenne ains-» né fils du roy Charles le sixième de ce nom roy de

» France a envoiés en la librairie du roy nostre dit » seigneur au Louvre, par Mᵉ Jean d'Arssonval, » confesseur et maistre d'escolle de mondit seigneur » de Guienne. Et lesquels ont été receus et mis en » ladite librairie par moy Giles Malet, maistre » d'ostel du roy, nostre dit seigneur, et garde de la » dicte librairie, le VII de janvier mil IIII cent et » neuf (1).

.... 4° « La première partie de la Cité de Dieu en » françois et lettre de note, couvert de cuir à » empraintes à II fermoers de laton dorez.

5° « L'autre partie, pareillement escripte et aussi » couverte et à II tels fermoers. »

A peine entré dans la librairie du roi, on donna à l'exemplaire de la Cité de Dieu une autre couverture. C'est ce qu'atteste l'inventaire d'Antoine des Essars, terminé le 11 mars 1412. On y lit en effet, (manuscrit 8354 ³, f° 132, v°).

« La première partie de saint Augustin, de la » Cité de Dieu, de la translacion de Raoul de Praelles, » escript en françois, de bonne lettre de note, à » deux colombes, commençant au deuxième folio : *Et* » *puis est mise*, et au dernier : *Livre des aages de* » *l'umain*. Couvert de cuir vermeil à bouillons et » deux fermoirs de cuivre dorez, et tissus de soie » noire.

» It. L'autre partie dudit saint Augustin pareille-

(1) Il faut entendre 1410, l'année commençant à Pâques.

» ment escrit, couvert et fermant comme dessus ;
» commençant ou deuxiesme feuillet : *Et autres*
» *haultes matières* ; et ou derrenier : *De loyauté et*
» *d'équité*. »

Voilà précisément notre second volume.

Sur la fin de l'année 1412, le corps de Jean de Montaigu fut descendu de Montfaucon, et son fils, à ce qu'il paroît, rentra dans la plus grande partie des biens qui lui avoient appartenu. On ne sera pas fâché de lire ici le passage de Monstrelet qui se rapporte à cette circonstance :

« Le duc d'Aquitaine remist et restitua en l'office
» de son Chambrelan l'aisné fils de feu Montagu,
» jadis grand maistre d'hostel du roy ; et à la prière
» du duc d'Aquitaine lui furent rendus et restitués de
» par le roy toutes ses terres et possessions, qu'il avoit
» de son patrimoine héritablement de son père.....
» Un certain jour de vespre, le prevost de Paris et
» son bourrel, accompagnez de douze hommes ou
» environ, tenans flambeaux alumés et portans l'es-
» chelle, avec un prestre vestu d'une aube et paré
» de fanon et estolle, vindrent ès halles ; et tantost
» le bourrel par ladicte eschelle monta audit chef,
» lequel il osta de la lance où il estoit fiché, et là fu
» mis en un beau suaire que le prestre tenoit ; lequel
» enveloppé dedens par ledit prestre fu mis sur son
» espaulle et de là porté en la compaignie dessus dite,
» et lesdits flambeaux ardans, en l'hostel dudit feu
» Montagu, grand maistre d'hostel du roy dessus dit.

» Et pareillement fu son corps osté du gibet de » Montfaucon, ledit prévost présent et son bourrel, » et fu rendu et apporté à Paris. Lequel joinct avec » le chief et enlevé en un sercus, fu porté en la » compagnie des enfans de luy et de ses amis, à » grand compagnie et triomphe de prestres chantans » et de luminaire, à Marcoussy et en l'esglise des » Célestins; laquelle, quand il vivoit, il avoit fait fon- » der amortie et là fait un couvent de religieux où » moult honnorablement fu enterré. Et entre les » autres biens qu'il feit quant il vivoit, il donna à l'es- » glise de Notre-Dame de Paris celle grand cloche la- » quelle il feit nommer Catherine, comme il appert » par ses armes et son tymbre qui sont entour icelle. » (Manuscrit du roi, n° 8299 [5].)

Cependant, malgré cette espèce d'amende honorable faite à la mémoire de Montaigu, plusieurs des objets précieux qui lui avoient appartenu demeurèrent long-temps encore entre les mains de ceux qui avoient profité de leur confiscation. En 1416, le volume étoit encore à la librairie du roi, comme l'atteste l'inventaire dressé par Garnier de Saint-Yon, le 10 janvier 1416 (supplément françois, n° 178 [32], f° 63). Vers la même époque, Jean, duc de Berry, recommandoit à ses héritiers, dans son testament, de restituer un joyau précieux qu'il avoit mis dans ses coffres, et qui provenoit de feu Jéhan de Montaigu. Témoignage irrécusable de l'opinion que le prince avoit gardée de l'innocence du grand-maître.

Mais, comme ce joyau du duc de Berry, je pense qu'enfin la *Cité de Dieu* aura été restituée à la veuve ou bien au fils de Montaigu. Ce qu'il y a de certain du moins, c'est que le volume a fait une longue absence de la librairie royale ; c'est que, transporté en Flandres, il devint la propriété du célèbre Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, d'où il revint une seconde fois dans le cabinet du roi, à Blois, à Fontainebleau, et à Paris, rue La Harpe, rue Vivienne et enfin rue Richelieu. On voit que si l'expérience servoit à quelque chose, le n° 6838 seroit un monument fort respectable. Il appartient aujourd'hui au roi de France par l'effet d'une double confiscation ; la première sur Jean de Montaigu, la seconde sur le seigneur de la Gruthuyse. Les armes de ce dernier, qui peut-être recouvrirent celles du grand-maître de l'hôtel de Charles VI, sont aujourd'hui recouvertes de celles de France.

M. Van-Praet a fait entrer notre volume dans sa bibliothèque de la Gruthuyse (n° 22). Son imprimeur l'a numéroté par erreur 6836.

N° 6839.

182. LES INSTITUTIONS MONASTIQUES, ET LES COLLATIONS DES PÈRES, TRADUITES DU LATIN DE CASSIEN, PAR JEHAN GOLEIN.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes ; XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 371.

Jean Cassien, prêtre et abbé de Saint-Victor de Marseille qu'il avoit fondé, florissoit dans la première partie du Ve siècle. Sa réputation de savoir et de sainteté ne l'empêcha pas d'exciter un grand scandale dans l'Eglise par une évidente propension à démontrer dans ses écrits « que plusieurs élus ve- » noient à la grace sans la grace, et que l'homme » pouvoit quelquefois de lui-même se porter à la » vertu (1). » C'est pour répondre à Cassien que saint Augustin jugea convenable d'écrire ses livres de la *Prédestination des Saints* et du *Don de la Persévérance*. On sait qu'au XVIIe siècle, les querelles suscitées au Ve entre les disciples de saint Augustin et ceux de Cassien se réveillèrent avec ardeur entre les Jansénistes et les Molinistes. Graces à Dieu, cette polémique est encore une fois et, suivant les apparences, pour bien long-temps suspendue.

Les *Institutions monastiques* adressées à Castor,

(1) Dom Cellier, Histoire générale des auteurs sacrés, t. XIII, p. 41.

évêque d'Apt, sont divisées en douze livres. C'est un grand et beau travail, fécond en pieux enseignements et rempli de considérations élevées. Là, tout ce qui se rapporte à la profession cénobitique est exposé nettement, sans rigorisme et sans mondaine tolérance. Cassien, contre les sept péchés capitaux, recommande la pureté de cœur et de pensées, le travail manuel, la retraite, la prière et la confiance dans le secours des anges de lumière. On trouve dans les *Institutions monastiques* de précieux renseignements sur le costume des premiers moines, sur l'ordre et la durée des prières du jour et de la nuit, etc.

Les *Collations*, ou *Conférences des Pères*, forment vingt-quatre entretiens, entre Cassien et de pieux anachorètes, sur toutes les questions relatives à la vie contemplative. Elles furent composées à trois époques diverses : dix avant 420, sept en 426, et les autres vers 428. Mais elles sont ici divisées non pas dans l'ordre de la composition, mais dans celui des matières.

Quant au premier traducteur françois des ouvrages de Cassien, il se nommoit Jean Golein, et c'est le même dont nous avons déjà parlé, tome 1er, page 225. C'étoit un célèbre docteur en théologie du XIVe siècle, prieur du couvent de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Le roi Charles V lui fit exécuter plusieurs traductions d'ouvrages édifiants. Golein a mis au-devant de celle de Cassien un prologue dont nous allons citer le début et d'autres fragments :

« *Dominus virtutum ipse est rex gloriæ. Psal-*
» *mus XXIII.* Le noble roy David de Dieu eslus,
» oingt et inspiré, dist ces paroles en voulant faire
» distinction des roys desquels les ungs regnent
» par bon gouvernement et par vertus conquierent
» proesses, honneurs, louanges et pais, et tiennent
» justice tant au petit comme au grand, sans accep-
» tations de personnes et mettent en leurs royaul-
» mes Dieu aistre (sic) roy principalement ; le con-
» traire est des mauvais roys, qui, par tirannie
» regnent et ne font nulle vertueuse justice. De tels
» regnans, dit saint Augustin, ou quart livre de la Cité
» de Dieu : *Quant justice aux vertueux sera for-*
» *close, les royaumes ne seront fort que larronieres.*
» Quar l'ennemy que on appelle Lucifer, pour ce qu'il
» volt sans vertu regner, il chey en enfer... Mais ceulx
» qui vertueusement auront ouvré il seront avec le
» Seigneur des vertus et regneront..... A ceste
» compaignie voulant parvenir le très excellent roy
» plain de vertus, si comme l'un semblant actrait
» l'autre, comme vous véez que les eaues particu-
» lieres tendent et querent pour eulx adjouster à la
» mer; aussi mon très redoubté Seigneur le très
» noble prince plain de vertus, le roy Charles qui
» tient et gouverne le royaulme et empire de
» France, l'an M. CCC. LXX, en attribuant tout à
» Dieu et faict escripre en monnoye *Christus vincit,*
» *Christus regnat, Christus imperat ;* en desirant
» que ses vertus particulieres soient assemblées avec-

» ques les souverains, lui a plèu à moy commander,
» son petit subject, frere Jehan Golein, indigne
» maistre en theologie, provincial de la province de
» France (1), de l'ordre de Nostre-Dame-de-la-Mon-
» taigne-du-Carme, que après que je eus translaté à
» son commandement ung livre des ystoires des
» papes, des empereurs de Rome, des roys de
» France, des consilles generaulx et des noms des
» evesques de Limoges et de Tholose et aucuns
» autres abregés, que je luy translatasse ce present
» livre; lequel contient les vertus des anciens preud-
» ommes religieux hermites et moynes, et commant
» ils ouvroyent vertueusement, et enqueroyent par
» quelles vertus l'en sert à Dieu plus plaisamment;
» lequel livre est nommé les *Collations des Peres*.
» Et comment que cest euvre passe la subtilleté de
» mon petit engin, tant pour l'estrange maniere du
» fort latin comme pour mon ignorance; et comme
» pour la subtillité des nobles et grans clercs qui
» sont à present en ma mere l'université de Paris et
» qui y seront ou temps advenir; ausquels je supplie
» qu'ils amendent et corrigent mes defaultes et sup-
» portent mon ignorance, non pas par maniere de
» detraction mais de corritible (sic) dilection. Comme
» aussi et principalement pour la haultesce de la
» royalle majesté à laquelle je me tiens obligé par

(1) Directeur des maisons religieuses de l'Ile-de-France. Le *général* étoit supérieur aux *Provinciaux*, le provincial l'étoit aux simples *Prieurs*.

» nature et par pluseurs benefices et graces de mais-
» trie et de bien, sé ainc en a en moy, après Dieu et la
» Vierge Marie, je le recongnois aveoir de mondit
» souverain seigneur, auquel je supplie qu'il veuille
» prendre en gré ce que je, son devant dit petit
» clerc, pourray en ceste presente besongne. »

Dans les premières lignes de la division générale des *Institutions monastiques*, f° 2 v°, Golein revient encore sur son travail. « Quant à la première
» partie de ce livre, le prologue devise comment
» saint Castor, evesque de Dapt, envoye une espitre
» à saint Cassien, abbé de Marseille, dont estoit
» abbé Guillaume Grimoart, quand il fut esleu pape
» et nommé Urbain (1), et tient à present le saint-
» siège de Rome, et mondit seigneur Charles, l'em-
» pereur de France, l'an de N. S. M. CCC. LXX. Ou-
» quel temps je frère Jehan Golein, maistre en
» theologie, provincial de la province de France, de
» l'ordre de Notre-Dame-du-Carme, commence
» ceste translacion, ou nom du Père, du Filz et du
» Saint-Esperit et de la vierge Marie mère et pa-
» trone de notre religion. »

On peut reprocher à Jean Golein de n'avoir pas toujours exactement compris les ouvrages latins qu'on le chargeoit de traduire, et surtout de ne les avoir

(1) Golein désigne ici Urbain V, Guillaume, auparavant abbé de Saint-Victor, et dont le père se nommoit Grimourd. Urbain tint le siége pontifical de 1362 au 19 décembre de cette année 1370, dans laquelle Golein écrivoit.

pas reproduits dans un style clair et facile. La copie que nous avons de son travail, quoique très-belle et fort nette en apparence, est remplie de fautes grossières dont Golein ne doit cependant pas être responsable. Je serois tenté de regarder ce volume comme le seul qui nous ait été conservé manuscrit, et, peut-être, que l'on ait autrefois exécuté. Du moins n'y en avoit-il dans la librairie de Charles V qu'un seul que tout doit nous faire reconnoître ici. L'écriture est bien, en effet, de l'un des scribes habituels du sage roi, peut-être de celui qui exécuta la Cité de Dieu que nous avons décrite précédemment. La traduction d'un ouvrage fait pour des moines présentoit trop peu d'attrait aux grands personnages du siècle, pour qu'ils songeassent à le faire souvent transcrire. Quoi qu'il en soit, l'exemplaire du roi Charles V passa bientôt entre les mains du duc d'Anjou, comme nous l'apprend Gilles Mallet, f° 43 r° de son inventaire :

« Cassien, id est Collationes Patrum (lequel traicte » par semblable manière comme la vie des sains » Pères hermites. Et le translata, du commandement » du roy, frère Jehan Goulain. Et est couvert de soye. » Lequel fut baillié à feu Mons. d'Anjou, VII d'oc- » tobre, l'an IIIIXX. (1) comme appert par lectre » signée T. »

De la maison de ce duc d'Anjou (Louis, fils du

(1) C'est-à-dire, trois semaines après la mort de Charles V. Cassien ne reparoît plus dans les inventaires d'Antoine des Essarts et de Jehan Maulin.

roi Jean), le volume passa dans la librairie des comtes de la Marche ; car on lit encore à la fin du texte : « Ce livre est au duc de Nemours, conte de la » Marche. Jacques. » Et plus bas : « Pour Carlat. » C'est le duc de Nemours que Louis XI fit périr sur l'échafaud. La bibliothèque des comtes de la Marche fut bientôt après fondue dans celle des ducs de Bourbon par suite de la vente des vicomtés de Carlat et de Murat faite au duc Pierre II, en 1489, par Jean d'Armagnac, duc de Nemours, fils de Jacques. Puis la confiscation des biens du connétable Charles de Bourbon la réunit à celle du roi en 1524.

Mais un mot encore de la traduction de Jean Golein. Elle fut imprimée dans les premières années du XVIe siècle (1), pour Antoine Vérard, mais sous un titre singulièrement inexact. « Les Collations des » sains Pères anciens, translatées du grec en latin » par Cassiodorus très sainct docteur en théologie; et » translatées de latin en françoys par M. Jehan Go- » lein, aussy docteur en théologie, de l'ordre des » frères de la Montagne du Carme, et imprimées » nouvellement à Paris. » Lacroix du Maine n'a pas reconnu dans ce mauvais titre l'ouvrage de Cassien, et Lamonnoie, qui n'avoit examiné ni l'ancien manuscrit ni l'édition imprimée, n'a pas remarqué que dans celle-ci le nom de Cassien n'avoit été altéré que sur le premier titre du volume, et que les bévues

(1) Elle est sans date, mais Laserna Saint-Ander ne la met pas au nombre des éditions du XVe siècle.

de ce titre imprimé ne se retrouvoient dans aucun endroit du manuscrit. « Il faut, dit-il, pardonner de » pareilles méprises à un siècle aussi peu éclairé que » l'étoit le quatorzième. Il est visible qu'on a mis » Cassiodore à la place de Cassien, et qu'on a supposé » que celui-ci, qui a sûrement écrit ses *Collations* » en latin, n'avoit fait que les traduire du grec. » Ce n'est pas la première fois que nous voyons Lamonnoie imputer au XIVe siècle des bévues dont le XVIe siècle ou bien lui-même étoient les vrais coupables.

N° 6840.

183. LE RATIONAL DU DIVIN OFFICE DE GUILLAUME, ÉVÊQUE DE MENDE, TRADUIT PAR JEHAN GOLEIN.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 237.

L'auteur de ce précieux travail, Guillaume Durant, étoit provençal et originaire de Puy-Misson, dans le diocèse de Riez. Il fut nommé en 1286 évêque de Mende, et mourut, suivant toutes les apparences, à Rome en 1294. Il composa son *Rationale divinorum officiorum* et plusieurs autres livres de jurisprudence, après avoir été promu aux fonctions de l'épiscopat. On ne sauroit trop recommander la lecture de cet ouvrage à ceux qui veulent être initiés

à l'esprit des cérémonies de l'Eglise, telles qu'on les comprenoit au temps de la plus grande splendeur du catholicisme, au XIIIe siècle.

C'est encore notre Jehan Golein qui, de 1372 à 1374, traduisit l'œuvre de Guillaume Durant, sur la demande expresse de Charles V. Nous verrons, en parlant du n° 7031, le premier prologue dans lequel il rappelle les intentions de ce prince. Il n'est pas transcrit dans le volume 6840, ou peut-être l'en a-t-on enlevé, car la table placée à la fin du volume y renvoie expressément. On lit encore à la fin : « Ci » finist le racional du divin office, translaté en fran- » çois par maistre Jehan Golein, de l'ordre de » Notre-Dame-du-Carme ; par le commandement » du roy Charles-le-Quint, qui regnoit en France » l'an M. CCC. LXXIX. » Cette dernière date doit être celle de la transcription du volume.

La traduction de Golein offre le plus souvent une paraphrase du texte de Guillaume Durant ; mais elle s'arrête cependant à l'avant-dernière partie du livre latin, « laissant, » dit Golein, en finissant le septième livre, » le huitiesme aus astronomiens qui ont à ce » plus saine spéculation. » Dans le second prologue, il nous donne l'exemple de son système de paraphrase ; l'auteur latin ayant dit : « Licet igitur non » omnium quæ a majoribus tradita sunt ratio reddi » possit ; quia tamen quod in his ratione caret extir- » pandum est, idcirco ego Guillelmus Sanctæ Minia- » tenensis ecclesiæ sola Dei patientia dictus episco-

» pus, pulsans pulsabo ad ostium, si forte clavis Da-
» vid aperire dignetur.... » Voici la *traduction* de Golein : (1) « Et comment que de toutes les choses
» baillées et ordenées par les anciens vos predeces-
» seurs, rayson ne peut estre rendue, si come il est
» declairé ou droit civil *ff. de legibus non omni*, et
» ou decret. XXIII. Q. IIII. *In principio*. Toutevoies,
» les choses qui n'ont nulle cause raysonnable sont
» à extirper et les doit-on destruire, si comme il est
» escript ou decret. LXVIII. *di. epi.* XII. *di. omnia*. Et
» pour ce que Guillaume, evesque de Nedde, seur-
» nommé Saladri, desiroit à declarer les causes et
» raisons de l'office divin, il ordena ce livre en latin,
» en bele rethorique, lequel au commandement de
» très puissant et haut prince le roy Charles le Ve,
» je frere Jehan Golein, ay entrepris à translater en
» françois, l'an que mondit souverain seigneur tenoit
» le ceptre et l'empire de France en grant noblesce;
» et par son sens qu'il attribuoit à Dieu, greva moult
» ses anemis et leur tolli pluseurs grans seignories.
» Et pour ce que je li desire à faire service plaisant en
» cest present livre translatant, et voy que je ne sui
» mie souffisant, tant pour la noblesce qui est en ce
» livre contenue, comme pour l'excellence de la ma-
» jesté roiale, qui est à tous en cremeur et en redoub-
» tance, et qui veult estre enformé de la devocion
» que on doit avoir au service devin et à tous les

(1) J'ai établi le texte de mes citations sur la comparaison des manuscrits, celui-ci étant fort incorrect.

» aournemens et misteres; et à ce je péusse adjouster
» à chascun dymanche et à autres jours qui ont pro-
» pre office quele chose on doit demander et re-
» querre à Dieu pour soy accorder à l'office d'icelui
» jour, afin que les petitions adjoinctées soient de-
» vant Dieu portées avec le saint sacrifice de la messe,
» quant on dit *Ite missa est;* ou en autres services
» avec les prieres de l'Eglise. Car selon ce que met
» maistre Jehan Belet au commencement de la somme
» qu'il fit de cette matiere, qu'il estoit deffendu ex-
» pressement en la primitive Eglise au commence-
» ment de la loy chrestienne que nul ne parlast lan-
» gues estranges, s'il n'eust qui le exposast; car adont
» tenoit-on que nulle escripture n'estoit de value si
» elle n'estoit entendue; et dès lors, commença l'or-
» denance que après ce que on avoit dit l'Evangile
» en la messe on l'exposoit au peuple en langage
» à tous entendible, selonc le païs; de quoi dist icellui
» Belet que c'est grant admiracion en nostre temps
» que pou en y a de entendans né sachans exposer;
» mais sont huy pluseurs curés aussi ignorans de
» l'exposition de l'Evangile comme le simple peuple.
» Et ce prophetisa Daniel qui dist : *Erit sacerdos*
» *quasi e populo unus*. Le prestre sera aussi comme
» un du peuple. Si ne doit mie estre desplaisir à
» aucuns sé on translate tels livres à exciter à devo-
» cion, et pour donner cognoissance aux simples
» de ce qui fait à l'honneur de Dieu et esperituele
» consolation. Mais ne doit estre fraieur, paour et

» cremeur quant je me sent obligié à encommencier
» pour les reverence de Dieu et de mondit Seigneur
» une tele euvre qui seurmonte mon povre enten-
» dement, mon engin froit en devocion. Et pour ce,
» avec mondit maistre evesque je crierai et sonnerai
» et hucherai à l'uisset de la divine grace, etc. »

Dans les deux beaux exemplaires du *Rational*, le surnom de *Saladri* est ajouté à celui de *Guillaume* ou *Guillard*, évêque de *Nedde*. De pareilles erreurs prouvent qu'au XIVe siècle la critique littéraire étoit encore bien loin de naître. Je trouve l'origine de celle de *Saladri* dans la phrase latine mal lue que je viens de citer : « Guillelmus Sanctæ Miniaten-
» sis ecclesiæ *sola Dei* patientia dictus episcopus. »
Le copiste aura écrit ou le traducteur seul aura lu : « *Saladri* patientia *dictus* episcopus. » Il y a bien des erreurs qui n'ont pas de meilleur fondement que celle-ci ; mais elles sont rarement aussi ridicules.

Dans le premier livre, consacré par Guillaume Durant à la description de l'église, de ses bâtiments, ornements, cloches, cimetières, etc., Golein a intercalé plusieurs observations fort précieuses ; comme à l'occasion des grottes ou souterrains des églises, f° 4. « En aucunes eglises a croutes par dessous de-
» dans terre aussi comme souterraines, qui segnefient
» les lieux des sains heremites, et en ce lieu se re-
» traient les plus devos... Ainsi sont-elles à Saint-
» Denis en France, à Saint-Denis de la Chartre et à
» Saint-Marcel, et à Nostre-Dame-des-Champs de lez

» Paris... Par tele maniere ont les freres de Notre-
» Dame-du-Carme de Rouen comencié à ediffier
» leur eglise en laissant lieu par dessous à crotes,
» moult devot pour les plus contemplatifs..... »
C'est d'après ce passage sans doute que La Croix du Maine a dit que Jehan Golein appartenoit à la maison des Carmélites de Rouen. Dans tous les cas, notre traducteur écrivant en 1379, on peut reconnoître à quel temps remonte précisément la fondation de l'église de Rouen, dont il parle. Plus loin, f° 6 r°, relativement à la décence que l'on doit observer à l'église. « Anciennement les femmes et
» les hommes avoient les cheveux pendans; si fu or-
» denné autrement pour honnesteté. Et comment
» que en signe de franchise et de liberté, les Fran-
» çois portassent lons cheveux, si porte tousjours le
» roy de France lons cheveux; car il n'a nul souve-
» rain en tere de quoi il tiengne son royaume : tou-
» tesvoies, pour honnesteté qui tousjours a esté en
» seigneurs des fleur-de-lyz, il porte sur ses cheveux
» une coïffe, par ce monstre-il que non mie pour
» vanité, mais pour cause de liberté il porte lons
» cheveux. »

Les peintres et les antiquaires trouveront de précieuses indications dans le chapitre des *peintures et aournemens de l'église*. Golein y décrit les attributs obligés d'un grand nombre de saintes figures. Je découvre l'origine de l'expression proverbiale *A table on ne vieillit pas* dans la croyance

religieuse que nous révèle la phrase suivante : « Et » sont les angels pains en aage jeune, car il n'envieil- » lissent point, pour la presence de celui qui tient » ceulx qui li sont presens en florente jeunesse. » Pour ceste cause dient aucuns que on n'envieil- » list point à la messe, par especial ou temps de » la consecration, tant pour la presence divine que » pour les anges qui là viennent en grant reverence. » (F° 8, v°). Ainsi, l'on se contentoit de penser autrefois qu'à la *sainte* table on ne vieillissoit pas. — Au chapitre *des cloches*, f° 13 v°, il nous apprend ce que l'on avoit complètement oublié, que Charles V régla le premier en France la sonnerie des horloges. « Le pape Savinien, » dit-il, « ordena » que on sonast les cloches aus XII heures du jour par » les eglises. Et ce a ordené le roi Charles, premier » à Paris, les cloches qui à chascune heure sonnent » par poins, à manière d'orloges; si comme il apiert » en son palais et au boys et à saint Pol. Et a fait » venir ouvriers d'estrange pais, à grans frès pour ce » faire, afin que religieus et autres gens sachent les » heures et aient propres manières et devocion de » jour et de nuit pour Dieu servir. Comment que, » par devant, on sonnast une fois à prime et deux » fois à tierce, si n'avoit-on mie si certaine congnois- » sance des heures comme on a, et peut-on dire » d'icelui Charles le Ve roy de France que *Sapiens* » *dominabitur astris*; car luise le souleil ou non, » on scet tousjours les heures sans defaillir, par icelles

» cloches atrempées. Et devons savoir qu'il a en » l'eglise cinq manières de cloches ; c'est assavoir » *esquelles*, *timbres*, *noles* et *noletes* et *cloches*. La » *cloche* sonne en l'eglise, l'*esquelle* en refectouer, » le *timbre* ou cloistre, la *nole* ou chœur, la *nolete* » en l'orloge. »

A la suite du livre premier (f° 28), on a ajouté dans cet exemplaire l'article fort long et fort important du sacre du roi et de la reine de France qui faisoit déjà partie du Msc. de Charles V, 7031. C'est un travail appartenant en propre à Golein, et qui se rapporte au couronnement de Charles V. L'explication de toutes les cérémonies du sacre, l'ordre des prières, des processions et des vêtements, les serments du roi, les devoirs qui lui sont prescrits pendant son séjour à Reims, tout est clairement et longuement exposé. Nous citerons quelque chose de la description des deux bannières de France, l'oriflamme qu'on bénissoit à Saint-Denis, et l'enseigne royale qu'on bénissoit à Reims. On va voir, bien que Golein écrivît pour Charles V, qu'il y parle comme d'une chose ancienne des *trois* fleurs de lis peintes sur l'enseigne royale. « Si les autres princes portent » deus banières, l'une de guerre et l'autre pour le » tournoy, elles sont ou par paternel heritage de » linage ou prises volentairement et données du » souverain seigneur terrien. Mais les deux ba- » nières de France sont données et baillées l'une par » le saint hermite de Joienval, en signe des trois

» fleurs de lis, et l'autre par revelacion d'angels.
» La première, aus trois fleurs de lis senifie la foy
» de la Trinité et l'umilité de la Vierge Marie plantée,
» qui est à la fleur de lis acomparagiée. Quant les
» rois de France vont en bataille, ils prennent la
» mesure de celle que Charlemagne raporta de Con-
» stantinoble, et font bénir la nouvelle et laissent
» celle de Charlemagne; si emportent la nouvelle
» et après la victoire la rapportent à monsieur Saint-
» Denis. »

On croit généralement que c'est à Louis XI seulement que remonte l'usage de sonner l'*Angelus* à la chute du jour. Jean Golein nous le fait déjà retrouver plus d'un siècle avant lui. Louis XI chercha seulement, en 1472, à consacrer la douzième heure du jour au culte de la Vierge. Chacun devoit alors s'agenouiller au moment où l'on sonnoit midi, et dire dévotement un *Ave Maria;* mais cet usage ne lui survécut pas. Il n'en fut pas de même de l'*Angelus* de la chute du jour. Voici la légende que raconte à ce sujet notre Jehan Golein :

« Ès parties d'Alemaigne ot un chevalier pillart
» qui ot un chastel en une montaigne fort et bien
» emparé ; lequel avoit eu à souffrir tant qu'il ne sot
» tenir son estat sans pillier; et comment qu'il sceust
» bien que pillier estoit mal, si avoit-il tousjours son
» cuer à la Vierge Marie. Et toutes fois qu'il aloit
» dormir, il se metoit à genoux devant son lit et
» disoit un *Ave Maria* et se recommandoit à la

x Was not Dante's "Squilla di lontano che paia il giorno pianger che si more" the Angelus?

» Vierge Marie. Et quant il estoit levé au matin, il
» montoit au plus haut de son chastel, et s'il véoit
» venir aucun marchéant, il mercioit Dieu en disant
» que Dieu avoit de lui memoire et qu'il lui envoioit
» chevance, si envéoit incontinent desrober ces mar-
» chéans passans. Si avint une fois que deus des
» frères de Nostre-Dame-du-Carme passoient là avec
» marchéans et il les vist ; si commanda que on dé-
» robast ces marchéans, et que on ne féist mal aus
» frères, ou cas qu'ils ne se melleroient du fait des
» marchéans. Mais les frères qui orent pitié des mar-
» chéans y mirent par belles paroles ce qu'il porent.
» Et le seigneur qui fu sus en la tour en ot despit,
» qui ce véoit. Si envoia querir les frères et les fist
» desrober de leur breviaire et de ce qu'il portoient.
» Et puis les fist metre en prison. Mais quant il
» se voult aller dormir, il s'agenoilla pour dire son
» *Ave Maria* ; il li vint soudainement une paour,
» et après li apparut un ymage vestu de blanc qui
» li disoit : Comment me oses-tu nommer, quant tu
» tiens mes frères en tes prisons, et les laisses mou-
» rir de faim. Lors appella ses gens et leur com-
» manda aler querre les frères, lesquels orent moult
» grant paour qu'il ne les feist mourir ; car il estoit
» moult crueux. Si se commandèrent à Dieu et à la
» Vierge Marie. Lors, comme il furent devant li
» moult espoentés, il leur demanda de quel ordre il
» estoient et quel saint il servoient. Et il respon-
» dirent qu'il estoient de l'ordre de la Vierge-Marie-

» du-Carme, et qu'il n'avoient autre patron ni titre
» après Jesus-Crist son glorieux enfant. Lors li com-
» mença le cuer à pitoier et demanda s'il avoient
» point d'autre habit. Et il dirent qu'il avoient
» chapes blanches, mais ses gens leur avoient tollues
» et pilliées, et laissié seulement leurs escapulères
» en quoi il estoient adonc. Lors fist enquerir qui
» avoit les chapes et leur fist incontinent restituer.
» Et quant il les vit ainsi blanc vestus, il se geta à
» leur piés et leur cria merci. Et puis commanda que
» on méist la table et que on leur donnast à mengier,
» et il en avoient bien mestier. Si mengièrent et il se
» sist de lès eux et fist venir toutes ses gens pour
» les festoier et servir. Ces devant dis frères qui
» considérèrent qu'il estoit en estat de oïr aucune
» chose du salut de son ame et que Dieu par aven-
» ture les avoit là fait arriver pour aucune cause, si
» li demandèrent congié de dire aucune chose de
» predication de Dieu et de la Vierge Marie. Et sa
» femme qui fu là venue pour grant admiracion que
» ele ot que son seigneur faisoit tele chière à ces
» deus religieus, en li voulant plaire dit : *Ne dites*
» *que de la Vierge Marie et monsieur l'orra*
» *très volentiers*. Lors dist le chevalier qu'il déissent
» hardiement et qu'il estoient seurs de lui et de
» toutes ses gens. Et lors commenda à appeler toutes
» ses gens; mais l'un qui séoit devant lui ne vouloit
» demourer en place, ains souvent se remuoit et
» changeoit couleur. Et le seigneur li fist signe qu'il

» fust en pais, mais il ne se pot contenir qu'il ne
» s'en partist, comme esbahi et aussi comme tour-
» nant les iex en la teste. Et comme l'un des frères
» eust raconté de celui qui avoit renoié tout excepté
» la Vierge Marie, le chevalier se feri en la poitrine
» des dois en batant sa courpe et levant les iex vers
» le ciel, dont toutes ses gens orent grans merveilles;
» car oncques mais n'avoient veu en li signe de devo-
» tion. Et la dame par especial en eut joie et dist :
» *Monseigneur, envoyez querir Robinet qui ainsi*
» *s'est parti de ci esbahi; si orra les bonnes pa-*
» *roles de ces preudhommes : par foi*, dist-elle, *je*
» *crois que oncques mais n'oit plus sermon; et ce*
» *seroit preschier moult bien qui ores le pourroit*
» *convertir*. Lors commanda le seigneur que on le
» appelast; mais il n'i voulut venir au premier man-
» dement : ains dist par desdains que ore n'estoit-il
» mie heure d'oir sermon et que par aventure par
» ce sermon on perdroit tel marchéant que on ne
» pourroit mes en nuit aconsuir, et qu'il estoit mieux
» heure d'aler gaitier le chemin que de oir tels fla-
» velerres, et que s'il eust ce sceu, qu'il eust occis
» ces sermoneurs. Le chevalier et la dame qui ne
» furent mie bien contens de celle response deman-
» dèrent aus frères s'il l'avoient point avisié, comme
» il avoit fait laide chière en soi partant d'ilec. Et il
» dirent que oil bien. Lors dist la dame : *Y puet*
» *estre que il les cognoist, si a eu vergoigne de sa*
» *male vie. Par foy*, dit l'un des frères, *je ne sai*

» *s'il nous congnoist; car nous alons en pluseurs*
» *lieus sans estre mandés et moult de gens nous con-*
» *gnoissent que nous ne congnoissons mie. Mais*
» *qui qu'il soit il nous a fait plus de peine que*
» *tous les autres; ains nous vouloit mener dedens*
» *le bois et nous tuer et murtrir, sé les autres ne*
» *nous eussent gardés.* Lors commenda le chevalier
» que on l'amenast sans delay, et il aussi comme
» maugré lui i vint. Mais quant il fu devant les frères
» pour la presence de Dieu qui dit : Où sont deus
» ou trois assemblés au nom de moy je suis au
» milieu d'eulx; pour ce, il comme esbahi rouilloit
» les iex, changeoit couleur et avoit manière espo-
» entable, tant que le chevalier et la dame se com-
» mencièrent à esbahir et dirent aus frères : *Le con-*
» *gnoissez-vous? parlez à lui.* Lors lui demanda
» l'un des frères dont il estoit, et il li respondi que à
» lui rien n'en appartenoit. Lors voiant ses conte-
» nances demoniacles le conjura trois fois, avant
» qu'il vousist respondre. Lors se tourna le frère
» au chevalier et li demanda où il l'avoit pris et
» de quoi il li servoit. *Par foi*, dist le chevalier, *je*
» *ne sais dont il vint né dont il est nés, né li de-*
» *mandai onoques. Il vint céans d'aventure, et dist*
» *qu'il vouloit servir; et je vi sa manière moult*
» *habile, si le retins et m'a servi longuement en*
» *toutes choses que rien n'i deffaut, mais qu'il est*
» *trop prest et isnel à mal faire.* Lors le prisrent les
» frères à regarder et dirent l'un à l'autre en latin

» que c'estoit un ennemi. Et il fit semblant de rire
» ou de rechignier. *Qu'est-ce?* dist la dame, *entens-*
» *tu ce qu'il ont dit? siés-tu le latin?— Oncques*
» *mais ne le sceut,* dit le seigneur. Lors l'un des
» frères lui commanda, par le conjurement devant
» dit, dont il estoit et pour quelle cause il estoit là
» venu servir. Et il respondi qu'il estoit un ennemi,
» diable d'enfer; si estoit ordené à emporter cil
» chevalier qui la siet; mais pour ce que icelui
» chevalier disoit chascun jour avant qu'il s'alast
» couchier, devant son lict à genolz un *Ave Maria,*
» il n'avoit eu encore nul povoir sur lui. Et que si
» une seule fois il l'eust laissié ou oublié à dire celui
» *Ave Maria,* il l'eust emporté en corps et en ame,
» ainsi comme il avoit fait le comte de Mascon. Lors
» se prist chascun à seigner pour ceste parole et aussi
» car il parloit moult rauquement. Lors le frère fist
» le signe de la croix contre lui et incontinent com-
» mença à fumer et chéi là une charoigne de homme
» très puant et le dyable s'en ala en l'air fumant
» et ullant très horriblement, et chascun demoura
» esbahi. Et le chevalier et la dame, du conseil des
» frères, alèrent au pape Clément qui lors estoit à
» Carpentras et li contèrent le fait et donnèrent tout
» pour Dieu et s'ordenèrent à penitence en devo-
» cion. Et lors le pape ordenna que on sonnast après
» Complies l'*Ave Maria*, et donna dis jours de
» pardon à ceulx qui le diroient à genoulx, pour la
» remembrance du miracle. Et après, le pape Jehan

» et les autres chascun autant, jusques à LXX jours.
» De ce fu mis à Nostre-Dame-des-Dons, la grant
» église d'Avignon, l'istoire en un tablel. »

Dans le sixième livre consacré à l'histoire des fêtes de l'année, l'auteur, en voulant prouver que les bons chrétiens peuvent aux jours permis manger toute espèce de viandes, et entre autres celle du bœuf, contre l'opinion de certains théologiens de son temps, dit : « Pour ce n'oblie mie l'Evangile à metre que Jesus
» fu entre le beuf et l'asne en la creche. Et ce beuf
» Joseph avoit mené, pour mengier aux relevailles
» de Marie. »

Nous ne rapportons pas tout ce que notre auteur traduit ou déclare lui-même sur les principales fêtes de l'année, et sur de curieuses cérémonies particulières à certaines provinces à l'époque de Noël, du Carême, de Pâques, des Innocents, de Pentecôte, etc. Tout, dans le Rational des divins offices, mériteroit une attention sérieuse. On croit s'apercevoir cependant de la fatigue du traducteur, quand il approche du terme de sa tâche. Le septième livre est fort abrégé, et, comme nous l'avons déjà dit, il a laissé le soin d'expliquer le huitième aux astronomes. Guillaume Durand l'avoit intitulé : *de Computo et Calendario et ad alia pertinentibus*.

Le manuscrit dont nous nous occupons a été fait pour le duc de Berry, Jean, fils du roi Jean. Sur la dernière page du texte on lit encore aujourd'hui

l'autographe suivant : « Ce livre est à Jehan fils de » roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte » de Poitou et d'Auvergne.— Jehan. » Et dans l'inventaire des livres de ce prince, fait à Mehun sur Loire après sa mort, on lit : « Un autre livre » en françois appellé Rencionnal, historié au com- » mencement d'un pape de l'Eglise et de la cyna- » gogue, couvert de cuir rouge empreint, à deux fer- » moers d'argent doré esmailléz d'une annunciation » (prisé XL liv. parisis, valent L liv. tourn.) » La miniature en tête de notre volume est bien exactement celle qui est décrite dans ce passage. (Voy. l'inventaire du duc de Berry, msc. de Ste-Geneviève, n° 54, f° 85.)

On sait que l'un des premiers livres imprimés avec date contient le texte latin de Guillaume Durant. Anthoine Verard a fait également imprimer en 1503 la traduction de Golein ; c'est la seule qui existe, et je ne comprends pas pourquoi les curieux ne la recherchent pas davantage.

Nos 6841. — 6842. — 6843.

184. LE LIVRE DE VITA CHRISTI, PAR LUDOLPHE, DE SAXE, TRADUCTION ANONYME.

Trois volumes in-folio, le premier maximo, les deux autres magno, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. nos 280, 498 et 418.

Cet ouvrage, comme on le voit, n'est pas celui de François Eximenès que nous avons décrit, tome Ier, pages 29 et suiv. L'auteur, carme de Strasbourg, se nommoit Ludolphe et vivoit dans la première partie du xve siècle, c'est-à-dire près de cent ans avant Eximenès. Il voulut faire une suite d'homélies sur la vie de Jésus-Christ; en conséquence, il appuya chacune d'elles sur le texte des évangiles qu'on lisoit à la messe de chaque jour. Son travail eut une approbation universelle; il empêcha beaucoup de mauvais sermons de naître et devint la ressource de tous les prédicateurs ordinaires. On le mit deux fois en françois au xve siècle; la première traduction eut pour auteur le célèbre Jean Mansel; c'est là, du moins, ce que nous apprend M. Van Praet dans le catalogue des Mss. du duc de La Vallière; mais j'ignore sur quelle autorité. La seconde fut faite par Guillaume le Menand. Elle a été imprimée, mais elle diffère complètement de la traduction renfermée dans notre volume. Quant à

Jean Mansel, il se peut qu'on ait pris pour une traduction du livre de Rodolphe les extraits qu'il en donne dans la *Fleur des Histoires*.

Ce que l'on doit surtout admirer dans les miniatures de notre manuscrit, c'est l'éclat des couleurs et les bonnes intentions de perspective. En général le reflet des habillements et même des décorations est doré; les initiales sont ornées de 5 bustes de personnages pieux, fort bien exécutés : enfin l'écriture, qui se modifie plusieurs fois, ne cesse pas un instant d'être belle et nette.

Dans le premier volume, première partie, remarquez l'initiale du chapitre 4, tête de saint Jean-Baptiste. — Chap. 5, la salutation angélique, excellente composition.—Chap. 6, sainte Elisabeth visitant la sainte Vierge. — Chap. 14, retour d'Egypte. — Chap. 25, Noces de Cana et généralement les nombreuses vues de festins répandues dans les trois volumes. — Chap. 26, Jésus chassant les vendeurs du temple. — Deuxième partie, frontispice, la Samaritaine, seule miniature de la grandeur du volume. — Chap. 5, décollation de saint Jean-Baptiste.— Chap. 22, la femme adultère.—Chap. 23, les juifs jetant des pierres à Jésus.

Bien que les deux derniers volumes aient été probablement exécutés par les artistes de la même école, ils sont d'un format moindre d'un pouce en longueur et en largeur, et la justification des colonnes est plus resserrée. Dans le second, vous re-

marquerez, chap. premier et deuxième, les rues d'une ville. Chap. 3, la transfiguration. — Chap. 12, sermon, curieux pour les costumes. — Chap. 15, parabole de l'économe. — Chap. 16, le mauvais riche, style particulier. — Chap. 34, parabole du vigneron, vue d'un pressoir. — Chap. 48, le père de famille veillant autour de sa maison.

Les ornements du troisième volume sont en général moins achevés que les autres. On y verra cependant encore volontiers, au douzième chapitre de la troisième partie, la fustigation de Jésus-Christ.— Au treizième chap., la figure de Jésus-Christ portant sa croix, telle que les tableaux de Lebrun et de tant d'autres nous l'ont rendue familière. Chap. 32, deux admirables crucifiements reproduits avec des différences assez légères dans la miniature du chapitre suivant. — Chap. 15 de la cinquième partie, les saintes femmes et Nicodème posant Jésus-Christ dans le sépulcre, sujet remarquable et rarement reproduit par les peintres.

Telle est la description bien sommaire de ces trois beaux volumes ; j'aurois peut-être aussi bien fait de recommander tous les ornements, car ils méritent tous, plus ou moins, l'attention des artistes et des curieux. Venons maintenant aux indices qu'il a conservés des anciens propriétaires. Sur le f° v° qui précède le 32e chapitre de la quatrième partie (3e vol.) on voit représenté un chevalier décoré du cordon de Saint-Michel, agenouillé devant une table chargée

d'un livre, et levant ses yeux vers le beau crucifiement que nous avons indiqué, et qui se trouve sur le r° de la feuille suivante. La cotte du chevalier est armoriée d'azur aux fleurs de lis d'or, brisées d'un filet ou baton noueux en barre. A ses pieds sont déposés des gantelets et un casque ayant des flammes pour cimier. Or, il est impossible de ne pas reconnoître à ces insignes le portrait dessiné et colorié avec un soin exquis de Louis, bâtard de Bourbon, fils légitimé de Charles Ier, duc de Bourbon, et de Jeanne de Bournan. Louis, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et amiral de France, fut légitimé en 1463. Louis XI, en 1465, érigea la baronnie de Roussillon en comté, comme pour servir de dot à Jeanne, sa fille naturelle, qu'il lui fit épouser et qu'il avoit eue de Marguerite de Sassenage. Le bâtard de Bourbon mourut avec la réputation d'un grand homme de guerre, le 19 janvier 1487, et fut enterré dans l'église de Saint-François de Valognes qu'il avoit fondée. On y voyoit encore, avant la révolution, son tombeau.

Nous pouvons donc assurer que cet exemplaire de la *Vita Christi* a été exécuté pour Louis, bâtard de Bourbon, vers l'année 1470. Il ne nous est pas aussi facile de déterminer dans quelles mains le livre tomba par la suite. Au commencement de chaque volume, on a, vers le milieu du XVIe siècle, ajouté sur la feuille de garde un écu dont les ornements embrassent toute la feuille. Il est d'argent aux trois

fasces de gueule écartelé d'azur à la fasce d'or. Le tout chargé d'un écusson fascé d'argent et d'azur à la bordure de gueule. Cet écu est soutenu par deux dames portant pour devise, l'une : *La fin fera le compte*; et l'autre : *Changer ne veulx*. Mes recherches ont jusqu'à présent été infructueuses, et je n'ai pu reconnoître encore à quelles familles ces armes appartenoient.

Mais n'oublions pas d'ajouter que du moins l'habile maître écrivain auquel fut confiée l'exécution du volume, s'est fait connoître par ces mots écrits à la fin du premier tome qui contient les deux premières parties de l'œuvre de Lupold. « Ex» plicit secundum volumen libri de vita XRI scrip» tum et finitum per Egidium *Richard* scripto» rem, etc. »

N° 6845 [1].

187. MISSEL A L'USAGE DE PARIS. TRADUIT EN FRANÇOIS.

Un volume in-folio parvo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; milieu du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancienne bibliothèque de Charles Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, n° 4.

Ce volume est précieux en ce qu'il renferme l'une des plus anciennes traductions de l'office des di-

manches et fêtes de toute l'année. Ceux qui voudront s'instruire des modifications apportées dans la liturgie le consulteront avec profit. La première feuille, sans doute ornée d'une belle miniature, a été enlevée, et maintenant le volume commence par la rubrique suivante : « Le premier dimenche de » l'Avent Nostre Seigneur. Office. A la messe. A l'u- » saige de l'eglise de Paris. »

Il y a dans ce livre de rares mais excellentes miniatures. La plus belle, sans contredit, et la seule qui tienne toute la page est au f° 80. C'est un admirable crucifiement dans lequel le groupe de saint Jean et des saintes femmes doit réunir tous les suffrages. Au bas de la vignette qui entoure cette miniature, on a laissé la place vide pour un écu; et sur le v° de la feuille précédente, une place étoit également destinée à recevoir le portrait du propriétaire du manuscrit. Elles n'ont été remplies ni l'une ni l'autre.

Au f° 216 v° commence l'office des épousailles, dont les rubriques méritent d'être rapportées.

« Comme l'espous et l'espousée seront devant les » portes de l'esglise, le prestre aourné d'aulbe et » d'estoille et de fanon, benéisse l'anel d'argent en » disant : *Dieu, mande à ta vertu*, etc.

» Adonc soit l'anel arrousé d'eau beneoite, et » soient encensées l'espous et l'espouse. Puis die : » *Bonnes gens nous avons fait les bans trois fois* » *en sainte eglise de ces deus personnes, et encore*

» *facions-nous le quart d'abondant. Et sé il y* » *a nul né nulle qui y sache lignage, comparage* » *ou affinité aucunes par quoi le mariage ne soit* » *bon et loyal, si le die maintenant sus paine* » *d'escomuniement*. Et les personnes respondent : » *Nous n'i savons sé bien non....*

» Après le prestre doit prendre la destre main de » l'espousée et la mette en la destre main de l'es- » pous, et die ces paroles en nommant : *Vous N. et* » *vous N. vous promettés*, etc.

» Adonc le prestre doit bailler l'anel à l'espous. » Et l'espous par la main du prestre die à l'espousée » après le prestre, et premierement ou pouce : » *Marie de cest anel t'espous et de mon cors t'on-* » *nour et te dou du douaire qui est devisé* » *entre mes amis et les tiens*. Après ou secont » doit. — Et ou tiers doit. — Et ici doit demourer » l'anel ; après ce, le prestre, sa main estendue sur » eulx, dit les oraisons qui ensievent : *Dieu d'Abra-* » *ham, d'Isaac*, etc.

» Lors le prestre tenant l'espous par la main » destre et l'espouse les mette en l'eglise et les sei- » gne du signe de la croix. Après soit la messe cele- » brée.

» La messe celebrée, l'espous et l'espousée s'en » aillent, et eus, estant devant l'uis de leur maison, » le pain et le vin presens soient benéis du prestre, » disant : *Sire benéis ceste creature*, etc. Lors l'es- » pous morde ou pain et après l'espouse. Item benéiçon

» sur le vin. Lors l'espous boit et puis l'espouse. La » quelle chose faite, le prestre les maine par la main » en la maison, disant : *In nomine Patris*, etc. — » Item, la benéiçon de la chambre. Lors il doit en- » censier la chambre, et puis doit benéir l'espous et » l'espousée séans ou gesans en leur lit, en disant : » *Sire benéis ces jouvenciaulx si comme tu benéis* » *Thobie et Sarre, fille de Raguel, si que il vi-* » *vent et envieillissent en ton nom et soient mou-* » *tepliés en longueur de jours.* »

Du f° 223 à 245 et dernier, sont transcrites les proses de toute l'année, la plupart traduites en vers croisés de différentes mesures.

N° 6844.

188. LIVRE DE VITA CHRISTI, ANONYME. — LA VENGEANCE DE LA MORT DE JÉSUS-CHRIST.

Un volume in-folio vélin, deux colonnes, miniatures en camaïeu, vignettes et initiales; xv° siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 100.

On trouve, après un court préambule, la table de tous les chapitres : « Cy commence l'ordonnance » de ce present livre intitulé *de Vita Xri.* »

Ce traité n'est pas celui de frère Eximenès ni celui de frère Ludolphe. C'est l'histoire de Jésus-Christ, divisée en sept parties et disposée de manière à fournir pour chaque jour de la semaine un sujet de

méditation. Voici les premiers mots du préambule :

« Le livre qui s'ensieut oultre et après le prologue » est bien au long declairé en sept principales par- » ties, selon les sept jours de la septmaine. Affin que » chascun jour aist sa occupation especialle... Après » le prologue, la partie premiere contient la histoire » et matiere depuis la incarnation N. S. J. C. jus- » ques à la nativité d'iceluy. La seconde partie de- » puis icelle nativité jusques au baptesme de N. S. » La tierce partie dès icellui baptesme jusques à la » eslection des soixante et douze disciples de N. S. » La quarte partie despuis icelle eslection des disci- » ples jusques à la dernière venue de N. S. en Jhe- » rusalem. La quinte partie des choses que lors » N. S. fist et dist jusques au matin du vendredi, » jour de sa passion. La sixte partie de icelle très » amere et dure passion et mort de nostre seigneur » et redempteur J. C., de sa sepulture et jusques au » jour de sa resurection. Et la septiesme partie con- » tient le fait de icelle très glorieuse resurection de » N. S. et l'ordonnance de son ascension ; aussi de » l'envoy du Saint-Esprit au jour de la Pentecouste. » Et puis la conclusion sur tout ce qui dit est. Et » en après par maniere de colation y trouverez com- » ment la mort de N. S. fut vengée premierement » sur Judas qui le vendit, sur Pylate qui le juga, et » sur les Juifs qui à tort celle mort pourchacierent et » machinerent. »

Le deuxième traité, intitulé : « De la vengeance

» de la mort de N. S., » commence au f° 176 et se poursuit jusqu'à la fin du volume. C'est un abrégé des légendes plus anciennes, en vers et en prose, sur l'expédition de Vespasien et de Titus en Judée. Après le prologue vient une longue relation des faits et gestes de Judas; comment il vint en l'île de Scariot, comment il tua le fils de la dame qui l'avoit recueilli, comment il tua son père, comment Jésus-Christ le fit son procureur, et enfin de sa mort. Puis vient l'histoire de Pilate ; comment il meurtrit son frère et plus tard le fils du roi de France, comment il dompta les habitants de l'île de Ponce, comment, plus tard, mandé à Rome par Tibère, il y parut avec la robe de N. S., et comment il en fut dépouillé, etc. Cette légende de Pilate a été plus souvent reproduite que celle de Judas.

Quant à l'exécution de notre volume, elle est admirable, et je demande pardon de répéter si souvent une épithète dont il faut être avare; mais les manuscrits de cette série sont, à fort peu d'exceptions près, l'ouvrage des meilleurs calligraphes et des plus habiles artistes. C'est le seigneur de la Gruthuyse qui fit exécuter le n° 6844. On voit son portrait dans la première miniature camaïeu, laquelle est de présentation. On y voit aussi l'auteur ou le traducteur à genoux, déposant son livre sur les genoux de Louis de Bruges. Dans les vignettes de chaque miniature étoient les armes du magnifique seigneur, et la devise *Plus est en vous* ; toutes les armes ont été

recouvertes de celles de France, mais la plupart des devises sont restées intactes.

Outre la figure de présentation, on admirera surtout, f° 10 v°, la vue de l'intérieur des appartements de la sainte Vierge, morceau à deux compartiments; f° 97, la venue de Jésus-Christ à Jérusalem et ce qu'il y fit, quatre compartiments; f° 167, une cène; f° 147, une résurrection; f° 155, apparition de Jésus à la Magdelaine. Enfin, et avant tout peut-être, le frontispice de la *vengeance de la mort*, f° 176.

Le calligraphe ne s'est pas nommé, mais on reconnoît facilement la main habile qui transcrivit les Commentaires de César, n° 6722 (Voyez notre premier volume, p. 40).

M. Van Praet a décrit ce manuscrit dans sa Bibliothèque de la Gruthuyse (n° 16). Je crois qu'il s'est trompé en attribuant le texte original à Lupold, et la traduction à Jean Mansel. Rien n'indique ici le nom de l'auteur ou traducteur, et la comparaison que j'ai faite de l'ouvrage avec celui de Lupold m'a convaincu qu'il n'y avoit entre eux d'autre rapport que la communauté de titre.

N° 6844 [3].

189. HISTOIRE UNIVERSELLE, JUSQU'A JULES-CÉSAR.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures et initiales; commencement du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Fonds Colbert, ancien n° 804.

Les premières feuilles et quelques miniatures ont été arrachées ou coupées. Les ornements épargnés font regretter les autres. Il y a de l'esprit et de la finesse dans les figures et dans les costumes.

Cet ouvrage, en dépit de l'explicit, est moins une traduction d'Orose qu'une compilation des anciens auteurs sacrés et de Tite-Live, Eutrope, Orose et Valère-Maxime. Pourtant ce n'est pas le travail renfermé dans la première partie du n° 6740. Mais on peut conjecturer que, dans les premiers temps de l'Université de Paris, un clerc avoit écrit un résumé latin de toutes les histoires anciennes auquel il avoit donné le nom d'un seul historien, Orose; et que telle est la compilation dont nous avons des traductions nombreuses. Autrement il seroit assez difficile d'expliquer comment tant de gros volumes sont intitulés : *Histoire d'Orose*, bien que leur contenu diffère essentiellement en beaucoup d'endroits du texte de cet historien.

A la fin du texte de notre volume, on lit la rubrique suivante : « Cy fine le fait des Romains,

» compilé par le très excellent Orose. Et ensiut le » fait d'iceulx, compilé ensemble de Saluste, de » Suetoinne et de Lucan. »

Le deuxième volume indiqué dans cette rubrique n'est pas venu à la Bibliothèque.

N° 6845.

190. LA LÉGENDE DORÉE, DE JACQUES DE VORAGINE, TRADUITE PAR JEAN BELET.

Un volume in-folio maximo, vélin, trois colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 45.

Jean Belet, fréquemment cité par les écrivains ascétiques du moyen-âge, est fort peu connu des bibliographes. Il florissoit sans doute dans la première partie du XIVe siècle, époque à laquelle remontent les manuscrits de la traduction de Jacques de Voragine. Dans ce travail, il s'est donné pleine carrière de paraphrases et de réflexions. Il a ajouté beaucoup à son texte, il a raconté plusieurs biographies de saints dont Jacques de Voragine n'avoit pas dit un mot. Au reste, on peut voir à la fin la *Table des saints* dont la légende se trouve dans l'un des manuscrits de ce volume. Il arrive souvent que des ecclésiastiques, des antiquaires et des artistes ont grand besoin de consulter les anciennes biographies pieuses. J'épargnerai peut-être

avec cette liste le temps précieux de quelques-uns.

Le manuscrit 6845 est précédé d'une table. Elle comprend les deux premiers folios. Au troisième est la rubrique suivante :

« Ci commence la legende des sains dorés, et » les martires qu'ils souffrirent pour l'amour de » Nostre Seigneur Jhesus-Crist, laquele a translatée » de latin en françois mestre Jehan Belet, et à l'on- » neur et à la loange de Nostre Seigneur et de la » benoite Vierge Marie. »

Le volume contient 249 feuillets, la table non comprise, et finit avec la vie de saint Patrice. Ses miniatures sont d'un style peu correct, les couleurs en sont seulement gouachées, et les figures sont allongées comme dans la plupart des peintures exécutées depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Charles V.

N° 6845 [2].

191. LA LÉGENDE DORÉE, TRADUCTION DE JEHAN DE VIGNAY.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Fonds Colbert. Anc. n° 51.

Dans le premier volume, page 56, j'ai dit que je n'avois vu nulle part la preuve d'une assertion émise par Lacroix du Maine, et adoptée par M. Van-Praet. Il s'agissoit de la traduction du *Miroir histo-*

rial que Jean de Vignay aurait exécutée par l'ordre de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois. Or, cette *preuve* se tire du préambule de la traduction de la *Légende dorée*, faite par le même Jean de Vignay. Voici comme il s'y exprime au début :

« Monseigneur saint Jerosme dit ceste autorité : » Fay tousjours aucune chose, que le deable ne te » treuve oyseux. Et monseigneur saint Augustin dit » ou livre de l'œuvre des moines, que nul homme » puissant de labourer ne doit estre oyseux. Pour la- » quelle chose, quand j'ay parfait et accompli le mi- » rouer des histoires du monde, et translaté de latin » en françois, à la requeste de très puissante et no- » ble dame madame Jehanne de Bourgoigne, par la » grace de Dieu royne de France, je fus tout es- » bahy à quelle euvre faire je me metroye après si » très hautte et longue euvre... Et pour ce qu'il » m'est advis que c'est souverain bien faire enten- » dre aux gens qui ne sont point lettrez la nativité, » les vies, les passions et les mors des sains et au- » cuns autres fais notoires des temps passez, me » suis-je mis à translater en françois la Legende des » Sains, qui est ditte Legende dorée. Car aussi » comme l'or est le plus noble sur tous les autres » metaux, aussi est ceste legende tenue pour plus » noble sur toutes autres.... »

Le *Miroir historial* fut donc traduit de l'année 1317, époque du mariage de Jeanne de Bourgogne, à l'année 1327, commencement du règne de Philippe

de Valois. En effet, les expressions dont Jean de Vignay se sert au début de son *Miroir historial* prouvent assez bien que la princesse sa protectrice pouvoit bien un jour être reine, mais qu'elle ne l'étoit pas encore. Jeanne, troisième fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès de France, cinquième fille de saint Louis, mourut à Clermont en Beauvoisis, au mois d'août 1338. Sa statue est encore aujourd'hui posée sur son tombeau, dans le royal caveau de Saint-Denis.

Pour Jean de Vignay, il mit fort à contribution pour la traduction de sa *Légende dorée* celle que maître Jehan Belet avoit faite peu de temps auparavant. Dans ce volume, on a ajouté à son travail, et sous le titre général de *Festes nouvelles*, quarante-trois légendes qu'il n'avoit pas traduites et que Jacques de Voragine n'avoit pas recueillies. La dernière de ces légendes est la relation de l'*Invention de la Sainte Face du Sauveur*, faite à Lucques peu de temps auparavant. Cette relation est curieuse en raison des nombreux procès-verbaux qui se trouvent ici réunis, comme pièces justificatives.

Notre manuscrit, fort bien exécuté, est enrichi de petites miniatures en camaïeu, dont plusieurs ne manquent pas de délicatesse. Les tranches sont de chaque côté ornées d'un écu *semé d'hermines, à deux barbeaux adossés de gueule*. C'est celui de la maison Gaucourt, dont l'un des membres les plus illustres, Raoul de Gaucourt, fut cham-

bellan de Charles VII, grand-maître de son hôtel et gouverneur du Dauphiné. Il mourut vers 1462, et c'est à lui sans doute qu'appartenoit notre manuscrit. Dans les intervalles de ces trois écussons, on parvient aussi à lire la devise : *A la Première*.

Le volume étoit passé, dans le XVIIe siècle, aux mains du président de Blancmesnil, qui en fit présent, le 1er janvier 1676, à Nicolas Moreau, seigneur d'Auteuil, comme le prouve un autographe de ce dernier, placé à la fin du texte de la *Légende dorée*. Il est probable que de là notre volume ayant suivi la destinée de presque tous les autres manuscrits du même amateur, aura passé aux mains de Charles-Maurice Letellier, archevêque de Rheims. Dans le plus grand nombre des volumes recueillis par Nicolas Moreau, mais non dans celui-ci, on trouve avec sa signature la devise en anagramme, qu'il avait adoptée : *A l'Amy son cœur*. Souvent aussi la reliure reproduit ses armes : *un chevron accompagné de trois têtes de mores, deux et un*.

N° 6845 4 4.

192. LA LÉGENDE DORÉE, TRADUCTION DE JEAN BELET.

Un volume in-folio maximo, vélin, trois colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en veau fauve, aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert. Anc. n° 581.

Ce volume, écrit à la même époque et peut-être dans le même atelier que le n° 6845, est aujour-

d'hui moins grand, parce qu'on a coupé de trop près les marges en le faisant relier. La table des matières commence au v° de la première feuille par ces mots : « Ce sont les rebriches de la Legende dorée. Pre-
» mierement des Quatre Temps.... de l'advenement
» N. S. au definement du monde et du jugement
» selon ce que Sainte Escripture le devise, et que
» maistre JehanBeleth translata du latin en françois. »

Bien qu'on donne également ce volume comme l'œuvre de Jean Belet, il diffère beaucoup de l'autre exemplaire. Il contient plusieurs autres légendes, et quelques-unes de celles qui sont traitées ici avec la plus scrupuleuse étendue sont très abrégées dans le n° 6845. Il faut consulter ici les vies de saint Brandain, de saint Christophe, de saint Denis, de sainte Geneviève, de saint Martin, de sainte Elisabeth, de saint Benoît, de saint Marcel, etc.

N° 6846.

193. LE LIVRE DES ANGELES, PAR FRANÇOIS EXIMENÈS.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; fin du xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert sur les plats.

Ancien n° 201.

En relevant, dans mon premier volume, les erreurs échappées à ceux qui avoient, avant moi, parlé de François Eximenès, j'en ai commis d'aussi

graves peut-être que je dois m'empresser de réparer. D'abord, je n'aurois pas dû révoquer en doute le titre d'évêque d'Elne donné par Fabricius, après tous les auteurs compétents, à notre François Eximenès. Il suffisoit de consulter la *Gallia Christiana* des bénédictins de Saint-Maur, tome 6, page 1062, pour se ranger du même avis. Cet évêché d'Elne, qu'Eximenès avoit obtenu vers l'année 1406, fut en 1602 réuni à celui de Perpignan. Mais les bénédictins ont manqué à leur exactitude ordinaire, quand ils ont dit dans leur notice sur ce prélat, qu'il avoit composé *De Vita Christiana, libri* IV. Il falloit dire *de Vita Christi*, dont la division comprenoit plus de quatre livres. Mais pour mieux faire connoître notre auteur, je vais traduire un extrait de Luc Wadding, *Annales Minorum*, tom. V, f° 56. « Ce fut au mois de dé-
» cembre 1408, que l'antipape Benoît (Pierre de
» Luna) donna le titre de patriarche de Jérusalem à
» François Eximenès, dont la réputation de sainteté
» étoit alors parfaitement établie. Gonzaga (*Provinc.*
» *Catal. Concil.*) nous apprend qu'auparavant il
» étoit évêque d'Elne, et le nomme *virum eruditis-*
» *simum*, pour avoir composé treize ouvrages sur
» différents sujets. Au reste, Gaspar Escolanus
» (*Historia Valentina*) reproche à Zurita et à plu-
» sieurs autres d'avoir cité Valence comme la patrie
» d'Eximenès. Il étoit de Gironne, comme il le dit
» plusieurs fois dans ses écrits; mais la source de

» cette erreur vient de ce qu'il avoit pris l'habit de » religieux dans le couvent de Valence.... »

Voilà le docte Fabricius bien justifié d'une partie de ce qu'il a recueilli sur Eximenès. J'éprouve maintenant plus de regret d'avoir, dans le même article de mon premier volume, aggravé les erreurs dans lesquelles étoit tombé l'auteur du Catalogue du duc de la Vallière. C'est M. Brunet, le célèbre bibliographe, qui le premier a bien voulu me faire apercevoir que, dans cet ouvrage, M. Van-Praet n'avoit pas entendu parler du livre de *Vita Christi*, mais du *Livre des Anges*, lequel pouvoit bien avoir été *composé avant l'année* 1395. — Quant à la citation que j'ai faite de l'article consacré dans la *Biographie universelle* à notre auteur (voy. tom. 61, à la fin du mot *Ximenès* [don Roderic]), je dois remarquer que le grand Dictionnaire de Moréri, dernière édition, avoit donné au moderne biographe le texte d'*une partie* de ses bévues. « François » Ximenès, dit-il, né à Gironne, vivoit vers l'an » 1400, et fut évêque d'*Elvas*. Il a *fait imprimer* » un bel ouvrage, *De Vita Angelica*. » Il y a loin de là, je l'avoue, aux lignes de la *Biographie universelle*. Mais tout ne se perfectionne-t-il pas? Demandez plutôt à ce grand Lazarille, appelé LE XIXe SIÈCLE.

J'arrive à notre manuscrit. On n'y trouve aucune preuve que François Eximenès ait composé le *Livre des Anges* en latin. Il y a plus, l'ayant adressé à

Jean Dartès, ainsi qu'il fit plus tard le livre de *Vita Christi*, on doit présumer qu'il l'écrivit dans la même langue que ce dernier ouvrage, c'est-à-dire en espagnol ou bien en catalan. Il fut achevé en 1392, comme l'a remarqué Laserna (*Dictionn. bibliogr. du quinzième siècle*, tom. 3), et comme le prouve la conclusion : « Achevé doncques est le » le livre des Angeles selon ma ygnorance, com- » posé des dits des saints pères et docteurs, ne reste » sinon faire graces à Dieu tout puissant, en l'of- » frant à moult honourable et sage chevalier, messire » Pierre Dartes, maistre racional (1) et chambellan » de moult hault prince et seigneur Jehan, huy, » par la grace de Dieu, roy d'Arragon regnant que » comptons M. III C. IIII^xx. et XII... » Cette date s'accorde fort bien avec celle du règne de Jean, roi d'Aragon. (1387 à 1395.)

Le *Livre des Anges* fut imprimé plusieurs fois en catalan, en espagnol et en françois. L'édition de Genève, 1498, passe pour le premier ouvrage sorti des presses de cette ville. Eximenès le divisa en cinq livres. Le premier, formant six chapitres, traite de la nature des anges. Le second forme dix-sept chapitres, et traite des diverses hiérarchies angéliques. Le troisième traite du service des anges et comprend cinquante-neuf chapitres. Le quatrième traite de leur création et de leurs victoires sur les dé-

(1) Procureur, intendant.

mons, il comprend cinquante-cinq chapitres. Enfin, le cinquième livre est entièrement consacré à saint Michel. Il est formé de cinquante chapitres.

Le n° 6846 fut exécuté pour Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, et M. Van-Praet le décrit dans la Bibliothèque de ce seigneur (n° xv). Les armes qui ornoient la première miniature ont été recouvertes de celles de France, et, quant à cette miniature, elle est une des plus belles que l'on puisse voir. Elle semble accuser la manière de l'artiste qui orna l'exemplaire flamand du Boece, décrit dans mon premier volume, n° 6810. C'est en dire assez pour son éloge. Les quatre autres miniatures, de petite dimension, sont inférieures en mérite, surtout les premières. L'écriture ressemble beaucoup à celle de Jean Paradis, dont nous avons déjà parlé.

N° 6847.

194. EXPOSITION DES ÉVANGILES DE TOUTE L'ANNÉE. — LE LUCIDAIRE. — ÉVANGILE DE NICODÈME. — LA VENGEANCE DE LA MORT DE J.-C. — LÉGENDE DE BARLAAM ET DE JOSAPHAT.

Un volume in-folio maximo. vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en carton recouvert de parchemin vert, à dos de maroquin rouge orné du chiffre de Louis XVI.

Anc. N° 525.

Ce beau manuscrit a été recueilli par Louis XII en Italie; il faisoit partie de l'ancienne bibliothèque des Visconti à Pavie, et porte à la fin la mention : *de Pavye, au roy Loys XII*e. On doit regretter que le nom du premier propriétaire ait été effacé sur la première feuille de garde, où ces trois mots seuls subsistent : *Iste liber est*.... et sur la dernière feuille, à la suite du texte, dans les rimes suivantes :

Celui qui cest livre scrit
Benoit soit de par Jhû-Crist.
Provoir estoit de saint Jache
De son proprie nom Laurenz de la Roche.
Mesire . . . . . .
Le fist servir et compiler.
Or prions donc Diu vrais
Que nostre terre tiegne en pes.

Laurent de la Roche étoit un très-bon copiste. Son écriture se rapproche beaucoup de celle qui est ren-

fermée dans le n° 6829[3].[3], ou plutôt de toutes les écritures italiennes de la même époque. Le volume comprend cent dix-sept feuillets numérotés; les miniatures en sont nombreuses et méritent une attention particulière. La couleur en est savante, les draperies et le dessin conservent la tradition frappante des procédés de l'art antique. Voyez surtout au f° 6 v° les noces de Cana, dans lesquelles il y a plusieurs excellentes figures; les têtes ont même de l'expression, et sous ce rapport vous remarquerez surtout au f° 16 v° l'intention assez heureusement rendue de la tristesse des apôtres séparés de leur divin maître. Quant au dialecte employé dans les quatre traités dont le volume se compose, il est, pour les rubriques, franco-italien, tel qu'on le parloit dans les cours de Naples et de Sicile; mais le texte, sans doute copié sur une leçon parisienne, est dans le dialecte françois de Paris. On peut en juger par les premières lignes offrant d'abord la rubrique, puis le début de l'*exposition des Évangiles*.

« *Ci commence li expositions de les Evangile* » *de tout l'anz. Et primerament si com tu doi con-* » *selie ta aume.*

» *Dominus ac Redemptor noster*... Seignor pro- » doume, ceste parole ne fu mie dite tant solement » à mon segnor saint Père, car à nos fu-elle ausi » bien dite, qui avons dame Dieu à garder, ce » est son pueble conseiler, et à governer en cest » siegle.... »

Ces *Expositions* qui s'ouvrent par des conseils aux confesseurs et se terminent par une méthode d'examen de conscience sont réellement des sermons courts et substantiels, dont le motif est emprunté aux Évangiles et que l'on destinoit aux prônes des dimanches et fêtes. Après un instant d'attention, j'ai reconnu qu'elles étoient l'ouvrage de l'évêque de Paris, Maurice de Sully, l'un des plus anciens sermonaires français, et qu'elles avoient été imprimées dans un style rajeuni, d'abord à Chambery en 1484, puis à Lyon quelques années plus tard: (Voyez *Brunet*, Nouvelles Recherches bibliographiques, tom. I.)

M. Daunou, dans la grande *Histoire littéraire de la France*, tome XV, page 149-158, a consacré un article judicieux et fort intéressant à Maurice de Sully, dont le principal titre de gloire, comme il le dit, fut le zèle qu'il montra, durant trente-six ans, pour la construction de la cathédrale de Paris. Maurice mourut en 1196, et, suivant toutes les apparences, les prédications renfermées dans notre volume ont été faites avant 1160, puisqu'à cette époque il mérita d'être élevé à la dignité épiscopale, surtout par la réputation que ses sermons précédents lui avoient acquise. Les citations et les appréciations de M. Daunou nous permettent de ne pas nous occuper ici des écrits de Maurice. Mais il faut remarquer que l'illustre académicien semble regarder deux de ses sermons comme deux

recueils de sermons. Le premier est intitulé *De cura animarum* et commence notre volume; le second, *De Oratione dominica*, vient immédiatement aprés. M. Daunou paroît avoir également oublié que le volume intitulé comme dans notre leçon, *Expositions des Evangiles*, offroit le recueil des sermons de Maurice de Sully, et qu'il avoit été imprimé plusieurs fois sous ce titre.

Au reste, la question que l'on a tant débattue, à l'occasion de saint Bernard, se représente ici dans toute sa force. Les sermons de Maurice de Sully ont-ils été prononcés originairement en françois ou bien en latin? A mon avis, ils ont dû l'être en françois. Je sais bien que saint Bernard parcourut l'Allemagne pour inviter à la croisade les populations, et que, ne connoissant pas les idiomes germaniques, il n'en souleva pas moins toute l'Allemagne avec le levier de sa grande éloquence latine; il auroit donc à la rigueur pu soulever la France entière avec les mêmes moyens; et puis, des nations qui se résignoient toujours à adresser leurs prières à Dieu dans une langue qu'ils ne comprenoient pas, pouvoient n'être pas scandalisées de l'élocution difficile de leurs prédicateurs; dans ce cas-là, des clercs subordonnés pouvoient traduire le jour même ou le lendemain les sermons latins prononcés au prône de l'église. Mais je croirois plus volontiers que les discours étoient écrits en latin par les prédicateurs et par eux-mêmes prononcés en langue vulgaire. Dès

les premières années du IXe siècle, les Capitulaires de Charlemagne et le concile de Tours recommandent aux prêtres, comme chacun sait, de se faire comprendre de leurs auditeurs. « *Et ut easdem homilias quisque* » *episcopus apertè transferre studeat in rusticam* » *romanam linguam aut theotiscam, quò facilius* » *cuncti possint intelligere quæ dicuntur.* » Or, si le neuvième siècle n'admettoit plus déjà les exhortations latines, le moyen de supposer qu'en proportion du perfectionnement de la langue vulgaire, on se montrât moins exigeant et mieux disposé pour les orateurs qui s'exprimoient dans une langue dont l'usage se restreignoit chaque jour davantage (1)?

Cette question de l'antériorité de la rédaction françoise est de la plus grande importance. Nous possédons des principaux ouvrages en prose du XIIIe siècle des leçons françoises et des leçons latines. Le texte françois de Guillaume de Tyr, de Villehardoin, de Marc-Pol, de saint Bernard, de Maurice de Sully et de plusieurs autres remonte exactement à l'époque des copies latines des mêmes monuments. Oserois-je le dire? loin de douter de l'antériorité des sermons françois de Maurice et de saint Bernard, je ne suis pas éloigné d'admettre que le texte de Guillaume de Tyr

(1) Je m'écarte peu, comme on le voit, de l'opinion de M. l'abbé de *La Bouderie*. Voyez la dissertation placée en tête des deux sermons de saint Bernard qu'il a publiés. (*Nouveau journal des Paroisses*, numéro spécimen.)

pouvoit bien lui-même avoir été simultanément françois et latin. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les leçons françoises de ce grand historien sont beaucoup plus nettes et plus claires; c'est même qu'elles réunissent tous les caractères de l'originalité.

Au reste, les conciles recommandent aux prêtres de *traduire* et non pas de *rédiger* en françois leurs exhortations. Et saint Bernard et Maurice de Sully devant écrire plus facilement en latin que dans la langue vulgaire, nourris comme ils l'avoient été au centre des discussions philosophiques de l'école, ils purent composer d'abord en latin ce qu'ils prononcèrent en françois. C'est ainsi que Dante avoit commencé son poème de la *Divine Comédie* en latin, voulant d'abord ne frapper que les intelligences cléricales, mais dès qu'il voulut se faire entendre des gens du siècle, il changea de langage et prit celui du vulgaire.

M. Daunou a transcrit le commencement du sermon de Maurice de Sully pour le dimanche de la circoncision; il a suivi la leçon du manuscrit de l'église de Sens, cité précédemment par l'abbé le Beuf (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tom. XVII). Cette leçon est en effet plus ancienne et généralement plus correcte que celle de notre manuscrit; mais comme on n'avoit pas jusqu'à présent consulté cette dernière, je vais la suivre ici, en ajoutant quelques lignes à la citation de l'*Histoire littéraire*. Je placerai en regard la *traduction* latine,

d'après un manuscrit de Saint-Victor, aujourd'hui coté n° 891.

« *Postquam impleti sunt dies, etc.* Hodiernus karissimi fratres dies primus est in diebus anni. Hodiè, superstitiosa consuetudine rituque pagano, solent multi Christiani, quod fides catholica facere abhorret, diversas sortes mittere; experimenta de futuris querere; detestandis lusibus intendere, muneribus ut vulgariter loquar semetipsos ad invicem estrenare, quia ille solus divitias in anno consecuturus sit cui hodiè per estrenam munus datum fuerit. Sed nos, vana risuque digna pretermittentes talia, faciamus et nos et vos undè ad salutem æternam properemus, eleemosinas faciamus, laudibus divinis insistamus, verbo salutis nos metipsos et alios instruamus... »

« *Postquam consummati sunt dies, etc.* Signor et dames, hui est li premiers jors de l'an qui est appelez an nuef (1). Se est jors seulent entendre li mauvais crestien selon le coustumes au paians à faire sorceries et charaies (2). Et par les sorceries et par les charaies seulement asprennent les chouses à avenir, hui solement solent entendre en mains griés faire et metre lor creance en estrenes : et dient que ne seront bien cheaux né riches en leu se il n'estoit estrenés. Mais nous devons laissier les chouses qui appartient à folie et à mescreance, et faire ce qui apartient à vie perdurable et querre... »

Ce passage est précieux. Ainsi, dès le douzième siècle, les prédicateurs s'efforçoient de déraciner ce vieil usage des étrennes, qui, dans ce temps regrettable, portoient également bonheur aux grands et aux petits enfants. Souvent encore aujourd'hui nous sommes arrêtés par cette phrase

(1) *An nuef.* Variantes. Msc. de Sens : *An renues.* — S.-Victor, n° 620, *An renuef.* Notre leçon se rapproche plus de la formule sacramentelle, *Au qui l'an neuf.*

(2) Le texte du msc. françois de Saint-Victor est ici meilleur que le nôtre et même que celui de Sens. « A icest jor solement, li mauves crestien selonc la coustume des paiens soloient faire sorceries et *charmes*, et por ce solent enquerre et experimenter les aventures qui sunt à avenir. Et au jor dui solent metre lor creance au estrenes : et dient que biens ne peut avenir à icelui qui n'est estrenez. Mes nos devons lessier totes ices vaines choses et entendre par quoi nos puisons conquere la vie perdurable. »

des étalagistes : *Etrennez-moi, cela me portera bonheur*. Je ne la croyois pas si ancienne. Une autre expression proverbiale a son explication dans le mot *charaie*, que l'on a fréquemment écrit : *charei* et *charoi*. (Voy. Carpentier, *Supplément de Ducange*, art. *Caraula*.) *Se trouver dans un mauvais charroi*, c'est tout simplement *être ensorcelé*.

II.

« C'est li lucidaires de grant sapientie. »

Ce dialogue de morale ascétique, commençant au folio 49, r°, a été imprimé plusieurs fois au xve siècle et au xvie. C'est la traduction d'un traité latin dont la Bibliothèque du roi possède de nombreux textes; et bien que l'auteur ait expressément voulu garder l'anonyme, on fait honneur de sa composition, avec plus d'accord que de justice, à saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, mort en 1109. Certains critiques ont cependant attribué l'*Elucidarium* à Guibert de Nogent, ou à Guillaume, abbé de Coventry. Mais si l'on s'en rapporte au prologue, on pensera qu'un écolier de l'Université ou quelque nouveau docteur canonique a dû le composer plutôt qu'un moine, un abbé ou un évêque. « Sæpe rogatus a condiscipulis quasdam » questiunculas enodare, importunitati illorum non » fuit facultas obviare. Præsertim metuens illo elo-

» gio mulctari, si creditum talentum mallem in » terra occultari silendo... Nomen autem meum » ideo volui silentio contegi, ne invidia tabescens » suis auditoribus, juberet opus utile contempnendo » negligi. » (Msc. latin., n° 2878.) Un prélat, un abbé n'ont point de condisciples, et leur nom ne peut être un objet de scandale pour les auditeurs.

Le texte de notre traduction est ici fort corrompu, plus par la faute du copiste que par celle du traducteur. En voici les premiers mots qui répondent à la phrase latine que je viens de citer : « Souvantes fois » m'avoient requis nostre desciple que je lor des- » liasse miex santances, qui moult estoient aula- » cieus. Et por ici je ne lor vois mie escondire ce » qu'il me requirent, que j'am cuidoie estre blasmés, » sé je repounoie en terre le tresor que Dieu m'avoit » doné... Par ceste evre povons nous bien monstrez » un tel tesmoing qui bien peut estre apeles Luci- » daires, qui autant dit come esclairement. Car il » demonstre les occultes de maintes santances. Le » mien nom ne vuel-je pas nomer, car je dout l'en- » vie de mains homes et dout que ces livres ne fust » destruis, por ce que si mauvase persone com je » suis avoit fait ceste evre. »

Ce dialogue entre le maître et le disciple comprend douze feuillets qui la plupart ont été transposés.

III.

« Ci comence la passion nostre signor Jesu-Crist. »

C'est la légende de la passion, de la mort, du voyage en enfer et de la résurrection du Sauveur. Elle comprend les feuillets 60 à 71. La partie la plus curieuse s'y rapporte aux discours de la mort à Jésus-Christ et de l'enfer à Satan. Il ne m'a pas été difficile d'y reconnoître la traduction du pseudo-évangile de Nicodème, que les *Philosophes* du dernier siècle se sont empressés de livrer à l'impression. Les premiers mots sont : « Agnas, Kayphas, Simene, » Da et Dami, Gamaliel, Judas, Levi et Netalim, » Alexander, Otianus; cest dix prince de la loi et » autre quatre de lor conseil vindrent à Pilate contre » nostre Signor por lui acuser et de lui meddire, » — Sire Pilate, dist li amparliés, nous savons bien » que cil Jhesus qui contre nostre loi va, qu'il fu » fiz Joseph le ferre et fiz Marie, etc. »

La *Destruction de Jérusalem*, ou la vengeance de la mort du Sauveur, ne forme que les trois derniers feuillets 68 à 71. Ce n'est guère qu'un sommaire de la légende de Joseph d'Arimathie, par laquelle débute le premier roman de la Table ronde, le *Saint-Graal*. En voici les premiers mots : « Après » la mort nostre Signor et après la resurrection qui » fu par tout seue, printrent li Juif concile coment il » se pourroient escuser de la mort Jhu-Crist... »

IV.

Légende de Barlaam et de Josaphat.

C'est le fameux roman grec attribué généralement à saint Jean Damascène, et dont le texte original a été publié en 1832 pour la première fois, par M. Boissonade (Ανεκδοτα, tom. 4). Dans une courte préface placée en tête de l'ouvrage, l'illustre éditeur déclare renoncer au grand projet qu'il avoit longtemps nourri de réunir les nombreuses versions, les notes et les commentaires qu'on avoit faits de la légende de Barlaam : ainsi l'œuvre de plusieurs années, l'œuvre de l'un des plus doctes et des plus judicieux critiques dont la France doive s'honorer est condamnée à l'oubli. On ne peut bien apprécier une telle perte qu'en citant les spirituelles expressions de M. Boissonade lui-même : « Ita, contracto in angustum spatium orbe illo » quem mihi immensum aperueram, historia Bar- » laami quæ, varietatibus infinitis, annotationibus » spissis, Allatii prolegomenis, præfationibus mul- » torum interpretum, disquisitionibusque aucta mul- » tiplicibus in eam molem intumuisset, quæ volu- » mina Damasceni Lequiniana (1) æquaret, volumen » octavæ formæ non potuit æquare. »

(1) L'édition des œuvres de Jean Damascène, donnée en 1712 par le P. Lequien, comprend deux volumes in-f°.

Dans les trop courts fragments qu'il nous a conservés de ses recherches, M. Boissonade ne paroît pas avoir eu connoissance de l'ancienne traduction françoise de l'*Histoire de Barlaam et de Josaphat*. La Bibliothèque du roi en possède plusieurs exemplaires remontant au XIIIe siècle, ou comme le n° 6847, au XIVe siècle. Voici le début de notre texte qui offre une traduction abrégée de l'original :

« Au tens que les eglises furent commenciez et » moustier furent comencé à hedifier e non nostre » Seigneur Jhu-Crist, et que li saint home comen- » cerent Nostre Seignor à servir, et par diverses » manieres d'ordre monial, si s'espandi la beneurée » renommée par toutes les parties dou monde..... »

Huet, dans son *Origine des Romans*, ne doute pas que la vie de Barlaam ne soit l'ouvrage de saint Jean Damascène. M. Boissonade ne tranche pas la question (1), mais je pencherois à croire que si l'on a tant de fois nié qu'un aussi grand saint eût composé une aussi fabuleuse légende, les doutes étoient fondés moins sur des motifs de critique que sur le respect dû à la mémoire de l'auteur.

Dans notre volume, la vie de saint Barlaam comprend les feuillets 72 à 116. La fin de ce

(1) « Fateor me ad huc incertum hærere ac.... exspectare adhuc. » Dans le texte qu'il a admis, M. Boissonade a d'ailleurs préféré celui qui attribue la légende à un moine Sabaïte. « ΔΙΑ ΙΩΑΝΝΟΥ ΜΟΝΑΧΟΥ, ΑΝΔΡΟΣ... ΜΟΝΗΣ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΣΑΒΑ... »

feuillet et le suivant qui est le dernier, renferment trois alinéas distincts du roman, le premier traitant des *huit beneurtés*, le second des sept *començamens de siance*, le troisième des *sept escheles de l'escale dou Paradis*.

Nota bene. J'avois inutilement tenté de faire reparoître l'écriture effacée qui contenoit l'indication de l'ancien possesseur du manuscrit. Mais, plus tard, en examinant une autre mention placée en tête du manuscrit 7364 et de la teneur suivante : « Iste liber est illustris dne Blanche de Sabaudia. — » Donatus prefate dne. per d. comitem Virtutum, » il me fut aisé de reconnoître la plus grande analogie d'écriture et de caractères entre les deux *suscriptions*. Voilà donc retrouvé le nom des plus anciens propriétaires de notre manuscrit. Le premier doit avoir été Galeazzo Visconti de Milan, qui, en 1350, épousa Blanche, fille d'Aimon, comte de Savoie, mort en 1343. Cet illustre fondateur de l'ancienne bibliothèque des Visconti de Pavie, étant mort en 1378, son fils Jean Galeazzo, comte de Vertus, lui succéda, et ce fut lui qui fit présent à sa mère Blanche de plusieurs manuscrits précieux réunis par son père. Mais comme Blanche mourut à Pavie en 1386, ses biens mobiliers redevinrent la propriété des ducs de Milan, et voilà comment Louis XII put encore retrouver à Pavie le manuscrit que nous avons sous les yeux.

N° 6848.

195. LE MIROIR DE L'HUMAINE SALVATION.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures et nitiales; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 374.

La Bibliothèque du roi conserve deux exemplaires du texte latin de cet ouvrage; tous les deux anonymes, tous les deux du xve siècle. Il a été mis plusieurs fois en françois. La traduction renfermée dans notre manuscrit n'est pas celle de Jean Mielot, imprimée dans le xve siècle (1), et dont nous possédons, sous le numéro 10 du Supplément françois, un très-bel exemplaire manuscrit. Dans ce dernier volume on attribue le *Speculum humanæ salvationis* à Vincent de Beauvais. Mais il est à croire que le mot *Speculum* aura trompé Jean Mielot ou ses scribes, et qu'ils auront confondu ce petit traité avec les quatre *Miroirs* du célèbre frère Vincent. M. Daunou, dans son excellente notice sur Vincent

(1) Les premières éditions latines, françoises et hollandoises de cet ouvrage, sont, comme on sait, d'une rareté extraordinaire, et passent pour renfermer les gravures anciennes les plus parfaites. Le dessin en est cependant bien inférieur à celui des miniatures de notre manuscrit, suppl. fr. n° 10, qui d'ailleurs sont un peu plus anciennes. (Voy. Laserna, Dict. bibl. du xve siècle. Tome 2, p. 362, et Brunet, *Supplément*.)

de Beauvais, ne fait pas même à cette opinion l'honneur d'en relever l'inexactitude.

Latin ou françois, le *Speculum humanæ salvationis* a toujours essentiellement été composé de figures et d'explications. Le volume 6848 commence par la récapitulation des quarante-cinq chapitres principaux; vient ensuite le prologue dont les premiers mots sont : « Qui à justice pluseurs enseignent » il resplendiront en perpetues eternités. » Puis le texte; et à compter de là, chacune des colonnes est surmontée d'une miniature dessinée avec négligence et coloriée avec rapidité. On y retrouve cependant quelques bonnes intentions. Elles nous font passer en revue les principaux événements de l'histoire sainte, dont le texte qui les escorte nous aide à découvrir le sens moral et allégorique.

Le même volume renfermoit autrefois un tableau des *lignies des roys de France*. On n'en lit plus aujourd'hui que la rubrique sur le verso du dernier feuillet. L'ouvrage a sans doute été placé dans un autre lieu. Notre manuscrit a été décrit par M. Van Praet, qui l'a compté parmi les livres de Louis de Bruges. Il ne paroît pas cependant que l'écu aux armes de France peint sur le premier feuillet recouvre celles du seigneur de la Gruthuyse. (Voy. Bibliothèque de Louis de la Gruthuyse, n° VI.)

N° 6849.

196. LE LIVRE DE MERVEILLES. — LE ROMAN DES SEPT SAGES.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, une miniature, vignettes et initiales; fin du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 478.

Provenant de la bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, dont les armes ont été recouvertes de celles de France sur la première page du *Livre de Merveilles*, et dont le corps de la devise (une bombarde enflammée) décore la vignette placée en tête du *Roman des Sept Sages*. M. Van Praet a décrit ce volume, bibliothèque de la Gruthuyse, n° LVIII.

Le *Livre de Merveilles* est, suivant toutes les apparences, la traduction paraphrasée de quelque roman d'origine grecque ou même orientale. C'est une collection de contes et d'apologues récités dans une intention pieuse et morale à un jeune homme du nom de Félix que son père fait voyager afin de lui donner à mieux connoître l'histoire du monde, de la société, de la religion et de l'éternité. On voit qu'un pareil ouvrage, quel que soit même le mérite de l'exécution, est loin d'être à dédaigner. Voici les premiers mots du volume :

« Ci commencent les rubriches de ce présent

» volume intitulé de Merveilles. Lequel contient
» x livres esquelx sont contenus cxxiv chapitres
» lesquelx on trouvera par le nombre du feuillet en
» quoy ils seront. »

« En tristesse et en langueur estoit ung homme
» en terre estrange, forment s'esmerveilloit des gens
» de ce monde; car tant petit aiment et congnoissent
» Dieu qui a créé ce monde et l'a donné aux hommes
» en grant valeur et noblesse, en intencion que des
» hommes fust congneu et aimé, doubté, servi et
» honnouré. Cest homme plouroit et forment se
» plaignoit de ce que Dieu a en ce monde tant pou
» d'ames loaus et serviteurs; et pour ce que Dieu
» soit congneu et amé a fait ce livre des Merveilles,
» lequel il devise en dix parties, c'est assavoir de
» Dieu, des angeles, du ciel, des elemens, des
» plantes, des metaulx, des bestes, des hommes,
» de paradys et d'enfer. Cet homme avoit ung fils
» que mout amoit qui avoit nom Felix auquel il dist
» ces paroles : Chier fils aimable, charité, sens et
» devocion sont presque mortes et trop pou d'hom-
» mes sont qui soient en la voie d'aler à la fin par
» quoi Dieu les a créés. Or endroit n'est mie au
» monde la ferveur ni la devocion que estre y sou-
» loit au temps des apostres et des martirs.... fils,
» esmerveillier te convient où sont allés devocion et
» charité. Va par le monde et t'esmerveille des
» hommes pourquoi ils cessent d'amer, servir, loer
» et honnourer Dieu. Toute ta vie emploie à Dieu

» congnoistre et amer et pleurer les deffaulx des
» hommes que Dieu ne congnoissent né ament. »

D'après ce préambule, on croiroit que tout l'ouvrage n'est qu'une série de discours pieux et ascétiques ; mais, bien que les idées métaphysiques y dominent, on doit croire que l'élément dévôt ne s'y trouve que par l'effet d'un replâtrage postérieur. Une bonne partie des apologues, en général fort courts, se rapporteroit même plus naturellement aux incidents de la vie ordinaire qu'aux aspirations de la vie contemplative. Les contes finissent avec la vie de Félix, qui tombe malade dans une abbaye et meurt sous les habits monastiques. Après sa mort, l'abbé décida qu'un des moines de la maison seroit désormais chargé de parcourir comme Félix le monde, et de revenir ensuite instruire ses frères de ce qu'il auroit remarqué à la gloire de Dieu et à l'édification des hommes.

Le septième livre, intitulé *des Bestes*, est entièrement consacré à l'histoire du Renard. La plupart des récits sont différents de ceux que renferment les romans publiés sous le même titre.

Le roman des *Sept Sages*, qui comprend les f°s 300 à 335 et dernier, offre à son début une initiale d'un travail exquis. Nous avons parlé de cette fameuse composition, tom. 1er, p. 110 et suivantes. Les noms des sept sages sont ici : *Bancillas*, — *Ancilles*, — *Lentules*, — *Malcuidars*; — *Chaton de Romme*, — *Joces* — *et Nairon*.

N° 6850.

197. LE SECRET PARLEMENT DE L'HOMME AVEC SON AME, DE JEAN GERSON. — LIVRE DE CONTEMPLATION, PAR LE MÊME. — TRADUCTION DES MÉDITATIONS DE SAINT BONAVENTURE. — LIVRE DES QUATRE VERTUS, TRADUIT DE SÉNÈQUE PAR JEAN DE COURTECUISSE. — MORALITÉS DE PHILOSOPHIE. — RÈGLES POUR BIEN ENTENDRE LA MESSE.

Un volume in-folio, maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 512.

Ce beau volume avoit d'abord été transporté à Blois de la bibliothèque flamande du sire de la Gruthuyse, dont les armes et la devise, peintes dans plusieurs vignettes, ont été recouvertes alors de celles de France. (Voy. M. Van-Praet, Bibliothèque de la Gruthuyse, n° XIII.)

Il comprend trois cent quarante-huit feuilles, dont trois blanches de garde et sept pour la table des rubriques. Les premiers mots en tête de cette table sont : « Cy commence la table des rubrices de » cest livre, contenant quatre traittiez differens » comme par la table trouverez. Et premier : *Le* » *Truant*. »

Effectivement, l'on a quelquefois désigné sous le nom de *truant*, ou de livre de la *mendicité spirituelle*, comme dans les éditions latines et françoises,

le traité que les premiers mots et le caractère général de l'ouvrage nous portent plutôt à nommer le *Secret Parlement de l'homme avec son âme*. En voici donc le début : « Cy commence le secret par-
» lement de l'homme contemplatif à son ame, et de
» l'ame à l'homme, sur la povreté et mendicité es-
» pirituelle, pour aprendre recourir à Dieu et à
» ses sains par oroison devote. Et pour recevoir les
» aumosnes de grace et de vertus. Et pour venir
» aussi à la science des affections qui proprement se
» nomme sapience, c'est-à-dire saveureuse science.
» Et contient deux parties. La premiere fait ques-
» tions et responses diverses de l'homme à son ame
» et de l'ame à l'homme. La seconde partie contient
» oroisons diverses et meditations que fait l'ame en
» guise d'un povre mendiant qui se pourchace et
» quiert son pain. »

Ce traité, l'un des plus beaux de Gerson et qui rivaliseroit en réputation avec l'*Imitation*, si on le lisoit aussi communément, a été imprimé par Michel Lenoir en 1500. On le trouve en latin dans toutes les éditions des œuvres de Gerson. Dans notre manuscrit, il comprend les soixante-trois premiers feuillets numérotés.

II. — Mais on peut regarder comme la seconde partie du même traité le livre de *Contemplation* qui le suit immédiatement, bien que dans les éditions latines on les ait ordinairement séparées. En voici la rubrique : « Cy commence la seconde

» partie du present livre de *Contemplation*, fait
» comme dessus est dit au commencement, par
» maistre Jehan *Jarson*, chancellier de l'Université
» de Paris. »

On sait que dans le début de cet ouvrage plusieurs fois imprimé, l'auteur expose les raisons qui lui ont fait préférer de l'écrire en françois. On a donc eu grand tort de préférer à l'original françois une traduction latine, dans les éditions des œuvres de Gerson. Ce deuxième traité se poursuit jusqu'au f° 103.

III. — Le troisième ouvrage offre la paraphrase des méditations de saint Bonaventure. M. Gence y retrouve la première rédaction de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Pour moi, je ne reconnois pas même, dans la plupart de ces rubriques, l'ouvrage de Gerson. Si j'osois exprimer un second avis, je dirois que le livre de l'*Imitation*, de même attribué fréquemment à Gerson, parce qu'il offre de frappants rapports de pensées, de sentiments et de formes avec plusieurs livres du chancelier de Paris, n'est pas plus de lui que du prieur de Verseilles *Gersen*. Au reste, je donne mon opinion avec effroi, et je me garderai bien de la développer, dans la crainte de m'attirer les plus mauvaises affaires du monde, de la part de M. Gence, l'avocat de Gerson, et de M. le président de Gregori, l'avocat de Gersen. *Tros, Rutulus ve*...

Voici les rubriques de ce troisième traité, dont plusieurs pièces n'ont jamais été imprimées :

« 1° Des choses qui sont moult nécessaires à cellui » qui veut devotement orer. » (On l'a imprimé sous le titre de *Traité de l'Oroison*, ou *de Oratione*.)— » 2° Un petit prologue sur les sept heures de la pas- » sion N.-S. — 3° Commenchement des matines ou » invitatoire. — 4° Les psalmes des matines devant » les lechons. — 5° Les lechons de matines. — » 6° Prime. — 7° Tierce. — 8° Par compassion, » arrestez-vous icy ung petit. — 9° Midi.—10° Non- » nes. — 11° Vespres. — 12° Complies. — 13° Cy » s'ensieult moult notable et devote meditation sur » les sept heures de la passion du doulx Jhesus. — » 14° Les heures de la passion de J.-C. par vers et » bons metres de six, et premièrement :

Pour mal eviter
Et exerciter
En bien des pensées,
Ces choses au cler
Que ay voulu dicter
Soyent meditées.

» En tout quatrevingt sextains. — 15° Moult devote » oroison à Dieu le pere, sur le mistere de la passion » J.-C. — 16° Devote requeste à N. S. pour toutes » gens qui la grace de Dieu attendent. — 17° Neuf » devotes requestes et oroisons.—18° Ung bon et sa- » lutaire advertissement pour à toute heure dire à » N. S. — 19° Moult utile exercice pour parvenir à » bonne fin. — 20° Oroison à la Vierge. — 21° Les » douleurs de la glorieuse vierge Marie de Pitié. —

» 22° Quatre oroisons à la glorieuse vierge Marie. —
» 23° Devote oroison en françois par vers douzains,
» faits en l'honneur de la glorieuse vierge Marie :

O digne preciosité
Marie, sainte purité
Mère de consolacion
Fin de nostre mendicité, etc. »

(En tout, douze douzains). — 24° S'ensieult la de-
» vise de la très devote meditation que après trouve-
» rez. — 25° Icy encommence le rosaire très devot. »
(Ce rosaire a été imprimé plusieurs fois en latin sous le titre : *Rosarium virginis Marie.* — *Et Corona mystica beate Marie.* — Bruges 1503, et Venise 1543.) Je ne crois pas qu'il ait été publié intégralement en françois. La préface (ou *devise*) en est fort curieuse et prouve que Gerson n'en peut être l'auteur, puisque la prière du rosaire est présentée comme fondée sur la vision d'un bon homme de Chartreux en 1440. « Advint une fois.... que il vey ou ciel
» comment la vierge Marie, accompagnée de plu-
» sieurs saintes vierges ses chambrieres et de toute
» la cour et chancellerie celeste, vint devant la ma-
» jesté du throsne de Dieu, et chanterent en grant
» melodie ceste chanson qui rosaire est appellée. Et
» quant ilz nommoient le très saint nom Jhesus-
» Christus, tous ensemble inclinoient les genoulx,
» et quant ilz nommoient le très doux nom de la
» vierge Marie, humblement enclinoient le chief. Et

» après une clause de la vie de J. C. adjoustoient :
» *Alleluya*... Et en outre, luy furent monstrées in-
» numerables et très belles couronnes reluisans et
» flourissans de oudeurs très souefes. Lesqueles cou-
» ronnes estoient gardées et reservées ès cieulx à
» ceulx qui là jus en terre, diroient devotement
» cest dit rosaire, et incontinent que aulcun avoit
» accomply en terre le dit rosaire à la louenge de
» Dieu le tout puissant, une couronne estoit mise
» en reserve aux cieulx... — 26° Les regles par les-
» queles l'on peult à parfaite reconcilation de cœur
» venir. — 27° Meditation sur la très doloreuse
» mort de J. C. — 28° Comment on se doit ordon-
» ner pour mediter et penser à la passion de J. C. —
» 29° Çi devise de tribulation, et comment elle peut
» à toutes personnes profiter. — 30° Petit livret,
» contenant comment on se doibt disposer à reche-
» voir son créateur. — 31° Enseignement extrait du
» livre de sapience,... et aprent le prouffit que il peut
» venir de dignement rechepvoir le très saint sacre-
» ment de l'autel. — 32° Doctrine très autentique
» comment la vertu de charité est très prouffitable,
» dessus ung chapitre de l'epitre de saint Pol pre-
» miere aux Corynthiens. — 33° La maniere de vivre
» devotement pour chascun jour de la sepmaine. —
» 34° Des douze articles de la foy. — 35° Cy nous
» dit un brief des dix commandemens de la loy. —
» 36° Les sept dons du S. Esprit. — Les sept œuvres
» de misericorde. — 37° Messes et offices de saint

» Gille. — 38° Coment pour faire dire aucunes » messes on rachapte son amy du purgatoire. »

Saint Bonaventure, auteur du *Rosaire* de l'*Aiguillon d'amour divin*, et de la plupart des méditations précédentes, mourut en 1274. La collection des pièces imitées ou traduites de ses œuvres, se poursuit jusqu'au f° 183.

IV.

TRADUCTION DU LIVRE DE SÉNÈQUE, DES QUATRE VERTUS.

« Cy commence le livre de Seneque, qui parle » des quatre vertus principales. »

Cette traduction du livre de Sénèque *de Quatuor Virtutibus*, a été imprimée très-souvent au xve et au xvie siècle, à la suite d'une traduction anonyme d'Orose; et comme cette dernière étoit précédée d'une dédicace à Charles VIII, on en avoit conclu avec assez de vraisemblance, que son auteur étoit contemporain de ce prince. M. Brunet, dans son excellent Manuel, semble même s'en tenir à l'opinion de Mercier de Saint-Léger, qui fait honneur de la traduction de l'*Orose*, des *Mots dorés* et des *Quatre Vertus* de Sénèque, à Claude de Seyssel : c'est une erreur très-grave; d'autres critiques attribuent ces trois ouvrages à Laurent de Premierfait, c'est une seconde erreur.

Pour peu que l'on ait comparé les traductions ma-

nuscrites du XIVe siècle avec celles que l'on a imprimées sur la fin du XVe siècle, on a vu que l'usage des éditeurs étoit, en s'appropriant la traduction, de changer quelque chose aux termes de la dédicace qui les précédoit, afin d'en tirer sans doute un bénéfice égal à celui qu'en avoient autrefois tiré les véritables auteurs; car, suivant la remarque de Furetière, l'inventeur des dédicaces fut nécessairement un mendiant. A la place des noms des rois de France, Jean, Charles V et Charles VI, des ducs de Berry, de Bourbon et de Bourgogne, le libraire Verard et ses confrères écrivoient donc celui de Charles VIII ou de Loys douzième, puis offroient au roi leurs livres exhumés, comme autant de compositions fraîchement exécutées. C'est ce qui arriva pour l'édition d'*Orose* et des *Quatre Vertus* de Sénèque; et j'ai déjà remarqué une fraude analogue, en décrivant dans le premier volume les manuscrits 6718, 6730, 6796 [5], 6797 et 6802.

Le véritable nom du traducteur des *Quatre Vertus* nous est fourni par le manuscrit de l'ancienne bibliothèque Lancelot, aujourd'hui coté, dans le cabinet du roi, n° 7320, *a. b.* C'est Jean de Courtecuisse, vénérable et sage personne, docteur des écoles de Paris, orateur de l'Université et chancelier de France, par *interim* et à la place du fameux Champenois Jean Charlier, dit *Gerson*. Ami de ce dernier, ami surtout de son prince naturel et de son pays, Courtecuisse mérita la haine profonde des par-

tisans de l'Angleterre, et pour se soustraire à l'indignation de ce monarque, il se vit obligé de disparoître, en 1422, quand le clergé de Paris venoit de le reconnoître pour son évêque. Long-temps caché dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il se rendit ensuite à Genève ; ce fut là qu'il termina son honorable vie, ayant été nommé évêque à la place du pasteur de cette ville, qui venoit d'être appelé à ce même siége de Paris que lui Courtecuisse n'avoit pu occuper. Il a composé un traité latin, *de la Foi de l'Eglise et du Souverain Pontife*, qu'on a imprimé à la suite des œuvres de Gerson. Il mourut en 1425, et dans un âge avancé, suivant M. Villenave. Remarquons que ce critique ne devoit pas en être parfaitement convaincu, puisqu'il fait naître notre Courtecuisse dans le XIIIe siècle. (Voyez la *Biographie universelle.*)

Ce fut en 1403 qu'il adressa sa traduction des *Quatre Vertus* à Jean, duc de Berry. Voici les premiers mots de sa dédicace: « A très hault et très puis-
» sant prince Jehan, fils de roy de France, duc de
» Berry et d'Auvergne, comte de Poithou, d'Estampes,
» de Boulongne et d'Auvergne. Combien, mon très
» redoubté seigneur, que je sois toujours très
» volentif de vous, à mon petit povoir, obéir et ser-
» vir, encoires me rend à ce faire plus ardent ce que
» je voy que entre les sollicitudes du noble gouver-
» nement de vostre très haulte seignourie, si vous
» loist quelque temps vacquer en vos occupations,

» qui sont en choses les plus honnestes et pourfitables
» qu'elles puissent estre, et que pour occasion de icelles
» me voulez employer... Estes-vous meu, comme j'es-
» poir, de faire translater les œuvres de Seneque en
» notre maternel langage, à celle fin que ceulx à qui
» le franchois est plus famillier et mieulz cogneu que
» le latin, y peussent proffiter et en sciences et en
» bonnes meurs. En laquele translation, pour obeir
» à vostre seigneurie, je prendray partie du temps,
» l'autre partie me sera necessaire pour autres estudes
» et occupations que pas laisier ne puis.... Et pour-
» tant que entre ses œuvres, il compilla ung traittié
» des quatre vertus que l'en appelle vulgalment car-
» dinauls... Si semble que je puisse raisonnablement
» là commenchier et ma translachion descripre pour
» monstrer la porte par laquele on entre ou noble
» manoir de vertu. »

On voit que Jean de Courtecuisse avoit l'intention de traduire toutes les œuvres de Sénèque; il paroît qu'il ne termina que ce petit traité. Dans le manuscrit 6850, il se poursuit jusqu'au f° 207; mais le premier cahier en a été dans l'origine fort mal relié. Voici la rubrique de l'explicite : « Cy fine le livre
» de Seneque, des quatre principales vertus, translaté
» du latin en cler françois par maistre Jehan *Trous-*
» *seau*, en la cité de Bourges en Berry, l'an de grace
» mil trois cent soixante et douze. » Ou le sieur *Trousseau* est un plagiaire, ou, ce qui est plus probable, le scribe de notre manuscrit aura mal lu;

car le manuscrit de Lancelot n'est pas le seul où le nom du véritable traducteur soit consigné.

V.

MORALITÉS DE PHILOSOPHIE.

C'est un recueil de sentiments philosophiques épars dans les écrits des anciens philosophes. Cette compilation françoise est très-antérieure au siècle de Jean de Courtecuisse; on a donc eu bien tort de l'attribuer jusqu'à présent à Claude de Seyssel. Les premiers mots sont :

« Talent (1) m'estoit prins que je contasse des » philosophes, touchant celle clergié qui est appellée » moralité, laquele est espandue par plusieurs volu- » mes, et tellement que je puisse une partie de leurs » bons enseignements, mettre par ordre en ung livre » assez en brief. En dementiers... il advint que je » m'endormis. Atant ung homme de moult grant » beaulté vint devant moy et le sievoient une grant » compaignie de clers, qui bien sembloient estre bien » grans personnages, de maniere, de corpulence et » d'eage. Et tantost me fust advis en mon courage » que cellui tant bel homme estoit Tulle, celui qui » premier establi l'eloquence latine. Et après celluy » venoit Seneque et puis Boece les très sages ensei- » gneurs de moralités. Et après iceulx estoient au-

(1) *Talent*. Désir. Autrefois, ce mot n'avoit pas d'autre acception.

» tres grans clercs dont les noms seront declairés en
» cest livre. En celle meisme heure m'estoit advis
» que nous cueillons la science de moralité et met-
» tions en ung escript ensemble, et que je mettoie
» avec leurs proverbes quanques j'avoie après de mo-
» ralité que d'autrui que d'eux. Et quant je fus eveil-
» lié je recorday tout ce que j'avoie oy, et mis tan-
» tost par escript, pour ce que memoire est une
» chose escoulant et est tost alée.... Beau chier sei-
» gneur et amy plaise vous savoir que pour vostre
» bon amour et pour vostre preu ay-je compilé cest
» second traittée, et vous en fay ung present comme
» dessus.... Mais je tiengs que vous menez bonne vie
» et honneste, et que vous mettez grant dilligence
» que toute vostre famille et vos subgects vous en-
» sievent en vertus... »

Ce passage sembleroit démontrer que Jean de Courtecuisse est encore l'auteur de ce traité, souvent imprimé sans le prologue, sous le nom inexact des *Mots dorés de Senèque*. Cependant il n'en est rien; le livre des *Moralités des Philosophes* est antérieur à Courtecuisse de plus d'un siècle. Afin de le réunir aux *Quatre Vertus*, on a changé quelques mots de l'ancien prologue, adressé par l'auteur à son ami, qu'il n'y désignoit pas comme son *seigneur*. On voit donc, par un double exemple dans notre volume, qu'on ne sauroit trop se garder des *prologues*. — L'ouvrage se poursuit jusqu'au f° 238.

VI.

RÈGLES POUR BIEN ENTENDRE LA MESSE.

Voici la rubrique et les premiers mots de cette courte instruction, renfermée dans les deux derniers feuillets du volume : « Quiconques vouldra oyr la » messe en contemplant les misteres qui y sont re- » presentez, sans riens dire de bouche, pourra te- » nir tel ordre. — Premierement, quant se fera et » dira la confession, on pensera à ses pechiés, etc. »

Reste à dire un mot de l'exécution de ce beau volume. L'écriture est celle de cet habile copiste de Louis de Bruges, qui écrivit de 1480 à 1483 les six volumes de Joseph, n°s 6706 à 6711, et les *Commentaires de César*, n° 6722. Pour les ornements, ils sont de l'excellent enlumineur dont on peut encore admirer les œuvres dans les trois premiers volumes de Joseph, n°s 6706, 6707 et 6708, et dans le Boëce, n° 6810. Je n'ai pas encore retrouvé son nom, mais le Joseph du moins donne le droit de penser que Bruges étoit sa patrie.

La première miniature de notre volume doit être comptée parmi les chefs-d'œuvre de cet artiste. La personnification de l'ame est délicieuse, et l'édifice jeté sur le second plan étoit sans doute l'une des propriétés du sire de la Gruthuyse, charmante habitation que l'on retrouveroit peut-être dans les gra-

vures du livre de Sanderus. (*Flandria illustrata.*) Après la première, la plus jolie miniature est la dernière, f° 207.

N° 6851.

198. LE TRÉSOR DE BRUNETTO LATINI.

Un volume in-folio magno, vélin, deux colonnes, trois miniatures, vignettes et initiales; fin du xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 294.

Ce manuscrit a été exécuté par Jean du Quesne, qui pour son honneur, à notre avis, auroit bien fait de ne pas se nommer à la fin du volume. En effet, ce Jean du Chesne ou du Quesne y révèle une disposition au plagiat que confirment d'autres copies exécutées également par lui. En changeant quelques mots au commencement, et vers la fin des livres et de tout l'ouvrage, Duquesne se donnoit pour être lui-même traducteur de ce qu'il avoit seulement transcrit. Voyez ce que j'en ai déjà conjecturé, tome Ier, page 40.

Cette leçon, dont plusieurs passages importants ont été supprimés, et qui n'offre pas le nom du véritable auteur, est d'ailleurs trop moderne pour que je ne remette pas à une meilleure occasion la notice du fameux ouvrage de Brunetto Latini. Ces occasions ne nous manqueront pas; il y a quelque temps le ministre de l'instruction publique, alors M. Gui-

zot, accueilloit avec empressement l'avis d'un manuscrit de Brunetto conservé dans la bibliothèque de Lyon; cet avis lui auroit paru moins précieux s'il avoit pu connoître combien de bonnes leçons la Bibliothèque du roi possédoit du même livre.

Le volume que j'ai sous les yeux a été commandé par Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, dont la figure paroît dans la première miniature, et dont les armes et la devise décoroient toutes les vignettes. Louis de Bruges, dans la miniature de présentation, y reçoit le livre des mains de Jean du Quesne agenouillé devant lui. La première rubrique est ainsi conçue : « Cy commence le livre » du Tresor, lequel est divisé en trois parties, » dont la premiere, qui contient en soy cent qua- » tre-vingt et quatre chapitres, parle de la nature » de toutes choses ; et premiers s'ensieut le prologue » de l'auteur. » C'est à la fin du prologue que Jean du Quesne a falsifié son texte pour usurper l'honneur de l'avoir traduit : « Sy ay doncques prins » plaisance de *translater* ce present tresor de *latin* » en françois pour deux raisons : l'une pour donner » la matiere plus entendible à tous vertueux et no- » bles corages ycelle voulans estudier ; et l'autre » pour ce que la parleure françoise est la plus gra- » cieuse et delictable de tous autres languages, et par » consequent la plus commune entre tous les princes » chrestiens. »

Au f° 239, où commence le troisième livre, l'hu-

midité, qui a endommagé la dernière moitié du volume, a fait revenir les ornements recouverts de la vignette extérieure, comme la bannière et la devise de la Gruthuyse; mais le volume, par l'effet de cet accident, est resté grippé d'une façon déplorable.

Les derniers mots de la 326e et dernière feuille sont : « Et atant prent fin le livre du Tresor par » Jan du Quesne de sa main. »

N° 6852.

199. LE ROMAN DU JOUVENCEL, PAR JEAN DE BUEIL.

Un vol. in-folio maximo, vélin, lignes longues, miniatures, vignettes et initiales; fin du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 66.

Trois exemplaires manuscrits du *Jouvencel* (1) sont gardés à la Bibliothèque du roi; le second fait partie du fonds de la Vallière, et le troisième du fonds de l'église de Paris. Le n° 6852, sans contredit le plus beau des trois, a été exécuté pour le seigneur de la Gruthuyse, dont les armes ont été partout recouvertes de celles de France, mais dont la devise *Plus est en vous* n'a pas été grattée. L'écriture en est admirable, et les ornements semblent révéler la main qui décora les premiers volumes du *Josèphe* et le *Boëce* flamand de la collection du roi.

Jean de Bueil, l'auteur de ce roman didactique à

(1) On a constamment écrit *Jennencel* dans notre manuscrit, mais je crois que c'est une faute du copiste.

l'usage des gens de guerre, avoit lui-même été l'un des guerriers les plus célèbres du xve siècle. Sa famille, illustre long-temps auparavant, le fut encore long-temps après lui, et l'on ne doit pas oublier que le poète des *Bergeries*, Honorat, seigneur de Racan, l'un des premiers membres de l'Académie françoise, descendoit en ligne directe du frère cadet de Jean. C'est là ce que n'a pas remarqué Sainte-Palaye, dans sa notice *du Jouvencel* insérée dans le xxvie tome des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions;* notice d'ailleurs précieuse, mais que déparent quelques graves erreurs. Ainsi, en parlant de cette famille illustre des seigneurs de *Bueil*, il nous assure que le grand-maître des arbalestriers, Jean de Bueil, père de notre auteur, « fut tué à la journée d'Azincourt, » laissant *à ses côtés* treize guerriers de son nom et » de sa maison (Moreri en dit *seize*), morts ou *pri-* » *sonniers.* » Cependant il est certain que les procès-verbaux des victimes de cette journée ne citent pas, dans ce nombre, un seul guerrier du nom de Bueil. Il est encore plus certain que Jean de Bueil avoit cessé, vers 1403, d'occuper la place de grand-maître des arbalestriers; qu'il avoit eu pour successeur, d'abord Jean de Hangest, puis un autre Jean de Hangest, puis, enfin, David, sire de Rambures, celui qui mourut réellement dans les champs d'Azincourt. Voilà pourtant comme est écrite l'histoire de la noblesse françoise. Un généalogiste tourangeau du xvie siècle fait le premier cette belle énumé-

ration des seigneurs de Bueil tués ou pris à Azincourt; dans le XVIIe siècle, Moreri reproduit le conte; puis, le père Anselme lui-même et Sainte-Palaye, en 1754, copient Moreri et les généalogistes à la suite. Cependant, cette maison qui donna des amiraux, des grands-maîtres, des maréchaux, des académiciens et des maîtresses de rois à la France, est assez illustre pour n'avoir pas besoin des secours de la fable.

Quoi qu'il en soit, notre Jean de Bueil naquit en 1405, et montra toujours un goût prononcé pour les armes. Réduit, par la mort de son père, arrivée vers 1414, au rôle de *varlet d'aventures*, il se plaça d'abord sous la bannière du vicomte de Narbonne et combattit à la bataille de Verneuil, fatale aux armes de la France. Le cadavre du vicomte de Narbonne, laissé parmi les morts, fut écartelé par les Anglois, qui lui reprochoient d'avoir pris part à l'assassinat du duc de Bourgogne. Jehan de Bueil, dont l'ardent patriotisme lui fit donner bientôt le surnom de *Fléau des Anglois*, « titre, » dit Sainte-Palaye, « plus honorable que celui d'amiral, » dont il fut décoré plus tard », Jehan, dis-je, courut alors offrir ses services au *bon capitaine de Lahire*, et se fortifia dans l'expérience de la guerre sous les yeux de ce héros. C'est à lui qu'en 1444 la France dut la plus belle part de la victoire remportée par le dauphin Louis sur les Suisses. En 1453, il défit encore, à Chastillon, les Anglois. Cependant Louis XI,

en montant sur le trône, le *désappointa* de la charge d'amiral; mais Jehan de Bueil n'en servit pas moins la France de son bras et de ses conseils jusqu'à sa mort, arrivée après 1474. Il devoit alors avoir plus de soixante-dix ans. Comment, s'il naquit en 1435?

C'est à peu près dans le temps où Louis XI faisoit rédiger sous ses yeux le *Rosier des Guerres*, que notre seigneur de Bueil dictoit, à des secrétaires sans doute plus habiles que lui à rouler une plume entre leurs doigts, le livre du *Jouvencel*. Ces secrétaires ne sont pas nommés dans les trois manuscrits du roi, ni dans les très-mauvaises et très-incomplètes éditions du *Jouvencel*, données par Verard et autres dans les dernières années du XVe siècle et dans les premières du XVIe; mais ils le sont dans une leçon précieuse que Sainte-Palaye avoit pu consulter, et qui appartenoit, de son temps, au comte d'Hérouville, lieutenant-général. Le premier, Jean Tibergeau, seigneur de la Mothe, étoit un homme habitué de longue main à voir agir et parler le vieil amiral; les autres étoient Martin Morat et Me Nicole Riolai. Enfin la conclusion du manuscrit d'Hérouville étoit l'ouvrage d'un quatrième serviteur de Jehan de Bueil, nommé Guillaume Tringant, dit Messodés. C'est lui qui nous apprend que l'intention de leur maître avoit été de laisser ignorer à la postérité la part qu'il avoit eue à la rédaction du *Jouvencel*. Lui « qui ne donnoit point d'argent pour soy faire mettre » en chroniques » en auroit volontiers donné pour

qu'on ne lui fatiguât pas les oreilles des généreux souvenirs de sa vie; car il avoit toujours aimé la guerre pour elle-même, et non dans l'intérêt de sa fortune ou de sa gloire.

L'auteur, dès son prologue, et après quelques phrases dans le goût du temps, entre gaillardement dans l'exposition de ce qu'il prétend faire : « Si ay » proposé, à l'aide de Dieu, escripre et accomplir » un petit traictié narratif, pour donner cueur et » voullenté à tous hommes, especialement à ceulx » qui sievent les adventures merveilleuses de la » guerre, de tous jours bien faire et accroistre leur » honneur et ardement de mieulx en mieulx. Et » pour ce que, dès ma jeunesse, j'ai sieuvy les armes » et frequenté les guerres du très crestien roy de » France, mon souverain seigneur, en soustenant sa » querelle de tout mon petit povoir, j'ay péu veoir, » par l'espace de long temps, plusieurs et diverses » manieres de faire, que les jeunes et nouveaux ve- » nus ne pevent pas savoir de prime face. » Ce style, à mon avis, sent bien son gentilhomme de France, style mêlé de grandeur et de modestie, et bien préférable, après tout, à la rodomontade espagnole. Après avoir divisé son livre en trois parties, la première *monostique*, relative à la conduite personnelle d'un homme de guerre; la seconde *yconomique*, pour ceux qui ont à gouverner une famille; la troisième *politique*, à l'usage des lieutenants-généraux, gouverneurs de provinces et princes souve-

rains : « S'auscuns, « ajoute-t-il, » vouloient arguer que » voulsisse faire de viel bois nouvelle maison, pour ce » que ceux qui ont escript les fais des Romains, les » croniques de France et les autres batailles du temps » passé ont mis suffisamment la maniere en escript » et la façon de soy gouverner à la guerre... Je res- » pons à cest argument que qui ne cesseroit jamais » de renouveller les sciences, si trouveroit-on tou- » jours quelque chose de nouveau ; respons en oultre » que de jour en jour, et de plus en plus croissent » les engins des hommes, et renouvellent les ma- » nieres de faire ; car, ainsi que le temps se renou- » velle, ainsi viennent renouvelletez. Et sont trou- » vés de present plusieurs choses et engins subtils » desquels les autres n'avoient point de congnois- » sance ; par quoy me semble mon œuvre estre au- » cunement proufitable. »

Le troisième chapitre de la première partie renferme un résumé habilement tracé des conquêtes de Charles VII. Dans le cinquième, deux amis du *Jouvencel* opposent de bonnes et éloquentes raisons au désir qui lui prend d'aller à la cour. « Mes beaux » seigneurs, » leur avoit-il dit, « j'ai tant ouy parler » du roy et de la grant noblesse de sa court, vraiement » je vueil aller veoir si me donnera un cheval. » A quoi lui répondit un de ses compagnons : « Haa ! » que c'est bien dit ! voulez-vous jà aller faire la beste ? » Hé, beau sire ! puisque vous avez voullenté d'estre » homme de guerre..., ne vous vault-il pas mieulx

» d'estre monté et armé de vostre adventure, pour
» la guerre, que d'aller à la court prier le roy, né
» faire l'ennuyeux après les seigneurs, dependant
» vostre argent et perdant temps, comme font plu-
» sieurs qui ne sçauroient vivre, qui ne leur donne-
» roit... ? Mais, sé vous voulez bien faire aux armes,
» vous ne pourrez faillir à parvenir à trois choses, de
» l'une desquelles les armes payent toujours leurs
» soudoyés. C'est ou de la mort ou de vivre povre
» et honnouré, et que chascun parlera de vous et
» des vostres, dont sera renommée comme il a esté
» de messire Bertran de Clayquin, messire Gadifer
» de la Salle, et autres chevaliers qui sont mors po-
» vres; mais de quoy leur eust servi tresor? car tre-
» sor ne sert aux hommes sé n'est pour avoir hon-
» neur, et ils en avoient tant qu'on leur faisoit plus
» d'honneur que aux plus riches hommes du monde...
» Des empereurs, des roix et des autres princes vien-
» nent les biens que les gens de court ont, par quoy
» ne les feroient-ils jamais si grans comme eulx-
» meismes; mais vous pouvez prendre la querelle
» d'un prince qui ne sçaura pas le fait d'armes, qui
» pour vostre prouesse vous en laissera du tout la
» charge et vous constituera en son lieu, si que vous-
» meismes serez prince et tendrez la principaulté
» que vous aurez conquestée à l'espée, comme ont
» fait plusieurs vaillans hommes au temps passé. Et
» encore de present le comte Francisque, qui tient
» et possede le duchié de Milan, par tels moyens il

» l'a conquesté (1). Pour ce, je vous prie, *Jouvencel*, sievez ce que vous avez commencé; parlons » de chevauchier et d'aller à la guerre, et laissons » à part ceulx qui ne se attendent que aux gratis » d'aultruy. »

Alors le second commence un long discours duquel j'extrais quelques passages : « Je puis dire que » les grandes vertus et grans perfections ont esté » trouvées aux gens de guerre... Premierement la » vertu de force, en tant que plusours ont esté qui » aymoient mieulx mourir en combattant que fuyr » à leur deshonneur, comme feit Barbasan le bon » chevalier, Dieu lui face pardon!... Par quoy je » conclus que mieulx vault nostre mestier et est » mieulx convenable, meismement à gens de vostre » estat et du mien, que d'aller baguenauder à la court » et regarder qui a les plus belles pointes, les plus » gros bourrelets, ou le chappeau le plus pelé, à la » façon de maintenant.... Tous pevent venir à povreté; et sé c'est le plaisir de Dieu que tournes en » povreté, tant de ton corps comme de tes biens, et » sé tu as esté homme de court, chascun dira : Vela » ce mengeur de souppes et humeur de brouets de

(1) Jean de Bueil écrivoit cela plus d'un siècle avant que Cervantes n'en parodiât le fond dans les promesses magnifiques de don Quichotte à Sancho. François Sforce mourut en 1466; et, d'un autre côté, Jean de Bueil a parlé, dans le troisième chapitre, de Charles VII comme d'un prince qui n'existoit plus : c'est donc entre cette année et celle de 1461, époque de l'élévation de Louis XI à la cour de France, que le *Jouvencel* fut composé.

» court! Te souvient-il bien que quant nous allions
» devers luy, il ne tenoit compte de nous et ne nous
» daignoit salluer... ; ce n'est que ung flatteur et
» menteur ; lesses-le aller : honni soit qui de lui ren-
» dra compte. Et voilà tout le compte qu'on en fait,
» né de bien qu'il ayt jamais faict ne sera loué. Mais
» au regard de l'homme d'armes, il est tout con-
» traire ; s'il a esté bon, chascun le plaint, et l'invite
» l'en à disner et à soupper, et vient l'en lui tenir
» compagnie. Et chascun de lui en derriere : Ha! le
» bonhomme qui a si bien servi le roy et le royaume!
» c'est grand pitié qu'il ayt necessité. Tous le secou-
» rent et luy donnent du leur ; et s'ainsi estoit qu'il
» n'eust riens en ce monde, au moins meurt-il en grant
» et hault honneur pour lui et pour les siens ; aussi
» est-ce grant chose d'exposer son corps à la mort
» pour le bien d'autruy. — Par ces paroles fut le
» *Jouvencel* desmeu d'aller à la court. »

Je ne prétends pas ici rappeler tout ce qui se rapporte au grand art de la guerre, dans le *Jouvencel;* il faudroit tout analyser, car c'est la théorie la plus complète que l'on ait faite de tous les moyens et de tous les expédients qu'un homme d'armes, simple volontaire ou capitaine ou commandant-général, puisse ou doive mettre en usage. Aussi ne sauroit-on trop recommander l'étude du *Jouvencel* à tous ceux qui veulent avoir une idée exacte de l'art militaire, tel qu'on le connoissoit sous le règne de Charles VII. Mais j'extrairai encore un passage de la seconde par-

tie, qui peut jeter de nouvelles lumières sur quelques noms célèbres ou sur quelques événements de l'histoire de France. Ainsi, le roi envoie au *Jouvencel* la charte de sa nomination aux fonctions de lieutenant-général; trois personnages sont chargés de la lui remettre; le premier, homme de loi, lui rappelle les devoirs d'un lieutenant du roi, sous le rapport de la justice et de l'administration; le second, homme de guerre, passe en revue toute la théorie des commandements militaires; le troisième, ecclésiastique, lui remontre les moyens de faire son salut en remplissant exactement ses nouvelles fonctions. Chacun de ces discours est un véritable chef-d'œuvre. Après celui du sire de Chamblay, l'homme de guerre, un secrétaire vient lire au *Jouvencel* un mémoire « en quoi sont contenus en brief plusieurs » batailles perdues et gagniées, et les causes pour- » quoi.... Il y eut ung notable chevalier nommé » messire Loys de Sancere, connestable de France, » qui disoit toujours à ses gens quant ils alloient à la » guerre : — Enffans, gaigniés bel et perdés bel, » — c'est à dire que, en quelque estat que ung » homme se trouve, il doit toujours faire son hon- » neur. Ung autre cappitaine, nommé Lahire, di- » soit à l'un de ses disciples : Sé tu veulx te garder » de n'avoir jamais paour, gardes que tu soyes tou- » jours à frapper les premiers cops, car on prise » moins les choses que on voit à l'ueil que celles que » on ne veoit point... Il y eut ung autre bon cheva-

» lier, du temps du roy Charles le Quint, nommé
» messire Jehan de Bueil, qui combattoit ses enne-
» mis en la mote de Bourbon, et aucun nombre des
» meilleurs gens qu'il eut partirent de la bataille
» pour frapper sur le derriere de ses ennemys, dont
» il ne savoit rien, et s'en deurent mettre ses gens
» en desaroy et en fuite, car ils cuidoient qu'ils s'en-
» fouissent; mais il dist soubdainement à ses com-
» paignons : Ne bougiés, je sçay bien où ils vont.
» Et, par cette parole, sa bataille se rasseura et
» combattirent de grant courage leurs ennemys et
» les desconfirent. Et pour ce, ung bon mot ou ung
» bon coup fait soubdainement gaignier une besoi-
» gne perdue.. Quant vous vous trouvés en une be-
» soigne, vous devés toujours tenir ung bon nombre
» de gens ensemble, et que tous vos gens ne chas-
» sent pas; car à plusieurs autres en est-il ainsi mal
» prins. A saint Riquiers, Philippe, duc de Bourgo-
» gne, fils du duc Jehan, en desconfit les ennemis.
» Une autre bataille y eut en la conté d'Artois, nom-
» mée Azincourt, que le roy Henry d'Angleterre
» gaingna parce qu'il tarda l'alayne à ses gens, et
» encore dist-on que, la nuyt, il les fist raffraischir,
» et les François firent tout le contraire; car, la
» nuyt, ils coucherent en ung champ où ils estoient
» en la boue jusques aux genoux; et le lendemain
» marcherent à travers un grant garret à l'encontre
» de leurs ennemys, et les allerent requerir bien
» loin, tellement que, quant ce vint à combattre,

» ils assemblerent si très peu de gens, et les ungs
» après les autres, et estoient hors d'alayne, si qu'ils
» furent desconfis.... Une autre bataille fut nommée
» Crevant où ceux du siege mirent la ville à leur
» dos ; et quant leurs ennemys vinrent combattre à
» eulx, ceulx de la ville, qui estoient en grant puis-
» sance, saillirent et leur donnerent par derriere,
» parquoy la bataille fut perdue... Une autre ba-
» taille, nommée Verneuil, pareillement marcherent
» et se desroyerent à l'encontre de leurs ennemys,
» et mirent ung nombre de gens à cheval devant eulx,
» lesquels furent reboutés contre eulx, dont ils fu-
» rent desconfis. Et pour ce, jamais gens de pié ne
» doivent mettre gens de cheval devant eulx; car
» quant les chevaucheurs sont reboutés, ils hurtent
» leurs chevaulx souventes fois de poitrine, de che-
» val, et les rompent et desconfisent; mais on les
» doibt mettre sur les esles et non pas devant... Une
» autre bataille, à Baugé (en Anjou), dont estoit
» chief le duc de Clarence, frere germain du roy
» d'Angleterre, pareillement marcha à l'encontre
» des François et furent les Anglois desconfis; et y
» mourut le duc de Clarence et plusieurs autres
» grans seigneurs et grant noblesse du royaume
» d'Angleterre. En ung autre lieu nommé Patay, les
» Anglois marcherent devant les François, et furent
» desconfis en cuidant aller prendre leur champ; et
» pour ce, on doit prendre champ de bonne heure qui
» vieult combattre à pié. En ung autre lieu nommé

» Fremigny, les Anglois se misrent en bataille de-
» vant les François ; mais (quant) ils veirent les Fran-
» çois en plus grant nombre qu'ils ne cuidoient, ils
» se adviserent d'aller prendre place avantageuse ;
» et, en y allant, ils se desroyerent, et par ce furent
» desconfis ; et pour ce, jamais une puissance ne
» doibt marcher devant une autre, et vaudroit
» mieulx combattre au lieu où l'on rencontre ses
» ennemys, depuis qu'ils viennent si près. A Chas-
» tillon, en Pierregort, les Anglois, en beaucoup
» plus grande puissance que les François, marche-
» rent et allerent requerir les François jusques en
» leur champ, où ils les attendoient de pié coy, et,
» par ce, les Anglois furent desconfis ; et plusieurs
» fois est-il ensi advenu entre les François et les An-
» glois. Une autre fois advint, devant Basle, que les
» Suisses se trouverent contre les François ; et,
» parce qu'ils marcherent, les François les descon-
» firent. En Bretaigne eut une bataille au Roy, entre
» Charles de Bloys, soidisant duc de Bretaigne, et
» le comte de Montfort, qui semblablement debat-
» toit la querelle. Et, parce que Charles de Bloys
» marcha, et qu'il ne descouvrit point une petite
» embusche qui estoit en ung bouquet, qui lui donna
» par derriere tant qu'il combattit, il fut desconfis.
» Pour ce, jamais vous ne devez approchier d'une
» puissance que tout le païs ne soit bien descou-
» vert. »

J'ai cité volontiers tous ces exemples, d'abord

parce qu'on ne s'aviseroit guère de consulter le *Jouvencel* pour en tirer de nouvelles lumières sur des faits historiques; ensuite pour donner des moyens de combattre le sentiment de ceux qui dénient aux guerriers du moyen-âge la connoissance approfondie du grand art de la guerre. Dans cette opinion, complètement erronée à mon avis, les chefs d'armées, avant Francois Ier, n'auroient été que de bonnes lames, intrépides dans l'action, mais auxquels tous les expédients d'une véritable stratégie auroient été étrangers. On se seroit alors contenté de fondre avec impétuosité sur ses adversaires, et la victoire auroit toujours dû rester à ceux dont les coups de lance avoient le plus rudement porté, et dont les chevaux avoient montré le plus de vigueur. On voit qu'au temps de Charles V et de Charles VII, il en falloit un peu plus pour gagner des batailles et pour obtenir la réputation de grand capitaine.

Un écrivain moderne anonyme a publié, en 1829, dans un recueil périodique (la *Revue françoise*, n° 8, pag. 204), une notice intéressante sur le roman du *Jouvencel*. Après le travail de Sainte-Palaye, il a su réunir de nouvelles citations et les accompagner d'observations judicieuses. Il finit cependant par déclarer que le *Jouvencel* « n'a ni l'intérêt » du récit, ni l'intéret du roman. » Cette distinction du *récit* et du *roman* n'est pas très-facile à saisir, et dans tous les cas, je ne partage pas le jugement auquel elle se rattache. A mon avis,

le *Jouvencel* est d'une lecture attachante, et sa publication, faite non seulement sur les premières éditions, mais sur les manuscrits comparés, pourroit devenir l'occasion d'un travail très-important sur les anciennes règles de l'art militaire. Sainte-Palaye ne l'avoit pas encore lu quand il a publié ses *Recherches sur l'ancienne chevalerie* : autrement, il en eût souvent profité.

M. Van Praet, qui a parlé de ce beau manuscrit dans sa *Bibliothèque de la Gruthuyse*, n'a remarqué que deux grandes miniatures. Il y en a pourtant neuf, aux folios 1, 36, 68, 124, 131, 175, 177, 226 et 233 ; la plus belle est celle du folio 131.

N° 6853.

200. LE JARDIN DES NOBLES, PAR PIERRE DES GROS, DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, deux miniatures; XVe siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 250.

Dans la première miniature, l'auteur offre à genoux son livre à Ives du Fou, conseiller et chambellan du roi. Le seigneur est accompagné de deux dames, sans doute sa femme et sa fille. La seconde miniature, d'un style fort gracieux, représente la Vierge dans un jardin clos de murs et tenant l'enfant Jésus. D'autres ornements devoient être mis dans le

manuscrit, mais leur place indiquée n'a pas été remplie.

Quant à l'ouvrage en lui-même, c'est un monument des plus curieux de l'imagination monacale, courbée ou du moins disciplinée sous les formes de la scholastique contemporaine. Dans son expression la plus étendue, le *Jardin des nobles* est le développement du sens tour à tour exact, figuré, théologique, moral et mystique de ces paroles du Cantique des Cantiques : *Ortus conclusus soror mea*. Ces trois parties de phrase sont interprétées en trois énormes livres. *Hortus*, c'est un jardin, jardin pieux, jardin divin, jardin du peuple de Dieu. *Conclusus*, fermé, le jardin doit donc être fermé. *Soror mea*, ma sœur, la sœur de Dieu, la noblesse, la réunion de tous les nobles cœurs de la terre.

Voilà l'une des mille explications du texte latin ; car notre auteur n'en oublie aucune. Je me trompe, car il se tait sur la plus *naturelle* de toutes. Dans le premier livre il poursuit quatre distinctions, les deux premières sur *hortus*, la troisième sur *conclusus*, la quatrième sur *soror mea*. Et d'abord, voulant s'adresser à la noblesse, il a dû se demander quelle chose lui étoit plus particulièrement consacrée. Or le goût des jardins est particulier aux personnes de hautes pensées et de noble cœur. « Pour ce, les religieux et singulierement les char-
» treux ont de coustume de avoir jardins en leurs
» chambres ; et ce especiallement appartient aux
» nobles personnes, à cause de la complexion delicate

» et subtille d'elles... Puys doncques que les nobles
» personnes sans operation ne doyvent estre, car
» Dieu et nature leur ont donné membres pour be-
» songner, et les grosses et serviles operacions ne
» leur conviennent point, il faut que à petites euvres
» recreatives elles se occupent ; comme sont planter,
» nourrir et ediffier violettes, fleurs, romarins et aul-
» tres euvres de jardinage (f° 11). » Ce passage est important en ce qu'il nous peint la noblesse déjà distincte, sous Louis XI, de la chevalerie. Précédemment, les nobles différoient des roturiers en ce que leurs bras et leur corps étoient plus accoutumés à la fatigue et au maniement des chevaux et des armes. *Des mains* qui, parce que nobles, *devoient se occuper à petites euvres*, voilà ce qu'on n'eût certainement pas encore imaginé de dire dans les premières années de Charles VII. Mais là finissent aussi les temps chevaleresques.

Pourquoi Pierre des Gros, n'ayant d'autre but que la gloire de Dieu, et voulant la proclamer dans son livre, est-il si curieux de le faire agréer des nobles ? C'est, nous dit-il, par « le desir de meriter
» les prieres de toutes les nobles gens.. ; car, les no-
» bles personnes sont entre delices du monde, ri-
» chesces et plaisances qui sont plus à devocion con-
» traires. Pour ce, plus à Dieu plaist leur devocion ;
» et leurs prieres sont plus exaulsables, comme le
» lys et la violette entre les espines est plus precieux.
» Pour quoy, moy ceci considerant des nobles per-

» sonnes, grant desir ay de estre en leurs devotes » prieres et oroisons, merites et *bienfais* incor- » poré (f° 9). » Voilà, il faut l'avouer, un singulier moyen d'avoir une part plus sûre à la miséricorde divine. C'étoit dire aux nobles : « Je vais flatter votre » vanité et postuler un titre plus certain à votre re- » connoissance, parce que vos prières sont d'autant » mieux reçues de Dieu qu'elles lui sont plus rare- » ment adressées. » C'étoit un bon homme de moine que le frère Pierre des Gros; mais sa recette de prières efficaces est assez extraordinaire dans la bouche d'un homme de religion.

Les quatre distinctions du premier livre sont elles-mêmes distinguées en seize chapitres; sans contredit ce livre est le plus clair, le plus court, le moins effroyablement diffus des trois; ce n'est pas une raison pour qu'il soit facile de suivre à la piste chacune des trouées que notre logicien fait dès-lors et dans tous les sens autour de lui, en ayant soin pourtant de toujours revenir, après une excursion plus ou moins longue, au véritable point de la question. Que vous dirois-je? Le Jardin des nobles est une plaine immense traversée de toutes parts par des irrigations partant d'un même centre et revenant aboutir au même réservoir. Ce sont les eaux de Versailles figurées par les mille jets d'une pénible et savante dialectique; et si l'on est tenté de trouver encore toutes les merveilles enfantées par Louis XIV au-dessous des peines qu'elles durent coûter à ceux qui les ont

exécutées, que pensera-t-on de cet abîme d'arguments, fruit d'une science, d'une imagination et d'une extravagance également sans bornes!

Il y a pourtant plusieurs bonnes choses à en tirer : et comme il faut espérer, pour l'honneur de la raison, que jamais on ne l'imprimera, et que j'en crois d'ailleurs le manuscrit unique, j'en ferai quelques extraits non dépourvus d'un certain intérêt historique. A plusieurs reprises, Pierre des Gros se montre ennemi acharné des Anglois. « De deux malx, » dit-il f° 16, « Dieu nous a delivrés par le moyen de nostre » bon et très victorieux roy de France nouvellement » trespassé, Charles de Valois VII°. Brigandise » par lui est cessée au royaulme de France, et les » Anglois, merveilleux archiers, sont du royaulme » dejettés par ses glorieuses victoires. »

Plus loin, f° 24, abordant les questions d'armoiries : « Les armes d'Angleterre sont armes exurpées » et prises de ceulx de Guyenne et de Normandie, » desquels duchez le roy d'Angleterre se veult dire » duc, pour ce qu'il a assemblé ces deux armes et » en a fait unes. » Je ne sais si le hérault *Garter* admettra cette origine de l'écu anglois; pour moi, je n'y vois rien à objecter, et c'est un fait à remarquer que le blason d'Angleterre ne rappelle que des possessions perdues, et que les rois de France avoient également le droit de revendiquer et les lions léopardés, et les trois fleurs de lis d'or que l'orgueil britannique n'a que depuis fort peu de temps abandonnées.

« Ou royaume de France, » dit-il un peu plus loin, « est la souveraine lumiere de la foy qui est l'univer- » sité de Paris. Aux rois de France, signes merveil- » leux et miracles a Dieu monstré, comme en la » sainte Ampole et l'Oriflant, ès fleurs de lys et en » la Pucelle » (f° 26). C'est de Jeanne d'Arc dont il parle ici.

L'auteur voit dans les cheveux l'emblême des biens temporels dont il faut se détacher : « Un » homme, quant il ha grant habundance de cheveux » en la teste, il doit faire prendre de l'eaue chaude » et les tremper, et puis un bon rasoer bien tren- » chant et les faire oster. Car beaucop de nuisement » ils font à la teste ; ordures ils engendrent, poulx, » landres, crasse, teigne, sueur et pluseurs douleurs » font. Pour ce, folastres sont ces cuideraulx au cul » descouvert qui si grans cheveulx portent et à si » grant habunde qu'ils leur entrent jusques au dos » par derrière, par devant leur couvrent le front » jusques ès yeulx, et ès costés ont les oreilles cou- » vertes » (f° 30). Louis XI, sous lequel écrivoit Pierre des Gros étoit du même avis, mais non pas les chevaliers de la cour de Bourgogne, et non pas même Yvon du Fon, sénéchal d'Angoulême, auquel est adressé le Jardin des nobles. Ivon du Fon est, dans la première miniature, représenté précisément avec les cheveux blâmés si violemment un peu plus loin.

Voyons si Pierre des Gros n'est pas un bon écri-

vain quand il sort de ses distinctions : « Pour certain, » dit-il f° 31, « je cuide que sé les grans seigneurs » voyoient bien les grans miseres en quoy ils sont, » ils depriseroient leurs seigneuries. Pourquoy fault-» il au roy de France garde pour son corps, assayer » son boyre et son manger, garder les portes de ses » chateau, palais et logéis, et non pas à moy, sinon » que il est en danger de sa vie et non pas moy? » Pourquoy luy fault-il tant de gens d'armes et de » garnisons, sinon pour le danger de perdre la sei-» gneurie que il ha? Et tout lui couste merveilleuse-» ment; quans labours, tristesces, mellancolies et » sollicitudes a-t-il pour ces choses icy? Dieu le scet.... » De ce feu sault une fumée qui est vayne gloire » qui très bien est comparée à la fumée; car la fu-» mée à mont se eslieve jusques au dessus des tours » et des clochiers; aussi vayne gloire mondaine es-» lieve le cuer de la personne tant hault qu'elle peut.... » Incontinent que à honneur il est promu, en orgueil » se esleve, en vanterie il est effrené, de proffiter il » ne luy chault. Car toute sa gloire est de dominer : » il cuide estre le meilleur, car il se voyt le plus » hault. Il desdaigne ses premiers amis, il ignore » ceulx que il congnoissoit, il contempne ses compai-» gnons du temps passé, desprise les anciens, des-» tourne le visage, haulse la face, boubans il mene, » haultement il parle, orgueilleusement il pense... »

L'ouvrage fut composé en 1464, comme on le voit au f° 41; l'auteur nomme déjà les jeux de cartes, et

cette citation est plus ancienne que celle de la *Cité de Dieu*, dont nous avons parlé dans le premier volume, et sur laquelle on s'est trop souvent appuyé : « Par la premiere porte veulent entrer mau-
» vais paillars, garses et garsons appartenans à la
» joie mondaine, qui sont comessations, yvresses,
» luxures, fornications, adulteres, stupres, sacrileges,
» incestes, sodomies, jeux de dés, de *cartes* et tous
» jeux deffendus ; chansons, denses, mignotises,
» lascivités, festes vaines et diverses provocations à
» mal » (f° 36). Que les *cartes* remontent au-delà du xv° siècle, cela fait moins de doute que jamais, mais il est important de signaler toutes les traces anciennes de leur emploi, comme jeu de hasard.

Je ne puis m'empêcher de citer ce que Pierre des Gros dit de la bonne femme, au f° 38 : « Qui vorroit
» faire ung livre de ses louenges, le livre seroit grant..
» Les femmes qui ont bonnes conditions sont mer-
» veilleusement à humaine nature proffitables. Et
» en especial je considere cinq grans proffits que
» elles ont à humaine creature. Le premier est que
» par feme l'omme est à Dieu conjoint... Le se-
» cond est ung fruyt qui est l'enfant. O ce glorieux
» et precieux fruyt pour lequel achater le fils de
» Dieu a donné son saint corps, Dieu le père a donné
» son saint fils, le S.-Esprit a donné ses dons,
» Marie a donné son enfant! Toutes les richesses du
» monde ne sont pas à comparer à ung fils ou une
» fille... Pour ce la femme qui est l'arbre, doit estre

» doulcement conduite, amiablement supportée,
» charitablement nourrie et diligemment confortée.
» Par grans diligence on cultive la vigne qui fait
» aulcune fois du dommage beaucop; on supporte
» une geline qui souvent casse les pots et les veres
» en la maison, fait sa fiente sur la table, crye en la
» maison quant elle a fait un euf, et à cause de cel
» euf elle est suportée; et la povre feme qui porte
» ce precieux fruyt, sé elle dit ung mot qui soit des-
» plaisant au mary, elle sera tancée, injuriée, mau-
» dite et battue, et toute la maison perturbée... Le
» sage dit en Ecclesiastique : qui a bonne femme, il
» a possession; elle luy est aide, colompne et repos.
» La femme pense de gouverner le blé, la farine, la
» paste, le pain et le brouvage. Elle garde l'uyle,
» les gresses, les potages, le bestail : elle pense du
» linge, du lange; les garde des vers, les mest au
» soleil, les netoye, les repaire et recoust, et met à
» point et adoube petis morseaux, et le demourant
» met au proffit de l'ostel; souventes fois pour le
» bien de l'ostel se rompt le cuer et le corps de sol-
» licitudes et labours. Elle est aussi colompne quant
» aux choses corporelles, à son mary et à sa famille.
» Car si aulcun est malade, elle met sa diligence à
» le consoler, elle se haste de faire le lict, de metre
» linceulx nets, de alumer le feu, de chauffer le
» malade, de lui faire broets confortatifs, de faire
» medicines; et jà, jour ni nuict, ne cessera de tra-
» vailler; sé le mary est malade ou aucun des en-

» fans, de angoisse elle sera pleine et de anxietés,
» le cuer tout navré de douleurs; toutes les aflic-
» tions, tourmens, paines et passions que le mary
» sentira en corps, elle portera en cuer; doulcement
» le confortera, diligemment le servira, au medecin
» elle courra, rien pour sa santé elle n'espargnera;
» le boyre, le menger, le dormir, le repos elle
» oblyera; plorera, lamentera, se desconfortera,
» nul ne la pourra consoler. Plus, elle est repos au
» mary; quant ès choses espirituelles, femmes com-
» munement sont devotes à l'esglise, piteuses aux
» povres, aumosnières aux malades et indigens.
» Leurs enfans et famille instruisent en l'amour de
» Dieu, bonnes meurs leur enseignent et honnesteté
» de vie, de conversation, et exemple de toute bonté.
» Leurs marys elles sauvent, pour ce que dist S. Pol
» le maulvais homme sera sauvé par la bonne
» femme.... Clerement par cecy povons veoir que sé
» femme a aucunement forfait, ce n'a esté que recu-
» ler pour mieulx saillir; car par elle est venu plus
» grant bien sans comparaison, que mal que onques
» elle fist ou put faire. Il est donc fol qui mal dit des
» femes, sé il veut generalement parler. »

Après avoir lu ce passage qui a peut-être aussi son éloquence, bien des lecteurs, à mon avis, donneront un souvenir à leur mère; et ce souvenir prouvera mieux encore combien Pierre des Gros avoit raison.

Voici un nouveau passage où l'auteur montre son

patriotisme éclairé : « Henry de Lanclastre, roy de
» Angleterre, qui fut marié avec la fille de France, Ka-
» terine, fille de Charles VI, seur de très victorieux
» roy Charles de Valois VIIe, eut grant peine de con-
» quester Normendie, l'Isle de France, Champagne,
» Gatinois et plusieurs parties du royaulme de
» France. Son fils Henry en brief le perdit, et non
» pas seulement ceulx là, mais, en l'espace de deux
» ou trois ans, deux fois Gascoigne, et qui plus est
» son royaume d'Angleterre; dont sa femme, fille
» du roy de Cecile, duc d'Anjou et de Bar, est main-
» tenant en France qui au roy de France demande
» ayde et secours pour ledict Henry contre Edoart,
» duc d'York. Mais si plaist au doux createur, ainsi
» ne sera pas au royaume de France; car Charles de
» Valois VIIe, à grant travail et merveilleusement
» aydé de Dieu, son royaulme a conquesté victorieu-
» sement et par douceur; et en paix et tranquillité,
» si grande que plus ne peult estre, l'a laissé à son
» fils Loys de Valois, l'an mil CCCC. LXI; lequel Loys
» au plaisir de Dieu longuement, plaisiblement et
» en juste regime le possedera : nonobstant que à
» ceste heure presente, doubte de triboul y ait ou
» païs de Bourdelois, et jà, à grant armée y sont alez
» le conte d'Angolesme, le conte du Maine, acom-
» paigné de monseigneur Philippe de Melun, sei-
» gneur de la Borde, des seigneurs de Rochechoart,
» de Mortemar, de Bressure, de Tonay, Botone,
» et premierement du duc de Nemors, conte de

» la Marche et autre chevalerie notable » (f° 41).

J'avoue que je n'ai pas retrouvé dans nos anciennes histoires la mention de ce *triboul* de Bordeaux, à la même époque.

Puis notre moraliste s'étend longuement, f° 57, sur les habits et les modes de son temps. « Une ma-
» niere de gaster et abuser de ses vestemens est
» quant à la forme, laquelle je considere en quatre
» parties, ès femmes. La premiere est en la teste qui
» souloit estre cornue, maintenant est mitrée en ces
» parties de France. Et en ceuz je considere quatre
» grans maux. Le premier est orguel; naturelle-
» ment, le premier membre où le cuer donne son
» influence, c'est le çhef; aussi l'orguel leur monte
» ou chief. Et sont maintenant ces mittres en manie-
» res de cheminées.... Et encore grant abus est que
» tant que plus belles et jeunes elles sont, plus
» haultes cheminées elles ont.... pour ce, c'est grant
» follie de ainsi haulser et lever le signe de son mal;
» comme ce seroit grant follie au larron que il
» portast pendue au col la bource que il auroit
» emblée.

» Les propugnacles pour combattre Dieu amont,
» ce sont les beaux ouvrages de saye, les belles
» figures, l'or, l'argent, les perles, aucunes fois les
» pierres precieuses, les belles brodeures. Ceulx de
» devant sont les douls regars que eles getent de
» leurs yeulx plaisans; la bouche riante, les doulces
» paroles, la petite bouchete, les maintiens dece-

» vans, le front tiré, le visage fardé, la coleur ex-
» quise. Ceulx de darriere, ce sont les cheveux
» tressés, les beaux liens, bonnes et fines coeffes, et
» drapeaux deliés. Les lances, ce sont les grans es-
» pingles fourchues; le trait, ce sont les petites es-
» pingles. L'escu, c'est le large front pelé, et honte
» lessée de cest abus (1). Le tiers mal, c'est ce grant
» estendart que elles portent; ce grant couvrechief
» delié qui leur pent jusques à leur derriere; c'est
» signe que le dyable a gaignié le chasteau contre
» Dieu. Quant les gens d'armes gaignent une place,
» ils mettent leur estendard au dessus.

» Un autre mal est ou corps. Par detestable vanité
» les femmes d'estat maintenant font faire leurs
» robes si basses à la poictrine et si ouvertes sur les
» espaules, que on voit presque leur sein et toutes
» leurs espaules, et bien avant en leur dos; et si
» estroites par le faux du corps que à peine peuvent-
» eles dedens respirer et souventes fois grant do-
» leur y seuffrent, pour faire le gent corps menu.
» En cecy je trouve quatre grans maux. Le premier
» est taverne de luxure. Qu'esse de voir la char nue
» d'une femme et le sein, sinon provocation, et prin-
» cipalement à gens de court qui sont bien nourris,
» qui sont ès esbatemens, joieusetés et en oysiveté,
» auxquelz singulierement teles demonstracions se

(1) L'usage étoit donc alors de peler les cheveux les plus rapprochés du front; et cela nous explique les larges fronts des dames à *cheminées*, dans les manuscrits de la fin du XVe siècle.

» font? Et sé tu dis, je ne le fais pas par ceste
» entencion, je te respons que sé tu ne le fais pour
» ceste entencion, toutes fois ton euvre est telle. Sé
» tu ne veulx vendre vin, pour quoy mects tu l'en-
» seigne devant ton huys ou ta maison : et sé (l'en) dit:
» Elles couvrent leur poictrine et leur col, sinon de
» leur robe, touteffois d'aultre chose, je respons
» que la couverture n'est que vanité, car elles le
» couvrent d'ung drapeau si deslié que on voit plei-
» nement la char parmi.... »

« Le tiers mal est en la queue. Si grans queues
» elles font que je y vois quatre grans maulx. Le
» premier est perdicion inutile. De quoy sert ce
» grant monceau de drap et de fourrure et ce
» grant get de fine panne ou de drap de soye qui
» trainne par la terre et est souvent cause de la per-
» dicion de la robe, et du temps que il fault metre à
» descroter ces grans queues, et de la perdicion de
» la pacience des serviteurs?.... le tiers est charrete
» du diable : nous lisons de S. Zenon, evesque de
» Verone, que une fois que il estoit petit enfant et
» qu'il aloit par la ville après S. Ambroise, il se
» prist très fort à rire. S. Ambroise fu esbahi, car
» en très grant morigenacion estoit cest enfant; si
» lui demanda porquoi il rioit? — J'ai veu, dist-il,
» sur la queue de ceste femme qui va devant nous,
» le dyable qui dormoit : et quant elle a levé sa
» queue pour qu'elle ne gatast en celle boue, le
» dyable est cheu dedans et est tout gasté. »

« Le quart mal est quant aux piés elles font faire » les souliers si estrois que à peine peuvent-elles » endurer, et ont souvent les piés contrefais, ma- » lades et pleins de cors.... »

A l'exception des robes à queue que l'on a quittées depuis quelques vingts ans, on voit que les questions de modes rouloient déjà au xve siècle dans le même cercle que dans le xixe. Petits souliers, robes étroites et décolletées, coiffure haute ou basse, en bandeaux ou en rouleaux, etc. Rien n'avoit égalé l'indignation des ames pieuses quand, au xiiie siècle, les cornettes avoient pris possession de la chevelure; les mêmes expressions de colère saluent en 1460 la préférence donnée sur les cornettes aux cheminées. Aujourd'hui c'est une mode indécente que les cheveux plats et les barbes longues; dans vingt ans on blâmera les mentons rasés et les cheveux bouclés. C'est toujours à la mode, quelle qu'elle soit, que les rigoristes en veulent, et malgré tout, il est probable, comme dit le proverbe espagnol, que *la mode sera toujours de mode.*

Pierre des Gros, au f° 117, gourmande les femmes qui s'en remettoient déjà du soin d'allaiter leurs enfants à des nourrices mercenaires. C'étoit justement trois cents ans avant la publication d'*Emile :* « N'y a né royne, né princesse qui de son let » ne doive nourrir ses enfans si le let elle peut avoir; » considerant en verité les nobles dames et bour- » goyses pourquoy c'est que elles ne norrissent pas

» leurs enfants, elles trouveront que c'est pour
» l'une des trois causes, communement ou pour
» pluseurs. La premiere, pour ce qu'elles auroyent
» honte de les norrir, vu que ce n'est pas la cous-
» tume; et c'est orgueil. La seconde, pour plus
» garder leur beauté et frescheté; et c'est vanité.
» La tierce, pour plus prendre esbatement à leurs
» maris; et c'est incontinence... »

Voici comment, au f° 184, l'auteur décrit la cérémonie de la prise de l'oriflamme, et ces détails, donnés en 1464, prouvent assez bien que la tradition de la perte de l'oriflamme à la bataille de Rosbeck n'avoit laissé aucune trace chez les contemporains, leurs enfants et même leurs petits-enfants. L'oriflamme n'étoit pas un drapeau dont le tissu fût particulièrement sacré. Chaque fois, on pouvoit en prendre un nouveau, et c'étoit l'imposition du voile rouge sur le corps de Saint-Denis qui en faisoit chaque fois un objet révéré, un drapeau national, une oriflamme. Qu'importoit la disparition d'une de ces enseignes à Rosbeck? Elle importoit uniquement à l'abbaye de Saint-Denis, où l'on accouroit après la victoire l'y reporter, non sans remercier généreusement le saint martyr de la protection qu'il avoit bien voulu accorder au roi de France. Mais citons Pierre des Gros, dont M. Rey n'a pu joindre le témoignage à tous ceux qu'il a donnés dans sa précieuse histoire du *Drapeau national*.

« L'oriflambe est ung voile vermeil pendant au

» bout d'ung baston doré; lequel le roy vient prenre
» à Saint-Denis, et est la maniere telle : Le roy de
» France va à Saint-Denis et la procession luy vient
» au devant jusques à l'ixue de l'eglise. Et après la
» procession, on porte le corps de Saint-Denis et de
» ses compaignons et de Saint-Loys; puis on les
» mect sur l'autel. On prent le voyle et le ploye-on,
» et le mect-on sous les corporaux, sur lesquieulx
» on celebre le corps de Jhesus, et dict-on la messe.
» Après la messe, le roy reçoyt le corps Jhesus-
» Crist, et le chevalier aussi qui doit l'auriflambe
» porter; puis le roy baise en la bouche et baille le
» voyle audict chevalier comme au plus preu. Le
» roy en baillant au chevalier le voyle luy fait jurer
» que il le portera à l'onneur du roy et du royaulme.
» Puis le chevalier tient le dit voyle reveramment
» entre ses mains, afin que les barons le viennent
» baiser comme saintes reliques. Ceste auriflambe a
» singuliere grace de victoire en batailles, et ne se
» doit porter que en grandes necessités; après, à
» Saint-Denis se doibt rapporter. »

Au f° 270, on trouve à l'occasion des guerres de Flandres, et sur la levée du siége de Dieppe en 1443, quelques mots qu'il est bon d'ajouter au témoignage concis des historiens contemporains :

« La tierce maniere de bataille est defensive, quant
» aulcuns sont si febles que ils ne pevent batailler en
» champ, mais se deffendent en leur forteresse;
» comme quant ceux de la forteresse, au regart de

» ceulx qui les assiegent sont en trop petit nombre,
» et adonc ils se tiennent en leur bastilles et se def-
» fendent contre ceulx qui viennent lever le siege et
» contre ceulx de la place qui saillent et viennent
» avec les aultres : et sé ils ne se pevent deffendre,
» il faut que ils s'en fuient ou que ils meurent,
» comme il fut des Anglois devant Montargis, devant
» Aurleans, devant Lagny-sur-Marne, devant Com-
» piegne et devant Diepe, où le siege fut victorieu-
» sement levé par l'aide, conduite et proesse de très
» noble prince Loys de Valoys adonc daulphin, et
» maintenant roy de France; lequel fait fut si ex-
» cellent à cause de la force de la bastille des Anglois
» que sé experience ne convinquoit l'incredulité des
» hommes, y seroit impossible de le croire. Pour ce,
» memoire en sera eternelle, et du prince et du fait. »

L'église s'est toujours montrée l'ennemie des comédiens, bateleurs et joueurs de dés et de cartes. Nous en voyons une nouvelle preuve au f° 342 :
« Aulcunes fois, le jeu vient de recreation de nature,
» comme les jeux à quoi on joue communement; et
» les hystrions ou jongleurs peut l'on permettre qui
» chantent les fais des princes, et les vies des saints;
» ou qui font esbatement devant les malades ou les
» tristes, pour les consoler; mais que ils ne fassent
» choses deshonestes ou tournant à mal..... Mais
» aulcune jonglerie est où sont aulcuns jongleurs,
» que sé on leur donne riens, et singulierement par
» entencion de les sustanter en leur office, c'est

» peché mortel, sinon en cas de necessité extreme.
» Car le droit dit que donner aux jongleurs, autre
» chose n'est que perdre ; et dit encore que leur don-
» ner est immoler au diable et les soustenir en leur
» office ; car qui ne leur donneroit, ils laisseroient
» tel estat. Et les princes et les prelats les doivent
» irrompre, car ils ne sont pas en voye de salut, et
» le corps de Jhucrist ne leur doibt pas estre baillé,
» comme disent les droiz et les docteurs de theo-
» logie. Et sont ces jongleurs en trois manieres :
» les aulcuns transforment ou transfigurent leur
» corps en faisant laides contenances et manieres ;
» et ceulx-ci sont en estat de damnacion. Aucuns
» sont vagues et vont par les cours des grans sei-
» gneurs et flatent les presens et lardent et diffament
» les absens ; avec ceulx-ci on ne doibt converser né
» boire né menger, et sont en estat de damnacion.
» Aulcuns sont qui vont par les hosteleries, tavernes
» et cabarés, flustant et jouant des instrumens de
» musique ; et suyvent compaignies dissolues, et
» chantent chansons de luxure et de ordure pour
» gloutonner et friander et fuyr oysiveté, et pro-
» voquer les hommes et les femmes à dissolucion ;
» et ceulx-ci sont en voye de damnacion... Seconde-
» ment, les jeux de eux mesmes sont mauvais et
» singulierement les jeux de deys et de cartes et de
» tous jeux de sort : car ce sont jeux qui sont fort
» amis de baterie, de menterie, de blaspheme et de
» pluseurs autres maux. »

Je n'ai plus remarqué d'autres passages vraiment dignes d'être extraits jusqu'au 399e et dernier feuillet du manuscrit. Mais, avant d'en finir avec ce livre singulier, je ne dois pas oublier de dire quelques mots du personnage auquel il a été spécialement adressé. Yves ou Yvon du Fou fut conseiller et chambellan de Charles VII et de Louis XI, grand veneur de France, gouverneur d'Angoulmois, et capitaine du château Lusignan en Poitou. Il eut toujours grande part aux faveurs de Louis XI, qui le choisit vers 1475 pour être curateur du jeune comte d'Angoulême. Il mourut le 2 août 1488.

N° 6853 [2].

201. RECUEIL SUR LES COMBATS JUDICIAIRES, ÉPREUVES, CARTELS, SATISFACTIONS ET TOURNOIS.

Un volume in-folio maximo, papier, lignes longues, miniatures; XVIIe siècle. Relié en veau fauve.

Fonds d'Étienne Baluze, ancien n° 27.

Sur les premières et dernières feuilles se trouve répétée la signature *Ballesdens*. Jean Ballesdens, auquel le manuscrit appartenoit d'abord et qui peut-être l'avoit dans sa jeunesse exécuté lui-même, étoit aumônier du roi, protonotaire apostolique et, de plus, secrétaire du chancelier Séguier, protecteur de l'académie. Telle fut la première raison de son admission dans cette illustre compagnie, et l'on doit

remarquer qu'elle auroit été plus tôt prononcée, si par une déférence qui lui fait honneur et que n'auroient pas aujourd'hui nos hommes d'état amateurs littéraires, Ballesdens n'eût, dans une lettre publique adressée à l'académie, remontré que Pierre Corneille, son compétiteur, avoit une telle supériorité qu'elle ne lui permettoit pas de persister avec convenance. Corneille fut admis et Ballesdens ne fut nommé que deux ans plus tard. Il mourut en 1675, laissant une réputation honorable parmi les littérateurs plutôt que parmi les écrivains. On lui doit un assez grand nombre de bonnes éditions; il avoit réuni une bibliothèque précieuse formée de bons livres et de bons manuscrits, dont les uns sont aujourd'hui dans notre collection, et les autres sont gardés dans celle de l'arsenal.

Le manuscrit 6853 [2], d'une excellente écriture, a cinq cent soixante-quinze feuillets; les seize derniers sont consacrés à la table générale. Je vais indiquer les différents morceaux qu'il renferme et qu'on ne trouveroit pas facilement réunis une seconde fois.

I. F° 2. « Ceremonies antiennes observées aux gaiges de bataille. » Cet article comprend plusieurs ouvrages distincts; et d'abord : « Formu-
» laire du gaige de bataille, selon les reiglements
» dressez par le sieur de Lisle Adan par commande-
» ment de Philippe le bon, duc de Bourgongne. »

Ce formulaire est de Jean Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, maréchal de France, désappointé, puis réhabilité durant les troubles du règne de Charles VI. Partisan déclaré du duc de Bourgogne, le maréchal de l'Isle-Adam acquit alors une grande et triste célébrité par ses cruautés et ses talents militaires. On trouve les principaux traits de sa vie dans nos biographies et dans le père Anselme; mais je n'ai pas vu qu'on eût parlé de l'ouvrage que nous avons sous les yeux. Dans le préambule adressé au duc Philippe-le-Bon, il est qualifié seulement de « chevalier, sei » gneur de l'Isle Adan, votre humble serviteur, » conseiller et chambellan. » Mais plus loin ses continuateurs le disent « chevalier de la Toison d'or et » maréchal de France, » ce qui ne laisse plus de doute sur l'identité du personnage. Ajoutons que le maréchal de l'Isle-Adam eut pour petit-fils l'illustre Philippe Villiers, grand'maître de Rhodes et de Malte. Le dernier descendant de cette grande famille existe encore, mais sans la moindre espérance de postérité.

— F° 21. « Formulaire du gaige de bataille selon » les reglements que dressa Hardouin de la Jaille, » par commandement de René de Lorraine, duc de » Calabre et de Lorraine, l'an 1483. »

Je crois bien que l'auteur de ce traité est le même dont le nom est imprimé *Hardouin de la Faille*, dans l'édition donnée par Dom Calmet, de la *Chronique de Lorraine*, *depuis* 1350 *jusqu'en* 1544. (Voy.

Histoire de Lorraine, tome 4, 2e vol. de preuves, f° 31.) Cet Hardouin de la *Faille* est là qualifié de grand'maître du duc Jean de Lorraine, en 1468. Il n'étoit pas encore retiré des emplois actifs en 1489, quand il a réuni ce *Formulaire des gages de bataille;* car il dit dans son préambule adressé au duc René II : « Moy, vostre très humble et obeissant » serviteur, Hardouin de la Jaille, chevalier par » vous esleu à faire l'office de mareschal, à l'heure » que vous trouvastes par moult de hauts hommes » conseillé, tant d'Allemaigne que de France et de » vos pays, d'octroyer champ de bataille à nobles » hommes Baptiste de Rochlaure appellant, et à » Jeannot de Bidoct, deffendant, natifs, les deux, de » Gascoigne; luy semble que pour aulcunement, » non à la centiesme partie, s'acquitter envers vous » du très grant honneur que reçu (a) par vous; que » travailler se devoit d'en faire et vous presenter un » petit livret pour mieux en donner le droict, la » raison et justice, avec bonne equité à tous ceux » qui, pour l'avenir, juge vous requerront et ac- » cepteront comme les susdicts ont faict, des ma- » nieres, constitutions et anciennes coustumes d'Al- » lemaigne, France, Espagne, Italie, Angleterre et » autres royaumes et provinces. » (Ce préambule n'a pas été imprimé dans l'édition du formulaire dont nous parlerons tout à l'heure.)

— F° 59. « Extrait de l'ancienne ordonnance du » roy Philippes, deffendant les gages de bataille. » Ces

dispositions, transcrites une seconde fois dans notre manuscrit, f° 141, furent bientôt après restreintes, comme on le peut voir dans l'édition que M. Crapelet a donnée des cérémonies des gages de bataille. Paris, 1830.

— F° 62. « Formulaire de gaiges de bataille re-
» formé par Ollivier de la Marche, du commande-
» ment de Philippes d'Autriche, duc de Brabant,
» comte de Flandres. »

Olivier de la Marche n'est pas le seul auteur du *Formulaire*; pour appuyer ses démonstrations, il avait intercalé celles du seigneur de l'Isle-Adam dans son discours; aussi notre scribe a-t-il eu tort de commencer son volume par l'ouvrage du maréchal. Olivier de la Marche reprenant la parole au f° 11 v°, on ne peut expliquer ce changement de forme, si l'on n'a pas commencé la lecture par le début du discours de messire Olivier, tel qu'il se trouve renfermé entre les f°s 62 et 80. La même faute n'a pas été reproduite dans l'édition faite en 1586 des trois traités dont nous venons de parler, sous le titre général de *Traitez et advis de quelques gentilshommes françois, sur les duels et gages de bataille, assavoir de messire Olivier de la Marche, de messire Jean de Villiers S. de l'Isle Adam, de messire Hardouin de la Jaille et autres escripts sur le même sujet non encore imprimés.* (Paris, Jean Richer.) Je suis étonné que M. Brunet, dans son excellent *Manuel du libraire*,

n'ait pas cru devoir indiquer cette édition curieuse, qui nous dispense d'entrer dans de plus longs détails sur les trois ouvrages que je viens de mentionner. Remarquons cependant encore qu'Olivier de la Marche fit le *Formulaire* dans sa vieillesse, après avoir, comme il le dit lui-même, « achevé plusieurs » volumes grans et petis, et nouvellement le *Che-* » *valler deliberé*, le *Parement des Dames* et ce » que j'ai escrit pour tenir forme et ordre à la » feste de la Toison d'Or ; et le premier volume de » mes *memoires* (1), moy qui ay demouré en ceste » noble cour (de Bourgoigne) plus de soixante ans. »

II. F° 81. « L'ordonnance d'Angleterre pour le » camp à outrance, ou gaige de bataille dressée soubz » l'adveu du roy Richard second d'Angleterre, par » Thomas duc de Glocestre son oncle et son connes- » table, aux fins d'estre corrigée, autorisée, publiée » et enregistrée pour remedier aux inconveniens en- » courus à faute que pas un des anciens connestables » n'en avoit jamais rien mis par escrit. Composée » environ l'an 1390, en langage anglois, traduite en » latin de l'original escrit en velin, par le sieur Henry » Spelman. » Au f° 94 est un dessin colorié représentant la manière dont on doit s'armer pour combattre en champ clos.

III. F° 97. « Version françoise de l'ordonnance » d'Angleterre pour le camp à outrance, receue par les

(1) Il avoit soixante-six ans, quand il composa ce premier livre. Voyez-en l'introduction.

» vieux herauts de France, mais abregée et retran-
» chée en quelques chefs, dont le premier autheur fut
» le connestable Thomas de Glocestre, soubs le roy
» Richard second son neveu. La maniere de faire
» camp à outrance, selon l'ordonnance d'Angleterre. »

L'original de ce réglement est conservé à la Bibliothèque du roi, parmi les manuscrits latins, n° 4793. Thomas, duc de Glocestre, qui le composa, étoit frère du prince de Galles, si fameux sous le nom de *Prince Noir*, et oncle du roi Richard II, auquel il présenta son travail. Cela, plus tard, ne l'empêcha pas d'être saisi, conduit à Calais, et mis à mort par ordre de son royal neveu. Et ce n'est pas tout; car les historiens s'accordent à dire que le duc de Glocestre avoit, à force de crimes et de conspirations, mérité sa destinée. L'ordonnance du camp à outrance fut donc présentée au roi de 1377 à 1397, époque de la mort violente de Thomas. Elle a sans doute été plusieurs fois imprimée en Angleterre; c'est un monument important pour l'histoire des combats judiciaires.

IV. F° 123. « Querelles, cartels, duels. » Sous ce titre on trouve copié :

— « Transaction d'entre les abbés de Saint-Serge
» et de Saint-Aubin d'Angers, sur certain different de
» l'usage d'une terre voisine de l'escluse d'un moulin,
» pour raison duquel on estoit sur le poinct d'en venir
» au duel. Les hommes de part et d'autre se preparans

» déjà au combat avec leurs bastons et leurs escus
» pour la deffense de ceste cause respectivement. »

Cette pièce latine remonte à l'année 1064.

— F° 127. « Duel d'entre Guillaume, comte d'Eu,
» prevenu de crime de leze-majesté et conjuration
» contre le roy d'une part, et Geoffroy Reynard, ac-
» cusateur d'autre part ; en la presence du jeune roy
» Guillaume d'Angleterre, tenant une notable assem-
» blée en la ville de Salesbery, où ledict comte d'Eu
» estant demeuré vaincu eut les yeux crevés et les
» testicules arrachés. Son escuyer ayant esté rude-
» ment foueté et puis pendu, le 13 jenvier 1096.
» Extrait d'un ancien manuscrit du S. Henry Spel-
» man. » En latin.

— F° 128. « Acte des conventions arrestées entre
» l'abbé de Saint-Serge d'Angers, et Garin le Noir,
» reclamant des droits sur une terre que Geoffroi
» de Benson avant de partir pour la Terre Sainte
» avoit engagée à l'abbaye de Saint-Serge, en 1096.
» Extrait du cartulaire de Saint Serge. » En latin.

— F° 134. « Promesse de Laurens de Rochefort
» à l'abbé de Saint-Serge, de lui garentir certaine
» terre et, si besoing estoit, d'entreprendre leur
» deffense par voye de combat. » (Cette pièce est seulement indiquée, sans que les termes en soient rapportés.)

— F° 135. « Concession à l'eglise de Saint Serge
» d'Angers, par Geoffroy de Moutiers, de certains
» droits en l'autel de S. Sulpice de Genes..., moyen-

» nant l'usage d'un mulet ou palefroy deux fois l'an, » pour aller à la cour du comte, et la disposition d'un » moyne pour l'envoyer, en cas de besoing, où bon » lui semblera, sans prejudice de l'obedience d'icel- » luy. » En latin.

— F° 137. « Duel ordonné par Jeoffroi du Maine, » evesque d'Angers, entre les moines de l'abbaye » Saint-Serge d'une part, et un nommé Engelard » avec ses consorts, pour la preuve du differend qui » estoit entre eux à cause de certains cens pretendus » par lesdits moynes sur les terres tenues par ledict » Engelard, dont les champions combatirent avec » l'escu et le baston. » Fait vers l'an 1100 ; l'évêque Geoffroy de Mayenne ayant été élu et sacré l'an 1096, et étant mort en 1102. Extrait du même cartulaire de Saint-Serge.

— F° 144. « Combats en duels entre vilains et » larrons, s'entre accusans de larcin, devant les » commissaires des assises du comté de Winton en » 1249. » En tête de cette pièce est figuré un combat de vilains dessiné, sans doute, d'après un ancien manuscrit. Latin.

— F° 146. « Enqueste faicte de l'authorité du » parlement par laquelle il est justifié que l'abbé de » Colombe ayant accordé le duel en sa cour, en- » core qu'il ait eu lieu en la cour du roi, ledit abbé » a le bien du vaincu, ou les amendes, s'ils s'accor- » dent. » An 1256. Latin.

— F° 147. « Permission par arrest du parlement

» de donner gaige de bataille entre Guillaume de » Charenton et Estienne de Bosco. » An 1256. Latin.

— F° 148. « Guerres deffendues par ordonnance » du roy saint Louis. » An 1257. Latin.

— F° 149. « Maurice de Forets s'estant battu en » duel, et plus tard s'estant soumis à la volonté de » son adversaire Maurice de Chateaumur, la cour » du vicomte de Thouars declare qu'il ne doit pas » estre reputé vaincu, ni ses biens acquis à Maurice » Chateaumur. » 1281. Latin.

— F° 151. « Ordonnance prohibitive des guerres, » tournois, joutes, chevauchées et combats, durant » la guerre du roy. » 1286. Latin.

— F° 152. « Duel refusé par arrest à reverend » Goscelin, seigneur d'Uxcie, contre Pierre de Cler- » mont et son fils Berenger. » 1306. Latin.

— F° 153. « Duel refusé par arrest à Vital de Vil- » leneuve, contre Jean de Asperiis. » 1308. Latin.

— F. 154. « Sentence portant permission de duel » entre Guillaume du Bois Bonselli et Jean Jocquet » de Plendion, donnée par le juge de l'evesque de » Brioude, cassée par arrest. 1311. Latin.

— F° 156. « Guerres deffendues par ordonnance » de Philippe le Bel. » 1311. Latin.

— F° 158. « Duel entre Jordan de Lisle et » Alexandre de Caumont, cessé par commandement » du roi. » 1320. Latin.

— F° 160. « Demande faite pas Odo de Vauce- » main des depens qu'il a faits à la poursuite du gage

» de duel, et de son duel contre Jacques Mauferas. » 1323. Latin.

— F° 161. « Duel refusé à Regnault Maugranet de » Guiniac contre Jean Tartarin le jeune. » 1320. Latin.

— F° 163. « Tristan de Maignelieres contre le sei- » gneur de Sechelles. » 1334. Latin.

— F° 165. « Duel permis par le roy Philippe VI » à Henry Dubois, chevalier, contre Jean de Ver- » vins. » 1343. François.

— F° 167. « Ordonnance du roy Jean sur les delais » à observer aux defiances et querelles des gentils- » hommes de Vermandois avec ceux de Beauvoisis. » 1351. François.

— F° 170. « Extrait des Chroniques de saint » Denis, règne du roi Jean, ch. 55, racontant l'offre » de combat faite par Charles duc de Normandie, par » un de ses chevaliers contre Jean de Picquigny. »

— F° 172. « Procès-verbal du duel entre messire » Robert de Beaumont et Pierre de Tournemine, » chevalier. » En 1385. François. Pièce fort curieuse.

— F° 199. « Instruction pour M° Nicolas Paynel, » chevalier, envoyé par le roy vers le roy d'An- » gleterre : pour traiter du gage de bataille entre » Henry de Lancastre, duc d'Hereford, et le duc de » Norfolk. » 1398. (Pièce seulement indiquée.)

— F° 200. « Lettres de defiance de Jean, duc » de Bourgogne, à Charles, duc d'Orléans. » 13 août 1411. François.

— F° 202. « Manieres de faire armes à outrance

» en champ clos, à l'occasion du duel de Joste de » Granson contre Raoul de Grine. »

— F° 208. « Les quatre cas du gage. » Extrait des registres du Parlement. 1422.

— F° 210. « Deffi entre le duc de Brabant et » le duc de Glocestre, et autres pieces relatives au » mesme different. » 1424.

— F° 223. « Duel entre Jean de Massé, François, » contre Jean de Aestley, Anglois, en la place Saint » Antoine, à Paris. » Le 29 août 1429. (Précédé d'un dessin colorié du combat.)

— F° 226. « Duel entre Philippe Boyde, Arra- » gonois, et Jean de Astley, à Londres. » Le 30 janvier 1442. (Précédé d'un dessin colorié du combat.) Latin.

— F° 229. « Duel trois fois renouvellé à Londres, » entre Antoine, bastard de Bourgogne, et le baron » d'Escalles, frere de la reine d'Angleterre. » En 1467.

— F° 231. « Acte donné à Jean de Villeneuve » de sa comparution, à fin de combattre contre Ho- » noré de Ferragonne. » Le 25 septembre 1490.

— F° 233. « Offre faite par Rigault de Brequetot » de prouver que le sieur de Clermont, vice-amiral » de France, a pris la fuite dans un combat naval » contre les Anglois. » 12 février 1512.

— F° 235. « Sujet de la querelle entre Jacques » de Rosny, seigneur de Menetou, et François de

» Cravant, seignenr de Bauche, et autres pièces sur » le même sujet. » 1518 et 1519.

— F° 257. « Cartels de deffi entre l'empereur et » François Ier. »

— F° 266. « Cartel de combat entre Ludovic » Rampon et le comte de San-Secundo. » En italien.

— F° 267. « Procuration du sieur Emilio de Ca- » briena, pour avoir permission du roy de présenter » cartels de combat au comte Gui Rangon. » 1538. François.

— F° 270. « Cartels, reponses et procès-ver- » baux du differend d'entre le sieur de Vassé et le » comte de Fustemberg. » 1540.

— F° 283. « Combat dès sieurs de Jarnac et de » la Chasteigneraye. » 1547.

— F° 302. « Combat des seigneurs d'Aguerre » et de Fendilles. » 1549.

— F° 340. « Extrait de la harangue du chance- » lier Ollivier, devant le roy Henry II, après son » sacre. » 1561.

— F° 342. « Cartel et reponse du duc de Chatelle- » rault au chevalier de Seure, qu'il accusoit de l'avoir » calomnié auprès de la reine d'Angleterre. » 1559.

— F° 347. « Lettre de Ludovic de Birague au » roy. » 1561.

— F° 352. « Preuve par le duel, renouvellée » sous la reine Elisabeth, en Angleterre. » En 1571.

— F° 356. « Lettre de M. de Bussy d'Amboise au » roy, demandant le combat contre Cailus. » 1578.

— F° 358. « Querelle du sieur de Barles Lion d'O-
» roison, contre Louis sieur de Bussy. » En 1578.

— F° 366. « Discours de la querelle du vicomte
» de Turenne avec le sieur de Rozan. » 1579.

— F° 377. « Advis et opinion de Monsieur frere
» du Roy sur la dispute de Mrs de Montpensier et
» de Nevers. » 1580.

— F° 378. « Discours de ce qui se passa le 26 oc-
» tobre 1598 entre M. d'Espernon et M. de Rosny. »

— F° 383. « Querelle et combat entre M. de
» Crequy et dom Philippe de Savoie. » 1599.

— F° 448. « Lettre du grand chancelier de Po-
» logne Zamoski, à Charles de Sundermanie, soi-
» disant roi de Suède. » 1602. Latin.

— F° 452. « Discours du different entre le comte
» de Soissons et M. de Rosny. » 1603.

— F° 458. « Billets du sieur Zamet au sieur de
» Balagny. » 1607. — « Du jeune baron de Luz
» au chevalier de Guyse. » 1613. — « Du sieur de
» Castelbajart à M. ... » Je ne puis me refuser au plaisir de citer ce dernier.

« Monsieur, vous estes si peu de chose que n'es-
» toit l'insolence de vos parolles, je ne me sou-
» viendrois jamais de vous. Ce porteur vous dira
» le lieu où je suis avec deux espées dont vous aurez
» le choix. Si vous avez l'asseurance d'y venir, je
» vous osteray la peine de vous en retourner. »

— F° 461. « Lettre du duc de Nevers au roi,

» pour demander le combat contre le prince de Joinville. »

V. « Satisfactions. » D'abord, f° 468 : « Satisfaction du sire de Marqueil au sire de Sully, en presence du roi et de son conseil. » 1319.

— F° 471. « Quatre arrêts du grand conseil du 6 juin, à Lyon, 12, 14 et 16 octobre 1408 à Rouen, sur la querelle de Just, seigneur de Tournon, d'une part, et Nicolas de Mouy, d'autre part, qui se plaignoit d'avoir receu un soufflet du sieur de Tournon, dans la tente du comte de Dunois. »

— F° 480. « Reconciliation entre MM. les prince de Condé et duc de Guyse. » Du 24 août 1561.

— F° 482. « Ce qui a esté dict par le roy pour accommoder la querelle qui estoit entre M. le cardinal de Lorraine et M. le marechal de Montmorency, à Molins, le 24 février 1566. »

— F° 483. « Reconciliation des sieurs de Bussy et de la Ferté. » Février 1579.

— F° 484. « Satisfaction du sieur de Saint-Fal au sieur du Plessis-Mornay. » 1597.

— F° 490. « Satisfaction du sieur de Marally au president Chevalier. » Nov. 1600.

— F° 493. « Satisfaction du mareschal d'Ornano au duc d'Espernon. » 1600 et 1601.

— F° 497. « Accord de M. de Prince de Guivelle et M. Le Grand. »

— F° 498. « Accord entre le sieur du Bouchet Tambonneau et le sieur Mosnier. »

— F° 499. « Satisfaction de M. le marquis de » Nesle au comte de Brives. » 5 février 1613.

— F° 500. « Satisfactions faites au marquis de » Cœuvres, ambassadeur de France à Rome. » 1619. En italien et en françois.

— F°. 504. « Cartel du sieur d'Hocquincourt, » gouverneur et lieutenant-general pour le roy à Pe- » ronne, envoyé à Piccolomini, lieutenant-general » de l'empereur. » 22 novembre 1636.

— F° 505. « Lettre au comte de Colligny, attri- » buée à la duchesse de Longueville. Satisfaction de » M^e^. de Montbazon. Lettre du roy à madame de » Montbazon. »

VI. « Preuves anciennes par le feu et autres. »

— F° 512. « Preuve de l'eau bouillante, prac- » tiquée en la personne d'un serviteur de l'abbaïe » Saint-Florent, près Saumur. » 1066. Latin.

— « Preuve de l'eau bouillante, practiquée en la » personne de Hernaud, sujet de plusieurs seigneurs » qui pretendoient à la proprieté de quelques vignes » dependantes de l'abbaye de N. D. d'Angers. » 1096. Latin.

— « Accommodement entre Aimès, vicomte de » Thouars, et l'abbé de Saint-Aubin. » Sans date. Latin.

— « Reception du serment d'un conseiller au » parlement de Dijon, assisté de douze temoins, sui- » vant l'ancienne coutume. » 21 février 1490. François.

VII. « Tournois. »

— F° 525. « Promesse faite à Louis-Philippe, » par le prince Louis son fils, de ne prendre part à » aucun tournois, et de n'y jamais porter d'armes. » 1209.

— F°. 527. « Le pas d'armes de Sandricourt, » près Pontoise, en 1493. » François.— Cette pièce a été imprimée sur la fin du xve siècle, et est aujourd'hui fort recherchée des curieux. Le rédacteur en est *Orléans*, héraut d'armes de Louis, duc d'Orléans, depuis Louis XII.

—F° 551. « Sommations faites au prince de Condé » par un herault, de poser les armes. » 1567.

— F° 555. « Sommation à M. de Soubise, faite » par un herault, pour qu'il ait à ouvrir les portes de » Saint-Jean-d'Angely. » 1621.

Tel est le titre de toutes les pièces réunies dans ce volume. A en juger par le nom de *Spelman*, si fréquemment cité pour en avoir, le premier, transcrit une partie, on doit conjecturer que c'est d'après un manuscrit trouvé dans le cabinet de cet antiquaire après sa mort, que l'on auroit compilé celui-ci. Je le recommande à toutes les personnes qui voudront prendre connoissance de plusieurs faits singuliers relatifs aux anciens combats judiciaires et aux duels librement offerts en considération du point d'honneur.

N° 6854.

202. ALPHABET CHRESTIEN.

Un volume in-folio, papier, lignes longues; XVIIIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

Ancienne bibliothèque de Béthune, théologie, n° 82.

Il n'y a rien à dire de ce volume, si ce n'est qu'il commence par quarante-six vers, dont les premiers sont :

Adorons un seul Dieu, père, fils, Saint-Esprit,
Aymons pareillement le sauveur Jésus-Christ.

Et que c'est un fatras théologique dont je ne crois pas qu'il y ait à tirer la moindre chose. Le volume comprend 251 pages.

N° 6854 [2].

203. MOYENS VERITABLES ET TRÈS FACILES POUR QU'IL N'Y AIT BIENTOST PLUS QU'UN SEUL TROUPPEAU ET UN SEUL PASTEUR DANS LA PERSONNE DU PAPE, NI QU'UN SEUL ROY SOUVERAIN ET EMPEREUR DANS CELLE DU ROY TRÈS CHRETIEN.

Un volume in-folio maximo, papier, deux colonnes, accompagné de deux gravures; XVIIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats, parsemé de fleurs de lys, et bordé d'écussons couronnés, alternativement au dauphin et à la fleur de lys.

Ancienne bibliothèque de Versailles.

Ce manuscrit, exécuté par un excellent copiste, avoit été présenté à Louis XIV et réuni à la biblio-

thèque de Versailles; il y resta jusqu'à l'époque où cette collection fut transportée à Paris, dans la bibliothèque nationale.

C'est l'ouvrage d'une tête brûlée, dans laquelle la folie des conceptions générales n'excluoit pas la sagacité et la netteté des idées particulières : on a rarement soutenu avec de meilleurs raisonnements des idées plus déraisonnables. Le volume est formé de plusieurs parties dont chacune a sa pagination particulière. J'ai donné le texte de la première; voici les autres.

2° « La veritable reforme de tous les estats de » l'univers, en faveur de la conversion de tout le » monde, qui, de tout vieux qu'il est par le peché, » sera bientost tout nouveau par la grace... »

3° « L'union sainte du sacerdoce à la royauté, en » faveur de la conversion de tout le monde; ne se » trouvant plus à l'avenir chez luy, de prelats, de » prestres ni de religieux qui ne soient saints et très » grands saints. »

4° « Au nom du Pere, et du Fils et du Saint Esprit; » seigneur Dieu des armées et de la paix perpe- » tuelle et très facile de mettre et maintenir gene- » ralement parmi tous les endroits de l'univers, par » le moyen d'une guerre sainte qui ne fera aucun » tort ni desplaisir à personne, mais au contraire » du bien et du plaisir à tout le monde. »

En voilà bien assez sur ces élucubrations d'un *vir bonus delirandi peritissimus*.

N° 6855.

204. LE DIGESTE, TRADUCTION ANONYME.

Un volume in-folio magno, vélin, deux colonnes, belles initiales et vignettes; fin du XIIIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 375.

Ce beau manuscrit ne porte pas la mention de propriétaires antérieurs au roi de France; mais il faisoit déjà partie de la bibliothèque de Blois et de celle de Fontainebleau. L'aspect de l'écriture et des ornements pourroit bien nous permettre de supposer qu'il fut exécuté en Italie, sans doute à Boulogne-la-Grasse, où les jeunes gens se rendoient de toutes les parties de l'Europe, pour suivre les leçons de droit civil que maître Tancré ou Tancrède avoit, dès le XIIe siècle, rendues si fameuses. Mais il est plus naturel de penser que cette traduction et même cette transcription appartiennent aux docteurs et aux calligraphes du midi de la France, pays de *droit écrit*, de *droit romain* par excellence.

Les grandes marges de chaque page étoient toutes destinées à recevoir d'amples gloses; mais il n'y a que celles de la Ire partie du XIIe livre et les XXIIIe et XXIVe livres qui en aient été couvertes. On lit à la fin du volume, en blanc sur un fond noir : *Ci fenist la vielle digeste, de coi legistre font grant feste.* On sait que la collection des Pandectes avoit été distinguée par

nos anciens jurisconsultes en trois parties : la première sous le nom de *Vieux Digeste*, la seconde sous celui d'*Infortiat*, et la troisième sous celui de *Nouveau Digeste*. D'ailleurs, il ne faut pas croire que toutes les dispositions du droit romain, telles que Justinien les avoit restaurées, fussent parfaitement comprises et respectées de nos premiers jurisconsultes, comme le remarque un nouveau légiste plein de sagacité (1).

Les premiers mots du texte, après la rubrique des titres de Justinien, sont : « Nus ne set mielz » de vos que toz li establissemens de nostre chose » commune a jà esté purgiez et ordenez es quatre » livres d'Institutes et es. I. livre de digestes et es. » XII. livres des constitutions emperials, et totes » les choses que il avint commander dès le commen- » cement ou jugier, après ce que totes ces choses fu- » rent parfetes, sont jà desploiées par nos paroles » en langue greque et en romaine, que nos desier- » rons que soient pardurables.... »

(1) « Ils lisoient les textes du corps de droit à travers le prisme des » mœurs et des idées de leur temps. De là d'étranges erreurs qui ex- » citent, avec raison si l'on veut, la pitié des *romanistes;* mais pour » l'historien du droit françois, ces erreurs sont des faits importants, » dignes de la plus sérieuse étude..... Si le droit romain eût été en- » tendu dans son sens primitif, son autorité auroit été méconnue; » mais, grace à cette altération involontaire et candide, ses disposi- » tions devenoient applicables. » (*Mémoire sur les monuments inédits de l'histoire du droit françois au moyen-âge, par H. Klimrath, docteur en droit.* Paris, 1835.)

Quant aux commentaires, voici les premiers mots de ceux du XIIIe livre : « Il a esté dit devant, des » actions seur la chose et d'autres qui sont propo- » sées et la maniere de celles; or covient voier de » totes les actions personels qui nessent de mar- » chiet.... »

N° 6856.

205. LES QUATRE PREMIERS LIVRES DU CODE DE JUSTINIEN, AVEC GLOSES MARGINALES. TRADUCTION ANONYME.

Un volume in-folio magno, deux colonnes, quatre jolies initiales; XVe siècle. Couvert en parchemin blanc.

Ancien n° 435.

Les premiers mots sont : « Ou nom de nostre sei- » gneur Jesus-Crist, cy commence le code du tres- » saint empereur Justinien. — Nous avons proposé » à mectre avant par l'aide de Dieu le tout puissant les » choses que plusieurs princes qui furent devant » nous proposerent à amender, mais nul d'eus ne » l'osa mener à fin... » Les premiers mots de la glose » sont : *Ou nom* : Il met Dieu tout au commence- » ment, si comme tu as en bas de l'office au pre- » vost d'Affrique, en la loi *In nomine*. »

On sait que le *Code* est un recueil de constitutions impériales, à partir de l'empereur Adrien. Il est composé de douze livres.

N° 6856 [3].

206. L'INTERPRETATION DES INSTITUTS DE JUSTINIEN, AVEC LEUR CONFERENCE AUX ORDONNANCES ROYAUX, PAR ESTIENNE PASQUIER.

Un volume in-folio maximo, papier, lignes longues; XVIIe siècle. Relié en veau fauve.

Fonds d'Antoine Lancelot, numéro ancien 120, nouveau 3.

Sur la troisième feuille de garde, on lit, d'une écriture particulière : « Ce manuscrit est copié sur » un livre manuscrit de M. Favereau, gendre de » M. Pasquier. Il y avoit écrit sur la première feuille : » Ce 12 de novembre 1609, M. maistre Estienne » Pasquier, conseiller du roy et son advocat en la » chambre des comptes, commença de nous dicter » les présentes leçons à François Pasquier son petit- » fils et à moy Jacques Favereau. *Quod faustum* » *felix fortunatumque sit.* »

Ce manuscrit, parfaitement copié, est inédit. Pasquier avoit quatre-vingts ans quand il le dicta à ses enfants. Je le crois digne de l'attention des légistes.

N° 6856 3. 3.

207. CODE DE JUSTINIEN, LIVRES SIX ET SEPT, AVEC GLOSES. TRADUCTION ANONYME.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, notes marginales, rubriques; XIIIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Fonds Colbert, ancien n° 3136.

Ce volume, d'une très-bonne écriture, a été horriblement mutilé. Les livres six et sept n'y sont pas même conservés dans leur intégrité, sans doute parce que le commencement en étoit orné de jolies miniatures. Outre les gloses marginales, une partie des mots vieillis du texte sont surmontés de leur traduction latine, transcrite vers le commencement du XVIIe siècle.

Voici les premiers mots du chapitre commençant au premier f^b r^o qui soit conservé entier. « De » Fere oirs ou de deséritez teuz qui nessent après » la mort leur père. — Sé cil qui en son testa- » ment n'avoit fet nule mention de ses enfans, qui » estoient encore à nestre ot une fille..... »

En tout, le volume est aujourd'hui de quatre-vingt-treize feuillets.

Nos 6857. — 6858.

208. LA SOMME RURALE DE JEAN BOUTEILLIER.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, lignes longues, deux miniatures, vignettes et initiales ; XVe siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 562.

Les leçons de la *Somme rurale* sont rares ; la Bibliothèque royale n'en possède que trois, dont les deux plus anciennes sont fort incomplètes. La troisième est celle que j'ai sous les yeux. Elle fut copiée en 1471, pour le seigneur de la Gruthuyse, comme l'indique le paragraphe suivant, placé en tête du texte :

« Tous princes ou seigneurs qui par leurs vertus » sont enclins aux fais anciens avoir richement des- » cripts et aornez en très sumptueulx livres, ne se » doivent deporter que entre maints autres volumes » ils n'aient le double de ce très recommandé livre » intitulé : La Somme rurale ; lequel livre, par le » commandement et ordonnance de mon très re- » doubté et honnouré seigneur, monseigneur de » Gruthuse, prince d'Estenhuze, a esté grossi et mis » en deux volumes, comme en cestui et au second » enssievant appert, par Jehan Paradis, son indi- » gne escripvain, l'an de grace mil cccc. soixante et » onze. »

J'ai déjà parlé dans le premier volume de Jehan

Paradis, célèbre *escrivain* de la ville de Hesdin; cet ouvrage est parfaitement digne de son talent. Les deux miniatures qui ornent la première page de chacun des deux volumes sont dignes de l'attention des curieux. La première est de présentation : Jean Paradis y offre à genoux son livre couvert en velours bleu au seigneur de la Gruthuyse ; dans les vignettes les armes de la Gruthuyse ont été recouvertes de celles de France, peine bien inutile, puisque la mention que je viens de citer n'a pas été radiée, et que d'ailleurs la bombarde et le *motto* : « Plus est en » vous, » est plusieurs fois répétée sur les côtés.

Mais occupons-nous de Jean Bouteiller. Les biographes qui lui ont consacré un article n'ont parlé que de son livre ; ou s'ils ont ajouté quelque chose, c'est autant d'erreurs grossières qu'ils auroient pu facilement éviter en lisant attentivement le *testament* qui termine notre manuscrit. Jean *Boutillier* ou *Bouteiller* étoit un bon gentilhomme décoré du titre de conseiller du roi, comme il nous l'apprend dans son testament. Mais dans le préambule de sa *Somme rurale*, préambule que n'ont pas reproduit les divers éditeurs, il se contente de parler ainsi :

« In nomine Domini, amen. Soit commenchié cest » livre appellé *la Somme rural*, colligié et sommé » par moi Jehan Bouteillier homme rural et toutes- » voies inclin à la noble pratique et patrocination de » stille de court laye; considerans memoire humaine » mesmement en moy très labile et fraisle, ay voulu

» redigier et mettre en ceste Somme rural ce que » j'ay peu retenir des sages clers en droit civil et » canon, de pluseurs coutumiers et en pluseurs lieus » et cours tant de parlement comme dehors. Si » prie humblement à tous que, en ceste Somme » lisant, le veuillent suppléer et corrigier; et moy » avoir pour excusé, sé ruralement l'ay mis par » somme selon mon petit entendement. »

Malgré ce nom modeste d'*homme rural* que prend ici notre auteur, et malgré le titre de *Somme rurale* ou rustique, qu'il crut devoir assigner à son grand ouvrage pour, à mon avis, témoigner plutôt de son ignorance de la langue savante que de son inexpérience des questions judiciaires les plus délicates, Jean Bouteiller étoit de bonne maison et sans doute avoit exercé la profession des armes. Dans son testament il dit : « Que, devant part, Ja- » ques mon fils ait toutes mes armures, mes livres, » mon meilleur cheval, comme à noble doit appar- » tenir. Item que il ait encore toute l'artillerie et » harnas de defense qui est en ma porte au Ploich, » et icelle porte, avec l'estable des chevaux emprès » d'icelle, pour tous ses allers et venirs faire à son » plaisir. »

Ce testament est daté du 16 septembre 1395. Il y nomme, outre son fils Jacques, sa fille Belette; il y parle longuement de ses frères et de sa chère épouse. « Moy mort et expiré, » y dit-il, « je supplie que de » moy ensepvelir soit attendu par l'espace de douze

» heures ou environ, à celle fin que perceu sois
» tout expiré et lors mis en plat vaissel et couvert
» d'un linceul tant seullement, sur lequel soit incon-
» tinent mis sus et faitte une croix de wasons (ga-
» zons) vers, du long dudit linsel tant seulement
» sur lequel soit incontinent mis sus et faite une
» croix de cendres, en memoire que de terre et
» cendre sui venus, et en terre et cendre m'en
» revoys.... si veuil mon corps estre porté jusques
» au cymentiere Dieu et monseigneur saint Brixe,
» où je devray estre enterré en l'anglet ou au de-
» hors du clochier d'icelle eglise, où Perronne ma
» fille fut enterrée, priant et requerant aux admi-
» nistrans d'icelle eglise que ainsi le me veullent ac-
» corder par grace... » Plus loin, Bouteillier parle encore de son *molin de Fraisne*, et des censes et rentes qui lui sont dues sur la ville de *Froitmont*. Ce dernier lieu seroit-il un ancien château-fort situé entre Namur et Charleroy? Les termes du testament ne suffiroient pas pour en donner la certitude non plus que celle de la position du *Fraisne* et de l'église de Saint-Brice. Heureusement deux procès-verbaux juridiques conservés dans le cabinet généalogique de la Bibliothèque royale nous apprennent que cette paroisse de Saint-Brice, où repose le corps de Jean Bouteillier, étoit renfermée dans la ville de Tournay. Voici les termes du premier de ces procès-verbaux : « Sacent tout que par devant nous Jehan Bouteillier,
» conseillier du roy nostre sire, lieutenant de mons.

» le bailly de Tournay en Tournesis, Mortaigne, » Saint-Amand et des appertenances, sont venus » et comparus Jacquemart de Maire, Oste du Hau- » bregon en Tournay demorant en le paroisce » saincte Marguerite en Tournay.... Vatier de Ta- » lemelle demorant en la paroisce Saint-Brixe en » ladicte ville, etc. le XXIIe jour de fevrier l'an » mil CCC. IIIIXX et dix. » La seconde pièce, dont le préambule est le même, est également datée du mois de février 1390 et revêtue d'un scel bien conservé, autour duquel on lit : *Seel Jehan Boutilli....* Les armes sont quatre flacons ou *bouteilles* au large ventre, séparées par un sautoir, au cimièr d'un sauvage armé de la massue. Ces deux pièces et le testament vont nous servir à relever plusieurs erreurs dans lesquelles sont tombés ceux qui ont parlé de l'auteur de la *Somme rurale*. Ils nous prouvent d'ailleurs que Jean Bouteillier étoit d'une maison d'Artois depuis long-temps illustre, puisque, parmi les nobles faiseurs de chansons du XIIIe siècle, on trouve le nom de *Colars le Bouthillier*, avec un accompagnement héraldique analogue au scel de notre procès-verbal. C'est un écu de gueule aux trois flacons à double ventre d'or. (Voy. suppl. françois, n° 184, f° 23. *Fonds nouveaux.*)

La Croix du Maine paroît avoir le premier cité, dans sa bibliothèque, le nom de *Jean le Bouteiller* ou *Boutillier*. Il dit qu'il étoit sieur *de Froitemont*, sans doute d'après les termes assez vagues

de son testament. Il ajoute : « Conseiller du roi *à* » *Paris*. » Bouteillier étoit conseiller du roi à Tournay. « Ledit Bouteillier commença à écrire ledit livre » le 13e jour de l'an 1460. » C'est une erreur de près d'un siècle.

Du Verdier eut du moins le mérite dans son article d'omettre toute espèce de date. Mais La Monnoye, annotateur de l'article de Duverdier, a été fort malencontreux : « L'usage, dans l'ancienne » orthographe, étoit de mouiller en certains mots » la double *l*, sans qu'elle fût précédée d'un *i*. » Ainsi, quoiqu'on écrive (lisez *écrivît*) boutelle, » médalle, batalle » (je n'ai jamais vu ces mots écrits de la sorte), « on prononçoit *bouteille*, etc. Jean *le* » *Bouteller* » (il écrivoit *Boutillier*) « avoit conservé » cette ancienne orthographe dans son nom, qui ne » laissoit pas de se prononcer *Bouteiller*, et qui lui » faisoit honneur par rapport à la charge de grand » bouteiller de France. » C'est comme si l'on disoit que les noms propres de *Lécuyer* ou *Lemaître* attestent l'ancienne possession de la charge de *grand écuyer* ou de *grand maître*.

Venons maintenant à la *Biographie universelle* : « *Boutiller* ou *Boutellier*, conseiller *au Parle-* » *ment de Paris* dans le xve siècle, a laissé un ou- » vrage estimé *pendant long-temps* des juriscon- » sultes, intitulé *la Somme rurale*.... Louis Cha- » rondas en publia en 1603 » (il falloit dire en 1611) » une dernière édition. Cet ouvrage est un traité à

» peu près complet de droit et de praticque *à l'u-*
» *sage du parlement de Paris*... Le testament de
» Boutillier *est du* 16 *septembre* 1502. *Il mourut*
» *peu de temps après.* »

Voilà comme on a fait, jusqu'à présent, notre vieille histoire littéraire. *Il mourut peu de temps après!* Le critique en étoit-il bien sûr?

N° 6859.

209. LA PRAGMATIQUE SANCTION, TRADUITE ET COMMENTÉE. — REMONTRANCES A LOUIS XI POUR LA DEFFENSE DE LA PRAGMATIQUE SANCTION. — DISCOURS CONTRE CEUX QUI POSSÈDENT PLUSIEURS BÉNÉFICES, PAR GUILLAUME PARADIN.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, trois miniatures, vignettes et initiales. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 767.

La vignette du frontispice est formée d'un treillis fleurdelisé et de l'écu de France entouré des coquilles de l'ordre de Saint-Michel. Sous cet écu, celui de la maison de Graville, soutenu d'une ancre, indique que le volume a été la propriété du célèbre amiral de Graville dont j'ai déjà, dans le premier volume, eu l'occasion de parler. La première miniature est de présentation : Louis XII, sur son trône, reçoit le livre qu'un abbé lui offre à genoux.

Le manuscrit contient :

I. « Pragmatique sanction translatée de latin en » françois, avec aucuns dicts de la glose, mis sur les » mots du texte ausquels ils servent. »

La date de cette promulgation de la pragmatique sanction est du 7 juillet 1438. Le nom du traducteur-commentateur n'est pas indiqué; seulement on lit à la fin : « Cy finist la pragmatique sanction » translatée de latin en françois avec aucuns ditz » moraulx extraicts de la glose nouvellement, par » ung notable docteur de Paris. »

II. « Les remonstrances faictes au roy Loys XIe » de par la court de parlement, affin qu'il soustinst » et fist entretenir la dicte pragmatique pour le bien » de l'esglise et de son royaulme. »

La miniature qui surmonte les premiers mots représente le roi Louis XI sur son trône, écoutant un membre du parlement qui lit à genoux les remontrances.

On regarda, dans le temps, Jean de Rely, évêque d'Angers, comme l'auteur de ces belles et courageuses remontrances. Elles ont été imprimées plusieurs fois, et, d'abord, en 1561. Paris, Pierre Dallier, in-8°.

III. S'ensuit le traictée intitulé : « De l'avarice » des ministres de l'eglise et de symonie et pluralité » de benefices; composé par très reverend père en » Dieu Guillaume Paraldin en son vivant archeves- » que de Lyon; très excellent docteur en theologie,

» prins de sa somme des vices et vertus, et icy cle-
» rement translaté de latin en françoys. »

Ce titre renferme plusieurs inexactitudes. Guillaume Paraldi ou plutôt Peraldus (Perauld) ne fut jamais archevêque de Lyon; c'étoit un frère prêcheur de l'archevêché de Lyon, dont il nous reste des sermons et auquel on a souvent attribué une *Summa vitiorum et virtutum*. Mais on croit avec plus de raison que cet ouvrage est de Guillaume de Broux, archevêque de Sens. Il en existe des leçons nombreuses.

N° 6860.

210. LES POLITIQUES, LES ÉCONOMIQUES ET LES ÉTHIQUES D'ARISTOTE, TRADUCTION DE NICOLAS ORESME.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 321.

Ce beau volume fut long-temps la propriété de la maison de Visconti, et Louis XII le rapporta de Pavie à Blois, comme le prouve la mention inscrite à la fin du volume : *Pavye au roy Loys XIIe*. Mais il n'en fut pas moins, suivant toutes les apparences, exécuté en France, sinon pour le roi Charles V, du moins pour l'un des princes magnifiques qui l'entouroient. Je suis porté à croire que c'est

l'exemplaire marqué dans le premier catalogue de Charles V, f° 43, v°, en ces termes : « Ung livre » nommé Polithicques et Yconomiques, couvert de » soie à queue, à deux fermouers d'argent, laschiez » des armes de France. — A monss. d'Anjou, VII » d'octobre III. XX. » (1380).

Ce fut précisément sur la fin de l'année 1380 que Charles d'Anjou, frère de Charles V, partit pour le royaume de Naples, emportant de France une multitude d'objets précieux qu'il avoit su réunir avant son départ. On peut supposer qu'au nombre de ses plus beaux manuscrits étoit le volume dont nous nous occupons.

I. La première miniature représente Nicolas Oresme travaillant dans son cabinet. Au-dessus d'un meuble à treillis, trois rayons sont couverts de livres rangés sur leurs *plats*, comme ils le sont encore dans les bibliothèques d'Espagne. Après le prologue des *Politiques*, ou plutôt la dédicace de Nicolas Oresme, doyen de l'esglise de Rouen et l'humble chapellain du roy, le premier livre commence au *verso* du second feuillet. Il faut remarquer l'enluminure qui décore le premier chapitre; elle représente une ville dont chaque maison, avec ses tourelles, ses cheminées, ses portes, ses fenêtres et sa toiture, offre un véritable intérêt. Chacun des sept livres suivants est également décoré d'une miniature.

II. Les Politiques sont toujours suivis dans nos manuscrits françois des *Économiques*, du même

Aristote et du même traducteur Nicolas Oresme. Ces deux traités forment la première partie de ce volume, et probablement autrefois les *Éthiques* embrassoient à elles seules un second volume, de capacité raisonnable, comme le prouve suffisamment la beauté du frontispice des *Éthiques*, bien supérieure à celui des *Politiques*. Du reste, le scribe et l'enlumineur des deux volumes sont bien les mêmes.

Oresme a-t-il encore traduit les *Ethiques?* On le croit généralement. Il est singulier que, dans le préambule adressé à Charles V comme celui des *Politiques*, l'auteur ne dise pas un mot de ce double travail. Mais la réunion fréquente de ces deux traités, et de plus la ressemblance qui existe entre les traits et le costume d'Oresme, peints au commencement des *Politiques*, et les traits et le costume du traducteur anonyme des *Éthiques*, doivent lever les principaux doutes. D'ailleurs, M. Van-Praet, dans sa Bibliothèque de Charles V, page 46, a rapporté les deux quittances suivantes, dans les comptes de François Chanteprime, trésorier du roi : « A Nicolas Oresme, doyen de l'eglise de » Nostre Dame de Rouen, pour avoir ecrit et trans- » laté en françois un livre appellé *Politicques*, par » le commandement du roy, l'an M. CCC. LXXII. — » Le roy a donné cent livres à Me Nicole Oresme, le- » quel lui a translaté de latin en françois les *Ethi-* » *ques* et *Politiques*, M. CCC. LXXJ. — Dictus ma- » gister Nicolaus habuit alios denarios pro dicta

» causa, prout in computo præcedenti videtur. »

Le beau frontispice des *Ethiques* est en quatre compartiments : dans le premier, le roi Charles V, tel que d'autres miniatures contemporaines nous le représentent, assis sur un *faudestuel*, la couronne en tête et le sceptre à la main, remet à une personne revêtue d'un manteau ecclésiastique le livre d'Aristote. — Dans le second, le même ecclésiastique a devant les yeux, sur un pupitre, un manuscrit dont il transcrit la traduction, tandis qu'un varlet arrive avec un autre volume qu'il semble prêt à déposer sur le même pupitre. — Dans le troisième, un clerc porte un livre derrière le traducteur, que précède un varlet de la cour. — Dans le quatrième, Charles V reçoit le volume que lui présente le traducteur. Cette miniature, avec chacun de ses compartiments bordé d'une bande tricolore, est fort curieuse comme on peut déjà en juger; et, sous tous les rapports, Bernard de Montfaucon auroit bien fait de la reproduire, de préférence à celle d'un manuscrit de Nantes, contenant les mêmes *Politiques*, et dont M. Mesnier, financier de Bretagne, lui avoit envoyé un dessin. La gravure de Montfaucon n'exprime ni les traits de Charles V, ni le costume contemporain.

Les *Ethiques* et les *Politiques*, de Nicolas Oresme, ont été imprimées pour Verard, en 1488 et 1489. Je me contenterai donc ici de relever certains mots dont le traducteur donne l'explication à la

fin des *Ethiques*, comme il l'avoit fait pour ceux des *Politiques*, parce qu'il croyoit les avoir employés le premier ou l'un des premiers : —*Actif*. —*Action*. — *Adultère*. — *Continent*. — *Contingent*. — *Définition*. — *Genre*. — *Illégale*. — *Incontinent*. — *Induction*. — *Légal*. — *Obligation légale*. — *Object*. — *Prodigalité*. — *Passions*. — *Rectitude*. — *Vacation*.

N° 6861.

211. LES ÉTHIQUES D'ARISTOTE, TRADUCTION DE NICOLAS ORESME.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, une vignette, initiales; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 363.

Ce volume, d'une excellente écriture, ne contient que la traduction des *Ethiques*. Les miniatures qui devoient l'orner n'ont pas été exécutées, et leur place est encore vide.

Sur la première feuille de garde on lit le nom du plus ancien propriétaire : « Ce livre de Ethiques est » à Estienne Pelourde, escuyer et eschançon du » roy nostre sire. E Pelourde. » Puis à la fin du texte, d'une écriture presque effacée : « Ce livre de » Ethiques en françois est à maistre Adam Fu- » mée, conseiller et maistre des requestes ordinaires » de l'ostel du roy. A. Fumée. »

Or, il est probable qu'Estienne Pelourde fut le père de Jehanne Pelourde ou Pellorde, mariée à Adam Fumée, le célèbre médecin des rois Charles VII et Louis XI, puis le conseiller, le maistre des requestes de ce dernier, et enfin le garde des sceaux de Charles VIII, de 1492 à 1494, époque de sa mort. — Je n'ai vu cet Estienne Pelourde mentionné nulle autre part.

N° 6862.

212. LES ÉTHIQUES D'ARISTOTE, TRADUCTION DE NICOLAS ORESME.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, vignettes et initiales; XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 370.

Ce volume, de très-bonne écriture, provenoit de l'ancienne librairie des ducs de Bourbon. Sur le verso de la première feuille de garde, on lit, de l'écriture du calligraphe qui a exécuté le volume : *Ce livre est au duc Jehan de Bourbon*, et plus bas la signature autographe du prince : *Jehan*. Ce doit être celle du fils de Charles I, Jehan II, mort en 1488, comme nous l'avons dit dans le premier volume, page 107. Il étoit duc de Bourbon depuis l'année 1456 ; c'est donc dans cet intervalle de temps que notre volume auroit été exécuté.

N° 6863.

213. LES ÉTHIQUES D'ARISTOTE, TRADUCTION DE NICOLAS ORESME.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes; XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 377.

L'écriture de cet exemplaire est encore plus belle que celle des précédents. Mais aucun des ornements qui lui étoient destinés, miniatures, vignettes et initiales, n'ont été exécutés. Il y a deux cent quatre *blancs* laissés dans le courant de l'écriture. A la fin on lit : « En ce livre de Ethiques a IIC, IIIIXX, XI » fuelles, et histoires IIC, et IIII. » Par *histoires* on sait qu'il faut entendre des *miniatures*.

N° 6863 ².².

214. LES POLITIQUES ET LES ÉCONOMIQUES D'ARISTOTE, TRADUCTION DE NICOLAS ORESME.

Un volume in-folio parvo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en veau racine au chiffre de Napoléon (N.) sur le dos.

Fonds Lancelot, ancien n° 151, nouveau 5.

Sur la première feuille v° est la signature *Ant. Lancelot*. Ce manuscrit, d'une très-belle exécution, semble avoir été fait pour un comte de Flandres que je crois Louis II, surnommé de Malle, mort en

1384 et prédécesseur de Philippe-le-Hardi, son gendre. La première miniature nous représente un clerc, venant offrir le livre qu'il a transcrit à un personnage assis sur un grand siége d'honneur dont le sommet est revêtu de deux petits écus d'*or au lion de sable*. Le comte de Flandres est ici couvert d'un grand et riche manteau d'écarlate ; il tient la main gauche sur le pommeau de sa grande épée, un petit chien est devant lui.

Les miniatures de ce volume sont d'une touche fine et délicate. Une autre particularité mérite de fixer l'attention des curieux : les marges des premiers livres des Politiques sont fréquemment chargées de notes d'un lecteur de la fin du xve siècle ; notes souvent critiques et malveillantes pour Oresme, le glossateur d'Aristote. Ainsi, au sixième chapitre du deuxième livre (f° 40), Oresme s'appuyant d'un passage d'Aristote pour blâmer la règle de mendicité imposée à certains ordres religieux, l'annotateur dit : « Si cestui, ambicieux de episcopauté » (il s'agit ici d'Oresme bientôt nommé après sa traduction évêque de Lisieux), « peut ouster les patrons sains » des religions, et entrer en paradis où ilz sont, » scilicet S. François et S. Dominique, tu porras » croire à luy et à ses dits, et à maistre Jehan de » Maung l'amoreux, et à ses amys. Mès pour moy » je me tiens à Jesu-Crist o son yglise et o les docteurs » saints ; ni S. Poult ni Aristote n'i ont point contre- » dit en leur escriptz. »

Au dix-neuvième chapitre du troisième livre, Aristote opinant pour que l'on se garde de violer la liberté des hauts personnages dont on ne fait que soupçonner les mauvais desseins, Oresme répond : « Sauf meilleur jugement, que s'il estoit vraysem- » blable que tel homme voulsist nuire à la policie, » l'en devroit sa puissance amenuisier, ou aultre- » ment obvier à ce qu'il feist tel mal. » L'annotateur marque : *Comme maintenant du thesaurier de Bretaigne dont l'en parle assez.* Enfin, au vingt-troisième chapitre du même livre, traitant de la succession royale, lorsque Nicolas Oresme pose le cas où le fils du roi ne seroit pas en âge de succéder au trône, on lit en marge, f° 117 : « Comme à » present du petit roy Charles. » C'est-à-dire de Charles VIII.

La plus jolie miniature du volume est au f° 166 r°, en tête du cinquième livre des *Politiques*.

N° 6863 [2] A [2].

215. FRAGMENTS DIVERS SUR LES VILLES DE GRENOBLE ET DE VALENCE.

Un volume de vingt-un feuillets in-4°, papier, lignes longues ; XVIIe siècle. Couvert d'un feuillet de vélin écrit au XIVe siècle.

Fonds Lancelot, ancien n° 302, nouveau 6.

On lit sur la première page, de l'écriture de Lancelot : « Ant. Lancelot. Ce ms. me fut donné à Va- » lence, en juillet 1705. »

Il contient, f° 1, table des matières; f° 2, r° : « Gratianopolitane urbis descriptio. » Cette description latine, renfermée dans un feuillet, se termine ainsi : « Describebant Lauren Rabotius et » Petrus Gilbertus, senatores Grationopolitani, no- » bili Ludovico Cottio Castellario, Joanne Florido, » Guigone Celisio et Antonio Megardo, consulibus, » qui urbi quam eo anno administrabant, ita describi » depingique laudabili studio curaverunt. 1572. » Nous devons supposer que ces dernières paroles se rapportoient à l'exécution d'un manuscrit mieux *écrit* et mieux *peint* que celui-ci, qui ne se recommande nullement sous le rapport de l'exécution calligraphique.

F° 3 r°. Indication de deux fragments d'inscriptions romaines qui se trouvent à Valence : la première dans le mur de Porte Saulnière; la seconde dans le portail de l'un des angles du palais.

F° 3 v°. « Description de la cité de Valence, faite » par Me Pierre Gilibert, conseiller du roi en son » parlement de Grenoble en Dauphiné. » Cette petite pièce de soixante-deux vers commence ainsi :

> Extremum hunc, o Phebe, mihi concede laborem,
> Rumpamus residis diuturna silentia plectri....

F° 4 r°. « Ejusdem Giliberti de Gasparis Coligni » classis Galice præfecti acerbo et improvisa morte » ad viatorem. » Vingt-sept vers, commençant :

> « De trabe quod dira laceratus pendeo cadaver
> » Aspicis, ignota non sum de plebe viator.... »

F° 6. « Sommaire de ce que j'ai peu trouver de » Valence sur le Rhodne. Extrait de M. Medard du » Cluset. » Cet extrait comprend deux feuillets et commence ainsi : « En premier lieu j'ay trouvé aux » commentaires de années de Viterbe... »

F° 11 r°. « En un livre fort ancien, escript à la » main en parchemin, lectre fort caducque, es- » tant en la possession de noble Clement Faure de » Valence, s'est trouvé ce qui s'ensuit : — Valence » en Daulphiné, jadis en la Gaule narbonoise, et » Romans par delà l'Isere furent fondées par Æmi- » lian, etc. » Deux feuillets.

F° 15 r°. « Extraits par Me Roaldès de l'antiquité » de Valence. — La cité de Valence est en la Gaule » narbonoise, etc. » Six feuillets.

N° 6864.

216. LES PROBLÈMES D'ARISTOTE, TRADUCTION D'ÉVRARD DE CONTY.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, une miniature, vignettes et initiales; XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 251.

La miniature représente Evrard, expliquant le livre d'Aristote à des auditeurs assis plus bas devant lui. Les premiers mots sont : « La grace divine » appellée devant toute œuvre, selon la doctrine de » Platon, ce livre des problemes à present empris à

» translater ou exposer aucunement en françois, » selont la possibilité de mon petit engin, contient » trois livres ou trois grans et principaulx parties » en general... » Ces trois principales parties forment trente-sept livres; et à la fin du dernier et de ce volume on lit : « Explicit le livre des problemes » de Aristote, translaté ou exposé de latin en fran- » çois par maistre Evrart de Conty, jadis phisicien » du roy Charles le Quint. Deo gratias. »

Evrard de Conty, natif de Picardie (voyez le n° suivant), avoit été médecin de Charles V; mais ce fut après la mort de ce prince qu'il publia son grand travail. Ce qui semble le prouver, c'est d'abord que la traduction des problèmes ne pénétra dans la librairie du Louvre qu'en 1409, comme on peut le voir au f° 133 v° de l'inventaire dressé sous Charles VI, (msc. 8354[3]). Et si notre Evrard avoit rédigé cet ouvrage durant la vie du sage roi, il est indubitable qu'il le lui eût dédié ou du moins que son travail eût pénétré dès ce temps-là dans la collection royale. Dans tous les exemplaires que nous possédons de la traduction des *Problèmes*, l'explicit est conçu dans les mêmes termes. Le duc de la Vallière en avoit une autre copie en deux volumes, la même sans doute que Duverdier avoit vue dans la collection du comte d'Urfé. La Bibliothèque du roi ne l'a pas acquise; il étoit sur papier et sans doute plus moderne que tous ceux qu'elle avoit déjà.

La traduction des Problèmes d'Aristote est accompagnée de commentaires plus longs que le texte même. Je ne pense pas qu'elle ait jamais été imprimée.

N° 6865.

217. LES PROBLÈMES D'ARISTOTE, TRADUCTION D'ÉVRARD DE CONTY.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, une miniature, vignettes et initiales ; xve siècle. Relié en veau fauve, au chiffre de deux G entrelacés, et surmonté d'une couronne fleurdelisée.

Ce manuscrit, transcrit de la même main que le précédent, provient de la bibliothèque de Gaston, duc d'Orléans, qui le fit relier comme il est aujourd'hui. Il y étoit coté n° 13. Il a de plus que le n° 6864 un premier feuillet de table, dont voici le préambule : « Cy commence le livre des Problemes » de Aristote, translaté de latin en françois par » maistre Evrart de Conty, de la nation de Picardie, » maistre es ars et en medicine, jadis medicin du » roy Charle le Quint et de la royne Blanche ; ou- » quel livre Aristote traite presque de toutes sciences » et de toutes matieres, en rendant les causes des » choses merveilleuses que nous véons. » Je ne comprend pas ce que peut signifier ici : *la royne Blanche*. Charles V avoit eu pour femme Jeanne de Bourbon, morte plusieurs années avant lui ; la reine

de Charles VI étoit, comme on le sait, Isabeau de Bavière. Je crois donc que c'est une bévue du copiste, reproduite, à ce qu'il paroît, dans le manuscrit du comte d'Urfé et du duc de la Vallière.

N° 6866.

218. LES SECRETS NATURIENS, SELON LES PLUS GRANS PHILOSOPHES, COMPILÉS PAR JEHAN BONNET.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, une vignette et initiales; fin du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 492.

Manuscrit provenant de la librairie du seigneur de la Gruthuyse, et exécuté par l'un de ses meilleurs calligraphes. La première feuille de texte est ornée de ses armes, aujourd'hui recouvertes de celles de France. La vignette, d'un travail délicat, doit être l'œuvre de l'artiste qui exécuta les ornements du *Boece* flamand et de plusieurs autres livres. M. Van-Praet a décrit le n° 6866 dans sa *Bibliothèque de la Gruthuyse*, n° XXXVIII.

Le texte des *Secrets naturiens*, divisés en un très-grand nombre de petits chapitres, est précédé de la table de ces chapitres, comprenant treize feuillets. Vient ensuite la rubrique suivante :

« Cy commence le livre intitulé : Le secret aux » philozophes, et premièrement Le prologue du » compilateur : — Aristote dit en son livre de na-

» ture, au commencement d'un livre, lequel est ap-
» pellé le livre de methafisique, que tous hommes
» naturellement desirerent et convoiterent à savoir
» jadis contenant les secrets de nature (1); et encore
» dès aujourd'hui verité est que tous hommes d'en-
» tendement et grans clers, moult ils desirent à les
» comprendre et savoir. Aussi nul fol ou ygnorant
» jamais ne mettroit son entendement ad ce en-
» querre; car bien haulte matiere et moult soubtille
» est à le bien incorporer et entendre. Et pour
» tant, je Jehan Bonnet, prestre docteur en theo-
» logie, natif de Paris, à la requeste d'un mien bon
» seigneur et amy, ay voullentiers mis dilligence et
» cure de conqueillier en plus briefs mots que il m'a
» esté possible, aussi comme tout en une somme,
» determinations et conclusions aux anchiens philo-
» zophes et leurs diverses oppinions. Car aux diver-
» sités des natures jugier, ne furent pas de legier les
» plusieurs philozophes concordans, ainchois en
» disputoient et arguoient moult souvent et aigre-
» ment l'un à l'autre. »

Ce Jehan Bonnet n'a été connu d'aucun critique; son ouvrage est cependant loin d'être à dédaigner. Il traite de toutes les questions d'histoire naturelle, et il y joint la solution de plusieurs problèmes d'ordre

(1) Ce début doit avoir été très-inexactement copié par notre calligraphe. Il eût fallu : Aristote dit au commencement d'un livre, lequel est appellé métafisique, que tous hommes naturellement desirent et convoitent à savoir les secrets de nature, et encore, etc.

moral ; il y parle de Dieu, des anges, des démons, expose plusieurs allégories et s'arrête avec une complaisance visible sur tout ce qui se rapporte à la génération des espèces, à la femme et à ses naturelles propriétés. La philosophie de Jehan Bonnet est présentée dans un cadre romanesque : le sage Timeo veut initier Placide, fils de roy, dans la connoissance de tous les secrets naturiens, et Placide lui oppose des objections que Timeo ne manque pas de résoudre. Si notre auteur a beaucoup traduit des anciens, il a dû souvent ajouter aux sentences des autres philosophes. Je ne pense pas qu'on ait jamais imprimé son ouvrage, dans lequel on trouve la fable du Coq et de la Perle, l'histoire de Salomon, qui parvint à emprisonner durant plusieurs siècles dix mille légions de diables dans une caisse, la légende de Socrate et de son trésor, de Darius et de la vierge envenimée, et bien d'autres traditions fabuleuses qui pourront grossir le *Livre des Légendes* de M. Leroux de Liney.

N° 6867.

219. GOUVERNEMENT DES ROIS ET DES PRINCES, PAR GILLES DE ROME; TRADUCTION DE HENRY DE GAUCHY.

Un volume in-folio, papier entremêlé de vélin, une miniature, une vignette et des initiales; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 403.

Cet ouvrage est la traduction véritable de celui d'Ægidius Colonna, *De Regimine Principum*. Il a été imprimé en 1517, à Paris, par Guillaume Eustace, sous le titre de *Miroir exemplaire, selon la compilation de Gilles de Rome, du Régime et Gouvernement des Rois*, etc. Il est divisé en trois grands livres, le premier subdivisé en quatre parties, et les deux autres en trois. Après la table de la première partie du premier livre vient le préambule de l'auteur, adressé à Philippe (depuis surnommé *le Bel*), fils du roi de France. En voici les premiers mots : « A son especial seigneur né de lignie royal et sainte, monseigneur Phelippe, aisné filz et hoir monseigneur Phelippe, très noble roy de France, par la grace de Dieu, frere Gille de Romme, son cler humble et devot frere de l'ordre Saint Augustin, salut et tout ce qu'il peut de service et d'honneur, etc. »

Voici comme Gilles de Rome expose le sujet de son livre, dans le second chapitre : « Ou premier » livre, nous enseignerons comment les roix et les » princes et chascun du peuple se doibvent gouver- » ner, selon loy et raison. Ou second livre, nous en- » seignerons comment ils doibvent gouverner, selon » raison, leurs femmes, leurs enfans et leurs mais- » nyes. Ou tiers livre, nous enseignerons comment » ils doibvent en temps de paix et en temps de » guerre gouverner droiturièrement leurs cités et » leurs royaulmes. »

Le traducteur est nommé à la fin de notre manuscrit. « Cy fine le livre du gouvernement des roix et » princes, fait et composé par frere Gile de Rome, » de l'ordre Saint Augustin. Lequel livre maistre » Henry de Gauchi a translaté de latin en françois. » J'ignore quel étoit cet Henry de Gauchi. M. Van-Praet dit que ce fut Philippe-le-Bel qui lui ordonna de traduire le *De Regimine*. Je pense qu'il travailla plutôt pour Charles V. Pour ce qui est de Gilles de Rome, j'ajouterai à ce que j'ai dit dans le premier volume, page 224, que son corps, transporté d'Avignon à Paris, fut enseveli dans l'église des Grands-Augustins. On voyoit encore, avant la révolution, sa tombe en marbre noir, sur laquelle il étoit représenté gisant, avec cette épitaphe :

« Hic jacet aula morum, vitá mundicitiæ, archiphi- » losophiæ Aristotelis perspicacissimus commentator, » clavis et doctor, theologiæ lux, in lucem redu-

» cens dubia, frater Ægidius de Roma, ordinis » fratrum heremitarum S. Augustini, archiepiscopus » Biturensis, qui obiit anno Domini 1316, die » vigesimâ mensis decembris. »

N° 6868.

220. L'ARCHILOGE SOPHIE, PAR FRÈRE JACQUES LE GRAND.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, initiales; XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancienne bibliothèque du cardinal Mazarin, n° 40.

Dans le seizième siècle, ce volume appartenoit à la famille des *Sala*, venus de Lyon à Paris. Sur le *verso* du premier feuillet, on voit les deux signatures *Guilleme de Sala* et *Anthoine Guillaume*; la dernière est accompagnée de la devise *A thoy nul mal ne gi*. Puis à la fin du volume : *Ce livre est à moy Jehan Sala*. Les membres de cette famille avoient recueilli un grand nombre de volumes précieux dont plusieurs sont entrés depuis à la Bibliothèque royale. Jean-Nicolas et Pierre Sala se sont distingués dans la première partie du XVIe siècle, par des essais de traduction, de poésie et de compilations romanesques.

J'ai déjà parlé de l'*Archiloge Sophie* dans le premier volume, pages 283 et suivantes. Son auteur Jacques le Grand l'avoit d'abord composé

en latin, sous le titre de *Sophologium*, et dans cette première forme il étoit divisé en dix livres et dédié à l'évêque d'Auxerre Guillaume. Il faut ici dans ce prélat reconnoître Guillaume d'Estouteville, qui, n'ayant occupé le siége d'Auxerre que de 1377 à 1382, nous donne une date approximative de la composition du *Sophologium*. Plus tard, Jacques le Grand traduisit lui-même en françois son ouvrage pour le duc d'Orléans, Louis, fils de Charles V; mais il est probable qu'il n'alla pas au-delà de la seconde partie, car les trois leçons que nous possédons de l'*Archiloge Sophie* s'arrêtent au dixième chapitre. D'ailleurs, il amplifia beaucoup cette portion du premier texte, en la transportant dans la langue vulgaire. Comme le *Sophologium* a plusieurs fois été imprimé, on s'en convaincra facilement en le comparant aux manuscrits de l'ouvrage françois : chose singulière, que du même livre le texte le moins accessible à toutes les classes de lecteurs ait été le seul publié.

Notre manuscrit de l'*Archiloge Sophie* ne renferme pas, comme le n° 6808, la dédicace de Jacques le Grand au duc d'Orléans, ni même le premier chapitre dont j'ai déjà fait un extrait. Il s'en prend tout de suite au début du texte latin. Le premier livre a quatorze chapitres, dont le dernier et le plus important a pour but de prouver *que l'on ne doit croir n'avoir fiance es sept ars de magique, né en songe*. Rien de mieux

pensé que ce chapitre, qu'il étoit fort délicat de traiter comme l'a fait Jacques le Grand, sous le règne de Charles V, grand partisan de toutes les superstitions astrologiques. Charles V étoit un grand roi, mais s'il eût vécu dans le XIXe siècle, il auroit sans doute été la dupe de tous nos empiriques. Il croyoit aux songes, comme on croit aujourd'hui aux prophéties des somnambules.

Le second livre traite particulièrement des sept arts libéraux, et d'abord de la *grammaire*. L'auteur définit la grammaire l'art de parler les trois langues savantes, c'est-à-dire l'hébreu, le grec et le latin. « Elle est, dit-il, nécessaire aux clercs pour » savoir un langaige commun à divers païs et di- » verses regions... C'estoit chose necessaire de trou- » ver un art et une science demontrant et enseignant » un langaige commun à gens de divers païs, et pour » ce fut grammaire trouvée. » Voilà bien l'opinion expresse que l'on se faisoit de la grammaire dans le moyen-âge. Pour tous les autres idiomes, l'usage en étoit la seule règle; mais pour le latin, le grec et l'hébreu, on les regardoit comme autant d'idiomes de convention dont les règles étoient rigoureusement prescrites par la grammaire. Passant de ces principes à la description des formes de l'alphabet et de la syntaxe de chacune de ces trois langues, Jacques le Grand remarque que l'hébraïque est la plus pauvre, et la latine la plus complète des trois. Il nomme le *B* des Grecs *vita*, suivant la prononciation reconnue la

meilleure. Enfin, il se plaint que dans la langue latine la même lettre ait parfois deux sons différents. Ses paroles sont précieuses, puisqu'on ne s'est rendu que trois siècles plus tard au vœu qu'elles expriment : « Non obstant que les grammairiens disent que V est » aucune fois consonnant et aucune fois voïeul, tou- » tefois ce fust chose plus certaine de avoir diverses » figures selon la diversité du son, que avoir une » meisme lectre pour divers sons : car il n'est point » de doubte que les lectres furent figurées de pro- » pre voulenté..... Et semblablement je pourroie » dire de ceste lectre I, laquelle a autre son en ceste » diction *janvier*, et autre en ceste diction *iver*; et » pour tant, deux figures differentes feussent neces- » saires. Si seroit bon, à tout le moins, de faire V » d'une façon quant il est voieul, et d'une autre façon » quant il est consonnans ; et de I semblablement. »

Dans le quatrième chapitre consacré aux auteurs suivant la grammaire, Jacques le Grand, dont l'excellent esprit ne se dément pas, regrette l'absence d'un dictionnaire françois-latin. « En françois, au- » cuns enseignemens et abregemens se pourroient » donner pour plus legierement entendre son latin. » Car à mon avis, un livre à ce seroit moult prouf- » fitable, lequel seroit ordené par le A. B. C. telle- » ment que un chascun mot françois eust son mot » de latin correspondant.... Et ce livre faire je avois » proposé, mais pour que il seroit moult long, » il m'est avis que ce sera bon de le faire à part, sé

» il plaist à Dieu de m'en donner grace. » Nous avons, parmi les manuscrits latins sous le n° 7692, un dictionnaire françois-latin qui semble remonter au commencement du XIVe siècle ; je n'en connois pas de plus ancien, et les copies en étoient sans doute fort rares, puisque Jacques le Grand ignoroit son existence en 1375.

Au chapitre de *Rhétorique*, l'auteur désigne, sous le nom de *couleurs de paroles*, les tropes ou figures de rhétorique. Cette expression se prend encore aujourd'hui, chez le peuple, dans une acception analogue. — Au chapitre de l'arithmétique, on trouve la concordance des chiffres arabes et des lettres romaines numériques. C'est au milieu de tous les problèmes d'arithmétique que s'arrête le texte de notre précieux manuscrit ; la dernière feuille en a été enlevée ; le msc. 6808 se poursuit quelques lignes au-delà du nôtre ; mais il est plus abrégé dans la seconde partie.

N° 6869.

221. LE LIVRE DE RERUM PROPRIETATIBUS, TRADUIT PAR JEHAN CORBECHON.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; commencement du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 549.

Ce beau volume contient des indications d'anciens propriétaires, malheureusement fort obscures. Sur

le vélin collé à la seconde plaque intérieure de la reliure on lit la devise : *Mieulx que jamais*. — *A Noyen*. Et plus bas : *Cel la Culant et Madelaine de Bourguogne — Ysabel. — Courage quar ils ont*. Puis, sur la première feuille de garde en vélin, ces mots latins : *Est contra legem reginam regere regem ; — est tibi jam mirum mulierem regere virum*. Qui les écrivit? Dans quelle intention le furent-ils? N'espéroit-on pas les faire arriver aux yeux de Charles VIII, ou de Louis XII? Le caractère de l'écriture est incertain et donne un libre champ à l'une de ces deux conjectures.

Les premiers mots sont : « Cy commence la table » des rubriches des proprietés, translatée de latin » en françois par le commandement Charles le » Quint, par la grace de Dieu roy de France, et le » translate maistre Jehan de Corbichon, de l'orde » Saint Augustin, l'an de grace mil CCC. LXXII, et con- » tient XIX livres, avecques le traittié des nombrez et » des bois (*sic*, pour *pois*.) qui bien vaut un livre, » et ainsi sont XX livres contenus oudit livre des » proprietez. »

Cet exemplaire est complet. La première miniature, à quatre compartiments, représente dans le 4e Jean de Corbichon offrant son livre au roi; de la main du prince sort un rouleau sur lequel on lit : *Du livre les proprietés, en clerc françois vous translaté*. Dans l'explicit, l'auteur est nommé *Jehan*

de Corbechan. Enfin le copiste a terminé sa tâche par ce vers :

« *Detur pro pena pos, hanaps, vignea vina.* »

N° 6869 ².².

222. LE LIVRE DE RERUM PROPRIETATIBUS, TRADUIT PAR JEHAN CORBECHON.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, initiales et vignettes; fin du XIVe siècle. Relié en veau marbré fauve.

Fonds Colbert, ancien n° 230.

Bel exemplaire qui semble le plus ancien de tous ceux que nous possédions. Les miniatures qui lui étoient destinées n'ont pas été exécutées. Sur la feuille de vélin collée à l'intérieur de la reliure on lit en arabe : *Au nom du Dieu puissant et miséricordieux; il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, Mahomet est l'envoyé de Dieu.* Et en hébreu : *Au nom de Dieu puissant créateur du ciel et de la terre.*

N° 6870.

223. LE LIVRE DE RERUM PROPRIETATIBUS, TRADUIT PAR JEHAN CORBECHON.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancienne bibliothèque de Gaston, duc d'Orléans, n° 14.

Sur la feuille de vélin collée à la première plaque intérieure de la reliure, se trouve un écu d'*azur à la montagne d'or, surmontée d'un ancre d'argent soutenu par un bras de même, et accompagné de trois crocs d'or*. Le cimier est *un casque surmonté d'un bras d'argent armé d'une épée de même, à la poignée d'or*. Au-dessous la devise : *Altissimum posuit refugium*. Dans plusieurs des vignettes qui accompagnent les miniatures on a reproduit les lettres *Jr Jn*, tantôt enchaînées deux à deux, tantôt seule à seule.

Du reste, ce manuscrit a, suivant toutes les apparences, été exécuté sur l'une des premières impressions de l'ouvrage. Les premiers mots sont : « Cy » commence ung très excellent livre nommé le *Pro-* » *prietaire des Choses*, translaté, etc. » Et à la fin : » Cestuy livre des Proprietés des choses fut translaté » de latin en françoys l'an de grace mil CCC soixante et » douze... et le translata... frere Jehan Corbichon...

» et a esté revisité par venerable et discrete personne
» frere Pierre Ferget, docteur en theologie, du
» couvent des Augustins de Lion, et imprimé audit
» lieu de Lion par honnorable homme maistre Jehan
» Cyber, maistre en l'art de impression. »

L'édition imprimée de Cyber est sans date ; mais ne seroit-elle pas la première de toutes ?

Nos 6871. — 6872.

224. LE LIVRE DE RERUM PROPRIETATIBUS, TRADUIT PAR JEHAN CORBECHON.

Deux volumes in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; fin du xve siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats, et au chiffre PP (Philippe), sur le dos.

Ancienne bibliothèque Béthune, no 174.

Le relieur de Bethune a rejeté à la fin du second volume la table des chapitres qui devoit être placée au commencement du premier.

Le premier volume seul contient des ornements : ce sont des miniatures et des vignettes rapportées, c'est-à-dire collées sur le vélin primitif. Je serois même très-porté à regarder les miniatures comme d'anciennes gravures dont la gouache a dissimulé les tailles : mais M. Duchesne, dont le jugement en pareille matière est irrécusable, est d'un sentiment contraire.

N° 6873.

226. LE LIVRE DE RERUM PROPRIETATIBUS, TRADUIT PAR JEHAN CORBECHON.

Un volume in-folio magno, papier, deux colonnes; xve siècle. Relié en veau rougeâtre uni.

Ancienne bibliothèque du cardinal Mazarin, n° 83.

Cette copie est belle et fort bonne. Sur la feuille de garde de la fin, on trouve le couplet suivant, écrit dans le xvie siècle :

« Elle ampansoit atraper deux
» D'une fasson caute et rusée
» Mais quantemoy qui suys l'un d'eux
» Je sai bien quelle est abusée
» Et de mon Jehan Diguet. »

N° 6874.

227. LA TOUR DE LA GRANT RICHESSE.

Un volume in-folio, vélin, lignes longues à compartiments symétriques, initiales et rubriques; commencement du xive siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 283.

Ce volume, au commencement du xve siècle, appartenoit à Charles, duc d'Orléans, fils de Louis et de Valentine de Milan, et grand faiseur de petits vers. La signature de ce prince est à la fin

du texte, comme il suit : « Iste liber constat » Karolo duci Aurelianens, etc., *Karolus*. — De » camerâ compotorum Bles... » Charles d'Orléans, captif en Angleterre depuis l'âge de vingt-cinq ans jusqu'à celui de cinquante, ne mourut qu'en 1466 ; mais cette signature, rapprochée de celles que nous conservons à la Bibliothèque dans le cabinet généalogique, semble devoir remonter aux temps qui précédèrent celui de sa captivité.

La Tour de la Grant Richesse est un livre de médecine très-curieux, et le soin minutieux qui présida à sa rédaction doit nous le faire regarder comme une preuve de l'état de cet art conjectural sous les premiers Valois. Le volume est de quarante-quatre feuilles ; le *recto* de la première comprend la table générale, et le *verso* forme avec le commencement de la seconde un tableau synoptique dont les compartiments sont reproduits d'une manière toujours uniforme. Ainsi, le premier tableau traite : *De fievre effimere et de ses especes*. La partie supérieure explique son caractère et ses effets généraux. Puis la page est distribuée en sept colonnes. La première désigne le nom des variétés de la *fievre effimere*, la seconde les diverses circonstances de chacune des espèces, savoir si elle est *sanable*, si le malade est du nord ou du midi, s'il est jeune, si la saison est froide ou chaude, enfin si elle se manifeste par le frisson ou par des sueurs. — La troisième colonne donne les *causes* ; la quatrième, les *signes ;* la cinquième, les modes

de purgation, d'extraction sanguine ou d'évacuation ; la sixième, la *cure royale*, c'est-à-dire les remèdes souverains que les personnes considérables pouvoient seules employer ; la septième, la *cure de legier trouvement* ou *cure commune*, c'est-à-dire celle qui étoit le plus à la portée de toutes les conditions, et surtout de toutes les bourses.

Sur le *recto* de la feuille suivante, les cures communes de chaque espèce de fièvres éphémères sont plus au long éclaircies et développées. Si l'on veut attentivement étudier toutes ces recettes, on verra que la médecine a fait assez peu de progrès depuis le XIVe siècle. Et s'il existoit un aréopage pour juger les nourrissons d'Esculape, je ne sais pas bien à qui, dans son impartialité, il pourroit décerner la palme, de Bucan, l'auteur de la *Médecine domestique*, ou de notre docteur, contemporain de Philippe-le-Bel.

N° 6875.

228. LES TRIOMPHES DE PETRARQUE, EN ITALIEN, AVEC LE COMMENTAIRE DE BERNARD ILLICINIUS, TRADUIT EN FRANÇOIS.

Un volume in-folio mediocri, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; fin du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 386.

M. le docteur Marsand a compris ce beau volume dans la description des manuscrits italiens de la Bi-

bliothèque royale. Nous ne ferons que traduire l'article judicieux qu'il lui consacre :

« Ce manuscrit renferme les six triomphes de Pétrar-
» que, avec le commentaire de Bernard Illicinius. Cha-
» cun d'eux est orné d'une miniature de la grandeur
» de la feuille, et bien qu'on ne puisse reconnoître
» dans le dessin un travail exquis, il faut ce-
» pendant en louer la composition et la couleur. Par
» malheur, la première miniature, représentant le
» triomphe de l'amour, paroît avoir été enlevée.
» Telle est en général la destinée des anciens ma-
» nuscrits ornés de belles miniatures (1); ils ont ex-
» cité trop souvent chez les amateurs la tentation
» de les déshonorer. Ici, le commentaire d'Illicinius
» est traduit en françois, mais le texte de Pétrar-
» que est resté dans la langue originale. Il est pré-
» cédé d'un prologue du traducteur, puis vient celui
» du commentateur, et enfin arrive le commentaire
» tel qu'on le retrouve dans toutes les éditions qui en
» ont été imprimées. L'écriture en est assez soignée
» pour mériter au scribe l'éloge d'une patience com-
» parable à celle du traducteur d'une glose qu'on
» ne tenteroit certainement pas de faire aujourd'hui.
» Mais pour ce qui regarde le texte du poème, j'a-
» voue que j'ai reconnu avec surprise qu'il étoit aussi
» bon que s'il eût été transcrit par un Italien habile
» et profondément versé dans la connoissance de no-

(1) Je remarquerai cependant que nos volumes ont d'autant moins souffert qu'ils avoient été plus anciennement réunis au cabinet du roi.

» tre langue. La leçon est presque entièrement cor-
» recte d'un bout à l'autre. » (*I manuscriti italiani della Bibliotheca del Re*, f° 3.)

Bernardo *Illicinio*, ou *del Monte Illicinio*, ou *del Montalcino*, ou mieux encore *Bernardo Lapini*, étoit natif de Sienne. Il avoit parmi ses contemporains, comme le remarque Tiraboschi (*Storia della Litteratura italiana*, lib. III, n° 14), la réputation d'un fort bon poète; il n'a gardé que celle d'un admirateur enthousiaste du génie de Pétrarque. Son immense commentaire des *Triomphes*, publié à Venise en 1494, est aujourd'hui médiocrement estimé et très-rarement lu des Italiens; mais au XVIe siècle il jouissoit d'une assez grande vogue pour qu'on songeât alors à le traduire en françois. Ce fut à Rouen, sous le règne de Louis XII, que cet ouvrage fut exécuté, comme on le voit d'après le beau manuscrit 7079; mais dans aucune leçon le patient traducteur de ce Bernard Lapino n'a cru devoir se nommer; aussi Duverdier et le père Labbe, par une erreur que Lamonnaye a relevée, l'ont-ils confondu avec l'auteur italien du commentaire. Dans le catalogue des livres du château d'Anet, on le nomme George de la Forge, Bourbonnois. J'ignore sur quelle autorité cette assertion est fondée, et ce qu'il y a de certain, c'est que Lacroix du Maine et Duverdier n'ont pas dit un mot de cet auteur.

Quoi qu'il en soit, il a fait précéder le prologue de Bernardo Lapini d'un prologue de sa façon, dans

lequel, après s'être appuyé de l'exemple de Salomon pour vanter l'amour de la sagesse, il continue ainsi : « Et pour ce que ce livre, intitulé les Triumphes de » François Petrarche, très excellent et très scienti- » fique philosophe et poethe m'a semblé très utille » et proffitable à l'omme, pour congnoistre soy » mesmes et sa fin, je l'ay voullu, selon mon petit » et debille entendement, tant le texte que le com- » ment, translater de vulgaire italien en gros et rude » langage françoys, ainsi que je l'ay peu entendre, » affin que les Françoys qui le vouldront lire y » puissent proffiter et apprendre.... Et pour ce que » en ceste presente translation je pourroye avoir erré » et failly en aucuns passages, tant pour ce qu'il y » a plusieurs sentences très subtilles et difficilles que » pour ce que je n'entens pas bien parfaitement le » langage ytalien, je supplie très humblement à » ceulx qui mieulx l'entendent que moy qu'il leur » plaise me supporter et excuser benignement : en » ayant regard que je n'ay point entreprins ce negoce » par temerité né oultrecuydance, mais seullement » pour passer temps en exercice et labeur et fuyr » oysiveté, me submettant à toute bonne correc- » tion. »

La traduction du commentaire est accompagnée du texte italien de Pétrarque, comme le remarque M. Marsand, et c'est ce qui a porté ce dernier à réunir notre volume aux manuscrits italiens.

N° 6876.

229. LES REMÈDES DE L'UNE ET L'AUTRE FORTUNE, TRADUCTION ANONYME DU LATIN DE PÉTRARQUE.

Un volume in-folio, vélin, longues lignes, quatre miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 399.

Ce beau volume fut exécuté pour Louise de Savoie. L'écu de cette princesse (de France-Angoulême parti de Savoie) est la pièce principale de la première grande miniature; tandis que dans la seconde, la figure de la Fortune semble rappeler encore les traits connus de la mère de François Ier. Mais ce fut au roi Louis XII, que fut d'abord dédiée cette traduction élégante et correcte.

Le volume commence par un « Prologue ou » Preface du translateur de ce present livre. » A » la fin on lit : « Je me suis enhardy dresser » ce present livre à la très haulte, très puis- » sante et très crestienne majesté royalle de vous, » Loys par la grace de Dieu, roy très crestien de » France, de Scicille, de Jherusalem, et duc de Mil- » lan, douziesme de ce nom, comme à celluy qui de » tant que estes constitué en la plus haulte et plus » eminente seigneurie du monde, de tant estes-vous » plus subgect à l'agitation, trouble et souflemens

» des vents et fouldres des dessus dictes quatre pas-
» sions. Et pour ce, sire, que entre les autres roys
» et princes du monde aymez singulierement à veoir
» et lire les hystoires et autres livres esquels on peult
» proffiter.... Il vous plaira en passant temps lire ce
» present livre ouquel vous trouverez plusieurs belles
» raisons et sentences pour vous fortiffier et vertueu-
» sement resister aux agitations et troubles que les
» vents et fouldres des dessusdictes quatre passions
» vous pourroient faire. Et par ce pourrez vivre ver-
» tueusement et acquerir la gloire de Paradis à la-
» quelle Dieu par sa grace vous veille mener. Amen. »

On sait que le livre *De remediis utriusque Fortunæ* fut dédié par Pétrarque au célèbre Azzo de Corregio, qui mourut en 1362. Suivant toutes les apparences, ce fut peu d'années avant sa mort que Pétrarque écrivit cet ouvrage, plus remarquable, suivant Tiraboschi, par les excellentes et judicieuses leçons de morale qu'on y trouve, que par l'agrément et la perfection du dialogue.

N° 6877.

230. LES REMEDES DE L'UNE ET L'AUTRE FORTUNE, TRADUCTION ANONYME DU LATIN DE PETRARQUE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 74.

Ce superbe exemplaire, antérieur au précédent, est celui que le traducteur offrit à Louis XII, auquel il est dédié. La première miniature est de présentation. Les deux figures du traducteur et du roi paroissent être des portraits exacts. Mais la plus remarquable de toutes les miniatures est au feuillet 165, on y reconnoît Louis XII, le cardinal d'Amboise, Anne de Bretagne, et la petite Claude, depuis mariée à François Ier, et âgée de quatre ans en 1503.

C'est en cette dernière année que la traduction et sans doute la copie furent exécutées, comme nous l'apprennent les six vers suivants qui terminent le volume :

En moys de may le jour sixiesme,
Mille cinq cens et le troysiesme
Fust achevée et parfaicte
Ceste translation, et faicte
Dedens Rouen la bonne ville,
A tous lisans soit-elle utile.

Le copiste du manuscrit 6877 est le même que celui du manuscrit 7079.

N° 6878.

231. LE LIVRE DE BOCCACE DE CASU NOBILIUM VIRORUM ET FEMINARUM, DEUXIÈME TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 207.

Ce beau volume contient le même texte que le n° 6799[3], précédemment décrit. J'ai donc eu tort de dire alors que celui-ci étoit « le seul où la traduction fût précédée de la dédicace au duc de Berry. » On la retrouve également ici, et tout doit même nous porter à reconnoître dans le n° 6878 plutôt que dans le n° 6799[3] l'un des manuscrits qui avoient été exécutés pour le duc de Berry. La copie est de la main qui transcrivit les *Merveilles du monde*; en tête du volume, la miniature de présentation nous offre les traits du duc de Berry, beaucoup plus exactement dessinés que dans l'autre manuscrit; enfin ce numéro est sous tous les rapports plus beau et d'une apparence plus ancienne que l'autre. Aux pieds du duc de Berry est Laurent de Premierfait à genoux, et cette figure a toutes les apparences d'un véritable portrait. Les autres miniatures, petites

et en très-grand nombre, sont délicatement touchées et dignes de l'attention des amateurs.

Le volume est composé de 275 feuillets non chiffrés. Les premiers mots sont : « Premier pro-» logue sur le livre des nobles hommes et femmes, » translaté de latin en françois. » Voici l'explicit : « Ci fine le livre de Jehan Boccace des cas des nobles » hommes et femmes, translaté de latin en françois » par moy Laurent de Premierfait, clerc du diocese » de Troyes, et fut complie ceste translation le » xve jour d'avril mil cccc et neuf. C'est assavoir le » lundi après Pasques closes. »

N° 6879.

232. LE LIVRE DE BOCCACE, DE CASU NOBILIUM VIRORUM ET FEMINARUM, DEUXIÈME TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats, et auparavant sur bois en velours noir, puis en veau.

Ancien n° 531.

Ce manuscrit fut exécuté pour Jeanne de France, duchesse de Bourbon, fille de Charles VII, comme on le voit par ces mots calligraphiés sur la dernière feuille de garde : « Ce livre est à Jehanne fille et » seur de roys de France, duchesse de Bourbon-» nois et d'Auvergne, comtesse de Clermont et de

» Fourez, dame de Beaujeu, » etc.—*Signé* « Jehanne » de France ; » et plus bas : « Fut fait l'an mil cccc » soixante huit. 1468 ; » et plus bas encore un rouleau dans lequel on lit : « Au chois te elue ; » puis enfin au dessous : ROBERTET.

Le chiffre de Jeanne de France est reproduit dans les dix vignettes de ce manuscrit. C'est un grand I, au milieu duquel est passée une cordelière qui se rattache au collier d'un furet dressé en face de l'I, sur les pattes de derrière. Dans les mêmes vignettes se retrouve également l'écu de la princesse (Bourbon parti de France). Quant aux miniatures, elles sont d'un style très-inégal ; quelques-unes dignes de remarque, les autres de la plus grande médiocrité.

On ne trouve pas ici la dédicace au duc de Berry, mais seulement un fragment du prologue de Boccace après celui de Laurent de Premierfait.

N° 6879 [3].

233. LE LIVRE DE BOCCACE DE CASU NOBILIUM VIRORUM ET FEMINARUM, DEUXIÈME TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Fonds Colbert, n° 532.

Ce volume a été mutilé au commencement et dans plusieurs endroits de l'intérieur. Il a été donné ou cédé à Colbert par Etienne Baluze, comme le fait conjecturer une note autographe de cet illustre bibliothécaire, écrite sur la première feuille de garde: « *Boccace des nobles malheureux,* dit M. Naudé, » dans son Avis pour dresser une bibliothèque, » estoit estimé, il n'y a pas longtemps, cent escus. » p. 113 de la 2e edition. 1644.—Ce livre *me* vient » de M. Marchant, pasteur de l'Eglise reformée de » Saint-Jean-d'Angely, qui l'avoit eu avec quelques » autres, des debris de la bibliotheque du chasteau » de Taillebourg, lorsque ce chasteau fut rasé par » ordre du roy, et tout ce qui estoit dedans exposé » à la licence et au pillage des soldats; comme ce » povre livre n'en porte que trop de marques, la » pluspart des miniatures en ayant esté arrachées, et » les feuilles du commencement dechirées, par un

» effet ordinaire de la fureur qui a accoustumée de » regner en de pareilles occasions. »

Les premiers mots du volume, tel qu'il est aujourd'hui, font partie de l'introduction arrangée par Laurent de Premierfait d'après Boccace. Les voici :.. « Deviendront propres selon la convoitise d'icelui » qui par violence et force les occupoit pour soy... » A la fin de l'explicit est la signature *Catenal*, qui semble devoir être le nom du copiste.

N° 6880.

234. LE LIVRE DE BOCCACE DE CASU NOBILIUM VIRORUM ET FEMINARUM, DEUXIÈME TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats, et auparavant en bois couvert de veau.

Ancien n° 268.

Le nom du copiste et de la personne qui fit exécuter le volume sont cités dans l'explicit :... « Et » fist escrire ce present extrait sire *Jehan Pau-* » *mier*, receveur à Lyon pour le roy notre Sire, par » *Boniface de Remenant*, estant à Bourges la cité. » Prenez en gré si faulte y a, car escript a esté hasti- » vement. »

Le manuscrit contient quatre cents feuillets non chiffrés; dans la première partie du XVIe siècle, il

appartenoit à l'amiral Philippe Chabot, dont les armes ont été ajoutées sur la première feuille de garde. Elles sont, comme tout le monde sait, d'or aux trois chabots de gueules, écartelé 2 de Luxembourg, (argent au lion de gueules armé et lampassé d'or) et 3 de Baux, (de gueules à l'étoile d'argent). Il est à remarquer ici que le lion de Luxembourg n'est pas *couronné d'or*, et que les *rais* de l'étoile sont sans nombre et non pas réduits à seize comme plus tard. Cet écu est accompagné de l'ancre, insigne de la charge d'amiral de France donnée en 1525 à Philippe de Chabot, et entouré du cordon de Saint-Michel, dont le même Philippe fut revêtu deux années plus tard. Il mourut en 1543.

Les premiers mots du volume sont : « Cy com-
» mance le prologue du translateur du livre de Jehan
» Boccace des cas des nobles hommes et femmes.—
» Selon raison et bonnes meurs, l'omme soy exer-
» çant en anciene science speculative, etc : » La dédicace au duc de Berry ne s'y trouve pas, et le texte de Laurent de Premierfait a été abrégé en plusieurs endroits.

N° 6881.

235. LE LIVRE DE BOCCACE DE CASU NOBILIUM VIRORUM ET FEMINARUM, DEUXIÈME TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats, et auparavant en veau sur bois.

Ancien n° 580.

Sur le v° du premier feuillet est peinte une grande et curieuse miniature représentant une roue dont la fortune balance les jantes. Quatres personnes sont aux quatre points opposés : sous un démon occupant le poste le plus élevé, on lit *Regno ;* sous le personnage qui tombe à la droite du diable régnant, on lit : *Regnavi*. Sous le troisième placé au bas de la roue : *Sum sine Regnos*, (sic), et sous le renard qui occupe la place ascendante : *Regnabo*. Un grand nombre de personnages et de légendes allégoriques figurent encore à l'entour de cette roue.

Sur le r° du même feuillet, on lit, écrit de la même main que le reste du volume, la mention suivante :

« L'an mil quatre cents quatre-vingt et ung, le » jeudi vingt-quatriesme jour de may, après huit » heures du matin et troys quars de heure, nasquit » au chasteau Lengeys, ung fils engendré par messire

» Louis, fils naturel de monseigneur le duc de Bour-
» bon, à madame Jehanne, fille naturelle du roy de
» France. Lequel fu baptisé le lundy ensuivant
» XXVIIIe jour du dit moys de may, et fu marayne
» la royne et compere messire Anthoyne de Beauvau,
» seigneur de Precigny, et messire Gascon du Leon,
» seneschal de Thoulouse ; et le baptisa maitre Jehan
» de Valin, protonothaire du saint siege aposto-
» lique, commendataire perpetuel de l'abbaye de
» Lessay, cousin de madicte dame, et nomma la
» royne ledict fils Charles. »

Ce Charles de Bourbon, comte de Roussillon, joua un rôle assez important sous le règne de Louis XII. Les généalogistes ignoroient la date de sa naissance, la voilà parfaitement établie. — Si maintenant nous faisons attention aux deux vers qui suivent la copie de cette traduction de Boccace :

POUR CELLE QUI CE LIVRE FAIT FAIRE A,
DITTES UNG AVE MARIA.

nous croirons facilement, sans doute, que notre manuscrit fut exécuté pour la mère de ce comte de Roussillon, Jeanne, bâtarde de France, fille de Louis XI et de Marguerite de Sassenage. Elle avoit été mariée au mois de février 1466 avec Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, et elle mourut en 1519. On voyoit encore, avant la révolution, son tombeau dans une chapelle des cordeliers de Mirebeau qu'elle avoit fondée.

Ce n'est pas tout : au bas de l'acte de naissance de Charles, comte de Roussillon, se lisent d'autres mots tracés par une autre main, et que voici :

« Grant estimeur de soy,
» Grant despriseur de toy,
» Grant brouleur d'amys et serviteurs
» Gardes que ne t'aproche et ne te fie de ly,
» Quar ce n'est que ung tritre.
» LAMYRAL. »

Or, si nous faisons attention que Louis de Bourbon, amiral de France et mari de Jeanne de France, a de même signé une quittance de 1479, conservée à la Bibliothèque du roi, dans le cabinet des titres, sous le seul nom de *Lamyral*, nous serons forcés de reconnoître ici son écriture. Pourquoi ne nous est-il pas aussi facile de déterminer de quel personnage il entendoit ici parler !

Ce volume est bien écrit, mais les miniatures très-multipliées sont d'un travail en général fort peu remarquable. Cependant la dernière, qui se rapporte au malheureux *cas* du roi Jean de France, nous offre les deux bannières de France et d'Angleterre : celle-ci, rouge, *chargée d'une croix blanche;* celle-là, blanche, chargée d'une croix rouge. Telle étoit en effet la bannière de France au xve siècle, comme on peut le voir dans l'important ouvrage de M. Rey, intitulé : *Histoire du drapeau et des insignes de la monarchie françoise.*

La mention du scribe est à la fin du volume. Il se nommoit : *Prouslin.*

N° 6882.

236. LE LIVRE DE BOCCACE DE CASU NOBILIUM VIRORUM ET FEMINARUM, SECONDE TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, une miniature et initiales; commencement du XVIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats, et auparavant en bois couvert de velours cramoisi, garni de plaques et de fermoirs.

Ancien n° 379.

Manuscrit exécuté pour le jeune François d'Angoulême, depuis François Ier. La miniature que l'on voit au commencement est de la même main que celles du manuscrit 6808, que nous avons tant admirées (tome 1er, p. 279). Elle offre comme elle l'écu de France et Milan écartelé de Savoie.

Ce volume comprend l'épître de Laurent de Premierfait au duc de Berry. Il devoit être enrichi d'un grand nombre d'ornements qui n'ont pas été exécutés et dont la place est restée inoccupée.

N° 6883.

237. LE LIVRE DE BOCCACE, DE CASU NOBILIUM VIRORUM ET FEMINARUM; SECONDE TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune dix fois répétées sur les plats, et aux chiffres P. P. sur le dos.

Ancienne bibliothèque Béthune.

On a fait mettre par le relieur sur le dos du volume: *Livre . manuscrip . enluminé . de . Jean . Bocase . ou . sont . les . armes . de . la . maison . de . Bethune.* L'écu de cette maison est effectivement peint sur la deuxième feuille de garde, mais il n'est guère plus ancien que la reliure. Philippe de Béthune espéroit, par de fréquents essais frauduleux de ce genre, mieux établir l'illustration ancienne d'une maison qui pouvoit d'ailleurs se passer d'aussi misérables expédients.

D'autres armes, peintes un siècle environ après l'exécution du manuscrit et ajoutées à la première vignette, nous donnent le véritable nom de la personne qui le possédoit long-temps avant les Béthune. C'est celui de Catherine d'Alençon, fille de Jean II, duc d'Alençon, et de Marie d'Armagnac. Catherine, en 1461, fut mariée à Guy XV, comte de Laval et de Montfort, seigneur de Vitri, de Gavres, etc.,

et Catherine mourut veuve en 1505. Les armes de la comtesse de Laval sont représentées dans deux écus : le premier écartelé 1 de France, 2 et 3 de Montmorency-Laval, 4 de Bourbon-Vendôme ; le tout écussonné de gueule au lion d'argent. Le second écu offre les armes précédentes, parties de Bourbon-Alençon (de France, à la bordure de gueule chargée de besans d'or).

La première miniature représente un roi de France recevant le volume que Laurent de Premierfait lui offre à genoux. La dédicace au duc de Berry n'a pas été transcrite au commencement du texte. En général, les ornements de ce volume, d'un style grossier, sont pourtant intéressants sous le rapport du costume.

Nos 6884. — 6885.

238. LE LIVRE DE BOCCACE, DE CASU NOBILIUM VIRORUM ET FEMINARUM ; SECONDE TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; XVe siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats, comme sur le volume précédent.

Ancienne bibliothèque Béthune.

Bonne écriture, ornements d'une exécution médiocre. La dédicace au duc de Berry ne s'y trouve pas.

N° 6884 [2] et [3].

240. LE LIVRE DE BOCCACE, DE CASU NOBILIUM VIRORUM ET FEMINARUM; SECONDE TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Deux volumes in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XVe siècle. Reliure en maroquin rouge, chargée d'un côté des armes de France et Navarre avec le chiffre H; de l'autre des mots suivants renfermés dans une couronne de laurier :

H. IIII.
PATRIS PA-
TRIÆ VIRTU-
TUM RES
TITUTO
RIS.

Cette reliure, d'une belle simplicité, est d'ailleurs parfaitement exécutée. Quant aux deux volumes, ils proviennent de l'ancienne bibliothèque de Versailles et ont été transportés dans celle de Paris, vers l'année 1740. On avoit alors déjà enlevé le premier feuillet, par amour de la grande miniature dont il étoit décoré. On doit le regretter, car les ornements de ce bel exemplaire sont tous d'une grande finesse et d'une exécution très-habile.

N° 6886.

242. LE LIVRE DE BOCCACE, DE CASU NOBILIUM VIRORUM ET FEMINARUM; SECONDE TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio, papier, deux colonnes, initiales; XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. Auparavant en veau sur bois.

Ancien n° 389.

Ce volume n'a de remarquable que la dédicace au duc de Berry.

N° 6886 ².

243. LE LIVRE DE BOCCACE, DE CASU NOBILIUM VIRORUM ET FEMINARUM; SECONDE TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes; fin du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. Auparavant en veau sur bois.

Ancienne bibliothèque de l'archevêque de Reims, n° 24.

Ce manuscrit n'offre encore rien de remarquable. Les initiales n'en ont pas été exécutées. A la fin le copiste a écrit en rouge : *Laus sit Cristo, benedicamus Domino. Deo gracias.*

N° 6887.

244. LE DÉCAMERON DE BOCCACE, TRADUIT PAR LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats; et auparavant en bois couvert de velours violet, garni de plaques et de fermoirs.

Ancien n° 518.

Ce volume, exécuté à peu près dans le même temps que le n° 6798.[3], décrit dans le premier volume, est beaucoup plus remarquable pour les ornements et pour l'écriture. Il ne contient pas l'épitre dédicatoire au duc de Berry. De toutes les miniatures exécutées dans les 346 feuillets non chiffrés dont il se compose, une seule blesse réellement la pudeur; elle se rapporte au conte imité par La Fontaine sous le nom de la *Jument du compère Pierre*.

J'ai remarqué ailleurs que Laurent de Premierfait ne savoit pas l'italien et avoit traduit le Décameron sur une version latine, immédiatement faite sous ses yeux. Le lecteur me permettra de le mettre en état de comparer ici les deux principales versions du chef-d'œuvre de la prose italienne. Je prendrai au hasard un passage de l'original et j'y joindrai d'abord la traduction de Laurent de Premierfait faite en 1410; puis celle d'Antoine le Maçon, faite

sur la fin du règne de François Ier. Je laisserai de côté les prétendues traductions de Sabatier de Castres et de Mirabeau; elles n'ont aucun mérite et l'on doute même qu'elles aient été faites sur l'original. De cette manière, on pourra donner la palme de la meilleure élocution à celui des deux siècles qui la méritera le mieux. J'ouvre Boccace à la neuvième Nouvelle de la seconde journée. Il s'agit là de plusieurs marchands italiens réunis à Paris et devisant du mérite et des défauts de leurs femmes. Tous s'accordent à douter de leur vertu conjugale, à l'exception d'un seul, Bernabo Lomellin, de Gênes, qui fait de la sienne un éloge des plus complets et ne tarit pas surtout sur l'article de sa chasteté :

« Era, fra questi mercatanti che cosi ragionavano, » un giovane mercatante, chiamato Ambrogiuolo de » Piacenza, il quale, di questa ultima loda che Ber- » nabo avea data alla sua donna, commincio a far la » maggior' riso del mondo; e gabbando, il domando » se lo'mperator gli avea questo privilegio, piu » che a tutti gli altri uomini, conceduto. Bernabo, » un poco turbatetto, disse : che non lo'mperatore, » ma Iddio, il quale poteva un poco piu che lo'm- » peratore, gli aveva questa grazia conceduta. Allora » disse Ambrogiuolo : Bernabo, non dubito punto » che tu non ti creda dir vero : ma per quello che » a me paia, tu hai poco riguardato alla natura delle » cose : perciocchè, se riguardato v'avessi, non ti

» sento di si grosso ingegno che tu non avessi, in
» quello, conosciuto cose che ti farebbono sopra
» questa materia piu temperatamente parlare : e
» perciocchè tu non creda che noi, che molto largo
» abbiamo delle nostre mogli parlato, crediamo
» aver altra moglie o altrimenti fatta che tu ; ma da
» un naturale avvedimento mossi cosi abbiamo detto,
» voglio un poco con teco sopra questa materia ra-
» gionare. Io ho sempre inteso l'uomo essere il piu
» nobile animale, che fra mortali fosse creato da
» Dio, ed appresso la femmina; ma l'uomo, si come
» generalmente si crede et vede per opere, è piu
» perfetto : et avendo piu di perfezione, senza alcun
» fallo, dee avere piu di fermezza, et constanzia, e
» cosi ha. Pecciocche universalmente, le femmine
» sono piu mobili, ed il perche si potrebbe per molte
» ragioni naturali dimostrare, le quali al presente
» intendo di lasciare stare. Se l'uomo adunque è di
» maggior fermezza, e non si puo tenere che non
» condiscenda, lasciamo stare ad una che' l prieghi,
» ma pure a non desiderare una che gli piaccia, ed
» oltre al desidero di far cio che può, acciocchè
» con quella esser possa; e questo non una volta il
» mese, ma mille il giorno avvenirgli; che speritu
» che una donna naturalmente mobile possa fare a'
» prieghi ed alle lusinghe, a' doni, a mille altri modi,
» che usera un' uomo savio ché l'ami? Credi che
» ella si possa tenere? Certo, quantunque tu te
» l'affermi, io non credo che tu' l creda. E tu me-

» desimo di che la moglie tua è femmina e che ella
» è di carne e d'ossa come son l'altre; perchè, se cosi
» è, quelli medesimi desideri deono esser i suoi, e
» quelle medesime forze che nell' altre sono a resis-
» tere a questi naturali appetiti : perche possibile è,
» quantunque ella sia onestissima, che ella quello
» che l'altra faccia : e niuna cosa possibile è cosi
» acerbamente da negare o da affermare il con-
» trario a quella, come tu fai. — Al quello Bernabo
» rispose, etc. »

TRADUCTION DE LAURENT DE PREMIERFAIT.

(Manuscrits 6798 [3], f° 69. — 6887, f° 66. — 6887 [2], f° 51.)

« Entre ces merchans ainsi parlans ensemble estoit
» ung jeune merchant appellé Ambrosiol. Il oyant
» les louanges et especialement celle derrenière par
» quoy Barnabon avoit loé sa femme en honneur et
» chasteté, il commença très fort rire, et comme en
» soy moquant interrogua Barnabon, sé l'empereur
» lui avoit octroyé plus que à tous autres, celui pri-
» vilège par quoy sa femme feust plus honneste et
» plus chaste que les autres. A donc Barnabon,
» aucunement troublé, respondy que l'empereur n'a-
» voit pas donné à sa femme privilège plus que aux
» autres, mais ung autre qui povoit plus que l'em-
» pereur lui avoit octroié celle grace. Ambrosiol donc
» dist : Certes, Barnabon, je ne doubte pas que tu
» ne cuides dire verité de ta femme, mais par ce que
» je puis veoir, tu as pou consideré les natures des

» choses. Car sé tu les eusses considerées, je ne voy
» pas toy estre de si gros engin que tu n'eusses con-
» gneu aucunes choses qui te feissent parler plus
» atrempéement en la matière, touchant la chasteté
» de ta femme. Et afin que tu ne cuides que nous qui
» moult largement avons parlé de nos femmes, nous
» ne cuidons avoir autre femme ou d'autre qualité
» que n'est celle que tu as, mais afin que tu cuides
» que nous, meus de jugement naturel, avons ainsi
» dit, pourtant me plaist parler en ceste matière au-
» cun pou avecques toy. Et certes, Barnabon, j'ay
» tousjours entendu et oy dire aux clercs que en nom-
» bre des bestes morteles Dieu crea l'omme comme
» la plus noble des bestes, et la femme ou second
» lieu. Mais l'omme, ainsi comme l'en voit genera-
» lement par son œuvre, comme il ait plus grant per-
» fection, il doit avoir plus grant fermeté et cons-
» tance, comme de fait il a. Et doncques, l'omme
» est de greigneure force et de plus grant fermeté
» que ne sont femmes qui sont comme toutes mou-
» vables. Et ce pourroit estre monstré par maintes
» raisons, lesquelles j'entens maintenant delaisser.
» Et ainsi est que l'omme ne se peust abstenir qu'il
» ne se condescende et accorde non pas à une seule
» femme sé elle le requiert du fait d'amours; mais,
» qui plus est, nous voions que de son propre mou-
» vement, il desire la femme qui lui plaist; et oultre
» son propre desir, il s'efforce par quelconque ma-
» nière possible que avec elle il puisse estre à son

» plaisir. Et ceste chose nous voyons advenir non
» pas par une fois mais par mille foiz en ung jour.
» Quoy doncques penses-tu que une femme nature-
» lement muable puisse faire à resister aux prières,
» flateries, et aux dons et promesses, et à maintes
» autres cautelles dont use ung homme expert et
» sage amoureux d'une femme? Dy, Barnabon, cui-
» des-tu qu'elle puisse resister? Et certes, combien
» que tu affermes celle chose, si ne puis-je croire
» que tu l'affermes estre vraie, car toy-mesme dès
» que ton espouse est femme, et que elle est de char
» et de ossemens, ainsi comme sont les autres, pour-
» quoy, sé ainsi est, la femme a iceulx mesmes de-
» sirs et icelles mesmes forces qui sont ès autres
» femmes à resister aux naturels appetits. Pourtant
» chose possible est que ta femme soit très honneste
» et que elle face la chose que autres font. Et chose
» qui est possible l'on ne doit si fermement nyer,
» ou affermer le contraire ainsi que tu faiz. Barna-
» bon oyant ainsi parler, respondi, etc. »

TRADUCTION D'ANTOINE LE MAÇON.

« Or y avoit entre ces marchans qui ainsi devi-
» soient, un jeune marchant appellé Ambrois de
» Plaisance, qui commença à rire le plus fort du
» monde, de ceste dernière louange que Bernard
» avoit donné à sa femme; et en se mocquant luy de-
» manda si l'empereur luy avoit donné ce privilège

» plus que à tous les autres hommes mariés. Bernard
» un peu courroucé respondit que ce n'estoit l'empe-
» reur, mais Dieu (qui pouvoit beaucoup plus que
» l'empereur) qui luy avoit faict ceste grace. Allheure
» dist Ambrois : Bernard, je ne doute point que tu
» ne penses dire vérité : mais à ce qu'il me en
» semble, tu as bien peu regardé à la nature des
» choses; parce que si tu y avois regardé, je ne te
» sens point de si gros entendement que tu n'eusses
» cogneu en icelle des choses qui ne te feroient par-
» ler plus correctement sur ceste matière. Et afin
» que tu ne croyes que nous autres qui avons parlé
» fort couvertement de nos femmes, pensions avoir
» autre femme ou faire aultrement que toy, et qu'autre
» chose nous ait meue d'en parler ainsi, sinon un na-
» turel advertissement, je veus un peu deviser avec
» toy sur ceste matière. J'ay tousjours ouy dire que
» l'homme est le plus noble animal que Dieu crea
» jamais entre les mortels, et la femme après; mais
» l'homme comme chascun generalement croit et
» aussi qu'il se voit par effect est le plus parfaict.
» Ayant doncques plus de perfection, il doit sans
» point de faulte avoir plus de fermeté et de cons-
» tance; aussi a-il : parce qu'universellement les fem-
» mes sont plus variables; et la raison pourquoi on
» le pourroit demonstrer par plusieurs raisons natu-
» relles, lesquelles pour le present je delibère de
» laisser à part. Si doncques l'homme est de plus
» grande fermeté, et toutesfois il ne se peut tenir

» qu'il ne condescende je ne dis pas à une qui le
» prie, mais à en desirer une qui luy plaise, et oultre
» le desirer, à faire ce qu'il peut pour en pouvoir
» jouyr (chose qui lui advient non seulement une
» fois le mois, mais mille le jour), que espere-tu
» que puisse faire une femme fragile de sa nature
» aux prières, aux flatteries, aux dons, et à mille
» autres moyens dont usera un homme advisé qui
» l'aymera? Penses-tu qu'elle se puisse contenir?
» Certainement, combien que tu te le persuades,
» si ne croi-je point toutesfois que tu le croyes; et
» toy mesmes confesses que ta femme est femme et
» qu'elle est de chair et d'os comme sont les autres.
» Pourquoy, s'il est ainsi, les mesmes desirs et les
» mesmes forces que les autres ont pour resister à
» tels appetits naturels, doivent estre lés siens; au
» moyen de quoy, il n'est pas impossible (encore
» qu'elle soit très honneste) qu'elle ne face ce que les
» autres font; et n'y a chose possible qui se doive
» ainsi nyer, ou affermer son contraire si opiniastre-
» ment comme tu fais. A quoy Bernard respon-
» dit, etc. »

Le manuscrit dont nous nous occupons a, de plus que le n° 6798 [3]., une table générale des rubriques du Décameron. Elle est placée à la fin du volume, immédiatement après l'explicit conçu en ces termes : « Cy fine le livre Decameron, aultrement
» surnommé le prince Galeot, qui contient cent
» nouvelles, racomptées en dix jours par sept fem-

» mes et trois jouvenceaulx. Lequel livre jà pieça,
» compila et escripvy Jehan Boccace de Certal, en lan-
» gaige florentin, et qui nagueres a esté translaté
» premierement en latin et secondement en françois
» à Paris, en l'ostel de noble et saige homme Bureau
» de Dampmartin, escuier, conseiller de très puis-
» sant et très noble prince Charles VIe de son nom,
» roy de France, par moy Laurent de Premierfait,
» famillier dudict Bureau; lesquelles deux transla-
» cions par trois ans faictes, furent acomplies le xv^e
» jour de juing, l'an mil quatre cens et quatorze. »

N° 6887 [2].

245. LE DÉCAMERON DE BOCCACE, TRADUIT PAR LAURENT DE PREMIERFAIT.

Un volume in-folio, vélin, lignes longues, miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Relié en veau fauve, chargé d'un écu au chevron accompagné de deux étoiles en chef et d'une roue en pointe.

Fonds la Mare, ancien n° 245.

Les armes frappées sur la reliure ne sont pas précisément celles de la famille La Mare, telles que nous les avons rapportées d'après Paillot (notice du n° 6828[2]). Ce volume est d'ailleurs assez grossièrement exécuté; les miniatures, au nombre de onze, sont mal coloriées et lourdement dessinées. Je soupçonne que c'est d'après lui qu'on imprima le Décameron d'abord sous le titre ridicule du *Cameron*.

N° 6888.

246. LA LÉGENDE DORÉE, TRADUCTION DE JEHAN DE VIGNAY.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 81.

Sur la feuille de vélin collée à la reliure intérieure on lit : *Richart de Monbaston, libraire, a fait escrire ceste legende des sains en françois, l'an de grace Nostre Seigneur*, M. CCC. XLVIII. C'étoit deux ans avant la mort de Philippe-le-Bel. La même mention est répétée sous la feuille de vélin, avec l'addition de l'*adresse* dudit Richart, *demeurant à Paris en la rue Neufve Nostre Dame.*

Cet exemplaire, l'un des plus anciens du travail de Jean de Vignay, ne contient pas les quarante-trois légendes des fêtes nouvelles, réunies dans le n° 6845 3. ; mais il se termine par une *Epistre de saint Beneoit à Bernard, evesque de Coulongne, du martir des Machabées.* Cette épître est d'une écriture postérieure de quelques années au reste du manuscrit.

Les ornements du manuscrit, dans le style grand et peu savant de l'époque, sont cependant remarquables comme monument de l'art du XIVe siècle. La

date précise les rend d'ailleurs intéressants à examiner.

N° 6888 [2].

247. LA LÉGENDE DORÉE, TRADUCTION DE JEHAN DE VIGNAY.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du xve siècle. Relié en veau fauve à dos de maroquin rouge, et à l'aigle de France sur les plats.

Fonds de Versailles, ancien n° 239.

Les premiers mots sont : « Cy commence le prologe de frere Jehan du Vignay, de l'ordre de Saint » Jaques de Hault pas, sur la legende dorée; laquelle il translata de latin en françois, à l'instance » et requeste de très haulte et noble et puissante » dame ma dame de Bourgoingne, par la grace de » Dieu royne de France. »

C'est la reproduction du n° 6845 [3]; mais les ornements et surtout l'écriture en sont plus remarquables. Toutes les miniatures sont en façon camayeu, à l'exception de la première, dont le sujet est la présentation de la Vierge à Jésus-Christ au milieu de la cour céleste, morceau exécuté avec une finesse admirable. Ce beau volume a trois cent quarante-six feuillets, originairement chiffrés en rouge.

N° 6889.

248. LA LÉGENDE DORÉE, TRADUCTION DE JEHAN DE VIGNAY.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, deux miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 109.

Les deux miniatures sont jolies. Le copiste *Thomas* a signé son travail, dans lequel on retrouve les quarante-trois légendes des fêtes nouvelles du n° 6845[3].

N° 6889 [2] et [3].

249. LA LEGENDE DORÉE, TRADUCTION DE JEHAN DE VIGNAY.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Reliés en maroquin vert rougi sur le dos, aux armes des ducs de Bourbon, surmonté d'un chapeau de cardinal.

Fonds de Versailles, ancien n° 240.

Cet exemplaire, dont les ornements sont faits pour inspirer une véritable admiration, comprend plusieurs vies de saints qui ne sont pas traduits de Jacques de Voragine. Outre un nombre de petites miniatures égal à celui des légendes, il en offre

dans chaque volume cinq autres de la hauteur d'une page entière. Sur la marge inférieure de ces grandes et excellentes compositions on reconnoît un écu burelé d'argent et gueule, et parti d'un fascé d'or et de sable coupé de France-Bourbon. Sur la marge latérale on voit un A rouge entrelacé dans un K noir. Or l'écu rapproché de ce chiffre nous permet de reconnoître dans les personnages qui firent exécuter le volume 1° ANTHOINE de Chourses (ou Sourches, famille encore existante et à laquelle appartenoit le grand prévot de France marquis de Sourches, dont on vient de publier, sur les années 1689 et 1690, deux volumes de très-médiocres et très-insipides mémoires); 2° Catherine ou KATHERINE de Coectivy, sa femme. En effet, dans une quittance scellée et conservée à la Bibliothèque du roi, parmi les cartons généalogiques, j'ai retrouvé une quittance de « Katherine de Coettivy, dame de » Maigne, veufe de feu Anthoyne de Chourses, en » son vivant escuyer, sieur dudict lieu; ou nom et » comme tuteresse et ayant le bail et gouvernement » de Anthoyne de Choursses, mineur, nostre fils. » Et le scel de cette quittance porte précisément les mêmes armes que les marges de nos grandes miniatures. J'avoue qu'à défaut de ce cachet unique, il m'eût été parfaitement impossible de déterminer pour quel magnifique seigneur notre *Legende dorée* avoit été exécutée. Anthoine de Chourses mourut en 1484, car il a signé des actes cette année

là, et dans plusieurs autres sa femme s'intitule *veuve*, l'année suivante. Le volume appartient donc encore, suivant toutes les apparences, à l'art du règne de Louis XI.

Il aura passé de la famille de Sourches dans les mains de l'un des deux cardinaux de Bourbon, oncle ou frère utérin de Henry IV ; c'est alors qu'il aura été relié pour être ensuite légué à Henry IV, qui l'avoit déposé à Versailles.

La troisième grande miniature, séparée en quatre compartiments et consacrée à la purification de la Vierge, offre dans le troisième compartiment le couronnement de Proserpine par les mains de Pluton. Dans le lointain on voit plusieurs personnages bien vêtus entrant et sortant des cavernes infernales, une chandelle à la main, sans doute pour éclairer leurs pas au milieu de ces sombres abîmes.

Je recommande ce beau volume aux artistes. Le costume, les physionomies et la composition me semblent au même degré mériter leur attention.

N° 6890.

251. HISTOIRE UNIVERSELLE EN DEUX PARTIES, JUSQU'A LA MORT DE JULES CÉSAR.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales : fin du XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien numéro 305.

Exemplaire de la bibliothèque des anciens ducs de Bourbon. Sur la première feuille de garde est dessiné l'écu de ces princes surmonté d'une couronne ducale, et au dessous la belle devise : *Espérance, Bourbon*. On lit à la fin : « Ce livre de Genese, de Suetonne » et de Josephe et autres histoires qui y sont con- » tenues, est à monseigneur le duc Pierre deuxiesme » de ce nom, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, » comte de Clermont en Beauvoisis, de Fourests, » de la Marche, et de Gien, vicomte de Carlat et de » Murat, seigneur de Beaujeuloys, de Bourbon- » Lanceys et de Nonnay, per et chamberier de » France, lieutenant et gouverneur de Languedoc. » Signé *Robertet*. » Jean *Robertet*, étoit comme on sait, le secrétaire particulier du duc de Bourbon et le protégé de la célèbre duchesse Anne de Beaujeu. C'étoit l'ami et l'admirateur de Georges Chastelain, auquel il adressoit volontiers les fruits longuement mûris de sa veine poétique. Nous conservons plusieurs de ses recueils de lettres et de poésies.

Ce volume est fort beau, moins cependant que l'admirable n° 6740[2], décrit dans le premier volume, page 76 ; mais il est d'une transcription plus ancienne, et bien que la matière soit la même dans les deux exemplaires, le style en est plus vieux et meilleur ici. L'explicit nous donne le nom du scribe et la date de son travail : « Hic liber fuit scriptus per Mathiam » Rivalli, clericum pictavensis diocesis, a festo sancti » Remigii quod fuit anno Domini M° CCC LXIIII° usque » ad Pascha indè sequens et infrà. In civitate sub vico » novo beatæ Mariæ, Parisiis. » Le Poitevin Mathias de Rivau, demeurant dans la rue Neuve-de-Notre-Dame, à Paris, étoit certainement un des meilleurs scribes du XIV° siècle.

N° 6891.

252. ANTIQUITÉS DES JUIFS, PAR JOSÈPHE, TRADUCTION ANONYME.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; commencement et fin du XV° siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 405.

Cet admirable volume comprend seulement les quatorze premiers livres de l'ouvrage de Josèphe. La seconde partie n'est pas à la Bibliothèque du roi, et j'ignore dans quelles mains elle est passée. C'est la traduction déjà contenue dans les n°s 6706 à 6711,

décrits dans le précédent volume; nous n'avons donc pas à nous en occuper ici. Mais ce qui place le n° 6891 au nombre des plus précieux du cabinet du roi, c'est la beauté de l'écriture et surtout l'intérêt des deux styles de miniatures. Quant à l'écriture, je ne vois rien à lui préférer dans le même genre; elle remonte aux premières années du xve siècle, date des trois premières grandes miniatures. Mais transcrivons d'abord les renseignements importants qu'offrent les mots suivants tracés à la fin du texte par Jean Robertet, secrétaire du duc de Bourbon.

1° « En ce livre a douze ystoires : les troys pre-
» mieres de l'enlumineur du duc Jehan de Berry, et
» les neuf, de la main du bon paintre et enlumineur
» du roy Loys XIe, Jehan Foucquet, natif de
» Tours (1). »

2° « Ce livre de Josephus, de Antiquis, est à mon-
» seigneur Pierre deuxiesme de ce nom, duc de Bour-
» bonnoys et d'Auvergne, comte de Clermont et de
» Fourests, de la Marche, et de Giens; viconte de
» Carlat et de Murat, seigneur de Beaujeuloys, de
» Chastelchinon, de Bourbon-Lanceys et de Nonay,
» per et chamberier de France, lieutenant et gou-
» verneur du pays de Languedoc. — Signé Ro-
» BERTET. »

Voilà donc l'œuvre d'un ancien enlumineur aussi

(1) Sous cette première mention sont plusieurs lignes effacées que je crois pouvoir lire ainsi : « Ce premier volume de Josèphe est au duc de Nemours. »

bien constatée que possible. Jean Robertet étoit contemporain de Jean Foucquet, auquel Jacques de Nemours, celui que Louis XI fit décapiter, avoit confié le soin d'achever l'œuvre du peintre du duc de Berry. Toutefois Robertet s'est trompé dans son énumération des miniatures; Jean Foucquet en exécuta onze au lieu de neuf. Dans le catalogue des livres du duc de Berry déposés plus tard à Fontainebleau, on lit également : « Un gros livre sur ve-
» lin, des anciennetés des Juifs selon la sentence de
» Josephe, à *douze* ystoires. Les troys premières de
» l'enlumineur du duc Jehan et les neuf de la main
» du bon paintre du roy; escrit en prose françoise à
» deux coulonnes. » (Barrois, Librairie protypographique, n° 592.)

La vignette de la première page est de l'artiste le plus ancien, mais l'intérieur de l'initiale est de l'un des écoliers de Foucquet.

Le folio 3, qui contient la première grande miniature, ne me rappelle ni la manière de Foucquet, ni celle du peintre du duc de Berry. Les feuillages de la vignette doivent seuls appartenir au dernier. Sur la marge extérieure on voit au milieu des feuillages deux femmes, l'une tenant un casque surmonté d'une couronne ducale dans laquelle est une gerbe, l'autre tenant une bannière aujourd'hui tricolore, mais dont la partie blanche semble avoir été ajoutée. Sur cette bannière sont des lettres qu'il m'a été impossible de reconnoître, à l'exception de trois, DNO.—

Au bas de cette même vignette est maintenant l'écu du duc de Bourbon Jean II. (De France à la bande de gueule chargée de trois lionceaux, parti d'une écartelure 1 et 4 d'argent au lion de gueules, 2 et 3 de gueule au léopard lionné d'or.) Cet écartelé étoit à la seconde femme du duc Jean, Catherine d'Armagnac, qui, suivant toutes les apparences, avoit doté la bibliothèque de Bourgogne de ce livre que lui avoit légué son père Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Mais en y regardant de près, on s'aperçoit que ces armes recouvrent celles du duc Jean de Berry (d'azur aux fleurs de lis sans nombre). Bien des personnages puissants se sont, comme on le voit, tour à tour disputés la propriété de notre volume.

Les deux miniatures suivantes, f°s 25 et 49, sont exécutées par le peintre du duc de Berry. Elles représentent, la 1re l'histoire de Joseph, fils de Jacob, la 2e la sortie d'Égypte. Dans cette dernière, on remarque au-dessus des tentes des Hébreux l'écu du duc de Berry. (De France à la bordure engrelée de gueules.)

La 4e miniature est la première de ce volume qui réellement appartienne à Foucquet. Elle est admirable et représente un combat des Juifs contre les peuples de la Judée. Sur l'un des derniers plans, on reconnoît Moïse, les bras tendus vers le ciel. A gauche est un portique corinthien sous lequel est déposée l'arche sainte. J'avoue que l'ordonnance de cette partie de la composition me rappelle parfaitement la manière et le caractère des petites minia-

tures qui occupent les folios 40 à 47 de la Bible moralisée, n° 6829. (Voyez ce que j'en ai dit plus haut, page 30.)

La 5e miniature, la 2e de Foucquet, est au f° 89. Toute belle qu'elle est, elle me semble bien inférieure à la précédente. Le dessin en est moins délicat, la perspective moins savante et les couleurs moins heureusement fondues.

La 6e, au f° 111, est encore plutôt d'un des élèves de Foucquet que du maître lui-même. C'est un combat acharné.

Dans la 7e nous retrouvons Foucquet avec tout son génie. Elle est au f° 135 et représente David recevant, avec la couronne, la nouvelle de la mort de Saül.

La 8e, au f° 163, représente le temple de Salomon. Le trait en a été reproduit par M. Barrois dans sa *Librairie protypographique*, page 100. Le trait, la couleur, l'effet, ou plutôt la miniature elle-même a été multipliée avec l'exactitude la plus minutieuse et la plus admirable dans le grand travail de M. le comte Auguste de Bastard.

La 9e est au f° 194. La 10e au f° 213. La 11e, qui fait déjà partie des miniatures exécutées dans l'ouvrage de M. de Bastard, est la plus belle du volume. Elle est au f° 231 et représente la Clémence de Cyrus. La 12e est au f° 248. La 13e au f° 270, et la dernière au f° 293. Celle-ci pourroit bien encore n'être pas de Foucquet.

(Au reste, je suis bien fier de pouvoir appuyer le peu que je viens de dire sur l'opinion approfondie d'un homme dont toute la vie est depuis longtemps consacrée à l'étude des arts du dessin pendant la période chrétienne. M. le comte de Bastard, auquel j'avois demandé de nouvelles lumières sur Foucquet, a bien voulu me répondre qu'à ses yeux le nom de cet artiste lui paroissoit tellement recommandable qu'il se proposoit non-seulement de consacrer plusieurs planches des *Peintures et Ornements des Manuscrits* à l'appréciation de son génie particulier, mais encore de publier séparément son œuvre complète. Un pareil ouvrage auroit sans doute la plus heureuse influence sur l'histoire de la peinture ancienne ; mais en attendant, on me permettra de reproduire ici un fragment de la lettre de M. de Bastard : elle nous fait mieux apprécier l'artiste que tout ce que je pourrois essayer d'en dire.)

« Quoique le faire de Foucquet le rapproche de l'é-
» cole flamande, le style plus élevé de ses ouvrages
» et le goût de l'architecture qui s'y rencontre prou-
» vent qu'il a vu l'Italie et qu'il a fait de ses monuments
» une étude attentive. Sa manière d'ajuster est large
» et vraie ; ses compositions sont ingénieuses et bien
» ordonnées ; il a plus de perspective aérienne et li-
» néaire qu'aucun de ses devanciers, que pas un de ses
» contemporains et que beaucoup de ceux qui l'ont
» suivi ; enfin l'entente du clair-obscur ne lui est pas

» inconnue, et l'on se croirait, avec lui, aux temps
» de Léon X et de François Ier, s'il n'avait conservé
» cette précieuse naïveté qui caractérise le moyen-
» âge et qui donne parfois du charme à l'ignorance
» même. Chez lui, tout marche à l'action, sans ef-
» fort, sans manière; les ajustements sont saisis d'a-
» près nature; rien, dans les plis, ne contrarie la
» forme et le mouvement : les têtes, fines et vraies
» d'expression, sont d'une étonnante variété.

» Parmi les onze peintures qui, dans ce manuscrit,
» sont dues au pinceau de Foucquet, vous aurez
» plus spécialement remarqué la Captivité des tribus
» d'Israël, la Prise de Jéricho, la Construction du
» temple de Salomon, la Douleur de David à la vue
» du diadême et du bracelet de Saül, et surtout la
» Clémence de Cyrus envers les Juifs captifs à Ba-
» bylone.....

» La Clémence de Cyrus est le chef-d'œuvre de
» notre illustre compatriote : ce tableau est supé-
» rieur à tout ce qui nous reste de l'école française
» de cette époque, ainsi qu'aux grandes miniatures
» du Tite-Live de Rochechouart-Chandenier (an-
» cienne bibliothèque de Sorbonne), quoique ce
» magnifique manuscrit ait été peint sous la direction
» de Foucquet, qui en a fourni les compositions, et
» qui même en a exécuté quelques-unes de sa main.
» Le roi des Perses, placé sous un dais soutenu par
» quatre colonnes d'ordre composite, occupe le gradin
» le plus élevé du trône; à ses côtés, sont assis ses

» deux principaux ministres; sur le devant, des Juifs
» à genoux adressent des actions de grâces au prince
» qui leur rend une patrie : la composition est re-
» levée au milieu par un groupe de courtisans debout,
» et la multitude, qui occupe le fond du tableau, se
» perd sous une porte ou arc de triomphe de style
» antique..... Ici tout frappe d'admiration : in-
» vention du sujet, adresse d'ajustements, dignité
» des personnages, variété des physionomies, no-
» blesse du costume, perspective, détails d'archi-
» tecture, l'artiste a tout compris, tout exécuté avec
» la même hardiesse et le même talent : digne pré-
» curseur de Léonard de Vinci, d'Albert Durer, d'Hol-
» bein et de Raphaël, Foucquet prend un vol si élevé
» qu'on doit lui donner place parmi ces grands maîtres
» et le nommer désormais avec eux. Et si l'on observe
» qu'au moment où le peintre de Louis XI nous ap-
» paraît ainsi dans toute la hauteur de son génie,
» Léonard de Vinci, le plus ancien des quatre que
» je viens de citer, n'était pas encore né pour les
» arts, puisqu'il n'avait pas vingt ans, on ne peut
» s'expliquer comment le nom de cet homme pro-
» digieux, l'une des gloires du xve siècle, le chef
» d'une école célèbre, ne se montre ni dans les ou-
» vrages consacrés à l'histoire de la peinture, ni
» dans aucun de ces nombreux recueils qui conser-
» vent inutilement le souvenir de tant de gens ob-
» scurs et de talents médiocres.....

» Somme toute, le manuscrit des Antiquités ju-

» daïques est l'un des plus riches joyaux de votre in-
» estimable trésor. Sans ce précieux volume, nous
» n'aurions peut-être jamais connu le nom de l'un
» des peintres qui font le plus d'honneur à l'école
» française; et, sans les miniatures qu'il renferme,
» les documents nécessaires pour constater les pro-
» grès de la Renaissance dans nos contrées, antérieu-
» rement aux expéditions de Charles VIII et de
» Louis XII, seraient demeurés incomplets. La pu-
» blication de l'*Œuvre de Jean Foucquet*, en même
» temps qu'elle assignera à ce maître le rang qui lui
» est dû, achèvera de détruire les vieux préjugés qui
» nous restent encore sur la prétendue ignorance de
» nos pères en ce qui touche les arts du dessin, et
» contribuera à montrer, par analogie, la direction que
» ces arts eussent suivie, si, vers la fin du XVe siè-
» cle, au moment de leur développement dans
» chaque pays de l'Europe occidentale, l'imitation
» du style italien n'était venue substituer presque par-
» tout à leur physionomie indigène une physionomie
» étrangère. Sous ce rapport, le manuscrit qui nous
» occupe en ce moment, le premier volume du Tite-
» Live de la Sorbonne et le charmant Tite-Live de
» Versailles, que vous m'avez fait connaître ces jours
» derniers, et dont vous avez judicieusement at-
» tribué les peintures à Foucquet lui-même ou à ses
» élèves, intéresseront au plus haut degré les amis
» de notre gloire nationale, et leur feront désirer,
» plus vivement encore, la continuation de toutes

C717

» les recherches qui se rapportent à l'histoire de la
» peinture en France pendant le moyen âge..... »

N° 6892. — 6893.

253. HISTOIRE DE LA GUERRE DES JUIFS DE JOSÈPHE, TRADUCTION DE GUILLAUME COQUILLARD.

Deux volumes in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

Ancienne bibliothèque Béthune, n° 217.

Dans les vignettes est souvent reproduit un écu d'hermine au chef de gueule; ces armes appartiennent également aux maisons de Roubais et de Champagni; mais il faut remarquer qu'elles sont ici soutenues par un faucon éployé dont la tête est cachée sous un cimier aux couleurs de l'écu et surmonté d'un tiercelet. Sous les griffes du faucon est le *motto:* VIVE MON TIERCELET.

A la fin du second volume nous trouvons la date de la traduction, sans doute la même que celle de l'exécution du volume, dans les vers suivants :

REGRACIATION DU TRANSLATEUR.

Grace, louenge, honneur et jubilation
Vous doy rendre en la fin de ma translation,
Jhesus, vray redempteur d'humaine nation,
Largiteur de salut et consolation.

L'istoire de Josephe des guerres de Judée
En langage françois du latin translatée,

Rude en style et façon, simplement adournée,
Mon pauvre sens a mys comme elle est cy couchée.

Veuille-la prendre en gré voustre grace et clémence
Supportant les deffauts de mon insipience,
Car l'œuvre requeroit homme de grant science,
Orateur bien expert de sens et de loquence.

Qui la veult doncques lire en lieu de passetemps
Viser doibt à comprendre seulement le vray sens,
Ymaginant que j'ay, selon mon petit sens,
Le texte translaté, ainsi que je l'entens.

Les lisans je requier pour tout retributoire
Avoir mon esperit en devote memoire,
Requerans à Jhesus qu'il lui soyt adjutoire
Tant qu'après ceste vie le transfère en sa gloire.
(Amen.)

« Cette presente translacion fut faicte l'an d'incar-
» nation Jhucrist mil seze soixante et quatre cens,
» selon le conte. Le premier jour d'octobre courant.
» Veuillez Dieu prier pour l'escrivant. »

Les vers acrostiches offrent le nom de *Guyllermus* (comme l'écrit Nicolas Hory, dans ses œuvres latines, Lyon, 1507), ou Guillaume *Coquyllart*, que Marot a recommandé dans ce vers :

De Cocquillart s'esjouit la Champagne.

Tandis qu'un autre passage de ce même Marot semble nous révéler que la *mourre* fut la cause sans doute indirecte de la mort du poète rhémois :

La morre est jeu pire qu'aux quilles
Né qu'aux eschecs, né qu'au quillart;
A ce meschant jeu Cocquillart
Perdit sa vie et ses coquilles.

Les circonstances de la vie de Guillaume Coquillard sont fort peu connues. On croit qu'il étoit official de l'archevêque de Reims, Jean Jouvenel des Ursins, qui le mit au nombre de ses exécuteurs testamentaires; mais, dans ce testament, l'archevêque le qualifie seulement de son *procureur*. Quoi qu'il en soit, voici pour la mémoire de Coquillart une nouvelle date et un nouvel ouvrage : nul n'avoit encore soupçonné qu'en 1476 cet aimable et ingénieux poète eût composé la traduction complète de la *Guerre des Juifs* de Josèphe. On lui a attribué beaucoup de mauvais vers qu'il n'avoit pas faits; on n'a pas connu un travail estimable qu'il avoit incontestablement achevé. Voici comme il s'exprime dans son préambule :

« A la louenge de Dieu tout puissant.... Pour » avoir entendement par langage françois de l'istoire » de la destruction des Juifs et de la cité de Jheru- » salem; ensemble de toute la terre de iceulx Juifs; » ce que plusieurs appellent la vengence de la mort » et passion de noustredit redempteur, s'ensuyt de » celle, une translation de latin en françois, prise » sur l'istoire de Josephus, fils de Matathie, He- » brien de lignye, l'un des prestres de Jherusalem, » laquelle histoire l'on trouve translatée de grec en » latin en deux divers livres et de diverses compila- » cions.... Celuy qui a faicte ceste presente transla- » tion de latin en françoys s'est arresté principale- » ment à poursuyr le stile et aussi le cours d'icelle » translation, contenant sept livres; en prenant à la

» fois ce qu'il a trouvé en l'autre translation conte-
» nant cinq livres, qui n'estoit comprins en celle
» contenant sept livres. Et encores, pour donner
» plus grant entendement et ample declaration des
» fais contenus ès deux premiers livres qui semblent
» estre assez sommiers et comme recitatifs d'aucunes
» choses declairées en aucuns des livres des anti-
» quités d'iceluy Josephus, ce present translateur
» les reprent, selon la declaration d'iceulx livres des
» antiquités, à commencer au septiesme chapitre du
» dousiesme livre jusques en la fin des vingt livres
» d'icelles antiquités. Or supplie très humblement le-
» dit translateur à tous ceulx qui ceste histoire ver-
» ront ou orront, que sé en aucune maniere ils ap-
» perçoivent qu'il ayt delaissé du sens litteral de l'is-
» toire, ils ne l'imputent à malice, mais à la simplesse
» de son imbecille et petit entendement; en suppleant,
» s'il leur plaist, aux fautes et paciamment prenant
» ce tant peu qu'il a peu comprendre et mettre en ceste
» translation, laquelle il comença à Reyms, lieu
» de sa residence, le dousiesme jour du mois d'oc-
» tobre, l'an de grace mil quatre cens et soixante,
» l'an troisiesme du pontificat de noustre saint pere
» le pape Pius second, l'an trente et huitiesme du re-
» gne de noustre souverain seigneur le roy de France,
» Charles septiesme de ce nom, et l'an onsiesme de
» l'archiepiscopat de très reverend pere en Dieu mon-
» seigneur Jehan Juvenal des Ursins, arcevesque duc
» de Reims et premier per de France. »

Ainsi Coquillart avoit mis seize ans à faire cette traduction. Les premiers mots en sont après le préambule : « Pour ce que la guerre et bataille des » Juifs contre le peuple romain, de toutes la plus » grande que noustre aage ait veu.... » La Bibliothèque royale en possédoit trois exemplaires; elle a rendu l'un à l'Autriche en 1815, et le troisième porte le n° 7015 et 7016. Quant à celui-ci, le relieur de Béthune l'a divisé en deux volumes; ils sont chiffrés en rouge et de la main du copiste ancien. Les feuillets, au nombre de 289, offrent en tête de chaque livre une miniature à effet, mais d'un art assez grossier.

N° 6894.

255. HISTOIRE UNIVERSELLE, EN DEUX PARTIES, JUSQU'A LA MORT DE JULES-CÉSAR.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 104.

Sur les tranches, on a frappé en noir les armes de France.

C'est le texte contenu dans les manuscrits 6740[1] et 6890. L'écriture en est fort bonne, mais les ornements sont d'un art en général grossier. Cependant, au f° VIII, on trouve une figure curieuse et élégante de la tour de Babel. La rubrique par

laquelle commence le premier feuillet est ainsi conçue : « Cy commence le livre d'Orose, ouquel » sont contenus par ordre les fais et les gestes des » roys et des empereurs des Rommains, qui regnerent » depuis la creacion du monde jusques au temps de » Julius-Cesar. Et premierement commence la table » par laquelle on trouvera les chapitres selon le nom- » bre des feuilles. » — Une nouvelle table est placée en tête de la deuxième partie, contenant les faits de César, d'après Lucain, Salluste et Suétone.

N° 6895.

256. HISTOIRE UNIVERSELLE, COMPILÉE DE GUIART DES MOULINS, ET D'OROSE, SALLUSTE, LUCAIN ET SUÉTONE, JUSQU'A LA MORT DE JULES CÉSAR.

Un volume in-folio maximo, vélin, trois colonnes, miniatures, vignettes et initiales; première partie du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 79.

Cette leçon, précieuse par son ancienneté, se distingue des précédentes *Histoires universelles*, en ce que la première partie est exactement copiée de Guiart des Moulins, traducteur de Pierre Comestor. On pourroit en conclure, avec assez de vraisemblance, que Guiart des Moulins auroit fait réellement deux ouvrages, le premier sur les livres saints, et le deuxième d'après les historiens latins vulgaires. Voici l'explicit de notre manuscrit :

« En cest livre ci est contenu le Genesy de la » Bible. Ensuivant du roy Ninus et de Semiramis » sa femme et des merveilles que ils firent en leur » temps, de Femmenie, de Thebes, de Troies, et » d'Eneas, et d'Alixandre le Grant, de Hanibal, » de Cartage, de Julius Cesar, et de Pompée, selonc » Salute, et Lucain et Suetoinne. Et ci dedens est » contenu tout le faict des Romains. »

N° 6896.

257. LES HISTOIRES DE TROYES, PAR RAOUL LEFEVRE.

Un volume in-folio maximo, vélin, lignes longues, quatre miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 122.

Sur les tranches on devine encore l'écu du jeune François, comte d'Angoulême, écartelé 1 de France-Orléans, 2 et 4 de Savoie, 3 de Milan. Aussi ce volume fut-il très-probablement exécuté pour Louise de Savoie, ou pour ses enfants. Les miniatures, d'un excellent style, sont de la main de l'artiste qui décora le beau *Commentaire sur les échecs amoureux*, n° 6808. La première représente ou Raoul Lefèvre, ou le peintre lui-même. C'est un excellent portrait.

Le volume commence comme le n° 6737, dont il est la reproduction exacte. Voyez ce que j'en ai dit.

N° 6897.

258. LES HISTOIRES DE TROYES, PAR RAOUL LEFEVRE.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes; fin du xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 245.

Ce volume, plus ancien que le précédent et qui contient la même matière, semble avoir été écrit par les scribes du seigneur de la Gruthuyse; mais les ornements qui lui étoient destinés n'ont pas été exécutés.

N° 6897 [2].

259. HISTOIRE DES THÉBAINS ET DES TROYENS, JUSQU'A LA MORT DE TURNUS; D'APRÈS OROSE, OVIDE ET RAOUL LEFEVRE.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Relié en veau fauve moucheté de noir, au dos de maroquin rouge, chargé du chiffre N.

Fonds Versailles, ancien n° 261.

Ce beau volume fut, comme on le voit par les derniers mots, « *finy descripre le derrenier jour de* » *juillet* IIII. C. LXVII, *par moy Richart Legrant.* » Legrant étoit un fort bon scribe, et si la première partie des ornements du manuscrit étoit de lui, on devroit le compter au nombre des meilleurs enlumineurs du

xve siècle. Le volume que nous avons sous les yeux lui fut demandé par ce fameux amateur de beaux livres, Louis de Graville, amiral de France, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé. Ses armes, de *gueule à trois fermaus d'or*, sont ici *parties* de celles de sa femme Marie de Balzac, *d'azur à trois sautoirs d'argent affrontés, au chef d'or à trois sautoirs d'azur également affrontés*. Les Balzac ont porté depuis les trois sautoirs d'argent 2 et 1; mais je pense qu'ils ont eu tort, si l'on peut avoir en pareille matière un véritable tort.

L'amiral de Graville étoit mort le 30 octobre 1516; notre volume, à sa mort, passa dans les mains de sa cinquième fille, comme le prouve la mention autographe suivante, placée sur le v° de la seconde feuille de garde : « *A damme Anne de Graville de la succession de feu mons. l'Admiral*, v. c. XLIII. » Et c'étoit sans doute à cette dame que s'adressoient les mots écrits sur le v° de la feuille de garde précédente : « *Voutre bon et loyal coussin Pi. de Rochechoart.* » — *toutes loyalles pensées. Ph. de Rochechouart.* On ne peut s'empêcher de sourire en voyant les trisayeux de la marquise de Montespan faire des *graces* à la bisayeule de la marquise de Verneuil, maîtresse de Henry IV. — On trouve encore sur l'une des feuilles de garde de la fin : « Doibt mon compere » Nycolas, à cause de ung ° d'or fin XXX s. et de deux » d'azur XV s. mont. XLV s. et a baillé ce dit livre. » Ces mots doivent se rapporter au prix de l'or et de

l'azur employés pour les ornements du volume.

Anne de Graville, femme de Pierre de Balzac, seigneur d'Entragues, se fit un nom illustre parmi les personnes lettrées du XVIe siècle. Elle avoit trouvé pour acrostiche de son nom : *J'en garde un léal;* et pour devise plus ordinaire, elle avoit pris un chantepleure, avec les mots latins : *Musas natura, lacrymas fortuna.* C'est elle qui arrangea, non sur la Théséide de Boccace, mais d'après un vieux roman en prose, le livre d'*Arcite et Palémon*, que les curieux sont aujourd'hui fiers de montrer dans leurs bibliothèques. Ce fut son petit-fils, François de Balzac, qui épousa Marie Touchet, maîtresse de Charles IX (1).

Cet ouvrage est un mélange curieux de tous les romans précédents de Troyes; on y remarque surtout un nombre infini de ces lettres que l'on a pris l'habitude de désigner sous le nom d'héroïdes. Les ornements dus à plusieurs artistes offrent beaucoup d'intérêt.

(1) La maison de Balzac s'est éteinte au XVIIe siècle. Inutile d'ajouter que l'ancien imprimeur Balzac, aujourd'hui M. de Balzac, l'un de nos romanciers les plus ingénieux et les plus profonds, n'a rien de commun avec elle. M. de Balzac en convient de la meilleure grace du monde, comme aussi de l'illustration purement *Gauloise* de sa vraie famille, dont le nom, les *armes*, les propriétés *féodales* et les sentiments *religieux* étoient, dit-il, connus avant le cinquième siècle. Voy. la préface du *Lys dans la Vallée.*

N° 6897 [3].

260. LES HISTOIRES DE TROYES, PAR RAOUL LEFEVRE.

Un volume in-folio, papier, deux colonnes, une miniature; XVe siècle. Relié sur carton en parchemin blanc.

Fonds de la Mare, n° 347.

Ce volume est grandement mutilé : le commencement du premier et du second livre a été enlevé par amour des miniatures qui les ornoient. Le frontispice du troisième livre a seul été respecté, et la miniature dont il est décoré est assez bonne pour faire regretter les autres.

Il contient, de plus que le n° 6897, la table complète de l'ouvrage.

N° 6898.

261. HISTOIRE ROMAINE DEPUIS ÉNÉE JUSQU'A JULES CÉSAR.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, initiales et vignettes, lignes longues; XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. Le titre de la reliure est *Destruction de Troyes*.

Anc. n° 108.

Ce volume faisoit partie de la bibliothèque de Jean, duc de Berry. A la fin du volume on lit : *Ce livre est au duc de Berry Jehan.* Et dans le catalogue de

Fontainebleau on trouve la mention suivante reproduite dans la Librairie protypographique de M. Barrois, n° 596 : « Un livre de l'histoire romaine, co-
» mençant à la prise de Troyes et finissant ou temps
» de Pompée. Et est escript au derrenier feuillet :
» Ce livre est au duc de Berry, signé Jehan. » C'est bien notre manuscrit.

Il offre une partie de la même traduction libre d'Orose qu'on retrouve dans les exemplaires de l'*Histoire universelle* précédemment décrits. Les grotesques du frontispice sont d'un style original.

N° 6899.

262. QUINTE-CURCE, TRADUCTION DE VASQUE DE LUCÈNE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; xv° siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 886.

M. Van-Praet, qui compte ce superbe manuscrit au nombre de ceux qui proviennent de la bibliothèque de La Gruthuyse (voyez n° 84, de sa description), pense que les armes de France recouvrent aujourd'hui dans la première vignette celle de l'ancien propriétaire. J'avoue que je ne reconnois pas ici le style des copistes et des enlumineurs de Louis de Bruges, et l'écriture me semble même de quelque vingt ans

plus ancienne que celle des volumes de la même librairie.

Il paroît, au reste, que Vasque de Lucène fit de lui-même, ou plutôt par les ordres du duc de Bourgogne, exécuter un assez grand nombre de superbes copies de son Quinte-Curce. La Bibliothèque royale en possède trois également remarquables; les collections de Genève et de Londres se glorifient d'en conserver plusieurs autres. Ici le frontispice nous donne une excellente figure de Charles-le-Téméraire recevant le livre des mains de Vasque de Lucène. Autour de lui sont des personnages contemporains dont l'artiste a sans doute eu la prétention de reproduire les traits.

Ce volume renferme la substance contenue dans les trois n°s 6727 à 6729, décrits précédemment; mais, comme je suis fâché de n'avoir pas alors donné de l'excellente préface de Vasque de Lucène un plus long extrait, on me permettra d'y suppléer en cet endroit. Le traducteur, comme on se le rappelle, adresse son ouvrage au duc Charles-le-Téméraire. « Grant temps a, dit-il, que volenté m'a » print de assembler et translater de latin en françois » les fais d'Alexandre, affin de, en vostre jone eage, » vous donner l'exemple et l'instruction de la vail- » lance. Mais pendant le temps que j'ay doubté de » translater ces gestes, tandis que je les translate et » endementiers que vous estes occupé ès guerres de » France, de Liège, en la destruction de Dynant, et » de rechief dernierement, tandis que vous renver-

» siez la puissance des Liegeois par terrible bataille,
» demolissiez les murs de leurs citez, villes, chas-
» teaux, et finablement tandis que vous leur don-
» niez loix nouvelles, sept ans sont passés ou envi-
» ron, durant lequel temps vos vertus et œuvres
» chevalereuses par le monde univers ont esté si
» avant manifestées que assez est notoire celle doctrine
» vous estre superflue. Car ainsi comme en toutes au-
» tres vertus de paix et de guerre, vous mon très
» redoubté seigneur pas n'estes gaires seurmonté
» d'Alexandre, ainsi en devocion, continence, chas-
» teté et attrempance l'avez surmonté evidamment.
» Et telement certes que icellui Alexandre pas ne
» vouldroit estre exemple de vertus, mais sé faire
» se pouvoit qu'il retournast en nostre siecle, vous,
» mon très redoubté seigneur, deveriez estre exem-
» ple d'Alexandre. Que sé exemple vous estoit ne-
» cessaire, il n'estoit ja besoing de plus loing le
» cerchier que ès vertus, victoires et triumphes de
» vos ayeulx le duc Phelippe, le duc Jehan, le roy
» Jehan de Portugal, Alexandres de leur temps, de
» monseigneur vostre père, Alexandre du nostre.
» Car il se monstra si vaillant en conquestes, plus
» magnanime en reffuser principaultés, royaumes
» et empires que Alexandre ne se monstra onques
» en iceulx conquerant....

» Ainsi comme les anciens et les vieulx souhai-
» dent une fontaine de jonesse, qui point ne tollist
» les ans et ramenast les forces de leur prime eage,

» ainsi la lecture des vraies histoires, comme une
» fontaine de veillesse, point ne tire aux enfans leur
» force, et si leur donne experience de grant temps...
» Et pour ce que aucuns pourroient blasmer mon
» labeur comme superflu, disans que on trouve ces
» hystoires en françois, en rime ou en prose, en six
» ou sept manières, je respons qu'il est vray, mais
» corrompues, changiées, fausses et pleines de evi-
» dens mensonges. Parquoy il m'est advis que ma
» translation est presentement plus utile que elle ne
» seroit sé les dessusdicts n'estoient. Car sé ainsi
» est que ignorance vault mieulx que faulz savoir,
» il s'ensieult qu'il est plus utile corrigier les faulx
» que instruire au prime l'ignorant.... Si ne trouve-
» rez pas ici (mon très redoubté seigneur), que
» Alexandre ait volé en air à tous quartiers de mou-
» ton, né vaghé par dessoubs mer en tonneaux de
» voirre, né parlé aux arbres du soleil, né autres fa-
» bles faintes par hommes ignorans la nature des
» choses, non congnoissans tout à estre faulx et im-
» possible, et mesmes non entendans que quant
» Alexandre seroit eslevé en air ou vagheroit par
» dessoubs mer, si ne consuiveroit-il point la fin de
» son entente; car luy eslevé en air ne verroit nez
» que d'une tour, obstant la fragilité de nostre veue;
» et dessoubs mer, le tonneau romperoit sé le voirre
» estoit tendret, et sé espès, il n'i verroit goutte.
» Moult doncques est utile ceste histoire qui nous
» aprent au vray comment Alexandre conquist tout

» Orient, et comment un autre prince le peut arrière
» conquester, sans voler en l'air, sans aler soubs
» mer, sans enchantemens, sans gayans, et sans estre
» si fort comme Regnauld de Montalban, comme
» Lanselot, comme Tristan, comme Raynoard qui
» tuoit cinquante hommes cop-à-cop. Alexandre ne
» fut onques si vaillant, et si conquesta tout Orient,
» avec gens de telles forces que nous sommes au-
» jourd'hui....

» Jehan, duc de Calabre, prince de très clere
» connoissance, tant en paix comme en guerre,
» estant en vostre logis de Conflans, en presence
» de monseigneur de Crequy, me dist que c'estoit
» la meilleure histoire qu'il avoit onques veu; mais
» que c'estoit dommage qu'il y failloit le premier
» livre, et, en autres lieux, ce que j'ay resarté
» et recouvré. Parquoy très hault et très puis-
» sant, etc., etc. »

Cette longue citation prouvera mieux encore que Vasque de Lucène étoit réellement un très-habile écrivain, un homme de sens profond et de jugement exquis.

N° 6900.

263. TITE-LIVE, TRADUIT PAR PIERRE BERCEURE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 247.

Cet énorme volume contient la traduction de tout ce que l'on connoissoit de Tite-Live au XIVe siècle; c'est-à-dire la première décade, la troisième et neuf livres de la quatrième. Il commence par onze feuillets consacrés à la table des chapitres. Puis vient le *prologue du translateur*, *Pierre Berceure*, et enfin « le prohème de l'aucteur, qui fist ce livre, appellé » Titus Livius. »

La première grande miniature, d'un bon style, est de présentation. Berceure à genoux offre son livre au roi Jean. Il y a une autre petite miniature en tête de chaque livre, et une grande en tête de chaque décade. L'écriture, qui est fort bonne, rappelle bien celle de Michel Gonnot, prêtre de Croisans. Le volume est formé de cinq cent quarante feuillets.

Nos 6900. 5. 5. — 6908. 5, et 6902. 3.

264. LES DÉCADES DE TITE-LIVE, TRADUCTION DE PIERRE BERCEURE.

Trois volumes in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XIVe siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Fonds Colbert, nos 304, 305 et 306.

Très-bel exemplaire complet, que les anciens bibliothécaires ont coté d'une manière assez irrégulière; la deuxième partie étant renfermée dans le volume 6908 5, et la troisième dans le volume 6902 3. Sur la feuille de garde placée en tête de chaque volume, on voit un grand écu ayant pour cimier un haubert surmonté d'une tête de levrette, et pour soutiens un lion et un aigle. Cet écu est *de gueule à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de douze billettes de même.* On reconnoît ici les armes de la maison de Villequier. Elles sont également reproduites dans la vignette accompagnant la première miniature de chaque volume.

N° 6901.

267. LES DÉCADES DE TITE-LIVE, TRADUITES PAR PIERRE BERCEURE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 102.

Superbe manuscrit exécuté pour le duc Jean de Berry, qui a mis à la fin du texte sa signature. Sur la feuille de garde ve du commencement, on lit : « C'est Titus-Livius, lequel est à Jehan, fils de roy » de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de » Poitou, d'Estampes et Bouloingne, et d'Auvergne. » J. Flamel. »

Cet exemplaire est vaguement indiqué dans les catalogues du duc de Berry; l'écriture, les ornements et le vélin en sont de la plus grande beauté.

Nos 6901. 3. 3. — 6901. 4. 4. — 6901. 5. 5.

268. LES DÉCADES DE TITE-LIVE, TRADUCTION DE PIERRE BERCEURE.

Trois volumes in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVe siècle. Reliés en veau fauve, aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert, anc. nos 470, 471 et 472.

Les miniatures du premier volume, assez agréables, ont seules été exécutées. L'écriture est fort

belle et digne du copiste de l'exemplaire du Valère Maxime, décrit sous le n° 6726 3. 3.. J'ai dit que son nom étoit Taingui. Il a signé deux fois cet autre travail, et la seconde fois il a fait précéder sa signature de plusieurs vers qui peuvent nous donner à croire que Taingui appartenoit à quelque corporation demi-permise, telle que celles dont le poète Villon se plaisoit à chanter les exploits et à reproduire l'argot. Voici les vers de notre habile copiste :

Ci finent les trois decades
De Titus qui sont moult sades.
Escriptes par Raoul Taingui
Qui n'est pas forment amaigri,
A Champlot où il a esté,
Et à Paris tout cest esté
Aux despens de mon seigneur;
Tandis priant du meilleur
Sans faire noise né riot,
Dont me rapport à Petiot,
Fors aux pians et aux crupaux
Comme freres et catervaux.
Si prie Dieu, le roy Jhesus
Qui a fait Thetis et Bacchus
Et qui est creator omnium rerum
Qu'il doint à monseigneur regnum celorum.
Amen.
Catervaument
Non tuffaument.
A. R TAINGUY, M.

Champlost ou *Champlot* est sans doute le village situé à trois lieues d'Avallon. Dans ce cas-là, *monseigneur* seroit probablement le duc de Bourgogne Jean-le-Bon, et Taingui auroit travaillé pour

son compte. Nous retrouverons encore plus d'une fois ce jovial artiste.

N° 6902.

271. LES DÉCADES DE TITE-LIVE TRADUITES PAR PIERRE BERCEURE, DEUXIÈME ET TROISIÈME PARTIES.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 34.

Au bas de la première vignette est l'écu de France aux trois fleurs de lis. Le premier volume de cet exemplaire, assez conforme pour les ornements et pour l'écriture au n° 6900, est à désirer; ce deuxième et dernier contient 374 feuillets.

N° 6903.

272. LES DÉCADES DE TITE-LIVE TRADUITES PAR PIERRE BERCEURE, DEUXIÈME ET TROISIÈME PARTIES.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 105.

Cet exemplaire de la seconde partie de l'ouvrage de Berceure est d'une écriture et d'ornements assez peu estimables. Il n'en a pas moins appartenu à

Jacques II, roi de Hongrie, et à ses descendants, les comtes de Bourbon la Marche, comme on le voit par trois mentions de propriété placées, les deux premières sur la feuille de garde du commencement, la troisième à la fin du texte de Berceure. Les voici toutes trois :

— « Iste liber est Jacobi secundi Dei gracia Jhlm., » Sicilie, Dalmacie, Croacie, Ravie, Servie, Lo- » domarie, Bulgarieque regis ; ducis Nemorici, » Provincie, Folqualquirei, Pedimontis ; Marchie, » Castris ac Perdiacis comitis. Quem excellentis- » simum principem diva gracia nobis conservet in- » columem et longevum cum augmento honoris et » potestatis; amen. »

— « Ceste histoire de Titus Livius est à très hault, » très excellent et très puissant prince Jaques, par la » grace de Dieu roy de Hongrie, de Jherusalem et » de Sicille, conte de la Marche et de Castres. »

— « Ceste segonde et tierse décade de Titus Li- » vius est à mons. de Beaujeu, conte de La Marche. » (Signé) *Pierre*. — Pour Castre. »

Jacques II de Bourbon avoit épousé en 1415 et en secondes noces Jeanne II, reine de Naples et de Sicile. C'est elle qui lui permettoit d'ajouter à son nom tant de titres pompeux et purement honorifiques. Il se fit cordelier en 1436 dans un couvent de Besançon, et y mourut âgé de soixante-huit ans, en 1438.

Nos 6904. — 6905. — 6906. — 6907.

273. LES DÉCADES DE TITE-LIVE, TRADUITES PAR PIERRE BERCEURE.

Quatre volumes in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVe siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats, et le chiffre PP. répété sur les coins et sur le dos de la reliure.

Ancienne bibliothèque Béthune, no 127.

Cet exemplaire complet seroit d'un prix ordinaire, si le dernier volume ne présentoit la signature de la reine Jeanne d'Evreux. D'ailleurs, l'écriture en est bonne et nette, et les ornements assez élégants. Le cadre de toutes les miniatures est formé de la bande tricolore du XIVe siècle. Le premier volume ne contient en 92 feuillets que les quatre premiers livres de la première décade ; le deuxième volume, de 102 feuillets, renferme les derniers livres de la même décade. Le troisième volume contient la troisième décade complète, en 165 feuillets. Les trois feuillets suivants, les derniers du volume, sont consacrés à la table de la quatrième décade, que Berceure, comme on sait, nomme toujours la troisième.

N° 6907 [2] et [3].

277. LES DÉCADES DE TITE-LIVE, TRADUCTION DE PIERRE BERCEURE.

Deux volumes in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XVe siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes des ducs de Bourbon surmontées d'un chapeau de cardinal, sur le dos.

Fonds Versailles, n° 260.

Voici l'un des plus riches et des plus beaux livres de la Bibliothèque du Roi. Les miniatures rappellent fort bien le style de Fouquet et pourroient bien être de cet excellent enlumineur. Dans tous les cas, quoique plus corrects et plus estimables, les ornements et l'écriture rappellent très-bien les beaux manuscrits de la *Légende dorée*, cotés 6889 [2] et [3]; ce qu'il y a de plus admirable dans ces nombreux chefs-d'œuvre, c'est une entente de costume qui pourroit rivaliser avec celle des peintres du XVIIe et du XVIIIe siècle. Vous ne trouverez pas ici, dans les scènes guerrières, des canons ou d'autres armes modernes; les casques sont bien réellement ceux des anciens Romains, et le plus souvent les édifices ont le caractère de l'architecture antique. Malheureusement le troisième volume de cet exemplaire n'est pas entré dans notre bibliothèque.

L'écu frappé sur le dos de la belle et simple reliure semble indiquer qu'elle fut faite pour le cardi-

nal de Bourbon ; mais je ne sais comment expliquer la lettre M, placée au-dessous du titre, et bien au-dessus de cet écusson. Peut-être ne signifie-t-elle que *manuscrit*. On la retrouve également au-dessous du titre des nos 6889 [2] et [3] et sur le dos de toutes les reliures du fonds de Versailles qui portent le même écu.

N° 6907 [4].

279. LA QUATRIÈME DÉCADE DE TITE-LIVE, TRADUCTION DE PIERRE BERCEURE.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France et de Navarre, accompagnées du chiffre de Henry IV. (H.)

Fonds Versailles, n° 260.

Ce volume, d'un style médiocre sous le rapport des miniatures, sert à compléter l'admirable exemplaire qui précède. Il n'a pourtant avec lui rien de commun, si ce n'est la reliure que Henri IV semble avoir fait exécuter sur le modèle des autres. Elle est aussi fort belle.

N° 6908.

280. LA PREMIÈRE DÉCADE DE TITE-LIVE, TRADUCTION DE PIERRE BERCEURE.

Un volume in-folio, papier, deux colonnes; XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancienne bibliothèque Mazarin, n° 245.

Ce volume a fort peu de valeur, et plusieurs feuillets manquent dans le cours de cette première décade. On voit sur la première page qu'avant d'entrer dans la bibliothèque du cardinal Mazarin, il avoit fait partie de celle de Bourdelot, sans doute Jean l'Helléniste, qui a placé là sa signature. Sur la feuille de garde qui précède, on lit : *Vive le capp^ne. La Fleur*, 1592. — *Ce livre est au capp^ne. La Fleur*, 1592. — W. LE CAPP^ne. LA FLEUR, 1592. — *Faict par moy Jehan Seconnet.* — PAVL CONSTANT.

N° 6908 [3] et [2].

281. LES DÉCADES DE TITE-LIVE, TRADUCTION DE PIERRE BERCEURE.

Deux volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, deux miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Reliés, le premier en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats, le second en veau marbré, à l'aigle de France sur les plats, et au chiffre N sur le dos.

Fonds de Versailles, n° 241.

Ces deux volumes étoient séparés à tort dans la bibliothèque de Versailles. Le premier fut réuni à notre collection long-temps avant le second; voilà pourquoi l'un est confondu parmi les anciens manuscrits du Roi, tandis que l'autre fait partie du fonds de Versailles; tous deux appartiennent au même exemplaire dont le troisième volume est encore à désirer. La première décade est renfermée dans le n° 6908 [3], et la troisieme décade qui forme la seconde partie de la traduction de Berceure, dans le n° 6908 [2].

L'écriture des deux volumes est bonne et régulière; la miniature placée en tête du n° 6908 [2] est fort curieuse à cause de plusieurs formes de bombardes et de pièces d'artillerie.

N° 6909.

283. FRAGMENTS D'HISTOIRE UNIVERSELLE, DEPUIS JULES-CÉSAR JUSQU'AU QUATORZIÈME SIÈCLE DE NOTRE ÈRE.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 3.

Ce beau volume a été exécuté pour Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse; il a donc été décrit, mais très-imparfaitement, dans l'ouvrage de M. Van Praet, sous le n° XCI. Il est orné d'une grande miniature et de vingt grisailles assez grossières, bien qu'elles rappellent celles du n° 6809, décrit dans mon premier volume. La grande miniature, dans le style des gravures ordinaires des livres d'heures de la même époque, représente le triomphe de Pompée. Sur plusieurs édifices de la ville de Rome qui forme le dernier plan de cette composition, on voit l'écu des papes (de gueule aux deux clefs d'argent en sautoir). On lit aussi bien distinctement sur un autre bâtiment les mots : *S. Piere de Romme.* Dans la ville est la bombarde qui accompagne l'écu de la Gruthuyse; mais celui-ci a été recouvert des trois fleurs de lys de France.

La table générale, placée en tête du volume,

a induit en erreur l'ancien relieur, nos anciens catalogistes et M. Van-Praet lui-même. En voici les premiers mots : « Cy se commence la table de » ce present livre intitulé : Les Commentares de » Cesar. Lequel contient en soi trois cent soixante- » huit chappitres. »

Il est bien vrai que le volume contient ce nombre de chapitres, mais l'histoire de César n'embrasse que les cent soixante-dix premiers. Cette histoire est d'abord assez fidèlement fournie par les Commentaires de César; mais aux circonstances véridiques sont ajoutés, sans scrupule, beaucoup de détails fabuleux : plus on avance dans la vie du héros romain, plus on voit le moderne arrangeur s'écarter des sources historiques. Avec le cent quatrième chapitre finit le récit de la guerre des Gaules. Dès le suivant, qui se rapporte à César revenant en Italie, nous voyons « comment il fu moult emerveil- » lié de la vision qui s'apparut à l'aborder de la » rivière. » Puis « comment il passa l'aighe après la » fourme d'un jayant. » La suite emprunte beaucoup à la Pharsale de Lucain et aux traditions du moyen-âge sur Caton, dont les enseignements sont transcrits du cent cinquante-cinq au cent soixante-unième chapitre.

Du cent soixante-onzième au deux cent huitième chapitre, le récit se rapporte à l'empire d'Auguste. La place principale est dévolue à la Palestine, à Hérode, à Joseph, à Marie et à Jésus-Christ. Les huit chapitres suivants embrassent le règne de Ti-

bère, ou plutôt l'histoire des Juifs sous ce règne. Puis on voit au chapitre 230 « comment Hérode fit » mettre saint Jacques en prison. » Au chap. 237, « comment l'empereur Claudius fist édiffier la cité » Clocestre. » Au 259e, « comment Vaspasien adjousta » les winages (espèce de tribut) ès Gaules. » Le 294e nous conduit à Constantin; le 303 à Julien l'Apostat. Au 324e nous arrivons à Charlemagne, auquel on ne consacre qu'un seul chapitre de quatre colonnes. Ch. 337 : « Comment les François se croisèrent » pour aller oultremer dont Godeffroi de Buillon » fu souverain capitaine. » Ch. 344 : « Des trois maris » que la contesse Jehanne de Flandres et de Hay- » neau ot. » Ch. 346 : « Comment la cité de Noion » et l'eglise N.-D. furent arses. » (An 1293). Ch. 358 : « Comment les Templiers du reaulme de » France furent mis à mort. » (An 1307.) Les chapitres 360 à 363 sont consacrés à Enguerrand de Marigny. Enfin, les derniers mots du dernier chapitre sont : « Phelippe de Valois (Philippe VI) fu » frere à la contesse de Hainau Jehanne, laquele » se rendi puis nonne à Fonteneles de lès Vallen- » cesnes, après le trespas de son mari, le noble, » sage et vaillant conte Guillaume de Hainau, des- » susdit. »

D'après les courts détails dans lesquels je viens d'entrer, on voit que ce volume peut mériter d'être consulté pour la dernière partie de son texte. J'ignore quel en est l'auteur.

N° 6909 [2].

284. LES COMMENTAIRES DE CÉSAR, TRADUITS ET AUGMENTÉS.

Un volume in-folio, papier, deux colonnes, une jolie initiale; fin du xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancienne bibliothèque du président de Mesmes, n° 195.

On trouve ici le texte du beau manuscrit 6722, décrit dans le premier volume, à l'exception des deux prologues et des considérations préliminaires. Les cinq premiers feuillets, qui renferment le commencement de la table des chapitres sont diagonalement rongés par les vers ou les rats. Puis les premiers feuillets du texte ont été complètement enlevés jusqu'à la fin du septième chapitre.

Le volume paginé dans le xvie siècle, déjà après sa mutilation, contient deux cent vingt-deux feuillets. L'explicit est ainsi conçu : « Et atant fini le xe » et dernier livre des Commentaires de Jules Cesar, » translatés en la ville de Lille l'an mil IIII. C. L. XXIIII, » *par Jehan du Chesne humble et indigne.* » Les derniers mots ont fait avec assez de raison attribuer à Duchesne cette traduction; mais il faut rappeler qu'ils sont ici rayés à l'encre rouge, et que ce Duchesne ou *Duquesne* a plusieurs autres fois affecté le titre d'auteur d'ouvrages qu'il avoit seulement co-

piés. Je pense que le n° 6910 n'a pas même été copié par lui, mais d'après une de ses copies, antérieures de quelque temps, c'est-à-dire remontant à l'année 1474.

N° 6910.

285. HISTOIRE DE JULES-CÉSAR, D'APRÈS SES COMMENTAIRES ET LES RÉCITS DE LUCAIN, SALLUSTE ET SUÉTONE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, initiales; fin du xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune.

Ancienne bibliothèque Béthune.

C'est le même travail que contient le n° 6723, décrit dans mon premier volume, du moins jusqu'au f° 238. A partir de là jusqu'au f° 246 et dernier, on trouve : « Tous les empereurs qui ont esté depuis » Octovien jusqu'à present, » c'est-à-dire jusqu'à Frédéric III, mort en 1493. La table générale des chapitres a été placée à la fin.

N° 6911.

286. VALÈRE-MAXIME, TRADUIT ET COMMENTÉ PAR SIMON DE HESDIN ET NICOLAS DE GONESSE.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes, initiales; deuxième année du xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 519.

Ce très-bel exemplaire d'un ouvrage déjà décrit dans notre premier volume sous les n°s 6724 à 6727,

est, suivant toutes les apparences, le premier qu'on ait exécuté de la traduction complète. Non-seulement l'écriture et les ornements rappellent les meilleurs ouvriers du duc de Berry, mais je suis parvenu à faire reparoître dans la mention autographe que ce prince avoit coutume de placer à la fin de tous ses beaux livres, les mots suivants : *Livre est au duc*..... Ce n'est pas tout : dans l'inventaire de ses meubles on trouve : « Un grant livre de Valerius-Maximus, his-
» torié et escript : *Urbis Romæ*, garny de quatre
» fermoirs d'argent esmaillez aux armes de monsei-
» gneur, lequel livre, Jean Coureau luy envoya à
» estraines le premier jour de janvier l'an 1401.
» Prisé 60 livres parisis. » La reliure et les fermoirs ont disparu, mais les mots cités se lisent exactement au second feuillet du n° 6911, et suffisent pour constater l'identité. Enfin au dessus de la mention autographe du duc de Berry on lit en admirables lettres d'or les mots suivants qui ont été copiés, mais presque toujours avec quelques suppressions ou incorrections dans les autres exemplaires.

« Par l'aide divine sans laquelle nulle chose n'est
» droitement commencée né profitablement continuée
» né menée à fin, est la translation de Valere le
» grant terminée, laquelle commencea très reverent
» maistre Symon de Haydin maistre en theologie,
» religieux des hospitaliers de Saint Jehan de Ihrsm,
» qui poursuivi jusques au VIIe livre, ou chapitre des
» Stratagèmes, et la lissa dès là en avant jusques à

» la fin du livre. Je Nicholas de Gonesse, maistre ès » ars et en théologie, ay poursuivi ladite tranlation » au mains mal que ay peu *du commendement et* » *ordennence de très excellent et puissant prince* » *monseigneur le duc de Beri et d'Auvergne*, » *conte de Poitou*, *de Boulongne et d'Auvergne*; » *et à la requeste de Jacquemin Courau son tré-* » *sorier*. Et ne doubte point que mon stile de tran- » slater n'est né si bel né si parfait comme est celui » devant. Mais je prie à ceulx qui le liront qu'il le me » pardonnent, car je ne suy mie si expert ès histoire » comme il estoit. *Et fut finie l'an mil* CCCC *et* I. *la* » *veille Saint Michiel l'Archange*. » Ce n'est donc pas en 1405 que l'on acheva ce grand travail, comme le portent d'autres leçons moins authentiques. Simon de Hesdin mourut sans doute en 1377, et Nicolas de Gonnesse fut aussitôt chargé de terminer son ouvrage.

Voilà donc encore un des beaux livres de l'ancienne librairie de Jean, duc de Berry, fils du roi Jehan-le-Bon. A l'occasion de la mention de l'inventaire citée plus haut. Lelaboureur, dans son histoire de Charles VI, remarque que les étrennes de Jean Courau, faites au premier janvier, prouvent que « les étrennes » ne se donnoient pas à cause du premier jour de » l'année, qui lors commençoit à Pâques. » Cette réflexion n'est pas absolument exacte. Il y avoit autrefois deux manières de compter les années; la première, la plus ancienne et la mieux consacrée, les

datoit du premier janvier; ainsi comptoient aussi les Romains, qui représentoient ce mois sous la figure d'un homme à double visage; ainsi comptoient également les chrétiens: cependant l'usage qui n'empêcha jamais de regarder le premier janvier comme une époque de renouvellement, l'usage, dis-je, prévalut de fixer le retour de l'année chrétienne à l'anniversaire de la mort de Jésus-Christ, et ce double compte met souvent de l'obscurité dans les supputations du moyen-âge.

La première miniature nous représente Simon de Hesdin dans un fauteuil, ayant à sa gauche un pupitre à deux étages et devant lui plusieurs auditeurs assis. Les autres sont placées en tête de chaque livre et les dernières valent mieux que les autres.

N° 6911. 2. 3. 4.

287. VALÈRE-MAXIME, TRADUCTION ET COMMENTAIRES DE SIMON DE HESDIN ET NICOLAS DE GONESSE.

Trois volumes in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XVe siècle. Reliés en maroquin rouge plein, aux armes du cardinal de Bourbon sur les plats.

Fonds de Versailles, n° 242.

Bel exemplaire, malheureusement très-mutilé. A l'exception de la première miniature qui est de présentation, toutes celles du premier volume et plusieurs du troisième ont été coupées. On lit à la fin :

« Et sic est finis. Laus Deo, pax vivis, requies defunc-
» tis. Anno Dni M. CCCC. L. XIX, die penultima mensis
» januarii in nobilissima civitate Parisiensi. Dulce no-
» men Jhu sit benedictum, in secula seculorum,
» Amen. *J. Ten Eyken.* » Quelques personnes pourront être tentées de retrouver ici la signature du célèbre *Jean Van Eyken*, surnommé Jean de Bruges. Mais je pense qu'il ne faudroit s'arrêter à cette conjecture qu'autant que le caractère des miniatures se rapprocheroit de celui des œuvres de ce grand artiste. Ici la mention que je viens de transcrire est celle du copiste de tout le volume, et nous ne voyons pas que Van Eyken ait été en même temps peintre et calligraphe.

N° 6912.

290. VALÈRE-MAXIME, TRADUIT ET COMMENTÉ PAR SIMON DE HESDIN.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 216.

Il ne contient que la partie traduite par Simon de Hesdin. Dans le premier compartiment de la première miniature, on voit le traducteur offrant son livre au roi Charles V, dont le manteau d'azur est parsemé de fleurs de lis d'or.

N° 6913.

291. VALÈRE-MAXIME, TRADUCTION DE SIMON DE HESDIN ET DE NICOLAS DE GONESSE, SANS LES COMMENTAIRES.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 402.

Dans cet exemplaire on a supprimé presque tous les commentaires que les deux traducteurs avoient ajoutés au texte de Valère-Maxime. Les premiers mots sont : *Incipit Valerius Maximus, historiographus eximius.* L'écriture en est fort belle et doit appartenir à la fin du xve siècle. On trouve à la fin du texte la signature *Ludovicus de Bourbon*, qui pourroit bien simplement rappeler le nom du copiste et non pas d'un prince du sang royal. Dans tous les cas, elle est de la même main que le reste de la copie. — Sur la dernière feuille de garde on reconnoît encore la signature de *Guillaume de la Baume*, tracée sur une autre que j'ai fait reparoître imparfaitement, mais que je crois pouvoir lire *Gono*. Ce Guillaume de la Baume vivoit en 1486; il étoit alors chevalier, seigneur d'Yerlan.

Nos 6914. — 6915.

292. VALÈRE-MAXIME, TRADUCTION ET COMMENTAIRES DE SIMON DE HESDIN ET DE NICOLAS DE GONESSE.

Deux volumes in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du xve siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anciens nos 120 et 302.

Exemplaire magnifique, orné de petites miniatures en tête des chapitres, et de grandes au devant de chaque livre. Parmi celles-ci, la première, qui est de présentation, et la dernière m'ont semblé les plus remarquables. L'ouvrage paroît avoir été fait pour le seigneur de la Gruthuyse, dont on auroit recouvert les armes, au bas de la première vignette du cinquième livre. Les deux volumes sont formés de quatre cent quatre-vingt-dix feuillets réunis sous la même pagination.

No 6916.

294. VALÈRE-MAXIME, TRADUCTION ET COMMENTAIRES DE SIMON DE HESDIN ET DE NICOLAS DE GONESSE.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du xve siècle. Demi-reliure, maroquin rouge et carton.

Ancienne bibliothèque de Gaston, duc d'Orléans, no 15.

Cet exemplaire, avant d'être dans la *librairie* du duc d'Orléans, faisoit partie de celle des comtes de

Saint-Vallier, dont nous retrouvons ici les armes dans les vignettes, comme à la fin de la superbe Bible historiale décrite sous le n° 6829. Je pense en outre que c'est ici l'exemplaire décrit dans l'inventaire du duc de Berry, de la manière suivante : « Un livre de Valerius Maximus, translaté en fran-» çois; escrit de lettre de court; historié au commen-» cement d'un roy et d'un frere de l'ordre de Saint » Jehan, qui lui presente un livre. Prisé 25 livres » tournois. » (Voy. Barrois, *librairie protypographique*, n° 512.)

N° 6916 [3].

295. LES QUATRE PREMIERS LIVRES DE VALÈRE-MAXIME, TRADUCTION ET COMMENTAIRES DE SIMON DE HESDIN.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, initiales; commencement du xve siècle. Relié en très-beau veau fauve sur bois, aux armes de Le Breton (étoile d'or, environnée de trois colombes posées deux et une, celles du chef affrontées avec un lion naissant en chef). Sur les plats de la reliure on lit en lettres d'or : *Hector. Le. Breton. seig. De. La. Doinneterie. roy. d'armes. de. France.*

Fonds Colbert, ancien n° 359.

Ce volume très-bien relié, mais dont on a enlevé les miniatures, est dépareillé; le second n'est pas entré à la Bibliothèque du Roi, et sans doute ne fut jamais la propriété d'Hector le Breton. Dans les armes de celui-ci frappées sur la reliure, on voit que l'étoile a été recouverte d'nn petit écusson à la fleur de lis d'or. C'est qu'en effet en 1638 le roi

Louis XIII avoit accordé à Hector le Breton la permission de placer dans ses armes la fleur de lis d'or de France. Ce brave gentilhomme, après avoir perdu un œil au siége d'Amiens, avoit succédé à l'un de ses cousins dans la charge de roi d'armes de France, au titre de *Montjoie-Saint-Denis*. Dans l'ordonnance qui lui confère le droit d'ajouter à ses armes une fleur de lis d'or, on voit qu'à cette époque (4 juin 1638) « il estoit sur le point de mettre au jour un recueil » des ceremonies tant de paix que de guerre et autres » choses remarquables, ce qui devoit estre de grande » utilité. » Nous avons plusieurs manuscrits généalogiques d'Hector le Breton. Son fils, *François le Breton*, lui succéda dans la charge de roi d'armes qu'il exerçoit encore en 1673.

N° 6917.

296. VALÈRE MAXIME, TRADUCTION ET COMMENTAIRES DE SIMON DE HESDIN ET NICOLAS DE GONESSE.

Un volume in-folio, papier, deux colonnes; xv° siècle. Demi-reliure maroquin rouge et carton.

Ancienne bibliothèque de Gaston, duc d'Orléans, n° 16.

Exemplaire complet, portant à la fin l'explicit de Nicolas de Gonesse, et la véritable date de l'exécution de l'ouvrage, 1401.

N° 6917 7.

297. VALÈRE-MAXIME, TRADUIT EN ESPAGNOL VALENCIEN PAR ANTONI CANALS.

Un volume in-folio, papier et vélin, deux colonnes, initiales; XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert sur les plats.

Fonds Colbert, ancien n° 516.

Cette traduction est dédiée, non pas à Jean Ier, roi de Castille, comme le dit Nicolas Antonio (*Bibliotheca hispana vetus*, *lib.* IX, *n°* 396. Madrid, 1788), mais à Jacques, cardinal, évêque de Séville et administrateur de l'évêché de Valence. Dans cette dédicace, après avoir comparé les vertus romaines avec les vices des chrétiens, il ajoute : « Com entrels » altres istorials qui han tratat dels fets vretuosos » de Roma en compendios o breu stil e molt senten- » cios sia Valeri, loqual, seynor, vos havets singu- » larment por mans.... Loqual es pelegri e poch » comunicat en lo regne d'Arago, c' aço por l'estret » stil que serva en sa ordinacio porque yo a mana- » ment de vostra senyoria, el tret de lati en nostra » vulgada lengua materna Valenciana, axi breu com » he postut, jassesia que altres l'agen tret en lengua » catalana; empero com lur stil sia fort larc e quasi » confus, entresmesclant hils gloses que fon o defal- » liment de vocables o no poder compendre les dits » istories en breu sentencia. Mas com los enteniments

» dels vivents huy sien molt aguts e breus, e les oc-
» cupacions des gents grans e difuses, consideri que
» por tolre enuig et satisfer en temps esdeveindor
» als enteniments de molts, tragues lo dit Valeri el
» comprengues en breu tractat, proseguint les isto-
» ries segons la sentencia literal, acostant me al test
» axi prop com poch ma pocha sufficiencia, etc. »

On voit donc que ce travail d'Antonio Canals a bien été fait sur le latin, et non sur une version catalane antérieure, comme le dit le même Nicolas Antonio, cité plus haut. Quant à cette version catalane antérieure, dont parle aussi Canals, il est vraisemblable qu'elle avoit été faite sur celle de Nicolas de Hesdin et Jean de Gonesse.

Nicolas Antonio place Antoni Canals parmi les derniers écrivains du xve siècle. La leçon que nous avons sous les yeux est d'une excellente écriture espagnole. Il est fâcheux que plusieurs feuillets aient été arrachés et quelques autres transposés.

N° 6918.

298. HISTOIRE DE CÉSAR, D'APRÈS LUCAIN, SALLUSTE ET SUÉTONE.

Un volume in-folio, vélin, vignettes et initiales avec sujets enluminés; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 124.

Les premiers mots sont : « Ici comencent li fes des
» Romains compillés ensemble de Salluste, de Sue-

» toine, de Lucan. Cest primiers livres est de Jullius
» Cessar.—Chascuns hom à cui Deu a doné, etc., etc. »
Les derniers mots, en rubrique comme les premiers, sont : « Icy tesmoingne Seutonies la mort et la vie
» Cesar. Celui de cui le livre est et celui qui l'escrit
» puisse aloir avec Jezu en paradis. Dites amen que
» Dieu l'otroit, ensi com j'ai dit si soit. »

Ce volume a été exécuté en Italie, et les sujets composés dans les vignettes sont d'un caractère et d'un mérite peu ordinaires. On distingue surtout le dessin correct des chevaux, ordinairement si négligés chez les enlumineurs françois de la même époque. Le nom des anciens propriétaires a été effacé sur la première feuille de garde et sur la dernière. Il m'a été impossible de les faire exactement revenir.

N° 6918 [2].

299. HISTOIRE DE CÉSAR, D'APRÈS LUCAIN, SALLUSTE ET SUÉTONE.

Un volume in-folio, papier, deux colonnes; fin du xv° siècle. Demi-reliure maroquin rouge et carton.

Ancienne bibliothèque de l'archevêque de Reims.

Sur la seconde feuille de garde on lit en rubrique : « Icy en ce volume sont les notables et auctentiques
» orateurs et historiographes Saluste, Julle Celso,
» Lucan, Suetosne. »

C'est le texte abrégé du volume précédent.

N° 6918 ². ².

300. HISTOIRE DE CÉSAR, D'APRÈS LUCAIN, SALLUSTE ET SUÉTONE.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du XIV° siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Fonds Colbert, ancien n° 301.

Ce bel exemplaire est l'un des plus anciens qui nous soient restés de la compilation anonyme des historiens de César. Les miniatures en sont d'un style précieux, malgré leur grossièreté; l'écriture en est excellente. Le volume a d'ailleurs cela de particulier qu'il est numéroté de la main de l'ancien copiste, en chiffres arabes, par pages et non par feuillets. Je ne connois pas d'autre exemple aussi ancien de *pagination*. Le texte historique se compose de 665 pages. A la suite est une table latine fort étendue de toutes les matières. Elle embrasse plus de la quatrième partie de tout le volume, et les renvois aux numéros des pages attestent que ces numéros et le texte ont été exécutés en même temps.

Dans la vignette de la première page on trouve un écu de *France, bordé de gueule au lambel de quatre pendans* qui est d'Artois, *parti de France à la bordure de gueule* qui est Valois. C'est l'écu

de Jeanne de Valois, fille de Charles de France, comte de Valois, et arrière petite-fille de saint Louis. Jeanne de Valois avoit épousé en 1318 Robert, comte d'Artois, troisième du nom, mort en 1343. La bordure de sable qui charge accidentellement ici les armoiries de ce prince peut nous faire croire que l'écu fut peint après sa mort. Mais dans ce cas la copie du manuscrit auroit été exécutée long-temps auparavant.

Ce livre passa ensuite aux mains de Louis de Harcourt, d'abord évêque de Beziers, puis archevêque de Narbonne, puis patriarche de Jérusalem. C'est là ce que prouve la double mention suivante, écrite sur le v° de la seconde feuille de garde du commencement.

« Hic liber est reverendissimi in Christo patris et » domini Ludovici de Haricuria, quondam Biterrensis » episcopi, mox Narbonnensis archipresulis, nunc » autem patriarchæ hierosolimitani, episcopi Bajo- » censis, nec non administratoris cenobii Beate Ma- » rie de Lira, Ebroicensis diocesis. »

« Ce livre fut donné à la ville de Rouen par mon- » dit seigneur le patriarche, en l'an mil IIII. C. LXXV, » et baillé par les mains de sire Nicolas Poillevillain, » lors receveur de ladite ville. »

Louis de Harcourt, fils naturel de Jean de Harcourt, comte d'Albemarle, et de Marguerite de Preulay, vicomtesse de Dreux, porta long-temps le nom de bâtard d'Albemarle. Nommé évêque de Beziers avant 1451, il était l'année suivante archevêque de Nar-

bonne. En 1455, il présida la cour de l'échiquier de Rouen, et en 1460, il fut en même temps nommé évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem, le pape voulant par ce dernier titre relever les fonctions d'évêque que Louis de Harcourt échangeoit contre le nom d'archevêque de Narbonne. Notre mention apprend, de plus que le *Gallia Christiana*, que ce prélat étoit encore administrateur du couvent de N. D. de Lira, dans le diocèse d'Évreux. Il mourut en 1479, à Rouen, dans une maison de la paroisse de Saint-Godard encore aujourd'hui désignée sous le nom de la *maison du Patriarche*. Il a été enseveli dans l'église de Bayeux.

Nos 6919. — 6920. — 6921. — 6923.

301. LA FLEUR DES HISTOIRES.

Quatre volumes in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du xve siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anciens nos 20, 57, 58, et 381.

On a cru jusqu'à présent que cet exemplaire n'étoit composé que de trois volumes et que la seconde partie étoit perdue. C'est une erreur, la seconde partie est renfermée dans le n° 6923, que l'on avoit distingué des trois autres comme un volume dépareillé. Il faut donc consulter les quatre volumes dans l'ordre suivant : 6919, 6923, 6920 et 6921.

Ils furent exécutés pour un prince de la maison de Savoie, ainsi que l'atteste l'écu de Savoie figuré au bas de la première miniature de chaque volume. C'est comme on le sait une croix pleine d'argent dans un champ de gueules; mais ici, les couleurs du champ et de la croix sont également diaprées et surmontées d'un chapeau. A la fin du 4e volume est la signature du premier propriétaire, *Jean Louis de Savoie*, protonotaire apostolique, abbé de Stafarde, prieur de Nantua, évêque de Maurienne en 1451, archevêque de Tarantaise en 1458, et enfin évêque de Genève. C'étoit le huitième enfant du duc de Savoie Louis, et de la duchesse Anne de Cypre. Grand ami du duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire, il se trouvoit à Péronne quand le roi Louis XI eut l'imprudence de s'y rendre. Il mourut en 1481. Après lui, l'ouvrage, ou du moins l'un des quatre volumes (le n° 6923), fut donné à la petite princesse *Yolande Louise de Savoie*, fille du duc Charles, née à Turin en 1487, et morte à l'âge de 13 ans, en 1500. Sa signature est plusieurs fois griffonnée sur la dernière feuille de garde de ce volume. Yolande étoit depuis 1496 fiancée à Philibert de Savoie, comte de Bresse.

Il est probable que ce bel exemplaire de la *Fleur des Histoires* fut exécuté dans les états du duc de Bourgogne; il rappelle en effet les scribes attachés à la librairie de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire. Du reste, il contient non pas l'ouvrage de Jean Mansel, mais le texte de l'exemplaire inscrit

sous les nos 6734 à 6736, et décrit dans mon premier volume. La quatrième partie contenue pour la première fois dans le no 6924, renferme, 1° le long extrait des dialogues de saint Gregoire ; 2° « aucuns » exemplaires moraulx en divers propos assemblez et » extrais de pluseurs escriptures qui moult peuvent » valoir pour bonnes meurs. Et premiers comment » ung abbé ne doit point estre trop rigoreux » contre ses jeunes moines. » 3° Abrégé d'histoire universelle, depuis Domitien jusqu'à Charles VI, roi de France.

Chacun des deux premiers volumes n'a qu'une seule miniature en tête; mais les deux autres en offrent une grande quantité de petites. Elles sont riches de couleurs, mais d'un dessin peu correct. La dernière partie, qui se rapporte à l'histoire universelle, comprend plus de deux cents feuillets.

N° 6922.

305. LA FLEUR DES HISTOIRES, DEUXIÈME VOLUME.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France.

Ancien n° 230.

C'est le second volume d'un exemplaire dépareillé du texte des tomes précédents, mais cet exemplaire ne devoit former que trois volumes, celui-ci compre-

nant dans 454 feuillets le second tiers de l'ouvrage entier. Il est d'une excellente écriture qu'on peut faire remonter au milieu du xve siècle.

Au bas de la table placée au commencement on voit la peinture de l'écu de France à la bande ou bâton de gueule qui est Bourbon; mais ce bâton est lui-même accompagné à son extrémité supérieure d'un lionceau de sable rampant, comme dans l'exemplaire du *Miroir historial* décrit, tome Ier, page 53.

N° 6924.

306. LA FLEUR DES HISTOIRES, QUATRIÈME PARTIE.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-belles miniatures, vignettes et initiales; fin du xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anc. n° 70.

Ce volume est évidemment le quatrième de l'exemplaire dont nous avons décrit les précédentes parties sous les n°s 6734, 6735 et 6736. Le numéro ancien diffère également de ceux des autres volumes et prouve qu'il est depuis long-temps éloigné de ses compagnons naturels. Écritures, ornements et armoiries, tout d'ailleurs est ici conforme aux trois autres. Cependant l'ouvrage n'est pas encore complet, il manque un cinquième volume commençant au récit historique du règne de Charlemagne. (V. tome Ier, p. 64 et 65.)

N° 6925.

307. HISTOIRE ANCIENNE DE THÈBES ET DE TROYES, DU ROYAUME DES FEMENIE, D'ALEXANDRE-LE-GRAND, DE CARTHAGE, ET DE ROME JUSQU'A JULES-CÉSAR.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 444.

Ce beau volume ne contient que la seconde partie de la compilation connue sous le nom d'*Histoires d'Orose*, bien que les récits soient empruntés aux romans en vers de Thèbes et de Troyes et aux Héroïdes d'Ovide, autant qu'à la première partie d'Orose. On retrouve le même texte dans le n° 6730 décrit dans mon premier volume, p. 52, à l'exception de la première partie, relative à l'histoire sacrée. On lit à la fin : « Ici finissent les livres » des hystoires du commencement du monde. C'est » d'Adan et de sa lignie ; et de Noé et de sa jene » lignie, et des XIIe filz Israel, et de la destruction » de Thebes et du commencement du regne de Fe- » menie, et l'ystoire de Troye la grant, et de Alixan- » dre le grant et de son père ; et de Cartage. Et du » commencement de Rome, et des grans batailles » que li Romain firent jusques à la naissance nostre

» Seigneur Jhesucrist quilz conquistrent tout le » monde. »

J'ai dit que l'auteur de cette compilation étoit inconnu; il doit avoir vécu dans le XIIIe siècle au plus tard, et il eut sur les imaginations du moyen-âge la plus décisive et la plus heureuse influence; car s'il n'appartient pas aux écrivains de modifier la tournure d'esprit de leurs contemporains, il leur est du moins accordé de transporter aux siècles suivants les vivantes traditions du caractère de la génération précédente. Dans le volume que j'ai sous les yeux, Ethéocle, Thideus, Achille, Hector, Alexandre et Pompée sont vraiment les héros du XIIe siècle, et, s'ils ont encore été ceux du XIIIe et du XIVe, on le doit en grande partie au type chevaleresque que nos romanciers avoient tracé et reproduit de cent manières. C'est d'ailleurs une comparaison assez intéressante que celle de l'Iliade et du *roman de Troyes*. A ne considérer que le fond du récit, je ne doute pas que la lecture de nos arrangeurs ne soit pour nous beaucoup plus agréable que celle de l'Iliade, et la raison en est simple : nous sommes moins éloignés de Godefroi de Bouillon que d'Achille et du roi Priam. Mais on sera mieux disposé peut-être à partager mon opinion après une courte citation prise à peu près au hasard. *Criséis* ou *Cressida*, fille de Calchas, étoit aimée du Grec Diomède et du Troyen Troïlus, l'un des enfants d'Hector. La jeune fille avoit donné sa foi à Troïlus; mais retenue en

ôtage par les Grecs, elle avoit reçu les hommages de Diomède. C'est ici que commence notre extrait : « Au milieu d'un combat acharné, Dyomède ala » jouster à Troïlus pour l'amour de s'amie, et le » tresbucha jus de la selle. Puis saisist moult tost le » destrier et le baille à un escuier et li dist : va-t-en, » fait-il, tost à la tente Calcas de Troies et dis à sa » fille que je li envoie ce destrier, et que je l'ai gaai- » gnié d'un chevalier qui, pour l'amour de elle à » huy faites maintes chevaleries, et si li di que toute » mon esperance d'amours est en li. A tant s'en tourne » li escuiers et ala tant que est venu devant la tente et » est entré dedans et a saluée la demoiselle. — Dame, » fait-il, ce destrier vous envoie Dyomède mon » seigneur, par grant amistié, et l'a conquesté de » Troïlus, et mainte proesce a huy fait pour vostre » amour. La damoiselle prist le cheval par la regne » et bien congnut qu'il estoit de Troïlus. Et a dit au » message : je congnois bien le cheval et le vassal de » qui il fu. Ne sçay comment il l'a eu, mais il lui » aura bien encore mestier s'il vuet joindre sovent » corps à corps à celuy de cuy il a gaaignié ; car il » est homs qui bien se sara vengier de ses meffais en » lieu et en temps. Si dites à vostre seigneur que » volontiers luy garderay, et quant il en aura mes- » tier, que à son talent le reprenge ancore, et je » croy certainement que ce sera assez tost. Et si li » dites que puis que il m'aime, je feroie que vilaine » sé je ne l'amoie ; et si le me salués et li dites encore

» de par moy que sé la force en est soie que il de-
» vroit contrester et espargner tous ceulx que il sau-
» roit qui m'ameroient et que je amerois. Et si li se-
» roit tenu à bien grant courtoisie; ensi dist la da-
» moisele, et atant se departi li messagiers d'elle,
» et retourna à son seigneur à la bataille où il
» estoit. »

Ce discours n'a rien d'antique, mais il faut convenir qu'il est pris d'une source cependant assez bonne, celle de la nature; et en faveur de la vérité des sentiments placés dans la bouche de Cressida, on pourra peut-être pardonner l'anachronisme des idées chevaleresques.

Les ornements très-nombreux qui décorent ce volume sont dus à deux artistes, ou plutôt au maître peintre et à ses élèves. Il est facile de distinguer la main exercée, habile et délicate du premier; on lui doit ici grand nombre de chefs-d'œuvre de grâce et de coloris, et la miniature qui se rapporte à la courte citation que je viens de faire, a surtout un charme inexprimable. Notre artiste se recommande ncore par le talent de grouper ses combattants et de peindre des mêlées : ses chevaux sont en général bien lancés et vigoureusement dessinés.

Nos 6926. — 6927. — 6928.

308. LA FLEUR DES HISTOIRES, COMPILÉE PAR JEAN MANSEL.

Trois volumes in-folio, papier, miniatures, initiales; fin du xve siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anciens nos 325, 304 et 209.

Ces énormes *billots* ne forment pas encore un exemplaire complet; la première et la dernière partie en sont à désirer. La seconde partie commence, comme le n° 6733, par les décades de Tite-Live et finit par la *Recollection d'exemples moraux*. Le récit du troisième volume s'arrête à la bataille de Courtray. En tête de chaque tome est une miniature, et dans la marge du bas un écu *d'azur à la fasce d'argent*, qui en recouvre un autre *bandé* de deux couleurs effacées; au verso, sur le point correspondant à cet écu, dans le troisième volume, on voit les trois lettres majuscules S. B. R. réunies par une cordelière. Je n'ai pas trouvé le secret de ces écus ni de ces lettres. A la fin de la seconde partie sont les cent quarante vers offrant en acrostiches le nom du compilateur Jean Mansel.

Sur les dernières feuilles de garde du dernier volume, on lit : « Regi Ludovico spectat. — Iste li-
» ber est regis Ludovici duodeci. — Lane de gra-
» chie m. catre cant CCCC IIII.... — .... Du Bou-
» chage. — Regi spectat iste liber et habuit ist. libr.

» mutuo a custode.... docto librario de Refuge. .. » Roy Loys XIIe. — Au roy Loys XIIe, etc. » Les derniers de ces griffonnages paroissent être autographes.

N° 6929.

311. LA FLEUR DES HISTOIRES, COMPILÉES PAR JEAN MANSEL, TROISIÈME PARTIE.

Un volume in-folio, papier, deux colonnes; fin du XVe siècle. Relié en veau fauve.

Ancienne bibliothèque du cardinal Mazarin, n° 82.

Ce volume ne contient que la première division de la troisième partie, depuis les légendes de saints jusqu'à l'histoire de l'empereur Valentinien. L'écriture en est bonne.

N°s 6930. — 6931. — 6932. — 6933.

312. LE MIROIR HISTORIAL DE VINCENT DE BEAUVAIS, TRADUIT PAR JEAN DE VIGNAY.

Quatre volumes in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-nombreuses miniatures, vignettes et initiales; XVe siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anciens n°s 257, 224, 252 et 253.

Nous avons déjà vu, sous les numéros 6731, 6732 et 6732², deux copies incomplètes du fameux ouvrage du frère Vincent. En voici un troisième exem-

plaire, le seul complet que nous possédions, et dont l'exécution est d'ailleurs aussi belle dans son genre que celle du n° 6731. Les vignettes, les initiales et l'écriture approchent réellement de la perfection ; et quant aux miniatures nuancées en façon de camayeu, elles sont d'une grande délicatesse de dessin et d'une entente d'effet digne de réunir les suffrages les moins favorablement prévenus. La grande figure frontispice du premier volume est colorée, et peut, à mon humble avis, être comparée aux plus beaux ouvrages de Perugin et de Foucquet. Elle représente le triomphe du Très-Haut sur les anges rebelles. L'intention de donner une ressemblance exacte aux trois figures de la Sainte-Trinité m'a surtout paru très-heureusement réalisée. Pourquoi faut-il qu'aucun indice du peintre ou de ceux qui l'ont fait travailler n'ait été conservé. On lit seulement à la fin du quatrième volume : « Cy fine le Mireoir hysto-» rial, et fu accompli l'an m. cccc LV, le VIe jour » de septembre. » Et quant au copiste, je crois y reconnoître la main du fameux Raoul Taingui, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler.

Bien des amateurs de beaux livres se sont disputés la possession de celui-ci : au bas du frontispice de chaque volume, on voit aujourd'hui les armes de France aux fleurs de lis réduites ; mais elles en recouvrent d'autres *pallées de gueule et or* dans le premier et le troisième volume, *d'or et gueule* dans le quatrième. Elles pourroient bien être celles

du cardinal Georges d'Amboise ; mais dans tous les cas cet écu en recouvre un troisième, celui de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse.

Dans le second volume, les armes de la Gruthuyse sont seules reconnoissables sous l'écu de France. Elles étoient accompagnées du chiffre L. M. plusieurs fois répété (*Louis* de Bruges et *Marguerite* de Borsselle). Ces lettres ont été effacées et remplacées par deux autres d'une autre forme, L. A. (*Louis XII* et *Anne* de Bretagne) ; à côté d'elles est le *porc épic*, âme de la devise de Louis XII. Dans le quatrième volume, l'M primitif a seul été remplacé par un A, et l'on a laissé également la bombarde, âme de la devise du seigneur de la Gruthuyse.

Les premiers mots de l'ouvrage sont : « Cy commence le premier volume du Miroir historial, » translaté de latin en françois par la main de Jehan » de Vignay, selon l'oppinion frère Vincent, qui en » latin le compila, à la requeste de mons. saint » Loys, roy de France. »

Le premier volume contient neuf livres, et s'arrête avec la traduction de quelques fragments des philosophes et poètes du premier siècle de l'ère chrétienne. Je me suis trompé dans mon premier volume, page 55, en prétendant que « Jean de Vi- » gnay ne s'étoit pas nommé dans son travail. » Au centième chapitre du troisième livre, avant de reproduire en vers les prétendus oracles de la *sybille d'Ericie*, il dit : « Lesquelles lettres... je *Jehan*

» *de Vignay*, translateur de ce livre, ay ordené en » françois en la manière qui s'ensuit, etc. »

Le deuxième volume commence avec le dixième livre et finit avec le dix-septième, qui comprend le règne de l'empereur Gracien.

Le troisième volume renferme les livres dix-huit à vingt-cinq. Il poursuit l'histoire universelle jusque vers la fin du XIe siècle.

Les livres vingt-six à trente-deux forment la matière du quatrième et dernier volume. C'est la partie du Miroir du monde la plus intéressante sans contredit. Vincent y continue l'histoire universelle jusqu'aux événements de son temps, et ne s'est arrêté que vers le milieu du XIIIe siècle.

N°s 6934 — 6935. — 6937.

316. LE MIROIR HISTORIAL DE VINCENT DE BEAUVAIS, TRADUIT PAR JEAN DE VIGNAY.

Trois volumes in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XIVe siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anciens n°s 62, 297 et 231.

Cet exemplaire est dépareillé; on avoit eu tort d'y réunir le volume coté n° 6936, car il comprend non pas la troisième, mais la seconde partie, et par conséquent il appartient à un autre exemplaire aujourd'hui également dépareillé. Quant à celui-ci,

l'écriture en est bonne, mais les miniatures en façon de camayeu sont grossièrement faites. Nous trouvons la date de la transcription et le nom du copiste dans les derniers mots du premier volume : « Ci fine le » premier volume du livre du Mireoir hystorial, es- » cript par Raoulet d'Orliens, l'an mil trois cens » quatre vint et seize. Parfait, à Dieu graces rendi, » de juin le premier vendredy. » Nous retrouverons encore plus d'une fois le nom et les ouvrages de *Raoul d'Orléans*. Il semble n'avoir pas exécuté les trois volumes ; car à la fin du dernier nous voyons la signature d'un second copiste *Guillaume Hervi*.

A la suite de cet explicit est la mention écrite en minuscules : *de Camera compotorum Blesensis*. Au bas de la première page de chaque volume on voit les armes de France au lambel d'argent à trois pendants. Dans le premier volume l'écu est supporté par deux renards, dans le second par deux lions, et dans le troisième par deux jeunes faunes. Cette variation prouve que les supports n'étoient pas encore considérés dans les dernières années du XIVe siècle, comme une partie importante des armoiries, et celles-ci nous permettent de reconnoître dans le premier propriétaire de notre exemplaire Louis de France, duc d'Orléans, fils de Charles V, et mari de Valentine de Milan ; le même que le duc de Bourgogne fit assassiner, près de la porte Barbette, en l'année 1407.

Le premier volume comprend les huit premiers livres de Vincent ; le second les huit livres suivants.

Les livres 17 à 24 étoient renfermés dans le troisième volume manquant; et dans le quatrième sont conservés les livres 25 à 32.

N° 6936.

319. LE MIROIR HISTORIAL DE VINCENT DE BEAUVAIS, TRADUIT PAR JEAN DE VIGNAY. DEUXIÈME PARTIE.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, initiales; XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 75.

Volume dépareillé, comprenant les livres IX à XVI de Vincent de Beauvais.

N° 6938.

320. LE MIROIR HISTORIAL DE VINCENT DE BEAUVAIS, TRADUCTION DE JEAN DE VIGNAY. PREMIÈRE PARTIE.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 412.

La miniature du frontispice est curieuse; elle est à deux compartiments dont le premier représente saint Louis commandant au frère Vincent le Miroir historial. Dans le second, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, ordonne à Jean de Vi-

gnay de traduire le Miroir en françois. Le fond de la première scène est tapissé de fleurs de lis, celui de la seconde l'est de fleurs de lis mêlées à l'ancien écu de Bourgogne (bandé d'azur et d'or à la bordure de gueules). La figure de cette princesse est surtout intéressante; une dame suivante porte la longue queue de sa robe, et derrière elle comme derrière saint Louis, sur le dernier plan, un huissier lève son bâton dont il menace la foule qui se presse autour des deux illustres personnages.

Ce volume ne contient que les huit premiers livres de Vincent. Il commence par la rubrique suivante : « Ci commence le premier volume du Mireoir » historial, translaté de latin en françois *par la main* » Jehan du Vingnay. Selon l'oppinion frere Vincent » qui en latin le compila, à la requeste monseignor » saint Loys. » Puis on lit encore à la fin : « Ci finist » le premier volume du Mireoir hystorial translaté » *par la main* Jehan du Vingnay. Cest volume » fu achevé l'an de grace mil ccc et xxxiii. la veille » Sainte Katerine. »

Si l'on considère que Jehanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, et troisième fille de Robert, duc de Bourgogne, et d'Agnès de France, fut couronnée reine de France en 1328, et mourut à Paris le 12 septembre 1348, à l'âge de cinquante-cinq ans, on en conclura qu'elle avoit quarante ans, lorsque ce volume fut exécuté pour elle; et les premiers et derniers mots du manuscrit tels que je viens de les trans-

crire, la première miniature telle que je viens de l'indiquer, ne nous permettront pas de douter que le n° 6938 ne soit vraiment l'original de l'ouvrage et, bien plus, le manuscrit autographe de Jean de Vignay. Cette observation me semble d'une grande importance, car je n'ai pas reconnu, dans un autre volume du même temps, l'écriture de l'auteur du texte même. Il doit donc, pour la traduction du *Miroir historial*, faire autorité de préférence à tous les autres, et nous y voyons du moins la preuve que le véritable nom de l'écrivain traducteur est *Jehan du Vingnay*, comme on le lit encore au troisième livre, chapitre 100, dans le passage que j'ai cité plus haut à l'occasion du n° 6930.

Par malheur la Bibliothèque du roi ne possède que le premier volume de cet exemplaire. Sur les marges de la première page, on voit quatre fois reproduit l'écu de Montmorency-Laval, et de cette famille le volume passa aux mains d'un certain N. Forget, qui a mis sur la dernière feuille de garde la mention suivante que je suis parvenu à faire revenir : « *Priez* » *pour Nicolas Forget, religieux de Saint-Loup* » *de Troies, en Champaigne, né à Plancy sur* » *Aubbe. N. Forget.* »

Nos 6939 A 6949.

321. LE MIROIR HISTORIAL DE VINCENT DE BEAUVAIS, TRADUIT PAR JEAN DE VIGNAY.

Onze volumes in-folio, papier, lignes longues, quatre miniatures d'armoiries; fin du XVe siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

Ancienne bibliothèque Béthune.

Ces onze volumes auroient dû être reliés en quatre, et sont loin de former un exemplaire complet, les livres 17 à 26 et 29 à 32 y sont à désirer. Sur la première page des volumes 6939, 6942 et 6945, on remarque deux écus répétés. Le premier est de Bretagne, *écartelé d'argent à deux fasces de gueule.* Le second est composé de ce premier blason, parti d'un écartelé 1 de France, 2 et 3, Montmorency-Laval, 4, France au bâton cauponné de gueule et argent; le tout chargé en écusson, de gueule au lion d'argent. Or cette seconde partie de l'écu se reconnoît déjà dans le scel de Catherine d'Alençon, femme de Guy XIV, comte de Laval. (Voy. n° 6883). Ce manuscrit dut donc appartenir à ce comte de Laval mort en 1500, qui croyoit sans doute avoir le droit d'ajouter ainsi les armes de Bretagne aux siennes, comme fils aîné d'Isabelle de Bretagne.

N° 6950.

332. LA FLEUR DES HISTOIRES.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, très-nombreuses miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune sur les plats.

Ancienne bibliothèque Béthune.

Exemplaire comprenant la première partie de la *Fleur des Histoires* jusqu'au temps de la république romaine. Mais les récits de la guerre de Troie sont seuls transcrits dans leur ancienne forme. Les histoires du peuple de Dieu, de Fémenic et de Thèbes sont rapidement indiquées. Au reste, les ornements doivent recommander ce volume, et surtout les grotesques qui chargent les vignettes de la première partie. Dans la seconde, les miniatures et les vignettes n'ont été qu'ébauchées.

N° 6951.

333. CHRONIQUE DE JEAN DE COURCY.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, six miniatures, vignettes et initiales; xve siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 10.

Très-bel exemplaire, dont les miniatures sont fort remarquables. Sur la première feuille de garde en

vélin, on lit cette mention calligraphique : « *Ce* » livre est à Jehanne, fille et seur de roys de France, » duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, contesse » de Clermont, de Forets et de Lisle, dame de » Beaujeu, etc. Et lui donna Loys, bastart de Bour- » bon, conte de Roussillon et admiral de France, » l'an mil CCCC. LXXI. » *Signé* JEHANNE DE FRANCE. *Et plus bas :* « Gyet. » On trouve déjà cette signature de secrétaire ou bibliothécaire du duc de Bourbon dans l'exemplaire de la Bible, décrit dans mon premier volume n° 6705.

Jehanne de France, fille de Charles VII, avoit le goût des beaux livres; nous en avons déjà vu plusieurs qui lui avoient appartenu (voy. n°s 6716, 6766 et 6879). Nous avons également eu l'occasion de parler de Loys, bâtard de Bourbon et admiral de France, dans un de nos précédents articles. La vignette qui entoure la première miniature offre les armes de la duchesse Jehanne (Bourbon parti de France), et les premiers mots du volume se rapportent à la préface de l'auteur, comme nous les avons transcrits tome Ier, page 74.

Mais à ce que j'ai déjà rapporté de Jean de Courcy, on me permettra d'ajouter que cette famille de Courcy étoit l'une des plus anciennes de la Normandie. Tandis que l'un de ses membres s'établissoit en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant, les autres restoient fidèles à la province qui, deux siècles auparavant, les avoit reçus dans la compagnie du Rou.

Jean de Courcy, écuyer en 1399, étoit, comme le prouve le préambule de son histoire, chevalier en 1416. S'il étoit le signataire d'une quittance de 1448, mentionnée par tous les généalogistes, il faudroit en conclure qu'il mourut dans une extrême vieillesse; car il étoit déjà *vuide de jeunesse* quand il entreprit de rédiger la chronique universelle en 1416. Il vaut mieux s'en rapporter à l'autorité d'une note contemporaine placée à la fin du superbe manuscrit de la Vallière aujourd'hui coté n° 6, dans la collection du roi. La voici : « Celuy qui composa ce livre trespassa » à Caudebec le penultieme jour de octobre, l'an mil » quatre cens XXXI. Priès Dieu pour lui. Amen. »

Cette bonne maison de Courcy n'est pas encore éteinte; elle a fait ses preuves généalogiques peu d'années avant la révolution et porte de toute ancienneté un écu d'*azur fretté d'or de six pièces*. Mais si les derniers neveux de notre Jean de Courcy ont rappelé le plus scrupuleusement du monde, dans leurs recherches généalogiques, les mariages, les baptêmes et les charges de leurs ancêtres, ils ont ignoré l'un des plus glorieux titres de leur famille, le travail historique que nous avons sous les yeux. Ce n'est pas que la chronique de la Bouquechardière (et non pas de la Boucassière, comme l'écrit l'abbé Lebeuf (1)), soit aujourd'hui pour nous d'un

(1) Le même critique parle de cette chronique comme d'une *traduction*, c'est une erreur. Il est probable que Jean de Courcy ne connoissoit pas le latin. Il a seulement compilé et arrangé les traduc-

intérêt véritable. La critique a balayé toutes ces compilations historiques du moyen-âge qu'on avoit faites sans jamais la consulter. Mais un vieux guerrier se consolant de ne pouvoir combattre par de sérieuses études historiques, tandis que la France entière ètoit en proie aux discordes civiles, ce guerrier, dis-je, forme un glorieux contraste avec le tableau des passions, des ambitions et des calamités contemporaines. Nos vieilles familles françoises sont toutes assez fécondes en pourfendeurs d'ennemis, en courtisans de rois, en possesseurs de grands domaines, mais toutes ne réunissent pas à la gloire des armes celle des lettres qui laisse pourtant derrière elle les souvenirs les plus ineffaçables.

N° 6952.

334. CHRONIQUE DE JEAN DE COURCY.

Un volume in-folio, papier, lignes longues, initiales; xve siècle. Relié en veau fauve, au chiffre de Gaston duc d'Orléans sur les plats.

Ancienne bibliothèque du duc d'Orléans, n° 17.

Exemplaire complet et d'une bonne écriture.

tions et imitations précédentes. (Voy. Mém. de l'Acad. des Inscriptions, t. XVII, Recherches sur les plus anciennes traductions en langue françoise, par l'abbé Lebeuf.)

N° 6953.

335. HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE LA TOISON D'OR.

Un volume in-folio, vélin, lignes longues, miniatures, vignettes et initiales ; fin du XVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 351.

Voici le titre de ce beau volume :

« L'istoire de la conqueste du noble et riche thoi-
» son d'or, faitte jadis par ung vaillant prince de
» Grece et filz de roy, appellé Jason de Mirmidoine ;
» à l'ayde d'une haulte dame que l'en nommoit
» Medée..... Et premierement s'ensieut ung *petit*
» *prologue* pour sçavoir à qui ce present volume
» appartient de prime face, pour tant que ainsi l'a
» fait grossir et de tous poins ordonner. »

Ce premier propriétaire étoit le seigneur de la Gruthuyse, comme l'indique suffisamment le style de l'écriture et des ornements, et comme d'ailleurs le marquent positivement les dernières phrases de l'œuvre : « Pour ce, je finerai ceste histoire à
» tout ; priant à mon devant dit très redoubté sei-
» gneur mon seigneur de la Gruthuyse, etc., et à
» tous ceux qui le contenu de ce present livre lir-
» ront ou orront lire, qu'il leur plaise de grace ex-
» cuser autant que mon petit et rude engin n'a sceu
» touchier né peu comprendre. »

Quand la collection du seigneur de la Gruthuyse fut dispersée, le *petit prologue* du scribe fut enlevé, dans l'intention sans doute de faire en même temps disparoître le souvenir du premier propriétaire. La table est donc maintenant suivie du second prologue, celui de l'auteur, conçu dans le style emphatique des écrivains de la cour de Bourgogne. « La gallée de mon engien flottant n'a pas long-
» temps en la parfondeur des mers de plusieurs an-
» chiennes histoires, ainsi comme je voulois mener
» mon esperit en port de repos, soudainement s'ap-
» paru au près de moy une nef conduitte par ung
» homme seul. Cest homme gaingna legierement
» mon regard et me donna subject de penser et d'es-
» bahissement, pour ce que je le veys à face tristre
» et desolée; dont frappé de compassion en son
» anuy, au plustost qu'il conçupt que je le regar-
» doye de grant desir, il se mist en son estant et me
» dist : « Homme de rude engien que t'esmerveilles-
» tu? Ancre ta gallée icy, et prens ta plume pour
» mettre par escript mes fais. Le roy Jupiter de
» Crete fut mon tayon, et fist Eacus l'un de ses filz
» roy de Mirmidoine. Cest Eacus engendra mon
» pere Eson. Je suis Jason, cellui qui le veaurre
» d'or conquist en Colcos et qui journellement la-
» boure en douleur enrachinée en tristesse, pour le
» deshonneur dont aucuns frappent ma gloire : moy
» imposans non avoir tenu ma promesse envers Me-
» dée, ce dont tu as leu la verité. Si te prie que tu

» faces ung livre où ceulx qui ma gloire quièrent flas-
» trir, puissent congnoistre leur indiscret jugement.
» Et à ce faire t'ai esleu, affin que ton escripture
» presente ou pere des escripvains. C'est à Philippe
» pere et ameur de vertus, *en son temps* duc de
» Bourgoingne et de Brabant, etc. Lequel *tout son*
» *vivant a esté* moult affecté et enclin de lire
» et veoir lire les anchiennes histoires, ou racompter
» les fais des preus jadis flourissans en vertus, en
» vaillance et prudence, pour son singulier passe-
» temps. A ces paroles, la nef et Jason s'esvanui-
» rent, et je demouray illec pensif; mais enfin, en
» desirant l'onneur esclarchir et les vertus declairer
» de cestuy Jason, je ancray ma gallée et mis par
» escript ses fais, comme ci après sera bien au long
» declairé. Si presente mon petit livre audit très
» hault et très redoubté duc de Bourgoingne non pre-
» sumant mon ineloquence, mais presentant mon
» très humilié service indigne. »

J'ai souligné dans ce prologue les mots que le scribe a évidemment ajoutés. Si l'on n'en tient pas compte, il sera facile de voir que cette *Histoire de la Toison d'Or* est antérieure à celle de Guillaume Fillastre dont j'ai parlé dans mon premier volume, et même à l'institution de l'ordre de la Toison-d'Or. Autrement, l'auteur, quel qu'il fût, en présentant son livre au fondateur de l'ordre n'auroit pas manqué d'y insinuer quelque allusion naturellement inspirée par le choix du sujet. Mais il est certain que M. Weiss, dans

l'article *Raoul Lefevre* de la *Biographie Universelle*, s'est trompé en avançant que l'auteur, dans son prologue, « comparoît Philippe à Jason, parce » que, comme on sait, c'est à lui que l'on doit l'in- » stitution de la Toison-d'Or. » Le lecteur peut se convaincre que Jason n'y dit rien de pareil. Je dois avouer d'ailleurs que j'ignore sur quel fondement est appuyée l'opinion suivie par M. Van-Praet et par M. Weiss, qui fait *Raoul Lefevre* auteur de notre roman. Dans les éditions françoises, et dans les traductions belges et angloises qu'on en a faites au xve siècle, Lefevre n'est jamais nommé. Cependant il est certain que l'histoire de Troyes du même Raoul Lefevre offre de grands rapports de style avec celle de la Toison-d'Or. On ne manquera pas de sourire en voyant ici l'imagination d'un écrivain du xve siècle évoquer l'ombre de Jason, et lui faire exprimer des plaintes sur les calomnies dont on charge sa tendre et fidèle mémoire. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour Jason, c'est que les efforts de son apologiste ont été parfaitement inutiles, et qu'on le regarde encore aujourd'hui comme ayant eu les premiers torts avec la sorcière Médée.

Les deux éditions que j'ai vues à la Bibliothèque du roi de l'*Histoire du preux Jason* sont parfaitement conformes au texte de notre manuscrit, dont l'exécution est digne des meilleurs artistes du seigneur de la Gruthuyse. Il contient cent soixante-trois feuillets et dix-huit miniatures. De la biblio-

thèque de la Gruthuyse il passa dans celle de Blois, comme le prouve la mention tracée sur la feuille de garde de la reliure. « Bloys. Pul. t. 2° contre la mu- » raille de devers la court. — En ce livre est sous- » tenue l'honneur de Jason envers Medée. »

N° 6954.

336. LE ROMAN DE MERLIN.

Un volume in-folio, papier, deux colonnes; commencement du XVIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 350.

Le texte de cet ancien roman est ici renouvelé dans la langue du XVe siècle et tel qu'il a été imprimé vers la même époque. Le titre est : « Cy commence » la memorable histoire de Merlin, en laquelle est » contenue plusieurs notables faits d'armes et par » especial de la Table-Ronde. »

N° 6955.

337. LE ROMAN DE LANCELOT DU LAC, DEUXIÈME PARTIE.

Un volume in-folio, vélin, trois colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié en veau fauve.

Ancienne bibliothèque du cardinal Mazarin, n° 31.

Au bas de la première page est figuré l'écu de la maison des comtes de Poitiers-Saint-Vallier, que j'ai déjà reconnu sur d'autres manuscrits.

On trouve ici toute la seconde partie de Lancelot, divisée par chapitres, et commençant au moment où Agravain, s'étant séparé de ses compagnons, rencontre Druas-le-Fol, qu'il combat à outrance. C'est pourquoi on a souvent appelé la seconde partie de Lancelot, le roman d'Agravain. Les miniatures sont ici dans le style peu correct de la première partie du XIVe siècle.

N° 6956.

338. LE ROMAN DE TRISTAN DU LEONOIS.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XIIIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 217.

On lit à la fin : « Ce livre fut à feu ma dame » Agnès de Bourgogne, en son vivant duchesse de » Bourbonnois et d'Auvergne. » (Voy. t. 1, p. 107.)

La fin du Tristan n'est pas comprise dans ce volume, dont les miniatures et surtout les grotesques placés au bas des pages sont d'une grande curiosité. Ces ornements rappellent l'artiste qui exécuta le volume du Supplément françois coté n° 428, et celui de la bibliothèque de l'arsenal, qui comprend, ainsi que le précédent, les romans de *Berte aux grans piés* et des *Enfances Ogier*. Toutefois ce manuscrit de *Tristan* est d'une exécution inférieure sous tous les rapports. La copie forme 351 feuillets.

N° 6957.

339. LE ROMAN DE TRISTAN, DERNIÈRE PARTIE.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anciens nos 523 et 779.

Nos anciens catalogues ont distingué ce volume du n° 6960, dont ils ont fait un second ouvrage dépareillé. C'est à tort, tous deux sont du même copiste et forment un seul exemplaire complet. Voilà bientôt deux cents ans qu'ils restent séparés d'un très-court intervalle sans s'être encore reconnus, rappelant ainsi *les cœurs faits pour être joints*, et que sans l'art de M. Williaume une simple cloison tiendroit à jamais désunis. O volumes jumeaux du plus beau des romans, qu'il me soit enfin permis de vous rassembler ici !

Ils ont, tous deux, été reliés en même temps que le précédent. Les miniatures, façon camaïeu, offrent quelque intérêt et peuvent être utilement consultées au moins pour le costume. Elles sont fort nombreuses, et en tête de chacune est une rubrique qui tient lieu de titres pour autant de chapitres. Le premier volume commence par la rubrique suivante : « Cy commence le livre du bon Tristan du Leonois « et de la royne Jseut de Cornoailles : » Le second :

« Cy devise comme le roy March tient sa court à » Tintagel, pour la victoire que Tristan avoit eue » encontre Helyant de Saissoigne, et comment le » harpeur Dynadant harpe son lay devant le roy » March. »

On lit à la fin : « Explicit le roumant de T. et de » Yseut, qui fut fait l'an mille III. C. IIII. XX et XIX, » la veille de Pasques grans. » C'est-à-dire l'an 1400, le 17 avril.

N° 6958.

340. LE ROMAN DE MERLIN, INCOMPLET.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes; XIIIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Le commencement et la fin sont également à désirer; mais cela n'empêche pas notre volume d'avoir un grand prix, car il contient une leçon du roman de Merlin deux fois plus prolixe que la plupart des autres. Il semble qu'on n'ait pas voulu le présenter ici comme une branche du Saint-Graal ou de Lancelot, mais bien comme une grande composition à part. C'est lui qu'il faudra consulter avant tous les autres pour bien connoître l'histoire de cet enchanteur dont la renommée a tant influé sur l'imagination des chrétiens, au moyen-âge. Le texte conservé commence ici avec la cour que le roi Artus tient aussitôt après son couronnement. C'est à pro-

prement parler la seconde partie de Merlin. Voici les premiers mots : « Ci endroit, dit li contes que » à la mi ost après ce que li rois Artus fu coronnés, » que il tint cort efforcée, grant et merveilleuse. »

Le récit s'arrête avec le combat de Gauvain contre le roi des Sesnes, Oriol, alors que le preux chevalier reconnoît dans la dame qu'il a sauvée la comtesse de Limos sa mie : « Lors vint la dame de Li- » mos et la demoiselle à-la-Harpe au descendre de » monseignor Gauvain, et s'umilient molt envers » lui. Si le mercient molt et gracient de son servise. » Mes lors ne furent eles mie amuselées (masquées), » mais toutes les treces desliées parmi les espaules, » longues et grosses et blondes comme fins ors et » reluisanz. Et quant messires Gauvain voit la dame » de Limos, si la conoist et voit que c'est sa mie. » Si saut jus du cheval et l'embrace et baise en la » face, et ele lui, que onques dangier nul ne l'en » fist ; et li dist : « Certes, sire, bien me devez bai- » sier et accoler, que onques mais baisier n'eustes » au mien escient que vous autretant chierement » eussiez acheté. Dame, fait-il, de tant suis-je plus » liez .. et ele li conseille que ele est toute soe et » que ce et autre chose aura-il à toute sa volonté ; » et il li dist : Granz mercis dame. »

N° 6959.

341. ROMAN DE GUIRON LE COURTOIS; PREMIÈRE ET SECONDE PARTIE.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du XIIIe siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 300.

Cet énorme roman, dont la dernière partie manque ici, est l'ouvrage de messire Hélie de Borron, parent de l'auteur du Saint-Graal, de Merlin et de Lancelot du Lac. Hélie de Borron peut être regardé comme le premier imitateur de ces romans; il fit pour eux ce que firent pour les Amadis les auteurs d'Esplandian, de Florisel, de Geriléon, de Lisvart, de Primaléon, etc., etc. Or, il est bien rare que ces continuateurs aient le mérite de leurs modèles; ils remplacent l'intérêt véritable des situations par l'affectation du style et la fadeur des sentiments: ils tirent de leur propre fonds les récits dont leurs devanciers avoient cherché l'inspiration dans les traditions et les légendes populaires; ils accumulent les invraisemblances, et surtout ignorent complètement l'art de conclure.

Hélie de Borron avoit pourtant marché de bien près sur les traces de Luces de Gast en terminant le roman de Tristan; il y avoit encore suivi d'assez

près les traditions écrites ou chantées par les bardes de l'Armorique. Mais enhardi par un succès qui lui avoit valu les bonnes grâces de Henri II, il parla hautement à ce prince de la facilité qu'il y auroit à continuer les compilations de Luces et de Robert. En effet, la forme une fois admise, rien de plus aisé que de poursuivre dans le même cadre des récits analogues. Reportons-nous à la conclusion du roman de *Bret* ou de Tristan, telle que nous l'avons citée tome premier, page 137, et joignons ici le début de Guiron le Courtois :

« A Dieu qui m'a donné pooir et engien et me-
» moire de finer hounouréement le livre du *Bret*,
» entour qui je ai travaillié moult lonc temps enten-
» tivement et curieusement, dont je rent grasces et
» mercis et loenges, telles comme chevalier pecheour,
» jolis et envoisiés et ententis as déduis dumonde puet
» né doit rendre à son creatour... et celui merci-je et
» aour et suppli et li rens grasces de ce que par sa be-
» nigneté et par sa debonaireté ai eu temps et loisir de
» mener à fin le riche ouvrage que je ai empris à faire
» du livre du *Bret*. Après le merci-je autre fois de
» ce qu'il m'a donné tel grasce que je ai conquesté
» la bonne volenté du noble roy Henri d'Engleterre
» à qui mon livre a tant pleu pour les dis plaisans et
» delitables qu'il a trouvés dedenz, qu'il vueult
» por ce qu'il li samble que je n'ai encore mie mis tout
» ce qu'il i apertenoit que je en commence un autre
» livre de celle meismes matère ; et vueult que en

» cestui livre que je commencerai à l'honneur de lui
» soient contenues toutes les choses qui en mon livre
» du *Bret* faillent et ès autres livres qui de la matère
» du Saint-Greal furent estraites. Car bien est ve-
» rités que aucun saint home clerc et chevalier se
» sont jà entremis de translater ce livre de latin en
» langue françoise. Messires Luces de Gau s'en entre-
» mist premierement. Ce fu li premiers chevaliers
» qui s'estude i mist et sa cure ; bien le savons. Et
» cil translata en langue françoise partie de l'istoire
» monseigneur Tristan et mains assé qu'il ne déust.
» Moult commença bien son livre, mais il ne dist mie
» assez des œuvres monseigneur Tristan ; ains en
» laissa bien la gregneure partie. Après s'en entre-
» mist messire Gasse li blons (1), qui parens fu le
» roy Henri. Après s'en entremist maistres Gautiers
» Map qui fu clers au roy Henri, et devisa cil l'es-
» toire de monseigneur Lancelot du Lac ; que d'au-
» tre chose ne parla-il mie granment en son livre.
» Messires Robers de Borron s'en entremist après.
» Je Helis de Borron, par la priere monseigneur de
» Borron, et pource que compaignon d'armes fusmes

(1) Gasse le Blond, ou mieux *le Blunt*, n'est pas désigné dans les exemplaires que j'ai lus jusqu'à présent ; je pense qu'il s'occupa surtout de compléter le Merlin. Les *Blunt* tenoient une grande place dans les archives féodales de la vieille Angleterre. Dans le poème de Fantosme, dont nous allons devoir la publication à l'infatigable et précieuse activité de M. Francisque Michel, nous voyons que le premier des seigneurs qui allèrent au devant du roi Henri II fut un Henri le Blunt.

» longement encommençai mon livre du Bret ; et
» quant je l'oi mené jusques en la fin ainsi que il
» appert encore, messires li rois Henris à qui mes
» livres ot tant pleu ainsi comme je vous ai dit, quant
» il ot regardé dès le commencement jusques en la
» fin, pour ce qu'il avoit oï tous les autres livres qui
» du livre du Saint-Graal estoient trait en françois
» devant lui, et le mien et les autres les avoit tous ;
» né encore n'estoit dedens tous ces livres mis ce
» que le latin devisoit, ains en restoit à translater
» moult grant partie ; et pour ce vost-il que je m'en-
» treméisse à mon pooir de mener à fin tout ce qui
» en ces autres livres failloit. Je, en droit moi, et
» qui pour son chevalier me tieng et bien le doi
» faire par raison, vueil acomplir le sien comman-
» dement, et li promet que je mon pooir en ferai ;
» et pour ce que je voi que le temps est biaus et
» clers et li airs purs et la grant froidure de l'iver
» s'est d'entre nous partie, vueil commencier mon
» livre en tel manière.

» Grant temps a que je ai esgardé et veu les mer-
» veilleuses aventures et estranges faits que la haute
» histoire du Saint-Graal devise apertement ; moult y ai
» mise m'entente et le sens que nature m'a donné ;
» moult y ai pensé et veillié et travaillié, et moult m'es-
» joïs du travail que j'ai fait, car je vois tout apertement
» que de l'euvre que je ai traité, des dis plaisans et de-
» litables seront aussi esjoissant li povre comme li ri-
» che qui ont aucun intendement, qui ont pooir et aaise

» de veoir et de regarder ce que j'ai dit en langue fran-
» çoise. Car estranges choses et merveilleuses ai
» trouvé en latin, et tant en ay dit que je connois
» que en tous les lieus où chevalier à langue fran-
» çoise reperent sont li mien dit chieri et honnouré
» sor tous autres dis françois qui à nostre temps
» fussent espandu entre peuple : honnouré sont de
» œulz qui à honneur entendent, et sé il ne sont
» plus prisié de ceulx qui ne connoissent l'onnour
» né le pris dou monde, ce ne m'est pas grant des-
» honnour; car qui en soi-mesme ne connoist son
» povre estat né son povre fait, mauvaisement puet re-
» congnoistre aucun bon dit quant il le trueve. Et sé
» telles gens m'aloient blasmant, ce me seroit uns
» reconfors ; car on dit tout apertement que blasme
» de chaitif homme est loenge as bons et honnours. Or
» dont quand je vois et connois que li plus sage et plus
» proisié d'Engleterre et de la riche court sont ardant
» et desirrant d'escouter les miens dis, et à monsei-
» gneur le roy Henry plaist que je die encore avant,
» et je voy la grant hystoire du Saint-Graal dont
» maint preudome se sont jà travaillié pour transla-
» ter en françois, né encore ne l'ont traité à fin, et
» si en ont jà esté fait maint bel despens et maint riche
» don ; et à moi meisme en a jà messires li rois
» Henris donné chastiaus, la seue merci, et si
» n'est pas encore l'euvre del tout acomplie ; et pour
» ce vueil-je hui mais la main metre pour acomplir
» ce que li autre commencèrent. Hui mais vueil-je

» de ceuls parler qui furent si entierement preu-
» domme et bon chevalier, que encore en appert-il
» au roiaume d'Engleterre grant partie de leurs œu-
[ouie] » vres. Encore véons-nous par escrit et par aussi
» chascun jour, qui il furent et que grans fu leur
» bontez, et comme il furent preudomme et hardi.
» Des bons ne puet-on trop de bien dire, né des mau-
» vais ne puet-on dire si pou de mal que trop ne
» soit grief d'escouter... des bons dont onques sai
» la vie, les grans merveilles et les grans fais qu'il
» firent en l'ancien temps, vueil-je mettre en aucto-
» rité un livre grant et merveilleus, tel comme je
» le voi en latin. Sé mon livre du *Bret* est grans,
» cis ne sera mie menor, ... autrement ne
» porroie-je metre entierement ce que mes sires
» me commande..... De biaus dis et de courtois
» et de haus fais et de hautes œuvres sera cis miens
» livres estrais.... autre proposement je n'ai fors à
» parler de courtoisie, et quant courtoisie est li
» chief de mon livre, or seroit bien raison et drois
» que je de courtois chevalier commençasse ma ma-
» tère, et jé si ferai sé jé puis. De qui dirai-je et
» commencerai cest mien livre? Ce n'est mie de
» Lancelot, car maistre Gautiers Map en parla bien
» et souffisamment en son livre. De monseigneur
» Tristran n'est mie cestui mien livre, car el *Bret*
» en ai onques dit, et de li a-on proprement un livre
» fait. Quel non li porrai-je donner? Tel comme il
» plera à monseigneur le roi Henry. Il vuelt que ces-

» tui mien livre qui de courtoisie doit nestre soit ap-
» pelés *Palamedes*, pour ce que si courtois fu tou-
» tes voies Palamedes, que nus plus courtois che-
» valiers ne fu au temps le roy Artus, et tel cheva-
» lier et si preu comme l'estoire vraie tesmoigne.
» Or dont quant à monseigneur plest que je cest
» mien livre commence el nom du bon Palamedes,
» et je le vueil commencier... Si pri Dieu qu'il me
» doint ceste moie ouvrage qui el nom de Palame-
» des est commenciée defenir à m'onneur. »

Qui ne croiroit, d'après la fin de ce long préambule, que le roman va traiter particulièrement des faits et gestes de Palamèdes? Toutes les leçons que j'ai consultées portent ce nom de Palamèdes, et pourtant c'est une erreur évidente. Le second ouvrage d'Hélie de Borron est consacré à *Guiron le Courtois*, et c'est le nom de ce chevalier qu'on devroit naturellement lire au lieu de celui de Palamèdes. Les allusions à l'insigne courtoisie du héros principal le donneroient seules à entendre, quand même les rubriques du second livre de cet exemplaire, et même celles du premier dans les autres, ne désigneroient pas le roman comme étant celui de *Guiron le Courtois*. Ajoutons que dans ces trois énormes livres il est à peine parlé de Palamèdes, et qu'il y est autant parlé de Guiron que de Lancelot dans Lancelot, et de Tristan dans le roman de Tristan.

Il m'en coûte un peu de revenir sur une opinion exprimée avec trop de fermeté dans mon premier volume. Après avoir réfléchi sur ce préambule de Guiron le Courtois, je me suis soumis au sentiment commun, lequel désigne Luces du Gast comme le premier rédacteur françois des romans de la Table Ronde, et le Tristan comme le plus ancien de ces romans. Les objections que j'ai faites contre cette opinion sont toutes fondées sur des passages empruntés à la seconde partie du Tristan ; or cette seconde partie, réellement postérieure au Lancelot, est l'œuvre d'Hélie de Borron, qu'il n'auroit pas fallu confondre avec Luces de Gast. Ainsi, nous devons encore, dans cette circonstance, admettre le témoignage des personnes qui se sont déclarées les auteurs de ces romans singuliers.

Je pourrois bien encore m'être trompé en trouvant une allusion au poëme du *Brut*, dans une citation qui se rapporteroit aisément au roman en prose de *Bret* (Voy. tome 1er, page 170). Dans les diverses leçons du Saint-Graal, on trouve l'un et l'autre de ces deux noms; et Robert de Borron, au lieu de songer à Wace, n'a peut-être voulu que jeter de la défaveur sur son prédécesseur, Luces de Gast, auteur de la première partie de *Tristan* ou du *Bret*. Il est certain que le Saint-Graal commence à peu près comme le Tristan; mais bientôt, comme je l'ai déjà dit, il prend une route particulière, et s'étend sur l'histoire de Pierron, de Mordrain, d'Evalac et d'une

foule d'autres personnages, dont l'auteur du *Bret* n'avoit pas cru devoir parler.

On ne peut guère douter que Luces de Gast, et même Robert de Borron n'aient écrit sous le règne de Henri II; mais Hélie de Borron ne publia la conclusion du Tristan et le *Guiron le Courtois* que sous celui de Henri III; c'est ce prince qu'il loue et qui lui donna deux châteaux; ce fut pour lui qu'il poursuivit les récits de la Table-Ronde, et la preuve évidente s'en tire de la citation que j'ai faite, tome 1er, page 139: « Je... qui fui engendrés » doñ sans des gentis paladins des Barres, qui de » tout temps ont été commandeour et soingnor » d'Outres en Romanie, *qui ores est appellée* » *France!* » Sous l'autorité des empereurs latins, l'empire de Constantinople prit le nom de *Nouvelle France*; mais leur domination ne date que de l'année 1204, et Henri II étoit mort bien longtemps auparavant. On ne peut donc faire remonter à son règne la composition du *Bret*, et par conséquent celle de *Guiron le Courtois*.

N° 6959 [3].

342. LE ROMAN DE LANCELOT DU LAC. — LA QUÊTE DU SAINT-GRAAL.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures dans les initiales; XIIIe siècle. Cartonné.

Fonds Colbert, n° 2437.

Cette leçon est excellente et le copiste a mis à l'établir tout le soin imaginable. Malheureusement plusieurs feuillets manquent au commencement et dans la première partie du récit. On trouve d'ailleurs ici réunies les trois branches de Lancelot que l'on a souvent désignées sous le nom de *Galehaut*, la *Charrete* et *Agravain*. A la suite est la quête du Saint Graal, dont les derniers feuillets sont à désirer.

N° 6960.

343. LE ROMAN DE TRISTAN, PREMIÈRE PARTIE.

Voyez ci-dessous, n° 6957.

N° 6961.

344. ABRÉGÉ DES ROMANS DE LA TABLE-RONDE D'APRÈS LUCES DE GAST, ROBERT ET HELIE DE BORRON, PAR RUSTICIEN DE PISE.

Un volume in-folio maximo, vélin, trois colonnes, miniatures en camaïeu, vignettes et initiales; XIVe siècle. Relié sur bois en veau fauve, historié des armes de France et du chiffre de Charles IX.

Anc. n° 269.

Rusticien de Pise florissoit dans les dernières années du XIIIe siècle. Il aimoit à voyager et parcourut sans doute la France et l'Angleterre. Retenu en 1298 dans les prisons de Gênes, il y fit la première connoissance du célèbre Marc-Pol, que les Génois avoient privé de sa liberté pour des motifs également inconnus. L'un parla de ce qu'il avoit vu en Europe; l'autre raconta ses voyages chez le Prêtre-Jean et dans le royaume du Cathay. Peut-être sans Rusticien, la relation de Marc-Pol n'auroit-elle jamais vu le jour; mais il est du moins certain que Rusticien obtint de son compagnon d'infortune la permission de transcrire en françois des récits faits sans doute dans la langue maternelle et du scribe et du conteur. Or ce fut le travail de Rusticien qui demeura le type de toutes les relations de Marc-Pol publiées depuis le XIVe siècle dans la plupart des langues de l'Europe. Je m'étendrai sur ce point impor-

tant, quand j'arriverai aux manuscrits de Marc-Pol; mais ici je dois me contenter de remarquer que sans les compilations romanesques de notre Rusticien, il seroit impossible de constater la sincérité du préambule de la relation de Marc-Pol. Il est vrai que dans les diverses leçons de cette importante relation, le nom du scribe est écrit *Rustigiello*, *Rustapisan*, *Rusticus Pisanus*, *Rustacian-de-Pise*; mais il suffira de comparer le préambule du Marc-Pol et celui des romans de la Table-Ronde compilés par Rusticien, pour ne conserver aucun doute sur l'identité du *Pisan Rustacien* et de *Rusticien de Pise*.

PRÉAMBULE DES VOYAGES DE MARC-POL.

Seignors, emperaor et rois, dux et marquois, cuens chevalier et borgeois, et toutes gens, sé volés savoir les diverses generacions des homes..... Si prenés cestui livre et le faites lire, et chi troverés toutes les grandismes merveilles et les grant diversités de la grant Harminie... et si vos di que le dit Marc-Pol demoura en celles diverses parties bien XXVI ans; lequel puis demorant en le chartre de Jene fist retraire toutes cestes chouses à messire Rustaciens de Pise, qui en celle meisme chartre estoit, au tens que il avoit M. CC. XCVIII ans que Jesu-Crist vesqui.

PRÉAMBULE DE L'ABRÉGÉ DES ROMANS DE LA TABLE-RONDE. MSS. 6961 ET 7544.

« Seigneur, emperaor et rois et » princes et dux et quens et ba- » ronz, cavalier et vauvasor et » borgiois et tous le preudome de » ce monde que avés talent de dé- » litier vos en romanz, ci prenés » ceste, et le faites lire de chief » en chief, si i troverés toutes les » grans aventures qui avindrent » entre li chevaliers herrant dou » tens li rois Huter Pandragon » jusques au tens le roi Artu, son » fils, et des compains de la Ta- » ble-Ronde. Et sachiés tot voire- » ment que cestui romanz fu » treslaités dou livre monseigneur » Odoard, li roi d'Engleterre, à » celui tens qu'il passa outre la » mer en servise nostre sire dame » Deu pour conquister le Saint- » Sepoucre, et maistre Rusticians » de Pise, liquelz est imaginés de » soure, compila ceste romainz. » Car il en treslaisce toutes les tres » merveilleuse novelles qu'il tro- » ve en cellui livre et toutes les

» greigneur aventures dou monde, mais sachiés qu'il traitera plus » de monseigneur Lanceloth dou Lac et de monseigneur Tristans, le » fils au rot Méliadus de Leonois, que de nul autre, por ce que san » faille il furent li meillor chevalier que fussent à leur tens en terre. » Et li maistre en dira de ces deux plusor chouses et plusor batailles » que furent entre eux, que ne trouverés escrit en trestous les autres » livres, pour ce que li maistre le treuve escrit en livre dou roi » d'Engleterre. Oiés, si metra li maistre les grandismes aventures tot » premierement que avint à Kamaaloth, à la cort dou roi Artus le » sire de Logres et de Bretaingne. »

On reconnoîtra sans doute une grande analogie dans ces deux préfaces ; et remarquez que ces formules de début ne sont pas ordinaires aux traducteurs ou compilateurs en prose des XIII et XIVe siècles. On n'en trouveroit peut-être pas un second exemple. Grace à la date renfermée dans le préambule de Marc-Pol, nous savons à quelle époque florissoit Rusticien de Pise. Le roi d'Angleterre dont il est ici question étoit Edouard-aux-Longues-Jambes, fils de Henri III. En 1270, dix-huit mois avant de monter sur le trône, Edouard ayant pris la croix vint d'abord débarquer en Sicile, où il passa l'hiver de l'année 1271. Je penche à croire que Rusticien dut à ce séjour la connoissance du livre d'Hélie de Borron, que le prince anglois avoit emporté sans doute avec lui. Comme, en quittant la Sicile, Edouard se promettoit d'y revenir après avoir rempli son vœu de pélerin, il aura mis en dépôt auprès de Charles d'Anjou les romans de la Table-Ronde, dont tout le monde s'entretenoit, mais dont les manuscrits étoient encore très-rares, principalement ceux de l'ouvrage d'Hélie de Borron, terminés seulement

depuis un demi-siècle. Soit par l'ordre du roi de Sicile, soit seulement avec sa permission, notre Rusticien se hâta de tout lire, de tout abréger, de tout arranger, et quand Edouard revint en Sicile, sur la fin de l'année 1272, il reprit le livre duquel l'infatigable Pisan avoit extrait celui que contient le manuscrit 6961. Ainsi tout s'éclaircit et s'explique dans l'histoire de la composition de ces premiers romans chevaleresques.

Au reste, la plus défectueuse de toutes les compilations de la Table-Ronde est celle de Rusticien de Pise. La hâte s'y fait trop sentir : les aventures y sont racontées sans être liées entre elles; on y voit de longs récits du *Tristan* suivis des aventures de son père Meliadus. Les romans précédents mis le plus à contribution sont ici la *Quête de Saint-Graal* (qui pourroit bien être du seul « Gasse-le-Blunt, parent du roi Henri »), le Tristan de Luces de Gast, la continuation d'Hélie de Borron, et enfin la branche de Giron-le-Courtois. C'est le travail de Rusticien qui a été le plus fidèlement reproduit dans les éditions imprimées en Angleterre sous le titre *King Arthur and his Knights of the Round Table*. Cependant dans ces derniers remaniements on a beaucoup abrégé le texte de Rusticien; de sorte que la lecture en est aujourd'hui insoutenable. Il falloit choisir dans les aventures, et non pas se contenter de publier le squelette de toute la composition.

Le n° 6961 étoit la propriété de Prigent de Coec-

tivy, amiral de France, dont nous avons déjà remarqué d'autres manuscrits. A la fin, ce brave guerrier, qui fut tué d'un coup de canon au siége de Cherbourg en 1450, a écrit de sa main : « Ce livre est » à Prigent sieur de Rais, de Coictivy et de Taille- » bourg, conseillier et chambellan du corps du roy » et admiral de France. »

La première partie du volume est remplie de miniatures en façon de camaïeu, celles de la seconde partie sont légèrement colorées. Toutes ont de l'intérêt pour le costume. Voici l'énorme titre en rubrique de l'ouvrage :

« Ci commence le livre du roy Meliadus de » Leonnois qui fu pere au bon chevalier Tristan, ne- » veu du roy Marc de Cornoaille, et premierement » de Brannor-le-Brun, qui avoit sis vint ans d'aage. » Et comment il vint à la court le roy Artus et » amena une damoiselle avecques lui et comment il » abati de coup de lance XII roys et tous les chéva- » liers de la Table-Ronde, né onques ne le porent » remuer de selle; et parole après du bon chevalier » sans paour et de Guiron-le-Courtois et de Ariohain » de Soissongne qui estoit jaiant, et des autres bons » chevaliers qui à ce temps estoient, et des diverses » aventures qu'il troverent et acheverent à leur temps » en la grant Bretaigne et en la petite Bretaigne. »

Comme l'indique déjà ce titre et comme le confirme la lecture des premières pages, l'histoire de Brannor-le-Brun, d'abord racontée par Hélie de Bor-

ron, est le type exact du commencement du poème de l'*Orlando inamorato*. *Brannor*, c'est l'Argail; la *damoiselle*, c'est Angélique, et les chevaliers de la Table-Ronde désarçonnés par Brannor sont les paladins de Charlemagne, abattus par la lance d'or. Il en est de même de toutes les aventures reproduites dans le *Morgante*, l'*Orlando Furioso* et les imitations de ces chefs-d'œuvre. Si les noms sont empruntés aux *Chansons de Geste*, la couleur du récit et le fond des caractères rappellent exactement les romans de la Table-Ronde. Tristan et Lancelot deviennent fous d'amour comme Roland. Ils errent sans cesse comme tous les compagnons d'Artus; des enchanteurs, des fées, prophètes, dragons, précipices, s'opposent sans cesse à leur ardeur. Mais tout cela n'a rien de commun avec les vieilles chansons de Roland, de Renaud, de Guillaume-au-court-nez et d'Aubri-le-Bourgoin, comme nous aurons plus tard, je l'espère, l'occasion de le répéter dans cet ouvrage.

N° 6962.

345. LE ROMAN DE LANCELOT DU LAC, PREMIÈRE PARTIE.

Un volume in-folio vélin, deux colonnes, initiales; XIIIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 373.

Ce beau volume dont l'écriture est excellente et la copie très correcte comprend seulement la première partie de Lancelot. Le récit s'arrête avant que Lancelot ne délivre messire Gauvain de la prison de la *Douloureuse-Tour*.

Sur la première page on voit la mention autographe de Nicolas-Moreau : « Des livres de Moreau S. » d'Auteuil, trésorier de France, à Paris. A l'amy » son cœur. »

N° 6963.

346. LA DERNIÈRE PARTIE DE LANCELOT ET LA MORT D'ARTUS.

Un volume in-quarto, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIIIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats

Ancien n° 121.

Très-bel et très-précieux volume, donnant vers la fin à connoître la date de sa transcription. « Cis roumans fu parescris en l'an de l'incarnacion

» nostre Segnor mil deus cens et sixante et quatorze, » le semedi apriès les octaves de la Trinité. Priés por » celi ki l'escrist. » Cette date est jusqu'à présent la plus ancienne que j'ai vue apposée aux romans de la Table-Ronde. Une autre remarque à faire, c'est qu'au début de la *mort d'Artus*, la miniature représente Gautier Map écrivant son livre d'après l'ordre que lui en donne le roi d'Angleterre. Dans l'intérieur figuré de ce livre on distingue encore les mots latins suivants :

HIC INCI
PIT....
... ARTURI
REGIS ET SOCI
ORUM.

On croyoit donc bien fermement au XIIIe siècle que le travail de Gautier Map consistoit en une translation latine de l'ouvrage original, et non pas en une imitation françoise. Dans le dernier alinéa de la branche de Lancelot qui précède la *mort d'Artus*, on lit : « Après, li conta tot en plorant totè la vie » et tote la fin de Galaad et de Piercheval et tote les » aventures del Saint-Graal, teles com il les avoit » veues. Lors fist apeler li rois les clers qui les aven- » tures des chevaliers de laiens metoient en escrit, » si fist cestes aventures escrire, et furent gardées » en l'aumaire de Salebieres dont maistre Gautiers » Map les entraist, pour son livre faire dou Saint- » Graal, pour l'amor del roy Henri son seignor,

» qui fist l'estore translater dou latin en francois.» (L'*estore*, ajoutez : *de Gautier Map.*)

La première *laisse* de ce volume est précédée d'une miniature qu'explique la rubrique suivante : « Si com li rois Artus tint court en la cité de Gan- » nes, et il ot conquis Claudas et rendu la terre à » Lancelot et à Boort. » On doit savoir que la cité de Gannes n'étoit autre chose que la ville actuelle de Gannat, dans le département de l'Allier.

N° 6964.

347. LA QUÊTE DU SAINT-GRAAL.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales ; XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 441.

Ce précieux volume, qui ne comprend guère que la moitié de cette branche des romans de la Table-Ronde, a été exécuté en Italie. Il appartenoit dans le quinzième siècle au premier duc de Milan *Galeazzo Maria Sforza*, qui a plusieurs fois griffonné sa signature sur les feuilles de garde, de la manière suivante :

GA. MA.
DVX ME
QVI.

Puis au-dessus : *Moderata Durant*. Sur une autre feuille de garde on lit encore :

> Che serve a lo homo ingrato, el po ben dire
> Chal perder el fructo da el suo ben servire.
> Ego JOHANNES DE STO-ANGELO.

Ce fut sans doute Louis XII qui rapporta notre volume de Pavie. Il est écrit dans un mauvais style françois, sentant le scribe italien. Les ornements d'une couleur très-riche et d'un dessin quelquefois très-soigné représentent d'ailleurs souvent des scènes très-intéressantes. Ainsi au v° du premier feuillet, nous voyons un exemple des cérémonies usitées pour armer un chevalier. C'est Lancelot qui donne à Galaad l'accolade. Il lui a déjà ceint l'épée, et il tient la main étendue et levée, prêt à lui donner un soufflet. Cependant Lionnel et Booz lui chaussent chacun un éperon. La cérémonie se fait dans une église, et le prêtre devant l'autel semble réciter à haute voix l'évangile saint Jean. Je n'ai vu nulle part aussi nettement figurée cette importante cérémonie.

Une grande partie des dessins n'a pas été coloriée.

N° 6965.

348. LES ROMANS DU SAINT-GRAAL, DE MERLIN, DE LANCELOT ET DE LA QUÊTE DU SAINT-GRAAL.

Un volume in-folio magno, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIIIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancien n° 68.

Les dernières feuilles de la quête du Saint-Graal ont été enlevées de ce bel exemplaire rempli de petites miniatures curieuses et bien dessinées. Dans le quatorzième siècle, il appartenoit à Marie de Hainaut, duchesse de Bourbon. On voit les deux mentions suivantes de cette princesse au haut et au bas de la première page. — « Ce romant est à Mad. » M. de Henaut, duchesse de Bourb... » Mbrkf df hbknbxt dxchfssf df bpx...

Marie, fille de Jean II, comte de Haynaut, épousa Louis, Ier duc de Bourbon, en 1310, et mourut en 1354 au château de Murat. Elle fut enterrée dans le couvent des cordeliers de Champaigne, près Souvigny en Bourbonnois, « sous un tombeau » de marbre blanc mal travaillé, qui est à droite en » entrant dans l'église, sous une arcade. » (Anselme, Histoire de la maison de France, tome I, page 298.) On peut voir plusieurs figures de cette princesse, d'après les vitraux de Bourbon et la statue

tumulaire de Champaigne, dans la collection de Clerembaut, tome x de la maison de France, à la Bibliothèque du roi.

Nos 6966. — 6967. — 6968.

349. LE LIVRE DE PERCEFOREST, PARTIES Ire, 3e ET 5e.

Trois volumes in-folio, papier, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; fin du xve siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Anciens nos 512, 27 et 314.

Sur la première feuille de garde, on lit : *A messire Audry Le Roi, chevalier*. Je pense que c'est le nom du second propriétaire du manuscrit, le premier ayant été Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, dont les armes et la devise sont placées dans la vignette de chacun des deux premiers volumes.

M. Van Praet a décrit cet exemplaire sous le n° LXIX de sa Bibliothèque de Louis de Bruges; mais par une singulière distraction, après avoir annoncé qu'il ne restoit que trois des six volumes, il en décrit nettement *quatre*, savoir : le premier, le second, le troisième et le sixième. Or, il est certain que nous n'avons jamais possédé que le premier, le troisième et le *cinquième* volumes.

N° 6969.

352. LE ROMAN DE TRISTAN, DERNIÈRE PARTIE; QUÊTE DU SAINT-GRAAL

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes: XIVe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancienne bibliothèque du cardinal Mazarin, n° 10.

Le commencement de cet énorme volume est à désirer, et la place des ornements est restée vide; les premiers mots sont: «En ceste partie, dit li comp- » tes que trois jours entiers demoura messir Tristans » en la maison de roy March... »

N° 6970.

353. LE ROMAN DE GUIRON LE COURTOIS. — LES PROPHÉTIES DE MERLIN.

Un volume in-folio, vélin, deux colonnes, miniatures, vignettes et initiales; XIIIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ancienne bibliothèque du cardinal Mazarin, n° 34.

Ce volume est incomplet; le commencement, la fin et plusieurs feuillets de l'intérieur sont arrachés; des cahiers d'une autre copie ont été mal ajustés; enfin, au milieu du travail d'Hélie de Borron, on a placé les curieuses prophéties de Merlin. Tout cela a son genre d'intérêt; les miniatures d'ailleurs sont d'un travail fin et spirituel; les initiales reproduisent alternativement dix à douze petits écussons.

ARTICLE OUBLIÉ.

(PAGE 332.)

N° 6929 [3].

354. HISTOIRE DE LA ROYNE ARTHEMISE ; ENSEMBLE UN PETIT DISCOURS DE L'EXCELLENCE DE LA PLATE PEINTURE, PAR NICOLAS HOUEL, PARISIEN.

Un volume in-folio maximo, papier, lignes longues; XVIe siècle. Relié en maroquin noir, frappé sur les plats du chiffre cinq fois répété X, surmonté de la couronne de France.

Fonds de Châtre de Cangé. Ancien n° : 2.

La reliure de ce volume doit avoir été faite pour la reine Catherine de Médicis. Cependant l'auteur avoit fait de son ouvrage une autre copie sans doute beaucoup plus belle et que par conséquent il avoit dessein d'offrir de préférence à la reine de France. Voici ce que nous apprend La Croix du Maine, à ce sujet :

« L'histoire de la roine Arthemise, ecrite en prose, » divisée en quatre livres, laquelle il a depuis re- » duite en quartons de peintures de blanc et noir, » façonnées par les plus rares peintres de France » et d'Italie, accompagnée de plusieurs vers françois, » servant d'explication à ladite histoire, composée » par les plus excellents poëtes de notre temps. » Cette histoire n'est encore en lumière : elle se voit » au cabinet dudit Nicolas Houel ; laquelle il a » composée par le commandement de la roine mère

» du roi, et a fait une depense infinie et presque in-
» croyable, pour rendre cette histoire parfaite et
» accomplie de tous points. Je ne sçai pas quelle re-
» compense il a reçu pour ses travaux, mais je sçai
» bien qu'il y a employé la pluspart de son industrie
» et de ses moyens. »

En s'exprimant ainsi, La Croix du Maine savoit probablement que son ami Nicolas Houel n'avoit pas reçu de son travail une convenable récompense. Ce n'est pas la première fois que de grands personnages auroient abusé du temps précieux des beaux esprits. Il est si doux de *commander* un livre, si difficile d'apprécier la peine que son exécution a donnée! Cependant Houel avoit réuni dans la dédicace de son œuvre tout ce qu'une flatterie délicate peut offrir de mieux; il avoit vanté l'administration de la régente, le soin qu'elle avoit mis à donner à ses enfans le goût des belles-lettres; enfin, le plaisir qu'elle trouvoit elle-même dans la lecture des ouvrages historiques. Puis de l'éloge de l'histoire passant au résumé de ce qu'il avoit prétendu faire, il ajoutoit :

« Estant (madame) adverty par plusieurs hommes
» doctes que la lecture des histoires vous apportoit
» un singulier plaisir, et specialement quant elles
» estoient mises en bonne peinture, sculpture, bro-
» derie ou tapisseryes; je me suis esvertué en toute
» diligence, selon la petitesse de mon esprit et ma
» petite puissance, de presenter en toute humilité et
» obeissance à Votre Majesté le discours de l'histoire

» de la royne Arthemise, tiré pour la plus part
» d'un bon nombre d'auteurs tant grecs que latins et
» françoys. Ne m'estant amusé si fort à la verité
» de l'histoire qu'à l'intention de vous representer
» quelle une royne doibt estre à qui Dieu a
» faict la grace de l'eslever pour commander à son
» peuple..... chose, certes, qui m'a esté aultant fa-
» cheuse à recueillir que histoire qui se puisse pre-
» senter. Laquelle j'ay faict à grans frais, par cartons
» de peinture de blanc et de noir qui sont de mon
» invention et elabourez de la main des meilleurs
» ouvriers du monde; avecques l'exposition d'un
» sonnet à chacune histoire, pour la clere et facile
» intelligence d'icelle : afin de vous relever de peine
» si, d'adventure, vostre loysir ne permettoit, pour
» raison des affaires du royaume, entendre tout au
» long la lecture du discours. Vous pouvant asseurer
» que l'histoire est aultant plaisante, gentille et
» prouffitable à ceulx qui en feront lecture, qu'his-
» toire qui ayt esté encore escripte. Au moyen de
» laquelle vous congnoistrez les faicts heroïques et
» chevalereux de cete louable royne... histoire (j'auze
» bien dire) autant à propos pour le temps, que con-
» forme à vostre grandeur et vertu. De laquelle,
» suivant les desseings mis par bon ordre, vous
» pourrez faire faire de riches tapisseryes pour l'or-
» nement de vos maisons des Thuileries et Saint-
» Maure, où vous recepverez aultant d'honneur que
» de contentement. Vous suppliant (madame) recep-

» voir selon vostre bonté accoustumée ce petit dis-
» cours de vostre affectionné serviteur, de telle part
» que je desire agreable à Vostre Majesté, et prouf-
» fitable à la republique françoyse... De vostre bonne
» ville de Paris, ce huictiesme febvrier mil cinq cens
» soixante et deux. »

Nicolas Houel étoit marchand apothicaire à Paris, et dans cette profession, il écrivit un *Traité de la Peste*, imprimé chez Galiot-du-Pré, en 1573, un autre traité de la Thériaque, et Mithridate, en deux livres, imprimé la même année. Il avoit quarante ans environ quand il composa son *Histoire d'Artemise*. Il fit aussi l'*Histoire des François*; puis « l'*Abrégé* » *de cette histoire*, contenant la vie de chacun roy » de France avec leurs visages ou ressemblances; tirées » après le naturel et avec les descriptions de batailles » qu'ils ont données, le tout en taille-douce. » Mais son véritable titre au souvenir et à la reconnoissance de la postérité est la fondation de la *Maison de la Charité Chrétienne*, d'abord sur les ruines de l'ancien palais des Tournelles, puis dans les rues de l'Arbalète et de l'Oursine, sur l'emplacement de l'*Ecole* actuelle *de Pharmacie*.

Cette institution étoit tout-à-fait charitable, ce qui vaut mieux après tout que *philantropique;* car la philantropie n'indique au pauvre nul moyen d'acquitter les dons du riche, tandis que la charité lui demande un échange de bons services, et sollicite de sa reconnoissance des prières dont l'effet espéré peut

récompenser au centuple le plus généreux bienfaiteur. Le but que se proposoit Nicolas Houel fut donc « de nourrir certain nombre d'enfans orphe-
» lins, nays de loial mariage, pour y estre instruits
» tant à servir et honorer Dieu, que ès bonnes let-
» tres; et aussi pour y apprendre l'art d'apothicai-
» rerie. Dans la maison et par le ministère de ces
» orphelins devoient estre préparées, fournies et
» administrées gratuitement toutes sortes de méde-
» cines et remèdes convenables aux pauvres hon-
» teux de la ville et faubourgs de Paris. »

Houel eut besoin d'une grande activité et de la plus vertueuse persistance pour exécuter l'idée qu'il avoit le premier conçue. Il s'adressa au Parlement, qui le recommanda aux conseillers de la couronne. Il n'avoit pas une grande fortune ; il obtint la jouissance des bâtiments d'un ancien hospice où les pauvres n'étoient plus secourus ; il y fit ériger à ses dépens une chapelle, dans le lieu nommé *des Fossés ;* puis ayant été troublé dans sa possession par ceux qui se prétendoient seigneurs du terrain que le roi lui avoit concédé, il en appela de nouveau à Henri III, qui confirma pleinement la donation. La *Maison d. la Charité Chrétienne* ayant ainsi pour protecteurs le roi, la jeune reine Louise de Lorraine, le Parlement, et une dame de Dampierre qui, sans doute, lui faisoit des dons considérables, se trouvoit, en 1578, composée : 1° d'une chapelle; 2° d'une école de jeunes orphelins, destinés non-seulement à

distribuer des remèdes, mais « à traiter et médi-
» camenter en leurs maladies les pauvres honteux de
» la ville et faubourgs, sans que ceux-ci soient forcés
» de sortir de leurs maisons pour aller à l'Hostel-
» Dieu; » 3° d'une pharmacie complète; 4° d'un en-
clos, appelé le *Jardin des Simples*, « lequel devoit
» estre rempli de plusieurs beaux arbres fruitiers et
» plantes odoriférantes rares et exquises de diverses
» espèces.... qui apportera un grand plaisir et une
» grande décoration à la ville de Paris; » 5° d'un hô-
pital contigu à la Maison de Charité, « auquel, par
» chascun jour, sont logés les pauvres honteux pas-
» sants leur chemin; lesquels après avoir prins leur
» refection, rendent graces à Dieu. Puis avant que
» de se coucher, la cloche dudict hopital sonne l'es-
» pace d'un demi-quart d'heur, et tous les pauvres
» se mettant à genoux et en grande devotion, chan-
» tent le psalme *Miserere mei Deus*, et une anti-
» phone à la Vierge Marie, priant Dieu le créateur pour
» tous ceux et celles qui font aumosne de leurs biens
» à la dite *Maison de la Charité Chrétienne.* »

Ce *Jardin des Simples* fut l'origine du *Jardin des Plantes*, fondé cinquante ans plus tard à quelque distance de la Maison de la Charité. Mais ce n'est pas tout : tant que vécut le respectable Nicolas Houel, le but de l'institution fut rempli; mais, après sa mort, une ordonnance du roi décida que les pauvres soldats et gentilshommes blessés à la guerre seroient aussi considérés comme pauvres honteux, et

par conséquent traités et médicamentés comme les autres, gratuitement. Puis on décida qu'ils seroient logés dans l'hôpital, à l'exclusion des pauvres voyageurs; puis enfin la conception de Nicolas Houel fut détournée à leur unique profit, et l'on ne dit pas que les apothicaires de Paris aient essayé de rappeler le principal but de l'institution Houel. Les soldats et gentilshommes vétérans conservèrent leur privilége jusqu'à la fondation de l'*Hôtel des Invalides*, et la *Maison de la Charité Chrétienne* fut ainsi la première origine de l'un des établissements qui proclament le plus hautement dans la postérité la gloire de Louis XIV. Cependant le nom d'Houel ne se trouve dans aucune Biographie universelle, et je ne sache pas qu'il ait même attiré jusqu'à présent l'attention du récent apologiste des *hommes utiles à l'humanité*. Il est vrai que Nicolas Houel n'avoit pas la *bienfaisance du génie*; mais peut-être avoit-il, après tout, le *génie de la bienfaisance*.

Son livre d'Artémise est un roman politique : il abonde en recherches véritablement érudites sur les pompes et spectacles de l'antiquité. Il est divisé en quatre livres, eux-mêmes divisés en un grand nombre de chapitres. On pense bien que les allusions aux affaires de France, au règne de Henri II, à la régence de Catherine sous François II, enfin aux monuments des arts élevés par François Ier, Henri II et la reine-mère, abondent dans l'Histoire d'Artémise. Notre manuscrit est terminé par un dis-

cours de Nicolas Houel, également inédit et plus inconnu que l'histoire d'Artémise. Il traite *de l'excellence de la plate peinture en l'antiquité, recueilli de plusieurs auteurs*, et comprend huit grands feuillets.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLES.

TABLE

DES

OUVRAGES RENFERMÉS DANS LES MANUSCRITS

IN-FOLIO MAGNO.

ALPHABET CHRETIEN.
Un exemplaire. N° 6854. — Inédit.

ANGELES (le livre des), par François Ximenès.
Un exemplaire. N° 6846. — Imprimé.

ANNALES DU MONDE, jusqu'au temps d'Abraham.
Un exemplaire. N° 6828. 2. — Inédit.

ANTIQUITÉS DES JUIFS, de Josephe, traduction anonyme.
Un exemplaire. N° 6891. — Inédit.

ARCHILOGE SOPHIE, par frère Jacques Legrand.
Un exemplaire. N° 6868. — Inédit.

ARTUS DE BRETAGNE (roman du roi).
Un exemplaire. N° 6970. — Imprimé.

BARLAAM ET JOSAPHAT (histoire de).
Un exemplaire. N° 6847. — Inédit.

BIBLE (traduction littérale de la sainte).
Deux exemplaires. N°s 6812. 2. — 6818. 3. — Inédit.

BIBLE (la sainte), en catalan.
Deux exemplaires. N°s 6831, 6832 et 6833. — 6833. 3. — Inédit.

Bible historiale, traduction des histoires écolâtres de Pierre Comestor, par Guiart des Moulins.
Dix exemplaires. Nos 6818. — 6819. — 6820. — 6821. — 6822. — 6823. — 6824. — 6825 et 6826. — 6827. — 6828. — Imprimé.

Bible moralisée, en latin et en françois.
Deux exemplaires. Nos 6829. — 6829. 2. — Inédit.

Boccace, de casu nobilium virorum; deuxième traduction de Laurent de Premierfait.
Onze exemplaires. Nos 6878. — 6879. — 6879. 3. — 6880. — 6881. — 6882. — 6883. — 6884 et 6885. — 6884 2 et 3. — 6886. — 6886 2. — Imprimé.

Chronique de Jean de Courcy.
Deux exemplaires. Nos 6951. — 6952. — Inédit.

Cité de Dieu, de saint Augustin, traduction de Raoul de Praesles.
Trois exemplaires. Nos 6834 et 6835. — 6836 et 6837. — 6838. — Imprimé.

Code de Justinien, traduction anonyme.
Quatre premiers livres. Un exemplaire. No 6856.—6e et 7e livres. Un exemplaire. No 6856. 3. 3. — Inédit.

Combats judiciaires, épreuves, cartels, satisfactions et tournois (recueil sur les).
Un exemplaire. No 6853. 2. — Inédit.

Commentaires de Cesar, traduits et augmentés.
Un exemplaire. No 6909. 2. — Inédit.

Contemplation (livre de), par J. Gerson.
Un exemplaire. No 6850. — Imprimé.

Decameron de Boccace, traduit par Laurent de Premierfait.
Deux exemplaires. Nos 6887. — 6887. 2. — Imprimé.

Digeste de Justinien, traduction anonyme.
Un exemplaire. No 6855. — Inédit.

Discours contre ceux qui possèdent plusieurs benefices.
Un exemplaire. No 6859. — Inédit.

DISCOURS DE LA PLATE PEINTURE, par Nicolas Houel.

Un exemplaire. N° 6929 [3]. — Inédit.

ECONOMIQUES D'ARISTOTE, traduction de Nic. Oresme.

Deux exemplaires. N°s 6860. — 6863. [2]. [2]. — Imprimé.

ETHIQUES D'ARISTOTE, traduites par Nic. Oresme.

Quatre exemplaires. N°s 6860. — 6861. — 6862. — 6863. — Imprimé.

EVANGILE DE NICODEME.

Un exemplaire. N° 6847. — Imprimé.

EXPOSITION DES EVANGILES DE TOUTE L'ANNÉE.

Un exemplaire. N° 6847. — Imprimé.

FLEUR DES HISTOIRES (la).

Cinq exemplaires. N°s 6919, 6920, 6921 et 6923. — 6922. — 6924. 6926, 6927 et 6928. — 6929. — Imprimé.

FRAGMENTS D'HISTOIRE UNIVERSELLE, depuis Jules César jusqu'au XIVe siècle.

Un exemplaire. N° 6909. — Inédit.

FRAGMENTS SUR LES VILLES DE GRENOBLE ET VALENCE.

Un exemplaire. N° 6863 [2] A [2]. — Inédit.

GOUVERNEMENT DES ROIS ET PRINCES, par Gilles de Rome; traduction de Henry de Gauchy.

Un exemplaire. N° 6867. — Inédit.

GUERRE DES JUIFS, de Josephe, traduction de Guillaume Cocquillard.

Un exemplaire. N° 6892 et 6893. — Inédit.

GUIRON LE COURTOIS (roman de).

Un exemplaire. N° 6959. — Imprimé.

Histoire ancienne de Thèbes et de Troyes, du royaume de Femenie, d'Alexandre-le-Grand, de Carthage et de Rome, jusqu'à Jules César.
Un exemplaire. N° 6925. — Imprimé.

Histoire de Jules Cesar, d'après les commentaires et les récits de Lucain, Salluste et Suétone.
Quatre exemplaires. N°s 6910. — 6918. — 6918 [2]. — 6918 [2]. [2]. — Imprimé.

Histoire de la conqueste de la toison d'or.
Un exemplaire. N° 6953. — Imprimé.

Histoire de la royne Arthemise, par Nicolas Houel.
Un exemplaire. N° 6929 [3]. — Inédit.

Histoire des Thebains et des Troyens, jusqu'à la mort de Turnus.
Un exemplaire. N° 6897 [2]. — Inédit.

Histoire de Troyes, par Raoul Lefevre.
Trois exemplaires. N°s 6896. — 6897. — 6097 [3]. — Imprimé.

Histoire romaine, depuis Enée jusqu'a Jules Cesar.
Un exemplaire. N° 6898. — Inédit.

Histoire universelle, jusqu'a Jules Cesar.
Quatre exemplaires. N°s 6844 [3]. — 6890. — 6894. — 6895. — Imprimé.

Histoire universelle, jusqu'au temps de la republique romaine.
Un exemplaire. N° 6829 [3]. [3]. — Inédit.

Institutes de Justinien (interpretation des), par. Est. Pasquier.
Un exemplaire. N° 5856 [3]. — Inédit.

Institutions monastiques, et les collations des peres, traduites de Cassien par Jehan Golein.
Un exemplaire. N° 6839. — Imprimé.

JARDIN DES NOBLES (le), par Pierre des Gros.
Un exemplaire. N° 6853. — Inédit.

JOUVENCEL (roman du), par Jean de Bueil.
Un exemplaire. N° 6852. — Imprimé.

LANCELOT DU LAC (roman de).
Quatre exemplaires. N°s 6955. — 6962. — 6963. — 6965. — Imprimé.

LEGENDE DORÉE, traduite par Jean Belet.
Deux exemplaires. N° 6845. — 6845 [4]. [4]. — Inédit.

LEGENDE DORÉE, traduction de Jehan de Vignay.
Cinq exemplaires. N°s 6845 [3]. — 6888. — 6888 [2]. — 6889. — 6889 [2] et [3]. — Imprimé.

LUCIDAIRE (le).
Un exemplaire. N° 6847. — Imprimé.

MEDITATIONS DE SAINT BONAVENTURE, traduites en françois.
Un exemplaire. N° 6850.

MERLIN (roman de).
Trois exemplaires. N°s 6954 — 6958. — 6965. — Imprimé.

MERVEILLES (le livre des).
Un exemplaire. N° 6849. — Inédit.

MIROIR DE L'HUMAINE SALVATION.
Un exemplaire. N° 6848. — Inédit.

MIROIR HISTORIAL, de Vincent de Beauvais, traduit par Jean de Vignay.
Cinq exemplaires. N°s 6930, 6931, 6932 et 6933. — 6934, 6935 et 6937. — 6936. — 6938. — 6939 à 6949. — Imprimé.

MISSEL, à l'usage de Paris ; traduit en françois.
Un exemplaire. N° 6843 [2]. — Inédit.

MORALITÉS DE PHILOSOPHIE.
Un exemplaire. N° 6850. — Imprimé.

Mort d'Artus (roman de la).
Un exemplaire. N° 6963. — Imprimé.

Moyens veritables et tres-faciles pour qu'il n'y ait bientost plus qu'un seul trouppeau, et un seul pasteur dans la personne du pape, ni qu'un seul roi souverain dans celle du roi tres-chretien.
Un exemplaire. N° 6854 ². — Inédit.

Nouveau testament, traduction de Guyart des Moulins.
Un exemplaire. N° 6830. — Imprimé.

Passion de nostre Seigneur, et vengeance de sa mort.
Un exemplaire. N° 6847. — Imprimé.

Perceforest (le roman de).
Un exemplaire. N°s 6966, 6967 et 6968. — Imprimé.

Politiques d'Aristote, traduction de N. Oresme.
Deux exemplaires. N°s 6860. — 6863 ². ². — Imprimé.

Pragmatique-Sanction (la), traduite et commentée.
Un exemplaire. N° 6859. — Imprimé.

Problemes d'Aristote, traduction d'Evrard de Conty.
Deux exemplaires. N°s 6864. — 6865. — Inédit.

Quatre Vertus (livre des), traduit de Seneque par Jean de Courtecuisse.
Un exemplaire. N° 6850. — Inédit.

Quête du saint Graal (la).
Deux exemplaires. N°s 6964. — 6965. — Imprimé.

Quinte-Curce, traduction de Vasque de Lucène.
Un exemplaire. N° 6899. — Imprimé.

Rational du divin office, de Guillaume, évêque de Mende, traduit par Jehan Golein.
Un exemplaire. N° 6840. — Imprimé.

REGLES POUR BIEN ENTENDRE LA MESSE.
Un exemplaire. N° 6850. — Imprimé.

REMEDES DE L'UNE ET L'AUTRE FORTUNE, traduction anonyme.
Deux exemplaires. N°s 6876. — 6877. — Inédit.

REMONTRANCES A LOUIS XI, pour la défense de la Pragmatique-Sanction.
Un exemplaire. N° 6859. — Imprimé.

RERUM PROPRIETATIBUS (de), traduction de Jehan Corbechon.
Cinq exemplaires. N°s 6869. — 6869 [2]. [2]. — 6870. — 6871 et 6872. — 6873. — Imprimé.

SAINT GRAAL (roman de).
Un exemplaire. N° 6965. — Imprimé.

SECRET PARLEMENT DE L'HOMME AVEC SON AME, par J. Gerson.
Un exemplaire. N° 6850. — Imprimé.

SECRETS NATURIENS, selon les plus grans philosophes; compilés par Jehan Bonnet.
Un exemplaire. N° 6866. — Inédit.

SEPT SAGES (roman des).
Un exemplaire. N° 6849. — Inédit.

SOMME RURALE DE JEAN BOUTHILLIER.
Un exemplaire. N° 6857 et 6858. — Imprimé.

TABLE RONDE (abrégé des romans de la).
Deux exemplaires. N°s 6961. — 6970. — Imprimé.

TITE-LIVE, traduit par Pierre Berceure.
Onze exemplaires. N°s 6900. — 6900 [5]. [5], 6908 [5] et 6902 [3]. — 6901. — 6901 [3]. [3], 6901 [4]. [4] et 6901 [5]. [5]. — 6902. — 6903. — 6904, 6905, 6906 et 6907. — 6907 [2] et [3]. — 6907 [4]. — 6908. — 6908 [2] et [3]. — Imprimé.

TOUR DE LA GRANT RICHESSE (la).
Un exemplaire. N° 6874. — Inédit.

TRESOR (livre du), par Brunetto Latini.
Un exemplaire. N° 6851. — Inédit.

TRIOMPHES DE PETRARQUE, en italien, avec le commentaire de B. Illicinius, traduit en françois.
Un exemplaire. N° 6875. — Inédit.

TRISTAN DU LEONOIS (roman de).
Quatre exemplaires. N°s 6953. — 6957. — 6960. — 6968. — Imprimé.

VALERE-MAXIME, traduit et commenté par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse.
Neuf exemplaires. N°s 6911. — 6911 [2]. [3] et [4]. — 6912. — 6913. — 6914 et 6915. — 6916. — 6916 [3]. — 6917. — 6917 [1]. — Imprimé.

VENGEANCE DE LA MORT DE J.-C.
Un exemplaire. N° 6844. — Inédit.

VITA CHRISTI (livre de), par un anonyme.
Un exemplaire. N° 6844. — Inédit.

VITA CHRISTI (livre de), par Ludolphe de Saxe ; traduction anonyme.
Un exemplaire. N° 6841, 6842 et 6843. — Inédit.

Noms des saints dont la vie se trouve dans les exemplaires de la LÉGENDE DORÉE *décrits dans ce volume.*

A.

ABDON (saint). 6845 [3], 6888.
ADRIEN (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
AGATHE (sainte). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
AGATHON (saint). 6845 [3], 6888.
AGNÈS (sainte). 6845, 6845 [3], 6888.
ALEXIS (saint). 6845, 6845 [3], 6888.
AMANT (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
AMBROISE (saint). 6845 [3], 6888.
ANASTASIE (sainte). 6845, 6845 [3], 6888.
ANDRÉ (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
ANDRÉ (saint). 6845.
ANTOINE (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
APOLLINAIRE (saint). 6845 [3].
ARNOUL (saint) et Escaliberge, sa femme. 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4].
ARSENIEN (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
AUGUSTIN (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
AVIT (saint). 6845 [3].

B.

BALAAM (saint), ou BARLAAM et JOSAPHAT. 6845 [3], 6847, 6888.
BARNABÉ (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
BARTHÉLEMY (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
BASILE (saint). 6845 [3], 6888.
BALTHILDE (sainte), ou BAUDEUR. 6845 [3].
BENOIT (saint), 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
BERNARD (saint). 6845 [3], 6888.
BLAISE (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
BRANDAIN (saint). 6845, 6845 [4. 4].
BRICE (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.

C.

CALIXTE (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
CANCIEN et CANCIANILLE (saints). 6845 [3].
CATHERINE (sainte). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
CÉCILE (sainte). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
CHÉTIF (saint), moine. 6845, 6845 [4. 4].
CHRISOGONE (sainte). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
CHRISTINE (sainte). 6845 [3], 6888.
CHRISTOPHE (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
CHRYSOSTOME (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
CIRIAQUE (saint). 6845 [3], 6888.
CLÉMENT (saint). 6845, 6845 [3], 6888.
CORNELIEN (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
COSME et DAMIEN (saints). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
CRESTIENNE (sainte). 6845.
CRISSANT et DAIRE (saint et sainte). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.

D.

DÉMÉTRIEN (saint). 6845[3].
DENIS (saint). 6845[3], 6845[4.4].
DOMINIQUE (saint). 6845[3], 6845[4.4], 6888.
DONAT (saint). 6845[3], 6845[4.4], 6888.

E.

ÉLISABETH (sainte). 6845[3], 6845[4.4], 6888.
ÉLOI (saint). 6845, 6845[3], 6845[4.4].
ÉTIENNE (saint). 6845, 6845[3], 6845[4.4], 6888.
ÉTIENNE, pape (saint). 6888.
EUPHÉMIE (sainte). 6845[3], 6845[4.4], 6888.
EUSÈBE (saint). 6845[3], 6845[4.4], 6888.
EUSTACHE (saint). 6845, 6845[3], 6845[4.4], 6888.
EUTROPE (saint). 6845[3].

F.

FABIEN (saint). 6845[3].
FÉLIX (saint). 6845, 6845[3], 6845[4.4].
Fêtes de l'église. 6845, 6845[3], 6845[4.4].
FIACRE (saint). 6845[3].
FOY (sainte). 6845.
FRANÇOIS (saint). 6845[3], 6845[4.4].
FURSIN (saint). 6845[3], 6845[4.4], 6888.
FUSCIEN (saint). 6845[3].

G.

GENEVIÈVE (sainte). 6845[4.4].
GEORGES (saint). 6845, 6845[3], 6845[4.4].
GERMAIN (saint). 6845[3], 6845[4.4], 6888.
GERVAIS et PROTAIS (saints). 6845[3], 6845[4.4].
GILES (saint). 6845, 6845[3], 6845[3.3], 6888.
GORDIEN (saint). 6845[3], 6845[4.4], 6886.
GORGONIEN (saint). 6845[3], 6845[4.4], 6886.
GRÉGOIRE (saint). 6845, 6845[3], 6845[4.4].
GUILLAUME (saint). 6845[3].

H.

HILAIRE (saint). 6845[3], 6845[4.4], 6888.
HIPPOLYTE (saint). 6845, 6845[3], 6845[4.4], 6888.

I.

IGNACE (saint). 6845[3], 6845[4.4].
IGNATIEN (saint). 645[3], 6888.
INNOCENTS (saints). 6845[3], 6888.

J.

JACQUES, apôtre (saint). 6888.
JACQUES (saint). 6845, 6845[3], 6845[4.4], 6888.
JEAN (saint), apôtre. 6845, 6845[3], 6845[4.4], 6888.
JEHAN et POL (saints). 6845[3], 6888.
JEAN (saint), l'aumônier. 6845[3], 6888.
JEAN (saint), abbé. 6845[3], 6845[4.4], 6888.
JEAN-BAPTISTE (saint). 6845[3], 6845, 6888.
JÉRÔME (saint), abbé. 6845, 6845[4], 6888.
JULIEN (saint), évêque. 6845[4.4], 6888.
JULIENNE (sainte). 6845[3], 6845[4.4], 6888.
JUSTIN (saint). 6845[3].
JUSTINE (sainte). 6845[3], 6845[4.4], 6888.

L.

LAMBERT (saint). 6845[3], 6845[4.4], 6888.
LANDRI (saint). 6845[3].

LAUMER (saint), ou LOSMER. 6845 [3].
LAURENT (saint). 6845, 6845 [4.4], 6888.
LÉGER (saint). 6845 [3], 6888.
LÉON (saint). 6845 [3], 6888.
LEU (saint). 6845 [3], 6845 [4.4].
LIÉFROI (saint). 6845 [3].
LIÉNARD (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4], 6888.
LONGIS (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
LUC (saint), apôtre. 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
LUCE (sainte). 6845, 6845 [3], 6888.

M.

MACHABÉES (les sept). 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
MACAIRE (saint). 6845 [3], 6888.
MACI ou MATTHIEU (saint). 6845, 6888.
MADELEINE (sainte). 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
MALO (saint). 6845 [4.4].
MAMERTIN (saint). 6845 [3], 6888.
MARC (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
MARCEL (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
MARCELLIN (saint). 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
MARCH et MARCELLIN (saints), 6845 [3], 6888.
MARGUERITE (sainte). 6845, 6845 [3], 6888.
MARIE (sainte) l'Egyptienne. 6845, 6845 [3], 6888.
MARINE (sainte). 6845 [3].
MARTHE (sainte). 6845, 6845 [3], 6888.
MARTIN (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
MARTINIEN (saint). 6845.
MATHIAS (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
MATHURIN (saint). 6845 [3].
MAUR (saint). 6845 [3].
MAURICE (saint). 6845, 6845 [3], 6888.
MÉDARD ou MAARD, et GILDAR (saints). 6845 [3].
MELLONIN (saint). 6845 [3].
MICHEL (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
MOÏSE (saint). 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.

N.

NAZAIRE et CELS (saints). 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
NAZARIEN (saint). 6845 [3].
NERI et ACHILLES (saints). 6845 [4.4], 6888.
NERIN (saint). 6845 [3].
NICAISE (saint), et EUTROPE (sainte). 6845 [3].
NICOLAS (saint). 6845, 6845 [3], 6888.

O.

ONZE MILLE VIERGES (les). 6845, 6845 [3], 6888.
OSWART (saint). 6845.

P.

PANCRACE (saint). 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
PANTALÉON (saint). 6845, 6845 [4.4].
PASTEUR (saint). 6845 [3], 6888.
PATRICE (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
PAUL (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
PAUL-LE-SIMPLE (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
PAULIN (saint). 6845 [3], 6845 [4.4].
PAULE (sainte). 6845 [3], 6888.
PÉLAGE (saint). 6845 [4.4].
PÉLAGIE (sainte). 6845 [4.4].
PÉLAGIEN (saint). 6845 [3], 6888.
PÉLAGIENNE (sainte). 6845 [3].
PERRENELLE (sainte). 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
PHILIPPE (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
PIERRE (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4.4], 6888.
PIERRE, diacre, (saint). 6845 [3], 6888.

PIERRE, martyr, (saint). 6845 [3], 6888.
POLICARPE (saint). 6845 [3].
PRAEST (sainte). 6845 [3], 6888.
PRIME et FÉLICIEN (saints). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
PROCÈS et MARTINIEN (saints). 6845.
PROTUS (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.

Q.

QUATRE COURONNÉS (des). 6845 [3], 6845 [4. 4].
QUENTIN (saint). 5845 [3], 6845 [4. 4].
QUIRIACE (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4].
QUIRITE (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.

R.

REMY (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
RIGOBERT (saint). 6845 [3].

S.

SAINT-VOULT DE J.-C. (histoire du). 6845 [3].
SATURNIN (saint). 6845 [3], 6888.
SAVINIEN (saint). 6845 [3], 6888.
SCOLASTIQUE (sainte). 6845 [3].
SÉBASTIEN (saint). 6845 [3], 6888.
SECOND (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
SEPT DORMANTS (les). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
SEPT FRÈRES (les). 6845 [3].
SESNE et SAVINE (saints). 6845 [4. 4].
SEVESTRE (saint). 6845 [3], 6888.
SIMÉON (saint). 6845 [3].
SIMON et JUDE (saints). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
SIMPHORIEN (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
SIMPLE et FAUSTIN (saints). 6845 [4. 4].
SIMPLICIEN (saint). 6845 [3], 6888.
SIXTE (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
SULPICE ou SOUPPLICE (saint). 6845 [3].

T.

THAYS (sainte). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
THÉODORE (saint). 6845, 6845 [3], 6888.
THIMOTHÉE (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
THOMAS, apôtre, (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
THOMAS de Cantorbery (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
THOMAS-D'AQUIN (saint). 6845 [3].
TIBURCIEN et VALÉRIEN (saints). 6845 [3].
TIBURCIEN (saint). 6845 [3], 6888.
TURIEN (saint). 6845 [3].

U.

URBAIN (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.

V.

VAAST (saint). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
VALENTIN (saint). 5845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
VICT et MODESTE (saints). 6845 [3], 6845 [4. 4].
VICTOR (saint). 6845, 6845 [3].
VIERGE (sainte). Son assomption, etc. 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4].
VIERGE d'Antioche (sainte). 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
VINCENT (saint). 6845, 6845 [3], 6845 [4. 4], 6888.
VITAL (saint). 6845 [3], 6888.

Les trois exemplaires cotés 6888 [2], 6889 et 6889 [2. 3], sont conformes au N° 6888, pour le nombre des Légendes.

TABLE

DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES.

(Les noms de lieux sont en lettres italiques.)

A.

Abbeville. 45.
ABRAHAM. 16, 11.
ACHILLE. 319.
ADAM. 21, 35, 37, 38, 39, 42, 318.
ADRIEN (l'empereur). 184.
ÆMILIAN. 205.
ASTLEY (Jean de). 174.
AGNAS. 106.
AGNÈS DE BOURGOGNE. 34.
AGNÈS DE FRANCE, cinquième fille de saint Louis. 90.
AGRAVAIN. 341, 354.
AGUERRE (le seigneur d'). 175.
ALBEMARLE (le bâtard d'). 313.
ALENÇON (Catherine d'). 241, 242, 331.
ALENÇON (Jean II, duc d'). 241.
ALENÇON (monsieur, duc d'). 176.
ALEXANDER, prince de la loi. 106.
ALEXANDRE-LE-GRAND. 275, 281, 282, 283, 318, 319.
Allemagne. 67, 100, 166.
Allier (département de l'). 363.
AMADIS de Gaules. 345.
AMAZONES (royaume des). 36.
AMBOISE (le cardinal d'). 230, 325.
AMBROISE (saint). 157.
Amiens. 308.
AMOUR (l'). 26.
ANCILLES. 114.
Anet (château d'). 226.
ANGÉLIQUE. 360.
Angers. 169, 170, 171, 178, 194.
ANGLOIS. 132, 141, 142, 148, 161, 174.
ngoulême. 149, 240.
NGOULÊME (le comte d'). 154, 163.
Angoulême (comté d'). 275.
Angoumois. 163.
Angleterre. 8, 123, 140, 141, 148, 154, 166, 168, 169, 170, 173, 174, 175, 223, 239, 333, 347, 349, 350, 355, 356, 357, 362.
ANJOU (Charles d'). 358.
ANJOU (Louis, duc d'). 25, 43, 57, 141, 154, 196.
ANNIBAL. 275.
Annonay (seigneurie d'). 35, 259, 261.
ANSELME (le père). 365, 132, 165.
ANSELME (saint). 104.
ANTONIO (Nicolas). 309, 310.
Apt (évêché d'). 53, 56.
Aquitaine (duc d'). 49.
Arbaleste (rue de l'). 372.
ARCITE ET PALEMON (livre d'). 278.
ARGAIL (l'). 360.
ARIOHAIN DE SAISSOGNE. 359.
ARISTOTE. 195, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 206, 207, 208, 209, 212.

ARMAGNAC (Catherine d'), duchesse de Bourbon. 263.
ARMAGNAC (Jean d'). 58.
ARMAGNAC (Marie d'). 241.
ARMÉNIE. 356.
Armorique. 346.
Arragon. 95, 309.
Arragonnois. 174.
ARSONVAL (d') 46, 48.
Artois, 191, 312.
ARTHEMISE. 369, 371, 372, 375, 376.
ARTOIS (Robert comte d'). 313.
ARTUS. 343, 344, 356, 357, 358, 361, 362, 363.
ASPERIIS (Jean de). 172.
AUBRI-LE-BOURGOIN. 360.
AUGUSTE. 297.
AUGUSTIN (saint). 44, 45, 48, 52, 53, 89.
Auteuil, 91.
Autriche. 273.
Auvergne (duché et comté d'). 11, 35, 74, 123, 232, 259, 261, 287, 302, 333, 341.
Auxerre. 214.
Auxerre (Saint-Marien d').
Avallon. 288.
Avignon. 73, 212.
Azincourt (journ. d'). 131, 132, 140.

B.

Babel. 273.
Babylone. 266.
BACCHUS. 288.
BALAGNY (le seigneur de). 176.
BALLESDENS (Jean). 163, 164.
BALUZE (Etienne). Mss. de sa bibliothèque. 6, 163, 234.
BALZAC (François de). 278.
BALZAC (Maison de). 277, 278.
BALZAC (Marie de). 277.
BALZAC (M. de). 278.
BALZAC (Pierre de). 278.
BARBASAN, le bon chevalier. 137.
Barbette (Porte), à Paris. 327.
BARLAAM. 97, 107, 108.
BARLES-LION-D'OROISON (le seigneur de), 176.
Bar (duché de). 154.
BARRES (de). 353.
BARROIS (M.). 34, 262, 264, 280.
Basle. 142.
BASTARD (le comte Auguste de). 11, 264, 265.
Bauche (seigneurie de). 175.
BAUCILLAS. 114.
Baugé (bataille de). 141.
BEAUJEU (Pierre de). 290.
BEAUJEU (Anne de). 259.
Beaujeu (seigneurie de). 23, 333.
Beaujolois (seigneurie de). 35, 259, 261.
BAUME (Guillaume de la). 305.
BAUX (maison de). 236.
BAVIÈRE (Isabeau de), reine de France. 208.
Bayeux. 313, 314.
BEAUMONT (Robert de). 173.
BEAUVAU (Antoine de). 238.
Beauvoisis, 35, 173.
BELET (Jean). 62, 87, 88, 90, 91, 92.
Besançon. 290.
Belleville (seigneurie de). 12.
BENOIT (saint). 92.
BENOIT (anti-pape). 93.
BERCEURE (Pierre). 285, 286, 287, 289, 291, 292, 293, 294, 295.
BERNARD (saint). 100, 101, 102.
BERRY (Jean, duc de). 11, 12, 25, 50, 51, 73, 74, 122, 123, 231, 233, 236, 240, 242, 244, 245, 261, 262, 263, 265, 279, 280, 287, 301, 302, 307.
Berry (province de). 124.
BERTE aus grans piés. 341.
BÉTHUNE (maison de). 12, 15, 45, 180, 221, 241, 242, 269, 273, 291, 300, 331, 332.
BÉTHUNE (Philippe de). 221, 241.
Beziers. 313.
BIDOCT (Jeannot de). 166.

BIRAGUE (Ludovic de). 175.
BLANCHE (la reine). 207.
BLANCMESNIL (président de). 91.
Blois. 7, 8, 12, 51, 115, 182, 195, 223, 327, 340.
BOCCACE. 278, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 253.
BOECE. 96, 125, 130, 208.
BOIS-BONSELLI (Guillaume du) 172.
BOISSONADE (M.). 107, 108.
BONAVENTURE (saint). 115, 117, 121.
BONNET (Jehan). 208, 209, 210.
BOORT. 363.
BOOZ. 364.
BORDE (seigneur de la). 154.
Bordeaux. 155.
Bordelois 154.
BORSSELL (Marguerite de). 325.
BOSCO (Estienne de). 172.
BOTONE (seigneur de). 154.
BOUCHAGE (du). 322.
BOUHIER (le président). 18.
Boulogne (comté de). 11, 123, 287, 302.
Boulogne-le-Grasse. 182.
BOURBON (Ludovicus de). 305.
Bourbon. 365.
Bouquechardière (la). 334.
BOURBON (cardinal de). 258, 393, 303.
BOURBON (Charles Ier, duc de). 78, 200.
BOURBON (Jehan II, duc de). 200, 263.
BOURBON (Jehanne de). Reine de France. 207.
Bourbon-la-Marche (comté de). Ses armes. 14, 290.
Bourbon (La Motte de). 140.
Bourbon-Lanceys (seigneurie de). 35, 259, 261.
BOURBON (Charles, bâtard de). 238, 239.
BOURBON (le connétable Charles de). 58.
BOURBON (Louis, bâtard de). 78.
BOURBON (Louis Ier, duc de). 365.
BOURBON (Marie de Haynaut, duchesse de). 365.
BOURBON (Pierre II, duc de). 34. 58, 259, 261.
BOURBON (maison de). 35, 58, 122, 200, 238, 239, 256, 257, 259, 261, 292, 317, 333.
BOURBON-VENDÔME (maison de). 242.
Bourbonnois. 226.
Bourbonnois (duché de). 35, 341, 245, 333.
BOURDELOT (Jean). 294.
Bourges. 124, 235, 213.
Bourgogne (comté de). 35.
Bourgogne (duché de). 17, 25, 34, 122, 140, 149, 168, 263, 315, 325, 337.
BOURGOGNE (Agnès de). 341.
BOURGOGNE (Antoine, bâtard de). 174.
BOURGOGNE (Charles-le-Téméraire, duc de). 281, 315.
BOURGOGNE (Jean, duc de). 132, 140, 165, 173, 282, 288, 327.
BOURGOGNE (Jeanne de), reine de France. 89, 90, 255, 328, 329.
BOURGOGNE (Magdelaine de). 218.
BOURGOGNE (Philippe-le-Bon, duc de). 282, 315, 338, 339.
BOURGOGNE (Robert, duc de). 329.
BOURNAN (Jeanne de). 78.
BOUTEILLIER (Belette). 189.
BOUTEILLIER (Jacques). 189.
BOUTEILLIER (Jean). 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193.
BOUTEILLIER (Péronne). 190.
BOUCHET TAMBONNEAU (le seigneur de). 177.
BOUTHILLIERS (Colars li). 191.
BOYDE (Philippe). 174.
BRABANT (duc de). 167, 174.
Brabant (duché de). 338.
BRANDAIN (saint). 92.
BRANOR-LE-BRUN. 359, 360.
BRESSURE (seigneur de). 154.
Bretagne. 14, 142, 198, 203, 357, 360.
BRETAGNE (Anne de). 230, 325.
BRETAGNE (ducs de). 142, 331.

Bretagne (Grande). 360.
BRETAGNE (Isabelle de). 331.
BRAQUETOT (Rigault de). 174.
Brioude. 172.
BRIVES (le comte de). 178.
BRICE (saint). 190, 191.
BROMPTON (Jean). 19.
BROUX (Guillaume de). 195.
Bruges. 119, 127.
BRUGES (Jean Van-Eick, dit Jean de). 50, 34, 304.
BRUGES (Louis de). Voy. GRUTHUYSE.
BRUNET (M.). 94, 99, 110, 121, 167.
BRUNETTO LATINI. 128, 129.
BUCAN. 224.
BUEIL (Jean de). 130, 131, 132, 133, 137, 140.
BUEIL (maison de). 131, 132.
BULGARIO. 290.
BUSSY D'AMBOISE. 175, 176, 177.

C.

CABRIENA (Emilio de). 175.
CAILUS (le seigneur de). 175.
CAÏPHE. 106.
CAMUS (le citoyen). 23, 26, 27, 32.
Calabre. 165.
CALABRE (Jean, duc de). 284.
Calais. 169.
CALCHAS. 319, 320.
CALMET (dom). 165.
Camelot. 357.
Cana. 76, 98.
CANALS (Antoni). 309, 310.
CANGÉ (Chatre de). 369.
Cantorbéry. 104.
CARPENTIER (dom). 104.
Carthage. 175, 318.
Carlat (vicomté de). 35, 58, 259, 261.
CARMÉLITES. 64.
Carpentras. 72.
CASSIEN (Jean). 52, 53, 56, 57, 58, 59.
CASSIODORUS. 58, 59.
CASTELBAJART (le seigneur de). 176.
Castille. 309.
CASTELLIER (Louis Cottier de). 294.
CASTOR, évêque d'Apt. 52, 56.
Castres. 290.
Catalogne. 93.
CATENAL, copiste. 235.
Cathay. 355.
CATHERINE-DE-FRANCE, fille de Charles VI. 154.
CATHERINE. 50.
CATHERINE (sainte). 329.
CATON. 297.
Caudebec. 334.
CAUMONT (Alexandre de). 172.
CÉLESTINS (les). 46, 50.
CÉRISI (Guion). 204.
CELLIER (dom). 52.
CELSE (Julle). 311.
Certald. 253.
CERVANTES (Michel de). 137.
CESAR (Jules). 85, 86, 127, 259, 273, 274, 275, 279, 296, 297, 299, 310, 311, 312, 318.
CHABOT (Philippe). 236.
CHAMBLAY (le sire de). 139.
Chambéry. 99.
CHAMPAGNI (maison de). 269.
Champagne et Brie. 15, 154, 270.
Champaigne (village de), 365, 366.
CHAMPENOIS. 122.
Champigny sur-Thille. 17.
Champlot. 288.
CHANTEPRIME (François). 197.
CHARENTON (Guillaume de). 172.
CHARLEMAGNE. 67, 101, 298, 317, 360.
Charleroy. 190.
CHARLES V, roi de France. 9, 24, 39, 43, 44, 45, 47, 53, 54, 56, 57, 60, 61, 65, 66, 88, 122, 140, 143, 195, 196, 197, 198, 206, 207, 212, 214, 215, 218, 304, 327.
CHARLES VI. 4, 5, 7, 9, 25, 26, 47, 51, 122, 154, 165, 206, 208, 253, 302, 316.
CHARLES VII. 91, 135, 137, 138,

143, 146, 148, 154, 163, 200, 232, 272, 333.
CHARLES VIII. 31, 121, 122, 200, 205, 218, 268.
CHARLES IX. 278, 355.
CHARLES DE BLOIS. 142.
CHARLES-QUINT, empereur. 175.
CHARLIER (Jean). Voy. GERSON.
CHARONDAS (Louis). 192.
CHARTREUX. 119.
Chasteaubriant. 13.
CHASTEIGNERAYE (le seigneur de la). 175.
CHASTELAIN (Georges). 259.
CHASTEL-CHINON (seigneur de). 261.
CHATELLERAULT (le duc de). 175.
Chastillon. 132.
Chastillon en Périgord. 152.
CHATEAUMUR (Maurice de). 172.
CHATON, de Rome. 114.
Cherbourg. 359.
CHESNE (Jean du). 128.
CHEVALIER (le président). 177.
Chevigny. 17.
CHOURSES (Antoine de). 257.
CHRISTOPHE (saint). 92.
CIRUS. 264, 266.
CLARENCE (duc de). 141.
CLAUDAS. 363.
CLAUDE (l'empereur). 298.
CLAYQUIN (Bertrand de). 136.
CLÉMENT, pape. 72.
CLERMONT (Béranger de). 172.
Clermont (comté de). 232, 333.
Clermont en Beauvoisis. 35, 90, 259, 261.
CLERMONT (Pierre de). 172.
CLERMONT (le seigneur de), vice-amiral de France. 174.
Clèves. 15.
CLUSET (Médard du). 205.
COECTIVY (Catherine de). 257.
COECTIVY (Prigent de). 359.
COEUVRES (marquis de). 178.
COLBERT (Jean-Baptiste). 42, 86, 88, 91, 92, 186, 219, 234, 286, 287, 307, 309, 312, 354.
Colchos. 337.
COLIGNY (Gaspard de). 204.
COLIGNY (le comte de). 178.
Colombe (abbaye de). 171.
COLONNA (Egidius). *Voy*. Gilles de Rome.
COMESTOR (*Petrus*) ou Pierre Mangeur. 2, 10, 18, 19, 39, 274.
Compiègne. 161.
CONDÉ (le prince de). 177, 179.
Conflans. 284.
CONSTANT (Paul). 294.
CONSTANTIN. 298.
Constantinople. 67, 353.
CONTY (Evrard de). 205, 206, 207.
COQUILLART (Guillaume). 269, 270, 271, 273.
Corinthiens. 120.
CORBECHON (Jehan). 217, 218, 219, 220, 221, 222.
CORNEILLE (Pierre). 164.
Cornouailles (royaume de). 342.
CORREGIO (Azzo de). 229.
COURCY (Jean de). 332, 333, 334, 335.
COUREAU (Jacques). 301, 302.
COURTECUISSE (Jean de). 115, 122, 123, 124, 125, 126.
Courtray (bataille de). 322.
Coventry (abbaye de). 104.
CRAPELET (M.). 167.
CRAVANT (François de). 175.
CREQUY (M. de). 176, 284.
CRESSIDA. 319, 321.
Crète (royaume de). 337.
Crevant (bataille de). 141.
Croatie. 290.
Croisans. 285.
CULANT. 218.
CYBER (Jehan). 221.
CYPRE (Anne de), duchesse de *Savoie*. 315.

D.

DA. 106.
DALLIER (Pierre). 194.
Dalmatie. 290.
DAMI. 106.
DAMPIERRE (dame de). 373.
DAMPMARTIN (Bureau de). 253.
DANIEL (livre de). 5, 62.
DANTE. 102.
DARTÈS (Jean). 95.
DARIUS. 210.
DAUNOU (M.). 19, 99, 100, 102, 110.
Dauphiné. 91, 204, 205.
DAVID, roi d'Israël. 41, 54, 264, 266.
DENIS (saint). 92, 159.
DEVERIA (Eugène). 30.
Dieppe. 160, 161.
DIGUET (Jehan). 222.
Dijon. 17, 178.
DINA. 28.
Dinant. 281.
DIOMÈDE. 319, 320.
DOMINIQUE (saint). 202.
DOMITIEN. 316.
Dreux. 313.
DRUAS-LE-FOL. 341.
DUBOIS (Henry). 173.
DU CANGE. 104.
DUCHESNE (M.), conservateur adjoint du cabinet des Estampes. 221.
DUCHESNE (Jean). 299.
DUNOIS (le comte de). 177.
DURAND (Guillaume), évêque de Mende. 59, 60, 61, 73, 74.
DURER (ALBERT). 267.
DUVERDIER (Antoine). 192, 206, 226.
DYNADANT. 343.

E.

EACUS. 337.
Ecole de pharmacie, à Paris. 372.
EDOUARD II, roi d'Angleterre, 356, 357, 358.
Egypte. 76, 263.
ELISABETH, reine d'Angleterre, 175.
ÉLISABETH (sainte). 76, 92.
Elne (évêché d'). 93, 94.
ENÉE. 36, 275, 279.
ENGELARD. 171.
Entrague (seigneurie d'). 278.
EPERNON (duc d'). 176, 177.
ESAU. 21.
ESCALLE (le baron d'). 174.
ESCOLANUS (Gaspard). 93.
ESCULAPE. 224.
ESDRAS (livre d'). 3.
ESON. 337.
Espagne. 166, 196.
ESPLANDIAN. 345.
ESSARTS (Antoine des). 48.
Estampes (comté d'). 11, 123, 287.
Estenhuze (principauté d'). 187.
ESTHER (livre d'). 3.
ESTOUTEVILLE (Guillaume d'). 214.
ETHÉOCLE. 319.
Eu (Guillaume, comte d'). 170.
Europe. 182, 268, 355.
EUSTACE (Guillaume). 211.
EUTROPE. 86.
EVALAC. 352.
EVE. 35, 38, 39.
Ericie (la sybille d'). 325.
Evreux. 313, 314.
EXIMENÈS (François). 73, 82, 92, 93, 94, 95.
EYKEN (J.-Van). 302, 304.
EZECHIEL (livre d'). 5.

F.

FABRICIUS. 93, 94.
FAILLE (Hardouin de la). 165, 166.
FANTOSME. 347.
FAURE (Clément). 205.
FAVERREAU (Jacques). 185.
FÉLIX. 112 ,113, 114.
Femenie (royaume de). 36, 275, 318, 332.
FENDILLES (le seigneur de). 175.
FERGET (Pierre). 221.
FERRAGONNE (Honoré de). 174.
FERTÉ (le Sr de la). 177.
FILLASTRE (Guillaume). 338.
FLAMEL (Jean). 287, 11, 12.
FLAMEL (Nicolas). 11.
Flandres. 128, 160, 167, 201, 51.
FLANDRES (Jeanne, comtesse de). 298.
FLANDRES (Louis II, de Malte, comte de). 201.
FLANDRES (Philippe-le-Hardi, comte de). 202.
FLEURY (Jean). 204.
FLORISEL. 345.
Fontainebleau. 11, 51, 182, 262, 280.
Fontenelles. 298.
Forcalquier. 290.
Forêts. (comté de). 290, 35, 233, 259, 261, 333.
FORETS (Maurice de). 172.
FORGE (Georges de la). 226.
FORGET (Nicolas). 330.
Fossés (Lieu dit des); à Paris. 573.
FOU (Ives du). 144, 149, 163.
FOUCQUET (Jehan). 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 292, 324.
Fraisne (moulin de). 190.
France. 1, 7, 8, 9, 10, 11,14, 15, 18, 19, 24, 33, 35, 39, 40, 41, 43, 16, 48, 51, 52, 54, 55, 56, 59, 60, 61, 64, 65, 66, 67, 74, 75, 78, 79. 82, 84 à 90, 96, 99, 100, 101, 107, 110 à 112, 115, 122, 123, 128, 130 à 135, 137, 139, 144, 148 à 150, 154, 155, 159 à 161, 163, 165, 166, 169, 174, 178, 180, 182, 186 à 188, 192, 193, 195, 196, 199 à 201, 205, 208, 211, 213, 207, 220, 222, 224, 228, 230 à 240, 242 à 245, 253 à 257, 239, 260, 263, 269, 272, 273 à 277, 279 à 281, 285 à 287, 289, 293 à 296, 298 à 300, 304 à 308, 310, 312 à 314, 316 à 318, 322 à 329, 331 à 333, 335, 336, 340 à 343, 345, 353, 355, 359, 361, 363, 365 à 368, 379, 375.
FRANCE (Agnès de), duchesse de Bourgogne. 329.
FRANCE (Claude de), fille de Louis XII. 230.
FRANCE (Jeanne de), duchesse de Bourbon. 232, 233.
France (nouvelle). 353.
FRANÇOIS (les). 140, 141, 142, 227, 298, 372.
FRANÇOIS Ier, roi de France. 143, 175, 228, 240, 246, 266, 275, 375.
FRANÇOIS II. 375.
FRANÇOIS (saint). 202.
FRÉDÉRIC III. 300.
Fremigny. 142.
Froismont. 190.
Froitemont (seigneurie de). 191.
FUMÉE (Adam). 199, 200.
FURETIÈRE. 122.
FUSTEMBERG (le comte de). 175.

G.

GALAAD. 362, 364.
GALEHAUT. 354.
GALEOT (le prince). 252.
GALEAZZO VISCONTI. 109.
GALLEAZZY (Alexandre). 15.
GALEAZZO (Jean). 109.
GALIOT-DU-PRÉ. 372.
GAMALIEL. 106.
Gannat. 363.
Gavres (seigneurie de). 241.
GARTER, héraut d'Angleterre. 148.
Gascogne. 154, 166.
GASSE-LE-BLOND. 347, 358.
Gatinois. 154.
GAUCHY (Henry de). 211, 212.
GAUCOURT (maison de). 90.
GAUCOURT (Raoul de). 90.
Gaule Narbonnoise. 205.
Gaule. 297, 298.
GAULOIS. 36.
GAUVAIN. 344, 361.
GAUTIER Map. 347, 362, 362.
GENCE (M.). 117.
Gènes. 246, 355, 356.
Genève. 95, 123, 281, 315.
GENEVIÈVE (sainte). 92.
GENOIS. 355.
GERILEON. 343.
GERSEN. 117.
GERSON (Jehan). 115, 116, 117, 119, 122, 123.
Gien (comté de). 35, 259, 261.
GILIBERT (Pierre). 204.
GILLÉ (saint). 121.
GILLES DE ROME. 211, 212, 213.
Gironne. 93, 94.
GLOCESTRE (Thomas, duc de). 168, 169, 174.
Glocester. 298.
GODEFROI DE BOUILLON. 298, 319.
GODION (Gefroi), copiste. 13.
GOLEIN (Jehan). 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 74.
GONESSE (Jean de). 310.
GONNOT (Michel), copiste. 285.
GONO. 305.
GONZAGA. 93.
GONZAGUE (Charles de). 15, 16.
GONZAGUE (Marie de), reine de Pologne. 16.
GOSCELIN, seigneur d'*Uxcie*. 172.
GRACIEN, empereur. 326.
Grands-Augustins (église des). 212.
GRANSON (Joste de). 174.
GRAVILLE (Anne de). 277, 278.
GRAVILLE (Louis de), amiral de France. 277 193.
GRAVILLE (maison de). 193.
Grèce. 336.
GRECS. 215, 319, 320.
GRÉGOIRE (saint). 316.
GRÉGORI (M. le président de). 117.
Grenoble. 203, 204.
GRIMOART (Guillaume de). 56.
GRINE (Raoul de). 174.
GRIVELLE (le prince de). 177.
GROS. 30.
GROS (Pierre des). 144, 146, 147, 148, 149, 151, 153, 158, 159.
Gruthuyse (la). 366.
GRUTHUYSE (Louis de Bruges, seigneur de la). 51, 84, 85, 96, 111, 112, 115, 127, 129, 130, 144, 187, 188, 208, 276, 280, 296, 306, 325, 336, 337, 339, 340.
GUIART DES MOULINS. 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 39, 274.
GUIBERT de *Nogent*. 104.
GUILLARD. 63.
GUILLAUME, abbé de *Coventry*.
GUILLAUME Ier, roi d'Angleterre, 170.
GUILLAUME AU COURT-NEZ. 360.
GUILLAUME DE TYR. 101.
GUILLAUME - LE - CONQUÉRANT. 333.
GUIRON LE-COURTOIS. 343, 346, 351, 352, 353, 358, 359, 367.

GUISE (le chevalier de). 176.
GUISE (duc de). 177.
GUIZOT (M.). 128.
GUYENNE (duc de). 46, 47.
Guyenne (province de). 148.
GYET. 333.

H.

HANGEST (Jean de). 131.
HARCOURT (Jean de). 313.
HARCOURT (Louis de). 313, 314.
HAUBREGON (Oste de). 191.
Haynaut. 298.
HAYNAUT (Guillaume de). 298.
HAYNAUT (Jean II, comte de). 365.
HEBREUX. 263, 271.
HECTOR. 319.
HELIE DE BORRON. 345, 347, 351, 357, 358, 360, 367.
HELYANT DE SAISSONGNE. 343.
HENRY II, roi de France. 32, 175, 373.
HENRY II, roi d'Angleerre. 346, 347, 348, 349, 353, 358, 362.
HENRY III, roi de France. 373.
HENRY III, roi d'Angleterre. 353, 357.
HENRY IV, roi de France. 18, 244, 258, 277, 293.
HENRY V, roi de France et d'Angleterre. 8, 140, 154.
HENRY DE LANCASTRE. 154.
HEREFORT (Henry, duc d'). 173.
HÉRODE. 297, 298.
HEROUVILLE (le comte d'). 133.
HERVI (Guillaume), copiste. 327.
HERNAUD. 178.
Hesdin. 188.
HOCQUINCOURT (le seigneur d'). 178.
HOLBEIN. 267.
Hollande. 17.
Hongrie. 290.
HORY (Nicolas). 270.
Hostel des Invalides, à Paris, 375.
Hostel-Dieu, de Paris. 374.
HOUEL (Nicolas). 369, 370, 371, 372, 373, 375, 376.
HUET (Daniel). 108.

I.

Ile-de-France. 46, 55, 154.
ILLICINIUS (BERNARD), 224, 225, 226.
ISAAC. 81.
ISABELLE-DE-FRANCE, fille du roi Jean. 40.
ISAIE (livre d'). 5.
Isère (l'). 205.
ISEULT (la reine). 342, 343.
ISMAÉLITES. 28.
Israël. 41, 266, 318.
Italie. 9, 36, 40, 43, 166, 297, 363.
ITALIENS. 15.

J.

JACOB. 21, 28, 263.
JACQUES (saint). 97, 298.
JACQUES II, roi de *Hongrie*. 290.
JACQUES, évêque de *Séville*. 309.
JANSÉNISTES (les). 52.
Jardin des plantes, à Paris. 374.
Jardin des simples, à Paris. 373.
JARNAC (le sieur de). 175.
JASON. 336, 337, 338, 339, 340.
JEAN-BAPTISTE (saint). 76.
JEAN (saint). 4, 80, 364.
JEAN, roi de France. 40, 58, 73, 122, 173, 239, 285, 302.
JEAN, roi de *Portugal*. 282.
JEAN, roi d'*Aragon*. 95.
JEAN Ier, roi de *Castille*. 309.
JEAN DAMASCÈNE (saint). 107, 108.
JEAN, pape. 72.

JEANNE, fille naturelle de Louis XI. 238, 239.
JEANNE II, reine de *Naples*. 290.
JEANNE D'ARC. 149.
JEANNE D'EVREUX, reine de *France*. 291.
JÉRÉMIE (livre de). 4, 5.
Jéricho. 266.
JÉRÔME (saint). 24, 89.
Jérusalem. 85, 93, 106, 228, 271, 290, 301, 313, 314.
JÉSUS-CHRIST. 4, 28, 43, 69, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 82, 83, 84, 85, 88, 92, 93, 97, 106, 108, 117, 118, 119, 120, 160, 162, 180, 184, 202, 269, 270, 288, 297, 303, 311, 319, 255, 356.
JOB (le livre de). 3, 10, 12, 15, 41.
JOAS. 114.
Joienval. 66.
JOINVILLE (le prince de). 177.
JOSAPHAT. 97, 107, 108.
JOSEPH. 28, 35, 73.
JOSEPH (saint). 297, 106.
JOSEPH, fils de Jacob. 263.
JOSEPH D'ARIMATHIE. 106.
JOSÈPHE. 127, 130, 259, 260, 261, 262, 269, 271, 272.
JUDAS. 28, 83, 84.
JUDAS, prince de la loi. 106.
JUDE (saint). 5.
Judée. 84, 263 269.
JUDITH (livre de). 3.
JUIFS. 106, 263, 266, 267, 269, 271, 273, 298.
JULIEN l'apostat. 298.
JUPITER. 337.
JUSTINIEN. 183, 184, 185, 186.

K.

KLIMRATH (M. Henry). 183.

L.

LABBE (le P.). 226.
LA BOUDERIE (M. l'abbé de). 101.
LABOUREUR (le). 302.
LACROIX DU MAINE. 58, 64, 88, 191, 226, 369, 370.
La Doinneterie (seigneurie de). 307.
LA FAILLE (Hardouin de). 166.
LA JAILLE (Hardouin de). 165, 166, 167.
LAFLEUR. 294.
LAFONTAINE (Jean de). 245.
Lagny-sur-Marne. 161.
Laharpe (rue de), à Paris. 51.
LAHIRE (le capitaine). 132, 139.
La Marche (comté de). 259, 261.
LA MARCHE (Olivier de). 167, 168.
LAMARE (Philibert de). 16, 17, 18, 253, 279.
LAMARE (Pierre de). 18.
LAMONNOYE (Bernard de). 58, 59, 192, 226.
Lancastre. 154.
LANCASTRE (Henry de). 173.
LANCELOT (Antoine). 35, 36, 37, 122, 125, 185, 201, 203.
LANCELOT (Claude). 36.
LANCELOT DU LAC. 284, 340, 341, 345, 347, 351, 352, 354, 357, 361, 362, 363, 364, 365.
Langey (château de). 237.
Languedoc (gouvernement de). 35, 259, 261.
LAPINI (Bernardo). *Voy.* ILLICINIUS.
LA SALLE (Gadifer de). 136.
LASERNA-SAINT-ANDER (M.). 58, 95, 110.
LASNIER (Jean). 44.
LAVAL (Guy XIV, comte de). 331.
LAVAL (Guy XV, comte de). 241, 242.
LA VALLIERE (le duc de). 75, 94, 130, 206, 208.

LAZARILLE. 94.
LE BEUF (l'abbé). 102, 334, 335.
LE BLUNT (Henry). 347.
LE BRETON (François). 308.
LE BRETON (Hector). 307, 308.
LEBRUN. 77.
LEFÈVRE (Raoul). 275, 276, 279, 339.
LEGRAND (Jacques). 213, 214, 215, 216, 217.
LEGRANT (Richard), copiste. 276.
LE MAÇON (Antoine). 245.
LENOIR (Michel). 116.
LENTULAS. 114.
LÉON X, 266.
LÉON (Gascon de). 238.
LEQUIEN (le père). 107.
LE ROI (Audri). 366.
LEROUX DE LINCY (M.). 210.
Lessay (abbaye de). 238.
LE TELLIER (Charles-Maurice), archevêque de Reims. 6, 79, 91, 244, 311.
LEVI. 106.
LHUISSIER (Jean). 44.
Liége. 281.
Liégeois. 282.
Lille. 299.
Limoges. 55.
LIMOS (la dame de). 344.
LIONNEL. 364.
Lisieux (évêché de). 202.
Lisle (comté de). 333.
LISLE ADAM (Jean de Villiers, seigneur de). 164, 165, 167.
LISLE-ADAM (Philippe Villiers, seigneur de). 165.
LISLE (Jordan de). 172.
LISVART. 345.
Lodomarie. 290.
Logres. 357.
LOMELIN (Bernabo). 246, 248, 249, 250, 251, 252.
Londres. 174, 281.
LONGUEVILLE (la duchesse de). 178.
Lorraine. 165, 166.
LORRAINE (le cardinal de). 177.
LORRAINE (Jean, duc de). 166.
LORRAINE (René, duc de). 165, 166.
LORRAINE (Louise de), reine de France. 373.
LOUIS VIII. 179.
LOUIS IX (saint). 90, 160, 172, 313, 325, 328, 329.
LOUIS XI. 58, 67, 78, 132, 133, 137, 146, 149, 154, 163, 193, 194, 200, 258, 261, 262, 267, 311.
LOUIS XII. 9, 31, 40, 44, 97, 109, 122, 179, 193, 195, 218, 226, 228, 230, 238, 268, 322, 323, 325, 364.
LOUIS XIII. 308.
LOUIS XIV. 147, 180, 375.
LOUIS XVI. 97.
LOUIS, dauphin et duc de Guyenne. 47, 48, 132, 161.
Louvre (le). 46, 47, 48, 206.
LUCAIN. 87, 274, 275, 297, 300, 310, 311, 312.
LUCES DE GAST. 345, 346, 347, 352, 353, 355, 358.
LUCIBEL. 37.
LUCIFER. 54.
Lucques. 90.
LUDOLPHE. 75, 79, 82.
LUNA (Pierre de). 93.
LUPOLS. 85.
Lusignan. 163.
LUXEMBOURG (maison de). 236.
LUZ (le baron de). 176.
Lyon. 99, 129, 177, 194, 195, 213, 221, 235.

M.

MACHABÉES (livres des). 3, 6, 9.
Madrid. 309.
MAGDELAINE (sainte). 85.
MAGNELIERS (Tristan de). 173.
MAHOMET. 219.
Maigne (seigneurie de). 257.
MAINE (comte du). 154.
MAINE (Jeoffroi du), évêque d'Angers. 171.
MAIRE (Jacquemard de). 191.

MALCUIDARS. 114.
MALLET (Gilles). 4, 43, 48, 57.
Malte. 165.
MANGEUR (Pierre). Voy. COMESTOR.
MANSEL (Jean). 76, 85, 315, 322, 323.
MARALLY (le seigneur de). 177.
MARC (saint). 24, 41.
MARCEL (saint). 92..
MARCH, roi de Cornouailles. 343, 359, 367.
MARCHANT (M.). 234.
MARCHE (comtes de la). 35, 58, 155, 290.
Marcoussy. 46, 47, 50,
MARC-POL. 101, 355, 356, 357.
MARIE (la vierge). 43, 56, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 85, 88, 106, 119, 151, 260, 297, 374.
MARIE-DE-PITIÉ (sainte). 118.
MARIGNI (Enguerrand de). 298.
MAROT (Clément). 270.
MARSAND (M.). 224, 227.
MARQUEIL (le sire de). 177.
Marseille. 52, 56.
MARTIN (saint). 92.
MASCON (le comte de). 72.
MASSÉ (Jean de). 174.
MATATHIAS. 271.
MAUFÉRAS (Jacques). 173.
MAUGRANET DE GUINIAC (Régnault). 173.
Maurienne (évêché de). 315.
MAZARIN (le cardinal). 323, 340, 367.
MAZARIN (Cardinal de), ses livres. 15, 16, 41, 213, 222, 294.
MÉDÉE. 336, 337.
MÉDICIS (Catherine de). 369, 375.
MENARD (Antoine). 204.
MELIADUS. 357, 358, 359.
MELUN (Philippe de). 154.
Meneton (seigneurie de). 174.
MENAND (Guillaume le). 75.
Mende (évêché de). 59.
MERCIER DE SAINT-LÉGER. 121.
MERLIN. 340, 343, 344, 345, 347, 365, 367.
MESMES (le président de). 299.
MESNIER (M.). 198.
MEUNG ou MAUNG (Jean de). 202.
Meung-sur-Loire. 74.
MICHEL (saint). 77, 78, 96, 302.
MICHEL (M. Francisque). 347.
MICLOT (Jean). 110.
MILAN (Francisque, duc de). 136.
Milan. 109, 136, 228, 240, 275.
MILAN (Valentine de). 222, 327.
Milanois. 9.
MINEURS (frères). 93, 144.
MIRABEAU. 238.
MIRABEAU (le comte de). 246.
MIRBEL (madame de). 30.
Mirmidone (royaume de). 336, 337.
MOLINISTES (les). 52.
MONSTRELET. 49.
MONTAGU (Jean de). 12, 46, 47, 49, 50, 51.
Montargis. 161.
MONTBAZON (madame de).7
MONTESPAN (la marquise de). 277.
MONTFAUCON (dom Bernard de). 198.
Montfaucon (gibet de). 46, 49, 50.
Montfort (comté de). 241.
MONTFORT (Jean de), duc de Bretagne. 14, 142.
MONTFORT (maison de), ses armes. 14.
Montjoie-Saint-Denis. 308.
MONTMORENCY (le maréchal de). 177.
MONTMORENCY - LAVAL (maison de). 14, 242, 330, 331.
MONTPENSIER (duc de). 176.
MORAT (Martin). 133.
MORDRAIN, 352.
MOREAU (Nicolas), seigneur d'Auteuil. 91, 361.
MORERI. 94, 131, 132.
Mortaigne. 191.
MORTEMAR (seigneur de). 154.
MOSNIER (le seigneur). 177.
Moulins. 177.
MOUY (Nicolas de). 177.
MOÏSE. 22, 28, 30, 263.
Murat (vicomté de). 35, 38, 259, 261.
MURAT. 364.

N.

NAIRON. 114.
Namur. 190.
Nantes. 198.
Nantua (prieuré de). 315.
Naples. 98, 196, 290.
NAPOLÉON. 35, 201.
Narbonne. 313, 314.
NARBONNE (le vicomte de). 132.
NAUDÉ (Gabriel). 234.
Navarre. 243, 293.
Nedde? (évêché de). 61, 63.
NEMOURS (duc de). 154, 261, 290.
NEMOURS (Jacques, comte de). 58.
NEMOURS (Jean d'Armagnac, duc de). 58, 262, 263.
NESLE (le marquis de). 178.
NEVERS (duc de). 13, 16, 176.
NÉTALIM. 106.
NICODEME. 77, 97, 106.
NICOLAS (le compère). 277.
NICOLAS de Gonesse. 300, 302, 303, 305, 306, 308, 310.
NINUS. 275.
NOÉ. 318.
Nogent. 104.
NORFOLK (duc de). 173.
Normandie. 148, 154, 333.
NORMANDIE (Charles, duc de). 173.
Nostre-Dame-des-Champs, proche Paris. 63.
Nostre-Dame-des-Dons, église d'Avignon. 73.
Nostre-Dame-du-Mont-Carmel (prieuré de). 53, 55, 56, 58, 60, 64, 68.
Nostre-Dame-de-Paris (église de). 50.
Noyen. 218.
Noyon. 298.

O.

Occident. 37.
OCTAVIEN. 300.
OGIER-LE-DANOIS. 341.
OLLIVIER (le chancelier). 173.
ORESME (Nicolas). 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203.
Orient. 284.
ORIOL. 344,
Orléans. 12, 17, 161, 275.
ORLÉANS (Charles, duc d'). 173, 222, 223.
ORLÉANS (Gaston, duc d'). 12, 207, 220, 306, 308, 335.
ORLÉANS, héraut d'armes. 179.
ORLÉANS (Louis, duc d'). 214, 222, 327.
ORNANO (le maréchal d'). 177.
OROSE. 86, 87, 121, 122, 274, 276, 280, 318.
Oursine (rue de l'). 372.
OTIANUS. 106.
OVIDE. 276, 318.

P.

PADELOUP. 6.
PIACENZA (Ambrogiolo di). 246, 248, 250, 251.
PAILLOT. 253.
PALAMÈDE. 351, 353, 357, 358, 360, 367,
Palestine. 297.
Palleau (porte de). 17.
PALLIOT. 17.
PARADIN (Guillaume). 193, 194.
PARADIS (Jean). 96, 187, 188.
PARALDI (Guillaume).
Paris. 5, 17, 44, 46, 49, 50, 51, 58, 65, 79, 80, 98, 99, 117, 122, 123, 130, 167, 174, 181, 183, 192, 194, 209, 211, 212, 213, 243, 246, 253, 260, 288, 304, 372, 373, 374.
PARISIENS. 369.
PARIS. 361.

PASQUIER (Estienne). 185.
PASQUIER (François). 185.
Patay. 141.
PATRICE (saint). 88.
PAUL (saint). 4, 5, 22, 24, 35, 120, 202.
PAUMIER (Jean). 235.
Pavie. 9, 40, 44, 97, 109, 195, 364.
PAYNEL (Nicolas). 173.
PELOURDE (Estienne). 199, 200.
PELOURDE (Jehanne). 200.
PERALDUS (Guillaume).
PERAULD (Guillaume). 195.
PERCEFOREST. 306.
Périgord. 142.
Péronne. 178, 315.
Perpignan. 93.
PERSES (roi des). 266.
PÉRUGIN (le). 324.
PÉTIOT. 288.
PÉTRARQUE. 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230.
PHARAON. 22.
PHÉBUS. 204.
PHILIPPE II, Auguste. 179.
PHILIPPE IV, dit *le-Bel*. 88, 166, 172, 211, 224.
PHILIPPE VI, roi de France. 25, 89, 298, 173, 328, 329.
PHILIPPE, duc d'Orléans, régent. 17.
PHILIPPE, duc de Bourgogne. 34, 47, 140, 165.
PHILIPPE d'Autriche. 167.
PHILIPPE III, *le-Hardi*. 211.
Picardie. 206, 207.
PICCOLOMINI. 178.
PICQUIGNY (Jean de). 173.
Piémont. 290.
PIERRE (saint). 4, 22.
PIERRON. 352.
PILATE. 83, 84, 106.
PISE. 356.
PLACIDE. 210.
Plancy-sur-Aube. 330.
PLATON. 205.
PLENDION (Jean-Jocquet de). 172.
PLESSIS-MORNAY (le sieur du). 177.
PLUTON. 258.
POILLEVILLAIN (Nicolas). 313.
POITIERS (Guillaume de). 32.
POITIERS-SAINT-VALLIER (maison de). 32.
Poitou (comté de). 11, 74, 123, 163, 260, 287, 302.
Pologne. 16, 176.
POMPÉE. 275, 280, 319.
Ponce (île de). 84.
Pontoise. 179.
Portugal. 282.
PRAELLES (Raoul de). 43, 44, 45, 46, 48.
Précigny (seigneurie de). 238.
PREMIERFAIT (Laurent de). 121, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 248, 253.
PREULAY (Marguerite de). 313.
PRIAM. 319.
PRIMALÉON. 345.
PRINCE NOIR (le). 169.
PROSERPINE. 258.
PROUSLIN, copiste. 239.
Provence. 290.
PIUS II, pape. 272.
PUTIPHAR. 28.
Puy-Misson, en Provence. 59.

Q.

QUESNE (Jean du). 128, 129, 130.
QUICHOTTE (don). 137.
QUINTE-CURCE. 280, 281.

R.

RABOTIUS (Laurent). 204.
RACAN (Honorat, seigneur de). 131.
RAGUEL. 82.
Rais. 359.
RAMBURES (David, sire de). 131.
RAMPON (Ludovic). 175.
RANGON (Guy). 175.

RAOULET d'Orléans, copiste. 327.
RAPHAEL. 267.
Ravie (royaume de). 290.
RAYNOARD. 284.
REFUGE (de). 323.
REGNAULT DE MONTALBAN. 284.
Reims. 6, 66, 79, 91, 271, 272.
RELY (Jean de), évêque d'Angers. 194.
REMENANT (Boniface de). 235.
REMY (saint). 260.
RENAUD. 360.
Réthelois. 15.
REY (M.). 157, 239.
REYNART (Geoffroy). 170.
Rhodes. 165.
Rhône. 205.
RICHARD II, roi d'Angleterre. 168, 169.
RICHARD (Egidius). 79.
Richelieu (rue), à Paris. 51.
Riez (diocèse de). 59.
RIOLAI (Madame Nicole). 133.
RIVAU (Mathias de). 260.
ROUALDÈS (Madame). 205.
ROBERT II, duc de *Bourgogne*. 90.
ROBERT DE BORRON. 346, 347, 353.
ROBERTET (Jean). 33, 233, 259, 261, 262.
ROBINET. 70.
ROCHE (Laurent de la). 97.
ROCHECHOUART (seigneur de). 154.
ROCHECHOUART - CHANDENIER. 266.
ROCHECHOUART (Philippe de). 277.
ROCHECHOUART (Pierre de). 277.
RODOLPHE. 76.
ROLLAND. 360.
Romains. 35, 36, 135, 273, 274, 275, 310, 318.
Romanie, 353.
Romans. 205.
Rome. 55, 56, 59, 84, 178, 301, 309, 318.
ROQUELAUR (Baptiste de). 166.
Rosbeck (bataille de). 159.
ROSNY (Jacques de). 174.
ROU (le). 333.
ROUBAIS (maison de). 269.
Rouen. 64, 177, 196, 197, 226, 230, 313, 314.
Roussillon (baronnie de). 78.
ROUSSILLON (Charles de Bourbon, comte de). 238.
Roussillon (comté de). 333.
Roy en Bretagne (le). 142.
ROZAN (le sieur de). 176.
RUSTICIEN DE PISE. 355, 356, 357, 358.

S.

SABATIER DE CASTRES. 246.
Saint-Amand. 191.
SAINT-ANGELO (Johannes de). 364.
Saint-Antoine (place), à Paris. 174.
Saint-Aubin-d'Angers (abbaye de). 169, 178.
Saint-Augustin (ordre de). 211, 212, 213, 218, 221.
Saint-Denis-de-la-Chartre, à Paris. 63.
Saint-Denis en France (église de). 63, 66, 67, 90, 159, 160.
SAINT-FAL (le sieur de). 177.
Saint-Florent (abbaye de). 178.
Saint-Germain-des-Prés (abbaye de). 123.
Saint-Godard de Rouen (paroisse de). 314.
Saint-Jacques-du-Hault-Pas (ordre de). 255.
Saint-Jean-d'Angely. 179, 234.
Saint-Jean-de-Jérusalem (ordre de). 307.
Saint-Loup-de-Troies, en Champagne (abbaye de). 330.
Saint-Marcel, à Paris. 63.
Saint-Maur. 93, 371.
Saint-Paul, église de Paris. 65.
Saint-Pierre (église de). 296.
Saint-Riquiers. 140.
Saint-Serge-d'Angers (abbaye de). 169, 170, 171.
SAINT-VALLIER (comte de). 32.
SAINT-VALLIER (mai. de). 307, 341.

Saint-Victor (abbaye de). 52, 56, 103.
Saint-Victor-de-Marseille (abbaye de). 52.
SAINT-YON (Garnier de). 50.
Sainte-Marguerite-de-Tournay (paroisse de). 191.
Sainte-Marie-de-Lira (abbaye de). 313, 314.
Sainte-Palaye, 131, 132, 133, 143, 144.
SALA (famille des). 213.
SALA (Guillerme de). 213.
SALA (Jean-Nicolas). 213.
SALA (Jehan). 213.
SALA (Pierre). 213.
SALADRI. 61, 63.
Salisbery. 170, 362.
SALOMON. 8, 9, 15, 41, 210, 227, 264, 266.
SALUSTE. 87, 274, 275, 300, 310, 311, 312.
SAMARITAINE (la). 76.
SANCERRE (Loys de). 139.
SANCHO. 137.
SANDERUS. 128.
Sandricourt. 178.
SAN-SECUNDO (le comte de). 175.
SARA. 82.
SASSENAGE (Marguerite de). 78, 238.
SATAN. 106.
SATORRA (Antonius). 43.
SAUL. 264, 266.
Saulnière (porte), à Valence. 204.
Saumur. 178.
SAVINIEN, pape. 65.
Savoie. 12, 228, 240, 275, 315.
SAVOIE (Aimon, comte de). 109.
SAVOIE (Blanche de). 109.
SAVOIE (Charles, duc de). 315.
SAVOIE (Jean-Louis de). 315.
SAVOIE (Louis, duc de). 315.
SAVOIE (Louise de). 228, 275.
SAVOIE (dom Philippe de). 176.
SAVOIE (Philibert de), comte de Bresse. 315.
SAVOIE (Philibert, duc de). 12.
SAVOIE (Yolande-Louise de). 315.
Saxe. 75.
Scariot (île de). 84.
SECHELLES (le seigneur de). 173.
SECONNET (Jean). 294.
SEGUIER (le chancelier). 163.
SÉMIRAMIS. 275.
SENÈQUE. 115, 121, 122, 124, 125, 126.
Sens. 102, 103, 195.
Servie. 290.
SESNES (royaume des). 344.
SEURE (le chevalier de). 175.
Seville. 309.
SEYSSEL (Claude de). 121, 125.
SFORCE (François ou Francisque). 137.
SFORCE (Galeazzo-Maria). 363.
SFORCE (maison des). 9.
SICHEM. 22.
SICHEMITES. 28.
Sicile. 98, 154, 228, 290, 337.
Sienne. 226.
SIMÈNE. 106.
SIMON DE HESDIN. 300, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 310.
SOCRATE. 210.
SOISSONS (le comte de). 176.
Sorbonne. 266, 268.
SOUBISE (M. de). 179.
SOURCHES (maison de). 257, 258.
Souvigny.
SPELMAN (Henry). 168, 170, 179.
Stafarde (abbaye de). 315.
Strasbourg. 75.
SUISSES. 132, 142.
SULLY, évêque de Paris. (Maurice de) 99, 100, 101, 102.
SULLY (le sire de). 177.
SULLY (Maximilien de Béthune, duc de). 176.
SUNDERMANN (Charles de). 176.
Suède. 176.
SUETONE. 87, 259, 274, 275, 300, 310, 311, 312.

T.

TAILLEBOURG (château de). 234, 359.
TAINGUI (Raoul), copiste. 288, 324.
TALEMELLE (Vatier de). 191.
TANCRÉ ou TANCRÈDE. 182.
Tarantaise (archevêché de). 315.
TARTABIN LE JEUNE (Jehan). 173.
TEMPLIERS. 298.
TERRASSON (l'abbé). 37.
THAMAR. 28.
THÉBAINS. 276.
Thèbes. 36, 275, 318, 332.
THÉTIS. 288.
THIDEUS. 319.
THOMAS, copiste. 256.
THOUARS (Aimé, vicomte de). 178.
THOUARS (le vicomte de). 172.
Thoulouse. 55, 238.
Thuilleries. 373.
TIBÈRE. 84, 298.
TIBERGEAU, seigneur de la Mothe (Jean). 133.
TIMÉO. 210.
Tintaguel. 343.
TIRABOSCHI. 226, 229.
TITE-LIVE. 86, 266, 268, 285, 286, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 322.
TITUS. 84.
TOBIE. 82.
TOBIE (livre de). 3.
TONAY (seigneur de). 154.
TOUCHET (Marie). 278.
Tournay. 190, 191, 192.
TOURNEMINE (Pierre de). 173.
Tournelles (palais des). 372.
Tournesis. 191.
TOURNON (Just, seigneur de). 177.
Tours. 101. 261.
Trèves. 3.
TRINGUANT dit MESSODÈS (Guillaume). 133.
TRISTAN DU LÉONOIS. 284, 341, 342, 343, 345, 346 347, 350, 351, 352, 353, 354, 357, 358, 359, 360, 367.
TROILUS. 319, 320.
TROUSSEAU (Jehan). 124.
Troyes en Champagne. 1, 3, 232.
Troyes (l'ancienne). 36, 275, 276, 278, 279, 280, 318, 319, 320, 332, 339.
TROYENS. 276, 319.
TULLE (Cicéron). 125.
TURENNE (le vicomte de). 176.
Turin. 315.
TURNUS. 276.

U.

Université de Paris, § 86, 117, 122, 149.
URBAIN V, pape. 56.
URFÉ (le comte d'). 206, 208.
URSINS (Jean-Jouvenel des). 271, 272.
UTHER PANDRAGON. 356.
Uxcie (seigneurie d'). 172.

V.

Valence, en Espagne. 93, 94, 309.
Valence sur le Rhône. 203, 205.
Valenciennes. 296.
VALENTINIEN. 323.
VALENTINOIS (Diane, duchesse de). 32.
VALÈRE-MAXIME. 86, 288, 300, 301, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310.
VALIN (Jean de). 238.
Valognes. 78.
VALOIS (branche royale de). 223.

VALOIS (Charles, comte de). 313.
VALOIS (Jeanne de), comtesse d'*Artois*. 313.
VALOIS (maison de). 312.
VAN-EICK (Jean). 30.
VAN-PRAET (M.). 43, 51, 75, 85, 88, 94, 96, 111, 112, 115, 144, 197, 208, 212, 339, 280, 296, 297, 366.
VASQUE DE LUCENE, 280, 281, 284.
VASSÉ (le sieur de). 175.
VAUCEMAIN (Odo de). 172.
Venise. 18, 119, 226.
VÉNUS. 26.
VÉRARD (Antoine). 58, 74, 122, 133, 198.
Vermandois. 173.
Verneuil (bataille de). 132, 141.
VERNEUIL (la marquise de). 277.
Vérone. 157.
Versailles. 147, 180, 181, 243, 255, 256, 258, 268, 276, 292, 293, 295, 303.
Verseilles (prieuré de). 117.
Vertus (comté de). 109.
VERVINS (Jean de). 173.
VESPASIEN. 84, 298.
VIGNAY (Jean de). 88, 89, 90, 254, 255, 256, 323, 325, 326, 328, 329, 330, 331.
VILLEHARDOIN. 101.
VILLENAVE (M.). 123.
VILLENEUVE (Jean de). 174.
VILLENEUVE (Vital de). 172.
VILLEQUIER (maison de). 286.
VILLON. 288.
VINCENT DE BEAUVAIS. 110, 323, 325, 326, 327, 328, 329, 331.
VINCI (Léonard de). 267.
VISCONTI (maison de). 9, 39, 44, 97, 195.
VITERBE (Années ou Annius de), 205.
Vitré (seigneurie de). 241.
Vivienne (rue), à Paris. 51.
VORAGINE (Jacques de). 87, 90.

W.

WACE. 352.
WADDING (Luc). 93.
WEISS (M.) 338.
WILLIAUME (M.) 342.
Winton (comté de). 171.

X.

XIMENÈS (don Roderic). 94.

Y.

Yerlan (seigneurie d'). 305.
YORK (Edouard, duc d'). 154.
YSABEL. 218.

Z.

ZAMET (Sébastien). 176.
ZAMOSKI, chancelier de Pologne, 176.
ZENON (saint). 157.
ZURITA. 93.

FIN DES TABLES DU SECOND VOLUME.

3 2044 058 126 277

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

WIDENER
OCT 29 2003
FEB 2004
CANCELLED

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.